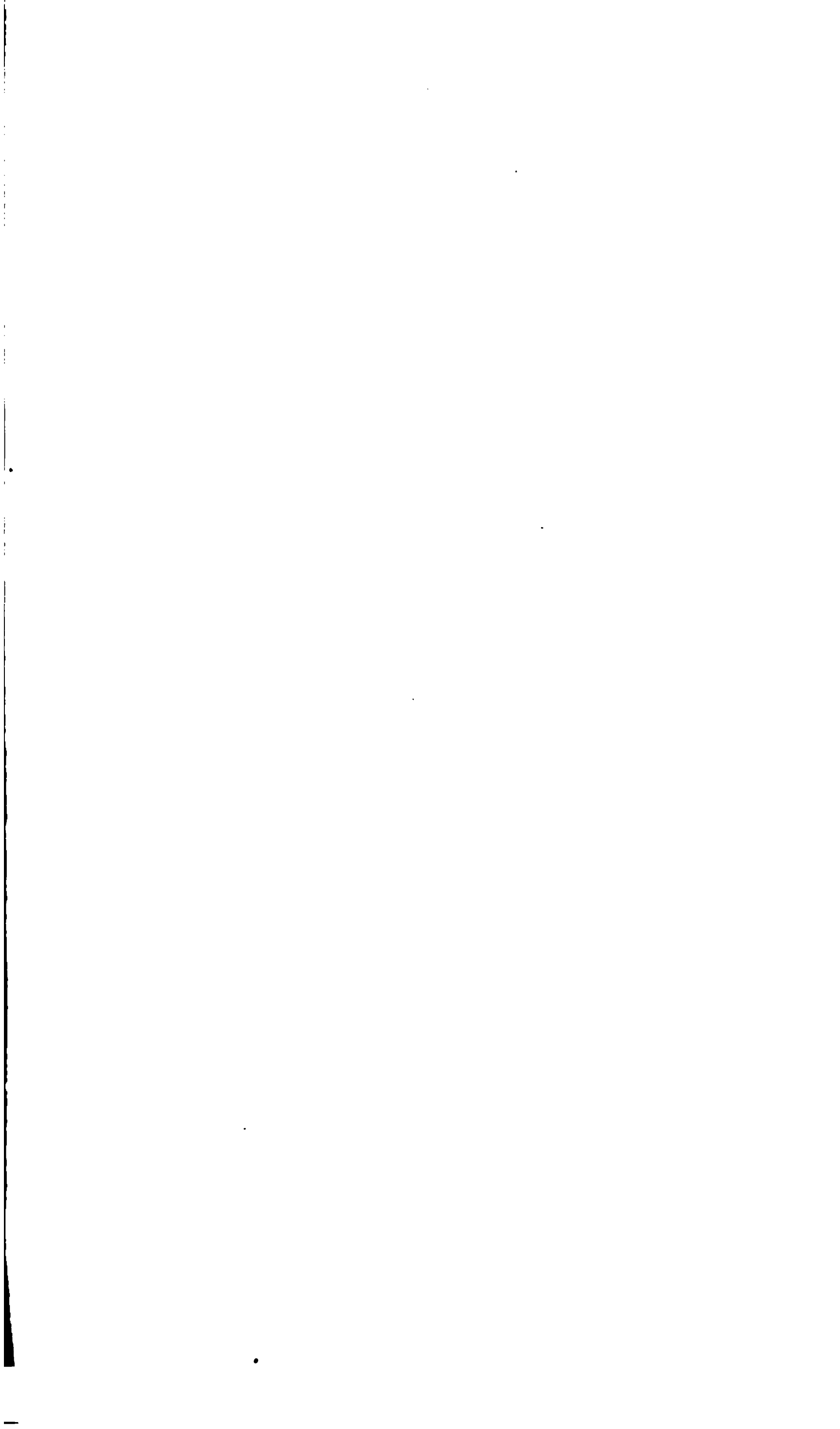
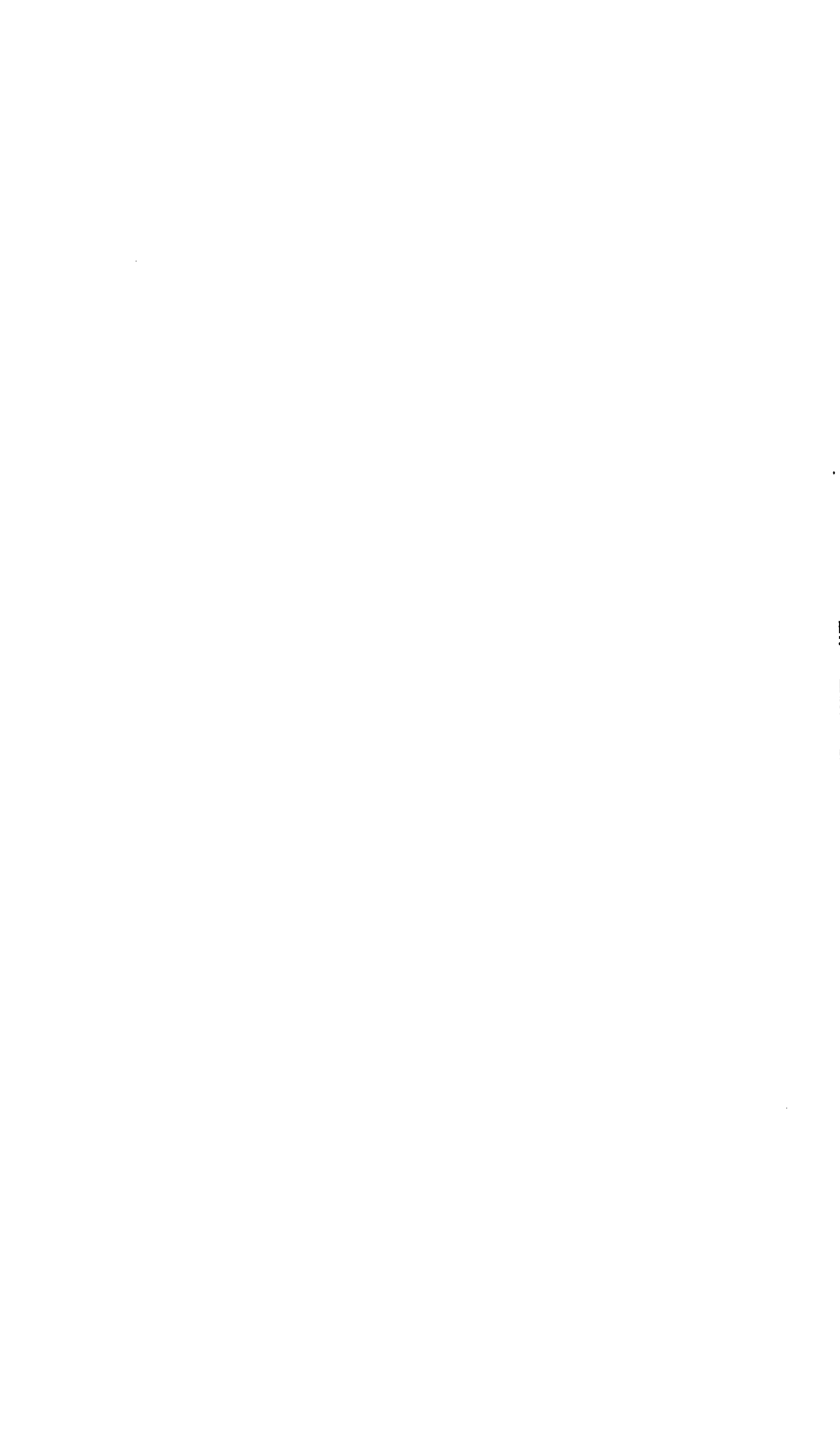








PARIS, IMPRIMERIE DE A. BELIN.

# HISTOIRE
## PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE
# DE PARIS,

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS HISTORIQUES
JUSQU'A NOS JOURS;

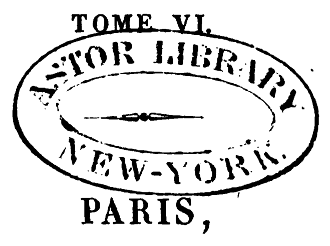
CONTENANT, PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE, LA DESCRIPTION DES ACCROISSEMENS SUCCESSIFS DE CETTE VILLE ET DE SES MONUMENS ANCIENS ET MODERNES; LA NOTICE DE TOUTES SES INSTITUTIONS, TANT CIVILES QUE RELIGIEUSES; ET, A CHAQUE PÉRIODE, LE TABLEAU DES MOEURS, DES USAGES ET DES PROGRÈS DE LA CIVILISATION;

ORNÉE DE GRAVURES
Représentant divers plans de Paris, ses monumens et ses édifices principaux;

PAR J. A. DULAURE,
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE;

SECONDE ÉDITION,
CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE EN TEXTE ET EN PLANCHES.

TOME VI.




PARIS,

GUILLAUME, LIBRAIRE, RUE HAUTEFEUILLE, N°. 14.

1824.

# HISTOIRE
## PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE
# DE PARIS.

## SUITE DE LA PÉRIODE XII.

### PARIS SOUS LOUIS XIII.

### § VI.

Palais, Jardins, Iles, Fontaines, Théâtres, etc.

PALAIS DU LUXEMBOURG, situé au faubourg Saint-Germain, quartier du Luxembourg, rue de Vaugirard, nos. 19 et 21. On a imposé à ce palais plusieurs noms que l'usage n'a pas admis : outre celui de *Luxembourg*, il reçut d'abord celui de *Palais d'Orléans*; et, depuis la révolution, ceux de *Palais du Directoire*, de *Palais du Consulat*, de *Palais du Sénat Conservateur*, enfin de *Palais de la Chambre des Pairs*. Quoique ces diverses dénominations aient tour à tour été ins-

crites en lettres d'or sur une table de marbre, posée au-dessus de la principale entrée, le public, moins docile à la volonté des divers gouvernemens qu'à la routine, a constamment nommé et nomme encore ce palais et son jardin *le Luxembourg*.

Une grande maison, accompagnée de jardins, que Robert de Harlay de Sancy fit bâtir vers le milieu du seizième siècle, maison qualifiée d'*Hôtel bâti de neuf* dans un arrêt de 1564, que le duc d'Épinay-Luxembourg acquit ensuite, et qu'il agrandit considérablement en 1583, en y adjoignant plusieurs pièces de terres contiguës, fut l'emplacement que Marie de Médicis, régente, acheta, par contrat du 2 avril 1612, moyennant la somme de 90,000 livres, pour y faire construire un palais. L'année suivante, voulant agrandir encore cet emplacement, elle fit acquisition de la ferme de l'Hôtel-Dieu, appelée, dans les anciens plans de Paris, *le pressoir de l'Hôtel-Dieu*. Cette ferme était située à l'est du jardin actuel et du côté de la rue d'Enfer. Au mois de juin 1613, elle y joignit 25 arpens de terre, situés au lieu appelé *le Boulevart*. Elle acheta aussi deux jardins, appartenant à Antoine Arnaud, et dont la superficie était de 2,400 toises, et plusieurs parties du clos de Vi-

gnerai, propriétés des chartreux et de divers particuliers. Cette reine dédommagea les chartreux en leur donnant des terres au-delà de la route d'Issi; de sorte que ces moines s'agrandirent du côté de la rue d'Enfer, renfermèrent dans leur enclos l'emplacement de cette route, ancienne voie romaine, et la détournèrent considérablement du côté de l'est.

Marie de Médicis, après ces acquisitions, fit, en 1615, jeter les fondemens de ce palais : il s'éleva sur le modèle du palais de Pitti, à Florence, et sur les dessins de Jacques Desbrosses, architecte. Les travaux, poussés avec activité, furent achevés en peu d'années.

Cet édifice se recommande par la beauté de ses proportions, sa parfaite symétrie, et par un caractère de force et de solidité [1]. Les ornemens, peu nombreux, mis à leur place, plaisent à la vue sans la fatiguer. Ces refends, ces bossages, qui sillonnent toutes les faces de ce palais, lui donnent une physionomie mâle et singulière. On y voit avec peine employée jusque sur les pilastres et les colonnes, cette espèce de décoration réprouvée par le bon goût.

Le principal corps de bâtiment, ainsi que ses autres parties, offre trois ordonnances : l'une,

[1] *Voyez* planche 48.

toscane, est au rez-de-chaussée; l'autre, dorique, est au premier étage; et la troisième, ionique, se voit au deuxième. Quatre gros pavillons sont placés aux quatre angles du principal corps de bâtiment.

La cour qui, du côté de la ville, précède ce principal corps de logis est entourée de bâtimens; et son plan présente un parallélogramme dont la plus grande dimension a 60 toises, et sa moindre 50.

L'entrée principale est en face de la rue de Tournon; de ce côté la façade présente, à ses extrémités, deux pavillons; et au milieu, au-dessus de la porte, s'élève, sur un corps avancé de forme quadrangulaire, un dôme circulaire, orné de statues dans les entre-colonnemens. Ce dôme, qui avec ses circonstances produit un effet pittoresque, est en parfaite harmonie avec les autres parties de l'édifice. De chaque côté de ce dôme, deux terrasses pareilles, supportées, dans l'origine, par des murs massifs, et qui depuis ont à droite et à gauche été percés par quatre arcades, servent à communiquer du dôme aux deux pavillons de cette façade.

Celle du jardin, outre deux pavillons plus forts que ceux de la façade qui vient d'être décrite, offre au centre un corps avancé, décoré

de colonnes. Il était autrefois surmonté par un lanternon, trop maigre pour le caractère de cette façade. On l'a fait disparaître, et la toiture, au-dessus de laquelle il s'élevait, présente aujourd'hui une ligne non interrompue. A la place de quelques ornemens peu agréables, on a établi, au centre et au second étage de cette façade, un vaste cadran solaire, accompagné de statues colossales, placées à l'aplomb des colonnes inférieures. Deux de ces statues représentent la *Victoire* et la *Paix :* elles sont l'ouvrage de M. d'Espercieux ; deux autres, la *Force* et le *Secret*, ont été sculptées par Beauvalet, et les deux dernières, l'*Activité* et la *Guerre*, par Cartelier.

La façade du côté de la cour diffère peu de celle du jardin ; aux deux portes latérales on voit dans des impostes les bustes de Marie de Médicis et de Henri IV. Au-dessus, l'avant-corps est décoré de quatre statues colossales, ouvrages des artistes du temps de Marie de Médicis. Le bas-relief du fronton circulaire, représentant la Victoire couronnant le buste d'un héros, est un ouvrage de Duné.

La cour, dont j'ai donné les dimensions, est formée par le principal corps de logis dont je viens de décrire les façades, et par deux ailes de bâtimens se terminant aux pavillons qui s'é-

lèvent aux deux extrémités de la principale entrée; et enfin par les bâtimens de cette entrée [1].

Dans l'aile qui occupe le côté oriental de la cour, est la galerie des tableaux, dont je vais bientôt parler. L'aile opposée contient aussi une galerie de tableaux, et de plus, le magnifique escalier par lequel on monte à la salle de la Chambre des Pairs. Cet escalier, majestueux par son étendue, riche par sa décoration, présente plusieurs statues d'hommes illustres par les services qu'ils ont rendus à leur patrie, et ne fait point regretter l'ancien escalier placé sous le vestibule du principal corps de bâtiment, qui obstruait ce vestibule sans l'embellir.

Ce palais, bâti à grands frais par Marie de Médicis, qui n'en avait pas besoin, et qui ne l'habita que peu de temps, devait porter son nom; mais, cette reine l'ayant légué à Gaston de France, duc d'Orléans, son second fils, celui-ci voulut le faire nommer *Palais d'Orléans*, et fit en conséquence placer sur la principale entrée

[1] Au mois de mai 1820, on a commencé à éclairer cette cour par le gaz hydrogène; six torchères, deux placées à chacun des avant-corps des deux bâtimens latéraux, et deux à l'avant-corps du principal corps de logis, jettent sur cette cour une lumière abondante.

une table de marbre, où ces mots étaient gravés en lettres d'or, et qui est restée en ce lieu jusqu'à l'époque de la révolution. Il fut cédé, moyennant 500,000 livres, à Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier; et, par transaction du 1er. mai 1672, il devint la propriété d'Élisabeth d'Orléans, duchesse de Guise et d'Alençon, qui, le 16 mai 1694, en fit don au roi Louis XIV. Cet édifice, négligé par ces différens propriétaires, eut besoin de grandes réparations qui furent faites depuis 1733 jusqu'en 1736. Louis XVI le donna, en 1779, à son frère, Monsieur, devenu roi sous le nom de Louis XVIII.

Pendant le régime de la terreur, il fut converti en maison d'arrêt.

Sous le régime de la constitution de l'an IV, en 1795, il devint le lieu des séances du Directoire, et la demeure des cinq directeurs, qui habitaient plus particulièrement l'hôtel contigu, appelé l'*Hôtel du Petit-Luxembourg*.

En 1798, le palais du Luxembourg fut entièrement ragréé, et plusieurs réparations y furent faites. On construisit à l'ouest et sur la ligne de la façade, du côté du jardin, un corps de bâtiment, qui depuis fut démoli.

Lorsque Bonaparte eut envahi le pouvoir, le palais du Luxembourg fut destiné d'abord aux

séances des consuls, et reçut le nom de *Palais du Consulat*; et peu de temps après, en 1800, celui de *Palais du Sénat Conservateur*. Ce sénat y tint ses séances jusqu'en 1814, époque où une nouvelle constitution remplaça le sénat par la chambre des pairs. Dès lors une nouvelle table de marbre, placée sur la porte principale, apprit que l'édifice du Luxembourg portait le nom de *Palais de la Chambre des Pairs*.

Les deux ailes de bâtiment qui forment les parties latérales de la cour, renferment, comme je l'ai dit, l'une l'escalier, et l'autre la galerie des tableaux. Cet escalier, éclairé par dix croisées, composé de quarante-huit marches, offre des ornemens recommandables par leur dessin, leur exécution, et mène au premier étage.

On trouve à son extrémité supérieure la *salle des gardes*, puis celle des *garçons de service*, où l'on remarque une belle figure en marbre, représentant Hercule couché, ouvrage du célèbre Pujet; une statue d'Épaminondas, par Duret; une autre de Miltiade, par Boizot; et une troisième représentant Persée, après avoir tué la Gorgogne.

Vient ensuite la *salle des messagers d'Etat*, ornée de la statue d'Harpocrate, dieu du Silence, et de celle de la Prudence; puis la *salle du con-*

*seil* et celle de la *réunion*, salles très-richement décorées de tableaux, dont l'un représente la figure en pied de Louis XVIII, et d'autres plusieurs allégories sur ses aïeux, et sur son retour en France. Le plafond, peint par Berthélemi, offre aussi des sujets allégoriques.

Cette salle mène à celle *des séances*, placée au centre du principal corps de bâtiment, au lieu où étaient la cage de l'ancien escalier et la chapelle. Elle fut établie et décorée dans les années 1803, 1804. Son plan est un hémicycle de soixante et quinze pieds de diamètre. Un autre hémicycle de trente pieds de diamètre, placé au centre, est, lorsque le roi se rend à la chambre des pairs, occupé par le trône. Cette salle est décorée de vingt-six colonnes d'ordre corinthien; leurs entre-colonnemens, à droite et à gauche du trône, sont occupés par les statues de Solon, Périclès, Cincinnatus, Scipion, Caton d'Utique, Lycurgue, Cicéron, Léonidas, Aristide, Phocion, Démosthène et Camille, presque tous ennemis de la tyrannie, tous ardens amis de leur patrie et de sa liberté. Ils furent placés là, sans doute, pour rappeler leurs exemples à ceux qui ont siégé ou siégent dans cette enceinte.

De cette salle, très-riche par ses ornemens,

on arrive à la *salle du trône*, qui ne l'est pas moins. J'omets la *galerie sur le jardin*, les *salles des quatre bureaux*, la *première et seconde bibliothèques*, la *chapelle*, le *salon de lecture*, pour m'arrêter à la *salle du livre d'or*.

Cette salle est remarquable par les peintures restaurées des boiseries qui ornaient les appartemens de Marie de Médicis. Ces peintures sont des médaillons offrant plusieurs sujets mythologiques. Cette salle, très-digne d'exciter la curiosité des artistes et l'admiration de ceux qui ne le sont pas, doit son nom à un livre dont la qualification indique l'excellence des matières qu'il contient. Quelle est la matière sublime de ce livre précieux, auquel on a consacré une salle si magnifique? Il faut le dire : ce livre n'existe pas encore, ou n'est pas encore déposé dans le sanctuaire qui lui est préparé : il contiendra *les titres de la pairie*.

Je borne ici la description de la partie intérieure du palais qu'occupe la chambre des pairs, partie changée, rajeunie, embellie par les gouvernemens impérial et royal, et je passe aux autres parties et dépendances de ce palais.

Galerie du Luxembourg. Elle fut d'abord, par les ordres de Marie de Médicis, composée de

vingt-quatre grands tableaux représentant l'histoire allégorique de cette reine, peints par le célèbre Rubens, de plusieurs autres tableaux provenant de la reine douairière d'Espagne, et de ceux du cabinet du roi. Cette galerie fut long-temps négligée. Avant 1780, on avait formé le projet d'en transporter toutes les peintures au Louvre, pour qu'elles fissent partie du *Muséum* déjà projeté dans la galerie de ce palais. En conséquence de ce projet, on en retira les tableaux, et on ne forma point de Muséum au Louvre.

Les victoires des Français produisirent une assez ample récolte de tableaux pour que le Muséum du Louvre pût se passer de ceux de la galerie du Luxembourg. On les y replaça en 1805; on y joignit la précieuse collection des tableaux de la vie de saint Bruno, par Le Sueur, contenus dans une salle particulière; plusieurs autres ouvrages, tels que l'Ermite endormi, par Vien, deux tableaux de David, le Serment des Horaces, et Brutus, etc.

De cette galerie on arrive sur une partie de la terrasse et au-dessous du dôme, où l'on admire la Baigneuse en marbre, de Julien, ouvrage digne des plus beaux temps de la Grèce.

L'autre partie de la terrasse conduit dans une

suite de salles qui étaient ornées notamment des marines de Vernet et de Hue.

En 1815, les puissances étrangères dépouillèrent le *Muséum* du Louvre d'une grande partie de ses richesses, et y laissèrent un vide immense. Pour le remplir, on dépouilla la galerie du Luxembourg de ses principaux tableaux, de ceux qui formaient la galerie de Rubens, de ceux de la vie de saint Bruno et des marines de Vernet. Cette galerie ainsi dépouillée contient encore des tableaux d'un grand mérite. On y voit les plus beaux ouvrages de David, etc., et d'autres maîtres de l'École française. Au mois d'avril 1818, ce Musée ainsi composé fut ouvert au public.

Jardin du Luxembourg. Ce jardin a éprouvé plusieurs changemens : sa plus grande longueur de l'est à l'ouest était de 440 toises, et s'étendait jusqu'à l'extrémité orientale du cul-de-sac de Notre-Dame-des-Champs, que l'on a ouvert et converti en une rue nommée *de Fleurus*. Sa plus grande largeur n'excédait pas 130 toises.

En 1782, on diminua à peu près un tiers de la surface de ce jardin, en retranchant toute sa partie occidentale, qui s'étendait depuis les anciens bâtimens de la rue de Fleurus, jusqu'à la

grille qui s'ouvre de ce côté. On voulait, disait-on alors, établir dans cette partie retranchée, des salles de danse, des cafés, une foire, etc. : on n'établit rien. Les plus beaux arbres du jardin furent abattus ; on raccourcit ses plus longues allées ; et le terrain, séparé, dépouillé de sa verdure, sans être embelli par la foire projetée, resta, près de trente années, vide, stérile, inhabité, et réduit presque à l'état de désert.

Cependant l'on commença, en 1788, à y bâtir deux maisons situées sur une rue qui fut ouverte, appelée *rue Madame*. On y perça d'autres rues qui, depuis l'an 1800 seulement, offrent çà et là diverses habitations.

Pendant la révolution, en 1793 et 1794, on prit sur l'enclos des Chartreux une partie de l'emplacement dont le jardin a été agrandi, et l'on y établit des ateliers pour la fabrique des armes.

A la fin de l'an 4, ou 1795, la convention commença l'exécution du projet de cette belle avenue, qui se dirige depuis le palais du Luxembourg jusqu'à l'Observatoire. En 1801, on renouvela tous les arbres de la partie orientale du jardin. On donna au terrain une pente régulière [1]. On

[1] Le mouvement de ce terrain mit au jour un grand nombre

planta pareillement la partie méridionale qui avoisine la grande pépinière.

L'ancien parterre était bordé de deux murs de terrasse, l'un à hauteur d'appui, l'autre plus élevé, et laissait entre ces deux murs un intervalle d'environ deux toises, planté de fleurs. Ces murs, en pierres de taille, présentaient à leur surface supérieure, de petits bassins, placés à distances égales et communiquant entre eux par des rigoles. Chaque bassin était percé pour laisser passage à un jet d'eau. Les eaux, si jamais elles ont été mises en jeu sur ces murs, devaient offrir d'assez brillans effets. Les terrasses qui bordaient ces murs, étaient plantées d'ifs et de buis. Ce parterre, du côté du midi, moins étendu qu'aujourd'hui, était voisin du mur de clôture du jardin. Au centre du parterre on voyait une pièce d'eau octogone. Au milieu de cette eau, un groupe en plomb représentait un triton tenant dans ses bras un poisson marin qui lançait un jet d'eau.

Ce parterre, en 1801, fut entièrement changé. Des talus en gazon succédèrent au double mur de terrasse qui le bordait. Il fut élargi considérablement par deux espaces demi-circulaires,

d'antiquités meubles qui ont été décrites par M. Grivaud, et dont j'ai parlé. (Voyez *Camp Romain*, tom. I, pag. 151.)

établis sur les côtés. Au milieu, on plaça une pièce d'eau plus étendue que l'ancienne, qui présentait un parallélogramme. Le parterre se terminait du côté méridional par un vaste escalier composé de dix marches, et orné de statues. Tous ces ouvrages furent exécutés sur les dessins de M. Chalgrin.

Dans les années 1810 et 1811, ce parterre éprouva encore de notables et heureux changemens.

La route de la grande avenue, qui se dirige vers l'Observatoire, à force de dépôts successifs de gravois et de terre, accumulés pendant plus de dix ans, s'était enfin élevée à la hauteur nécessaire. Déjà cette avenue était plantée de quatre rangs d'arbres, et fermée au midi par une grille de fer, lorsqu'un nouvel architecte, M. Baraguei, proposa et fit adopter le projet de donner au terrain de l'avenue et du parterre, depuis le bâtiment de l'Observatoire, jusqu'à la façade du palais du Luxembourg, une seule et même ligne de pente. Pour l'exécution de ce projet, il fallait opérer plusieurs changemens et remuer beaucoup de terrain. Ces difficultés n'arrêtèrent point. La grille qui termine au midi cette avenue fut baissée de quelques pieds, ainsi que le sol environnant. On établit une grille nouvelle,

et celle qu'elle remplaçait fut employée à l'entrée de l'Observatoire, et adaptée à deux pavillons construits alors pour décorer cette entrée.

Le sol de l'avenue fut, dans toute sa longueur, plus ou moins baissé, suivant la ligne de pente. L'abaissement fut plus considérable au point où cette avenue se rapproche du parterre. Au lieu de l'escalier de dix marches, on substitua trois marches dessinées sur un vaste plan circulaire qui se termine, de chaque côté, à un piédestal qui sert d'acrotère à des balustrades.

On baissa le sol du parterre, ainsi que celui qui avoisine la façade du palais. Il fallut refaire le bassin : il le fut sur un plan octogone et plus vaste.

A l'extrémité méridionale du parterre, des balustrades en ouvrent l'entrée à ceux qui descendent par l'avenue. Elles se raccordent avec les talus de gazon qui garnissent les parties latérales de ce parterre composé de quatre pièces de gazon, bordées de plates-bandes fleuries, entre lesquelles est le bassin octogone, dont la surface est animée par des cygnes et autres oiseaux aquatiques.

L'ancien jardin avait été dessiné par Jacques Desbrosses, architecte du palais; il construisit aussi, à l'extrémité orientale de l'allée

contiguë à la façade du palais, une fontaine, remarquable par ses bossages et ses congélations multipliés.

Cette fontaine était dans un état déplorable, et tombait en ruine. En 1802, elle fut entièrement restaurée. Les deux figures placées au-dessus du fronton, qui représentent un Fleuve et une Naïade, furent refaites, ainsi que leurs accessoires. On n'avait, de mémoire d'homme, jamais vu cette fontaine donner de l'eau; on lui a procuré cet avantage: au-dessus des rocailles où elle coule, on a placé une statue de naïade sortant du bain.

La partie supérieure des talus qui entourent le parterre, est ornée de vases, de statues en marbre: quelques-unes antiques, restaurées, quelques autres sculptées d'après l'antique.

Depuis on a dégagé le palais des bâtimens contigus à ses faces latérales: on a fait disparaître, du côté de l'est, une orangerie, et du côté de l'ouest, quelques bâtimens qui servaient de communication de ce palais à l'hôtel dit *le Petit-Luxembourg*. On a établi sur la rue de Vaugirard, à chaque côté des deux parties latérales du bâtiment, une grille d'entrée, des plantations en quinconce, une fontaine élégante, décorée d'une statue en marbre, et un *rosarium*, clos de treillages. Le jardin s'est agrandi par

l'adjonction de ces deux emplacemens. Ces derniers travaux, ainsi que quelques autres, ont été exécutés sur les dessins de M. Baraguei, architecte de la Chambre des Pairs.

On arrive dans ce jardin par huit entrées principales, toutes ornées de grilles en fer.

Du temps de la régence du duc d'Orléans, le palais et le jardin du Luxembourg furent le théâtre le plus ordinaire des plaisirs ou plutôt des débauches de la duchesse de Berri, fille du régent. Dans les Mémoires de Duclos, on lit le fait suivant : « La duchesse de Berri...., pour « passer les nuits d'été, dans le jardin du Luxem- « bourg, avec une liberté qui avait plus besoin « de complices que de témoins, en fit murer « toutes les portes, à l'exception de la princi- « pale, dont l'entrée se fermait et s'ouvrait sui- « vant l'occasion[1]. »

La ligne méridienne de l'Observatoire traverse le jardin du Luxembourg et se dirige sur l'angle ouest du pavillon qui forme l'extrémité de la façade du palais du côté du jardin, de sorte que l'axe de la grande avenue incline un peu à l'est, et forme, au point d'intersection avec la ligne méridienne, un angle très-obtus.

[1] *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV*, tom. 1, pag. 267, édit. de 1808.

La pente totale, depuis l'Observatoire jusqu'à la façade du palais du Luxembourg, ou la différence des niveaux qui se trouve entre ces deux points, est de 54 pieds.

On a placé, en janvier 1819, au milieu de la pièce de gazon qui est à l'extrémité du parterre, un piédestal sur lequel est un méridien à détonation, d'une invention nouvelle, due au sieur Regnier, dont l'amorce n'a rien à craindre du vent, de l'humidité ni de la neige.

Petit-Luxembourg, palais ou hôtel situé rue de Vaugirard, à l'ouest, et contigu au palais du Luxembourg. Il fut commencé, vers l'an 1629, par l'ordre du cardinal de Richelieu, qui l'habita en attendant que le Palais-Royal fût construit. Lorsqu'il vint occuper ce dernier palais, il donna à la duchesse d'Aiguillon, sa nièce, le Petit-Luxembourg, qui passa, à titre d'hérédité, à Henri-Jules de Bourbon-Condé. Après sa mort, la princesse Anne, palatine de Bavière, y demeura, et y fit exécuter des réparations et accroissemens considérables. Elle fit construire, de l'autre côté de la rue de Vaugirard, pour ses officiers, pour ses cuisines et écuries, un hôtel qui communique au Petit-Luxembourg par un passage souterrain pratiqué sous la rue.

Cet hôtel, habité par des princes de la maison de Bourbon-Condé, reçut aussi le nom de *Petit-Bourbon*.

Le Petit-Luxembourg fut le siége du gouvernement directorial : quatre des directeurs l'habitaient; le cinquième logeait dans le grand palais ; les directeurs y ont demeuré depuis vendémiaire an IV (octobre 1796), jusqu'au 20 brumaire an VII (11 novembre 1799).

En 1812 et 1813, on a démoli des bâtimens qui formaient la communication entre le Grand et le Petit-Luxembourg; et, dans l'intervalle, on a établi, comme je l'ai dit, une plantation en quinconce, et, sur la rue de Vaugirard, une longue grille en fer.

Aquéduc d'Arcueil. Il fallait des eaux pour les besoins et l'agrément du palais et des jardins du Luxembourg, où Marie de Médicis avait résolu de prodiguer toute espèce de magnificence. Il n'existait encore aucune fontaine dans la partie méridionale de Paris ; on ne pouvait en prendre dans la ville : on fut donc obligé d'en faire venir de la campagne.

Déjà, sous Henri IV, cette disette d'eau et les vestiges de l'aquéduc, bâti du temps des Romains, avaient fait penser à son rétablissement.

Sully ordonna, en 1609, des fouilles et des tranchées à travers la plaine de Longboyau, du côté de Rungis, afin d'y trouver, s'il était possible, les eaux que les Romains avaient conduites au palais des Thermes; mais la mort de Henri IV arrêta l'exécution de ce projet.

En 1612, Joseph Aubry proposa, le premier, le projet de conduire les eaux de Rungis à Paris; mais ses demandes financières parurent exorbitantes; son projet fut rejeté. Hugues Crosnier fit ensuite la proposition de conduire à Paris 30 pouces d'eau[1], 18 pour le roi, et 12 pour la ville, moyennant la somme de 718,000 liv., se réservant pour lui l'excédant de ces 30 pouces d'eau. L'entreprise fut mise au rabais, et adjugée, le 8 octobre 1612, à Jean Coing, maître maçon de Paris, pour la somme de 460,000 liv. Le 17 juillet 1613, le roi Louis XIII et la régente, sa mère, posèrent, avec de grandes et inutiles cérémonies, la première pierre de l'aquéduc, qui fut bâti sur les dessins de Jacques Desbrosses, et achevé en 1624.

Une partie de cet aquéduc traverse le vallon d'Arcueil sur vingt-cinq arches. La hauteur de

[1] On appelle *pouce d'eau* la quantité qui s'écoule par un orifice d'un pouce superficiel. Comme cet orifice contient 144 lignes carrées, le pouce d'eau se divise en 144 parties, appelées *lignes*.

cette construction est de 12 toises, sa longueur de 200. Ce morceau d'architecture, imposant par sa grandeur, beau par ses formes, rappelle les magnifiques aquéducs des Romains.

Ces arcades furent bâties tout auprès de l'aquéduc antique, ouvrage exécuté, sous la domination romaine, pour conduire l'eau au palais des Thermes. Près de la face méridionale des arcades modernes existe encore un fragment considérable de l'aquéduc romain.

Dans l'espace existant entre Arcueil et Paris, on voit, de distance en distance, plusieurs petites constructions, qui sont des regards de la conduite d'eau. La longueur totale de cette conduite, depuis Arcueil jusqu'au château d'eau, situé à côté de l'Observatoire, est de 6,600 toises.

« Depuis Arcueil jusqu'à Paris, dit M. Héri-
« cart de Thury, l'aquéduc forme une grande
« galerie souterraine, qui fut malheureusement
« établie dans quelques parties de la plaine de
« Montsouris, sur des carrières très-anciennes
« et alors inconnues; les infiltrations, les pertes
« d'eau, les tassemens et les affaissemens qui
« en furent la suite, l'éboulement d'une partie
« de l'aquéduc, l'inondation de toutes les car-
« rières et l'interruption du service des fon-
« taines de Paris, que les eaux de Rungis ali-

« mentent, ont obligé l'inspection générale (des « carrières) à faire de très-grands ouvrages « pour sa restauration[1]. » Ces grands ouvrages furent commencés en 1777.

L'aquéduc n'était pas encore terminé, que l'on vit des solliciteurs puissans, des colléges, des communautés religieuses, demander des concessions d'eau; concessions qui s'accordaient alors sans discernement. Le public, qui avait payé les frais de l'aquéduc, fut la dupe de cette prodigalité[2].

FONTAINES. En 1624, l'aquéduc achevé, les eaux de Rungis parvenues au château d'eau de l'Observatoire, on s'occupa de leur distribution : 18 pouces furent livrés au roi pour le palais et le jardin du Luxembourg, et 12 pouces à la ville, qui les répartit dans les quartiers de Saint-Jacques, de Saint-Victor et dans la rue des Cordeliers. Quatorze fontaines furent construites et alimentées par cette portion d'eau. On en conduisit même à travers le pont de Notre-Dame jusqu'à la place de Grève, où était une fontaine qui fournissait de l'eau de Rungis, et dont, le

[1] *Description des catacombes de Paris*, pag. 263.

[2] Les frais de cet ouvrage furent payés par un droit d'entrée imposé sur les vins.

28 juin 1624, Louis XIII posa la première pierre. Cette fontaine n'existe plus.

Les principales fontaines publiques ou particulières qui furent établies alors, et alimentées par ces eaux, sont :

La fontaine des Carmélites;

La fontaine de la rue Mouffetard, au coin de la rue Pot-de-Fer;

La fontaine Censier, rue Censier;

La fontaine Saint-Magloire, rue du faubourg Saint-Jacques;

La fontaine du collége de Navarre, dont la première pierre fut posée en cérémonie le 27 mai 1625;

La fontaine Saint-Michel, à l'extrémité méridionale de la rue de la Harpe:

La fontaine Sainte-Geneviève, rue et montagne Sainte-Geneviève;

La fontaine Saint-Côme, rue des Cordeliers, etc. Elle n'existe plus.

La fraude des concessionnaires, l'ignorance où étaient alors les ingénieurs des véritables lois de l'hydraulique, nuisirent au service des fontaines publiques. Il fallut recourir à la ressource de retirer ou restreindre les concessions. Ce mal et ce remède s'étaient déjà souvent renouvelés, et se renouvelèrent encore.

La notice de cet aquéduc et des fontaines qu'il alimenta dans la partie méridionale de Paris me fournit l'occasion de parler d'une seule fontaine qui, sous le même règne, fut établie dans la partie septentrionale de cette ville.

FONTAINE DES HAUDRIETTES, située au coin de la rue des Vieilles-Haudriettes et de celle du Chaume. Elle fut établie en 1636, et nommée d'abord *Fontaine-Neuve;* mais elle reprit son ancien nom en 1760, époque où elle fut reconstruite sur les dessins de Moreau. Sa composition est d'un goût pur; le bas-relief, qui représente une naïade, est l'ouvrage de Mignot: elle est aujourd'hui alimentée par les eaux de la pompe de Chaillot.

STATUE ÉQUESTRE DE HENRI IV, placée sur le môle qui se trouve à l'ouest et au milieu du Pont-Neuf. Voici l'historique de l'érection de cette statue.

Ferdinand, grand-duc de Toscane, fit couler en bronze un cheval colossal, dans le dessein de le faire surmonter par son effigie. Jean de Boullongne, élève de Michel-Ange, fut chargé de ce travail. Ferdinand mourut, et le cheval resta sans cavalier. Cosme II, son successeur, offrit à

Marie de Médicis, régente de France, ou accorda à sa demande ce cheval de bronze, le fit restaurer et monter sur un vaisseau à Livourne. Ce vaisseau traversa la Méditerranée, le détroit de Gibraltar et l'Océan, et vint échouer sur les côtes de Normandie. Ce cheval de bronze resta pendant une année entière au fond de la mer; on l'en retira à grands frais; et, transporté sur un nouveau bâtiment, il arriva, au commencement de mai 1614, au port du Havre. De là on lui fit remonter la Seine jusqu'à Paris. Le chevalier Pescolini, chargé d'offrir ce présent au roi et à la reine, leur annonça sa prochaine arrivée. En conséquence on fit construire un piédestal en marbre, dont le roi, le 2 juin de la même année, posa en grande cérémonie la première pierre.

Le piédestal achevé, on y éleva le cheval en attendant le cavalier qui devait le monter. De là vint que le peuple, accoutumé à voir ce cheval seul, prit l'habitude, même lorsqu'il fut surmonté par la figure de Henri IV, de nommer l'ensemble du monument le *cheval de bronze*.

Plusieurs années s'écoulèrent avant l'entier achèvement de cette statue équestre.

Le piédestal fut élevé sur les dessins de Ci-

voli. Aux quatre angles on plaça des figures assez mesquines, qui représentaient des vaincus garrottés, et rappelaient que le malheur suit toujours les succès du pouvoir.

Les quatre bas-reliefs de ce piédestal représentaient les batailles d'Arques et d'Ivry, l'entrée de Henri IV à Paris, la prise d'Amiens et celle de Montméliant. Les figures du piédestal et les bas-reliefs étaient de Francheville.

La figure de Henri IV fut exécutée par Dupré. Il était représenté la tête nue, le corps tout entier couvert d'une armure à la française, tenant d'une main la bride de son cheval, et de l'autre le bâton de commandement. Dans une des inscriptions, dont le piédestal était chargé, on lisait le nom de Richelieu, qui avait, en 1635, fait terminer cet ouvrage.

Ce monument, le premier de ce genre qui ait paru dans Paris, était entouré d'une grille sur le devant de laquelle on avait placé une table de bronze, portant une inscription où se trouvait encore le nom de Richelieu. Elle fut enlevée en 1790.

Pendant les divisions qui, en 1788, agitaient la cour et les parlemens, la tête de Henri IV fut couronnée de fleurs et de rubans.

Dans les premiers jours de la révolution, en

1789, on plaça sur l'oreille de cette statue, la cocarde nationale.

Pendant les journées des 15, 16 et 17 juillet 1790, on plaça devant le piédestal une vaste décoration, représentant un rocher, sur lequel la statue équestre de ce roi semblait élevée; et, pendant les soirées de ces journées, on exécuta des concerts, des chants et des danses. Aucun hommage ne fut rendu aux statues des autres rois.

Dans un moment d'alarme et de besoin de métal pour fabriquer des canons; dans un moment où l'armée du roi de Prusse s'avançait sur Paris, et où la mémoire des rois était peu respectée, au mois d'août 1792, on renversa dans cette ville toutes les statues des rois; et celle de Henri IV ne fut pas même exempte de la proscription.

Une nouvelle statue équestre de ce roi a été rétablie à la même place; je dois me borner à l'indiquer.

Cours-la-reine, situé le long de la rive droite de la Seine, dont il est aujourd'hui séparé par la route de Versailles: il commence à la place Louis XV, et se termine à l'extrémité de l'Allée des Veuves et au quai Debilly. Marie de Médicis

fit, en 1616, tracer et planter ce cours de quatre rangs d'arbres. Cette promenade, destinée pour la reine et pour sa cour qui venaient fréquemment la parcourir à cheval et en carrosse, fermée aux extrémités par des grilles, et à ses côtés par des fossés, était souvent interdite au public. Il n'existait point encore à Paris d'autre promenade régulièrement plantée.

Les arbres de ce cours furent arrachés, et on en substitua de nouveaux en 1723.

Pont-au-change. Après la débâcle de l'an 1408 dont j'ai parlé [1], ce pont fut mal réparé : il était détruit en 1510 ; il fut encore détruit et reconstruit on ne sait à quelle époque. Le 15 mai 1579, un trésorier de France vint annoncer au Parlement que ce pont était près de tomber ; il tomba en effet, et fut encore reconstruit.

Le 30 janvier 1616, un affreux débordement, mêlé d'énormes glaçons, l'endommagea considérablement, et plusieurs des maisons dont il était chargé furent entraînées ; on le répara ensuite [2].

[1] *Voyez* Ponts de Paris, tom. III, pag. 347.

[2] Les eaux entraînèrent les meubles des maisons de ce pont et du pont Saint-Michel jusqu'aux environs de la ville de Saint-Denis.

On lit, dans les *Registres manuscrits du Parlement* : « Le

Dans la nuit du 23 au 24 octobre 1621, le feu ayant pris au pont Marchand, qui n'en était séparé que d'environ 5 toises, les flammes, poussées par un vent d'ouest, atteignirent le Pont-au-Change, et dans moins de trois heures il fut réduit en cendres. Les débris de ces ponts interceptaient le cours de la Seine. Le Parlement en ordonna le déblaiement. On fit informer contre les auteurs de cet incendie; on ne les découvrit point. Cette cour autorisa des quêtes pour subvenir aux besoins des incendiés; car ces deux ponts étaient bordés de maisons habitées.

On ne commenca à le reconstruire qu'en 1639, et on ne l'acheva entièrement qu'en 1647; il

« 10 février 1616, le procureur-général remonstra qu'il a eu « avis que près Saint-Denis et autres environs de cette ville, « sur les bords de la rivière, se trouvoient plusieurs meubles « précieux et autres, tombés en icelle par la ruine n'aguerre « advenue des maisons sur les ponts Saint-Michel et aux « Changeurs. Lesquels meubles ayant été demandés par ceux « auxquels ils appartenoient, la délivrance en a été retardée « sous prétexte *des droits d'épaves, bris* et *naufrages* pré-« tendus, par ceux qui les ont trouvés, au grand préjudice « et dommage, tant des particuliers que du public; requiert qu'ils « leur soient rendus promptement sans aucun droit *d'épaves*, « *bris* et *naufrages*. » La cour rendit un arrêt conforme au réquisitoire. Mais elle n'abolit point ce droit barbare, qui a subsisté sur les côtes de Bretagne jusqu'au temps de la révolution.

fut bâti en pierres et bordé de maisons; en 1658 il fut ébranlé.

Ce pont, à son extrémité septentrionale, avait deux entrées, formées par un groupe triangulaire de maisons : l'une communiquait à la rue et au quai de Gèvres, l'autre se dirigeait vers le Grand-Châtelet. La façade de ce groupe de maisons, qui correspondait au milieu à la route du pont, était ornée d'un groupe de trois figures ronde-bosse en bronze, sur un fond de marbre noir, représentant Louis XIII, Anne d'Autriche son épouse et leur fils Louis XIV, âgé de dix ans. Il était l'ouvrage de Simon Guillain. Au-dessous de ces figures se voyait un bas-relief représentant deux esclaves, ouvrage très-remarquable.

En 1788, Louis XVI, par son édit d'emprunt de 30 millions, affecta la somme de 1,200,000 livres à l'acquisition et démolition des maisons dont ce pont était en grande partie couvert; elles furent démolies.

Ce pont, composé de sept arches à plein cintre, a, entre les culées, 123 mètres 75 centimètres de longueur, et 32 mètres 60 centimètres de largeur; il est le plus large des ponts de Paris.

Pont Saint-Michel, dont j'ai déjà parlé [1]. Il fut renversé en 1408; et, en 1547, reconstruit la première fois en pierre, la seconde fois en bois, il fut, de nouveau, presque totalement emporté; il fut rétabli ensuite. Dans la nuit du 30 janvier 1616, après un froid extrêmement rigoureux [2], survint un dégel et un débordement d'eau et de glaçons, qui emporta la partie du pont Saint-Michel du côté d'amont, détruisit les maisons dont il était chargé, et causa une perte considérable à ceux qui les habitaient.

Ce qui restait du pont Saint-Michel tomba au mois de juillet suivant.

Une compagnie s'offrit pour faire reconstruire ce pont en pierre, à ses dépens, et faire élever, de l'un et de l'autre côté, trente-deux maisons, à condition qu'elle jouirait des revenus de ces maisons, pendant l'espace de 60 ans; elle promettait, en outre, de payer un écu d'or de redevance annuelle, pendant cet intervalle de temps, lequel passé, la propriété en resterait

[1] *Voyez* tom. III, pag. 349.

[2] Le froid fut si vif, que Louis XIII, revenant de Bordeaux, où son mariage fut célébré, et se rendant à Paris avec sa nouvelle épouse, vit périr en chemin une grande partie de son escorte. On compta que du seul régiment des gardes, composé de trois mille hommes, plus de mille, en ce voyage, moururent de froid.

au roi. En 1657, on changea les termes de cette convention; et, en 1672, le roi abandonna la propriété de ce pont, moyennant une finance de 200,000 livres, douze deniers de cens, et 20 sous de rente par chacune des trente-deux maisons. Un malheur public devenait un profit pour le fisc.

Un édit du roi, donné en septembre 1786, portait que les maisons élevées sur les ponts de Paris seraient abattues. Cet édit ne reçut son exécution, à l'égard du pont Saint-Michel, qu'en 1808 et en 1809.

Les trente-deux maisons de ce pont furent abattues; la route fut élargie, et sa pente, trop roide, beaucoup adoucie. On y établit des trottoirs et des parapets. On abattit pareillement des maisons élevées sur le bord de la Seine, vers la partie méridionale de ce pont, qui, du côté du quai des Augustins, formaient une petite rue, appelée rue du *Hurepoix*, qui a disparu, et dont l'emplacement a contribué à élargir la partie de ce quai qui débouche sur la place méridionale du pont Saint-Michel.

A l'extrémité septentrionale de ce pont était pareillement une suite de maisons, élevées sur la rive droite de la Seine, qui formaient, avec les maisons qui bordent aujourd'hui le quai des

Orfévres, une rue appelée *Saint-Louis*. Cette rue n'existe plus ; le quai fut élargi, et les abords de ce pont devinrent beaucoup plus faciles. Par ces réparations, les quartiers situés aux deux extrémités de ce pont, quartiers autrefois obscurs et hideux, ont été embellis, éclairés et assainis.

Ce pont se compose de quatre arches à plein cintre : sa longueur entre les culées est de 57 mètres 60 centimètres ; sa largeur entre les têtes, de 25 mètres 10 centimètres.

Pont-Barbier, situé à l'endroit du quai Voltaire, où la rue de Beaune vient y aboutir. Depuis long-temps on communiquait du Pré-aux-Clercs aux Tuileries par un bac qui traversait la Seine, bac qui a donné son nom à un chemin, ensuite à la rue appelée *du Bac*. En 1632, le sieur Barbier, qui possédait un clos à l'ouest de ce chemin, construisit sur la rivière un pont en bois. Ce pont fut nommé *Pont-Barbier*, du nom de son entrepreneur ; *pont Sainte-Anne*, de celui de la reine Anne d'Autriche ; et des *Tuileries*, parce qu'il y aboutissait. On le nomma aussi *Pont-Rouge*, parce qu'on le peignit de cette couleur. Il fut endommagé et brisé plusieurs fois par la violence des eaux. Toujours

réparé, il exista jusqu'au 20 février 1684, époque où il fut entièrement emporté. Ce pont en bois se composait de dix arches; au milieu de sa longueur était placée une construction en bois, bâtie sur pilotis, qui paraît avoir servi à une machine hydraulique. On lui substitua dans la suite un pont en pierre appelé *Pont-Royal*. (*Voyez* cet article.)

Palais de la Cité. Dans la nuit du 5 au 6 mars 1618, le feu prit à la charpente de la grand'salle du Palais. Les pièces de bois enflammées tombèrent sur les boutiques placées dans cette salle. L'incendie, favorisé par un vent du midi, fit des progrès rapides; la grand'salle, la première chambre des enquêtes, le parquet des huissiers, les salles des requêtes de l'hôtel, du greffe, du trésor, etc., furent détruits, et plusieurs registres du parlement brûlés ou perdus. La fameuse table de marbre, siége d'un tribunal de ce nom, sur laquelle les rois donnaient les festins dans de grandes solennités et les clercs de la Basoche jouaient leurs farces, et les statues des rois Francs qui décoraient cette grande salle, furent brisées. On employa pour arrêter les ravages du feu tous les moyens alors en usage, des seaux de cuir, de la paille mouillée, etc. On ne

connaissait point encore l'usage des pompes à feu.

On s'occupa bientôt après de réparer ces destructions. Jacques Debrosses, architecte, en fut chargé. La grand'salle fut reconstruite sur ses dessins, et terminée en 1622. J'ai donné sa description à l'article *Parlement* et *Palais de Justice* [1].

Ile Saint-Louis, la seconde des îles de la Seine que l'on rencontre en entrant dans Paris par le cours de cette rivière. Elle portait autrefois le nom d'*Ile Notre-Dame*, parce qu'elle appartenait à l'église de ce nom, comme je l'ai dit ci-dessus [2].

Cette île était encore divisée en deux parties, par un fossé qui servait aux fortifications de la ville, lorsque Henri IV forma le projet d'y faire bâtir des maisons et d'en former un quartier de Paris. Ce projet ne fut exécuté que sous le règne de son successeur.

En 1614, Louis XIII acquit cette île du chapitre de Notre-Dame; et Christophe Marie, entrepreneur général des ponts de France, fut chargé, par acte du 19 avril de cette année, de

[1] *Voyez* tom. III, pag. 96.

[2] *Voyez* tom. III, pag. 77.

toute l'entreprise. Il s'engagea à joindre les deux îles en remplissant le canal qui les divisait, de les environner, dans l'espace de dix ans, de quais revêtus de pierres de taille, d'y ouvrir des rues larges de quatre toises, d'y construire des ponts qui communiqueraient à la ville, à condition qu'il y établirait un jeu de paume, une maison de bains, et que, pendant soixante ans, lui et ses héritiers percevraient sur chaque maison 12 deniers de cens, avec droit de lods et ventes. Après ce terme, ce droit seigneurial devait revenir au roi.

Le sieur Marie associa à cette entreprise les sieurs Le Regrattier et Poulletier; et les premiers travaux furent dirigés vers la construction d'un pont, dont le roi et la reine sa mère, le 11 octobre 1614, posèrent la première pierre. Ce pont, suivant le projet, devait communiquer à l'île, en suivant la direction de la rue des Nonaindières : c'est le pont Marie dont il sera parlé.

L'entreprise se continuait avec activité, lorsqu'en 1616 le chapitre de Notre-Dame y mit opposition, et interrompit les travaux. Enfin, en 1618, un arrêt du conseil décida que le marché fait avec le sieur Marie serait exécuté, et que, pour dédommager le chapitre du droit de propriété, il lui serait payé 1200 livres de rente

sur le domaine de la ville, que les droits de censive, lods et ventes, après les soixante années de jouissance par le sieur Marie et ses héritiers, reviendraient à ce chapitre; de plus, que le terrain situé à l'est de l'église de Notre-Dame, autrefois nommé *la Motte-aux-Papelards*, serait revêtu d'un mur en pierres de taille. Ces difficultés levées, les travaux furent repris.

Déjà une partie des maisons était construite dans l'île, lorsque les entrepreneurs, on ne sait par quel motif, cédèrent leur marché au sieur Lagrange, secrétaire du roi. Alors la ville passa avec ce dernier, le 16 septembre 1623, un nouveau contrat, par lequel le sieur Lagrange s'oblige à continuer les ouvrages commencés, et de plus à construire un pont en bois pour communiquer de l'île Saint-Louis à l'île de la Cité. Ce pont est celui qu'on a, dans la suite, appelé *le Pont-Rouge;* à terminer les travaux du pont commencé par Marie, et à en construire un nouveau en pierre du côté de la Tournelle, dans l'alignement du précédent. Lagrange s'engageait en outre à achever tous ces travaux dans l'espace de six ans.

Mais ce nouvel entrepreneur ne fut point exact à remplir ses engagemens. Les travaux ne se continuaient point, ou ne se continuaient qu'avec

lenteur. Il y eut plusieurs procès entre Lagrange et les anciens entrepreneurs ; ces derniers enfin reprirent, en 1627, l'entreprise aux mêmes conditions qu'on avait imposées à Lagrange.

Marie et ses associés continuèrent donc les travaux ; mais ils furent long-temps suspendus par les oppositions toujours renaissantes du chapitre de Notre-Dame. Enfin, pour lever tous les obstacles, il fut arrêté, en 1642, que le roi ferait l'acquisition d'un emplacement situé vers le port Saint-Landri, pour y établir la culée du pont de bois.

Plusieurs autres conditions furent exigées par le chapitre ; et, notamment, on s'engagea à lui payer dans l'espace d'un mois la somme de 50,000 livres. Les entrepreneurs, pour se procurer cette somme, obtinrent un arrêt du conseil du roi, qui les autorisait à la prélever sur les propriétaires des maisons et masures de l'île. Alors ces propriétaires, mécontens des entrepreneurs, demandèrent au roi, et obtinrent, en 1643, d'être subrogés aux droits de Marie et de ses associés, s'offrant d'achever dans trois ans les ponts et les quais qui restaient à construire, de payer les 50,000 livres promises au chapitre, de donner une pareille somme pour faire entourer de murailles *le terrain* ou *la Motte-aux-*

*Papelards*, enfin de remplir tous les engagemens imposés aux précédens entrepreneurs. Ce fut un nommé Hébert propriétaire de maisons dans l'île, qui, associé aux autres propriétaires, en acheva toutes les constructions.

Ainsi les bâtimens de cette île, commencés en 1614 par Marie et ses associés, continués en 1623 par Lagrange, repris en 1627 par Marie et compagnie, furent achevés en 1647 par Hébert et autres propriétaires dans l'île.

Cette île, ainsi couverte de maisons, offrit le premier exemple, dans Paris, d'un quartier construit sur un plan régulier, dont toutes les rues sont alignées et se coupent entre elles à angle droit. Elle est entourée de quais; au nord sont les quais de Bourbon, d'Anjou; au nord et à l'est celui d'Alençon; au midi, ceux d'Orléans, Dauphin ou des Balcons. La rue la plus étendue traverse l'île dans sa plus grande longueur, et se nomme de *Saint-Louis*, à cause d'une église de ce nom dont je vais parler. La rue d'Entre-deux-Ponts traverse l'île dans sa largeur, et se trouve dans l'alignement de deux ponts qui y aboutissent : le pont Marie et le pont de la Tournelle. D'autres rues traversent aussi cette île, telles que les rues Regrattière et Poulletière, qui doivent leurs

noms à ceux des deux associés de l'entrepreneur Marie.

A l'extrémité orientale de cette île est une estacade en bois, fermant presque entièrement le bras de la Seine qui coule entre cette île et l'île Louviers, laissant aux bateaux et coches un passage convenable. L'objet de cette construction en bois est de briser l'effort des glaces lors des débâcles, et d'abriter les nombreux bateaux de charbons et autres qui, comme dans une gare, remplissent l'espace qui s'étend depuis cette estacade jusqu'au pont Marie.

SAINT-LOUIS-EN-L'ÎLE, église, première succursale de la paroisse Notre-Dame, située rue Saint-Louis, île et quartier Saint-Louis, entre les n$^{os}$. 13 et 15. Quelques masures existaient dans cette île avant que l'autorité entreprît d'y construire un quartier. Un maître couvreur, nommé *Nicolas*, y établit, vers l'an 1606, une petite chapelle, où l'on disait quelquefois la messe, lorsqu'en 1622 les constructions nouvelles ayant accru le nombre des habitans, on fut obligé d'agrandir la chapelle. C'était alors une petite église qui avait 12 toises de longueur sur 6 ou 7 de largeur, mal orientée, bien éclairée, couverte en ardoise, et dédiée à saint Louis et

à sainte Cécile, comme le témoigne le procès-verbal qu'en avril 1623 fit dresser l'archevêque de Paris. Le 14 juillet suivant, elle fut érigée en paroisse; le nom de *Saint-Louis* lui fut spécialement appliqué, et ce nom devint celui de l'île entière.

Hébert et les autres habitans de l'île qui s'étaient chargés d'en continuer et achever les constructions entreprirent dans la suite de rebâtir cette église. On commença par élever le chœur, dont la première pierre fut posée en 1664, et de la chapelle on fit la nef. Ces deux constructions n'étaient point en harmonie. La nef, partie ancienne, tombait en ruine; on commença à la reconstruire en 1702 sur les desseins de Levau, et elle ne fut entièrement achevée et dédiée sous l'invocation de saint Louis qu'en 1725.

Le 2 février 1701, un ouragan terrible, qui causa plusieurs dégâts dans Paris, ébranla le bâtiment de cette église, une poutre se détacha et tomba sur la tête du marquis de Verderone, qui en fut mortellement blessé [1].

Cette église n'a rien de remarquable, si ce n'est son clocher qui, bâti en pierre, a la forme

[1] *Mémoires de Dangeau*, publiés par madame de Sartory, tom. I, pag. 213.

d'un obélisque percé à jour dans diverses parties de sa longueur. *Nugæ difficiles!*

Pont-Marie. Ce pont, qui communique de l'île Saint-Louis au quai des Ormes, fut, comme je l'ai dit ci-dessus, commencé en 1614. Le roi et la reine sa mère, en grande cérémonie, le 11 octobre de cette année, en posèrent la première pierre. Les travaux en furent discontinués autant de fois que ceux de l'île, et ne se terminèrent entièrement qu'en 1635. Il reçut le nom de l'entrepreneur Marie.

Le 1er. mars 1658, la Seine, extraordinairement débordée, entraîna deux arches de ce pont, du côté de l'île; plusieurs personnes périrent. Il s'y trouvait deux maisons habitées par des notaires; l'une d'elles fut engloutie avec les arches du pont; et le notaire fut enseveli avec ses minutes.

Le roi ordonna la reconstruction de ces deux arches. En attendant l'exécution de cet ordre, on établit, à la place des arches en bois et sur le pont, un péage qui devait se percevoir sur les passans pendant dix ans, et dont le produit devait être employé à la construction des arches abattues. Il paraît qu'après ces dix ans révolus la restauration s'exécuta. On rebâtit les

arches en pierre; mais on n'y éleva point de maisons dessus; de sorte que, depuis environ 1670 jusqu'à la fin de l'année 1788, ce pont resta en partie couvert de maisons, tandis que l'autre partie laissait un vide qui faisait désirer la destruction de celles qui existaient encore. A la fin de l'an 1788, et au commencement de 1789, le pont fut entièrement débarrassé de maisons. On les remplaça par des trottoirs commodes; la route fut élargie, la pente adoucie; et la vue, dans cette partie de Paris, ne fut plus arrêtée par le spectacle de vieilles maisons suspendues sur le cours de la rivière.

Ce pont a cinq arches à plein cintre : sa longueur entre les culées est de 93 mètres 97 centimètres; et sa largeur, de 23 mètres 66 centimètres.

Pont de la Tournelle, qui sert de communication entre le quai de la Tournelle et l'île Saint-Louis. Il fut établi sur la ligne du pont Marie, d'après les engagemens pris en 1614 par le sieur Christophe Marie; il était construit en bois, et on le voit figurer sur le plan de Paris, fait en 1620. En 1637, il fut emporté par les glaces; quelque temps après, on le rebâtit pareillement en bois. En 1648, il menaçait ruine. En

1651, une grande partie fut emportée par les eaux de la Seine ; ensuite on le reconstruisit en pierre. En 1654, il n'était pas encore terminé, comme le prouvent divers arrêts ou ordonnances ; il ne le fut qu'en 1656. Son achèvement à cette époque est attesté par une inscription placée sous une de ses arches.

Le pont de la Tournelle est bordé de trottoirs ; on y a fait depuis, à diverses reprises, des réparations qui en ont rendu le passage plus commode. Il se compose de six arches à plein cintre : sa longueur entre les culées est de 116 mètres 58 centimètres ; sa largeur entre les têtes est de 14 mètres 75 centimètres.

Pont-Rouge. Il servait de communication entre la pointe occidentale de l'île Saint-Louis et l'île de la Cité. Une des clauses du traité conclu en 1614 avec le sieur Marie, et en 1623 avec le sieur Lagrange, portait qu'il serait construit un pont en bois sur le bras de la Seine qui coule entre l'île de la Cité et celle de Saint-Louis. Les oppositions fréquentes du chapitre de Notre-Dame retardèrent la confection de cet ouvrage ; et la forme étrange que l'on fut obligé de lui donner est un témoignage de l'obstination de ce chapitre à contrarier sa construction.

Ce pont ne coupait pas à angle droit le fil de l'eau; partant de la pointe de l'île Saint-Louis, il n'aboutissait point directement à la rive opposée; arrivé à quelque distance de cette rive de l'île de la Cité, par respect pour des maisons de chanoines, il la longeait dans l'espace d'environ 25 toises, formait un angle obtus, et descendait jusqu'à une petite place du cloître Notre-Dame, où aboutissait la petite rue d'Enfer.

Ce pont, fort irrégulier par sa forme, était presque entièrement terminé en 1634; les gens de pied pouvaient alors y passer, comme le prouve l'événement malheureux dont je vais parler.

En cette année, le pape ayant accordé un jubilé, on ordonna à Paris une procession générale. Trois paroisses, empressées de passer processionnellement, et jalouses sans doute d'obtenir, l'une sur l'autre, la gloire du premier pas, se précipitèrent en foule sur ce pont et l'ébranlèrent. Des balustrades ou gardes-fous peu solides cédèrent en deux endroits à la compression de la multitude. Plusieurs personnes furent précipitées dans la Seine; d'autres, croyant que le pont s'abîmait sous eux, se jetèrent volontairement dans cette rivière. Vingt personnes perdirent la vie, quarante furent bles-

sées. Cet événement détermina le parlement, en 1636, pendant le jubilé de cette année, à ne plus permettre aux processions le passage des ponts en bois.

Ce pont éprouva tant de secousses par la débâcle de l'hiver de 1709, qu'on résolut de le détruire. Il fut rétabli en 1717. Alors on le peignit en rouge; et le nom de cette couleur a, depuis, servi à le désigner.

On n'y passait qu'à pied. On y percevait le péage d'un liard par personne. Il ne supportait aucune maison. Vers l'an 1795, il menaçait ruine: il fut détruit. Un arrêté de l'an 1801 ordonna la construction de trois ponts; dans les années suivantes, on construisit, à quelques toises plus haut que l'endroit occupé par le Pont-Rouge, un autre pont, qui sert à communiquer de l'île Saint-Louis à celle de la Cité; on le nomme le *Pont de la Cité*. J'en parlerai ailleurs.

Quai Malacquest, qui s'étend sur la rive gauche de la Seine, depuis la rue de Seine jusqu'à la rue des Saints-Pères. Les maisons qui bordent ce quai faisaient partie du *petit Pré-aux-Clercs;* le bord de cette rivière était, en cet endroit, nommé le *Port Malacquest*, le *Heurt du port aux Passeurs;* et une partie portait les noms de

l'*Écorcherie* ou de la *Sablonnière*. En 1540, l'Université aliéna la plus grande partie du *petit Pré-aux-Clercs* : l'adjudication s'en fit en 1542.

C'est vers cette époque qu'il faut placer le comblement de la *Petite-Seine*, canal large de quatorze toises, qui servait de limites au *petit Pré-aux-Clercs*, et qui s'étendait depuis la Seine jusqu'au bas de la rue Saint-Benoît. Le quai Malacquest commença à se construire à cette époque; et, lorsque, dans les premières années du dix-septième siècle, Marguerite de Valois fit construire son hôtel sur une partie du *petit Pré-aux-Clercs*, ce quai porta le nom de *quai de la reine Marguerite*, parce que son hôtel était placé rue de Seine, rue voisine de ce quai. Cet hôtel, qui fut vendu en 1624, favorisa l'achèvement de ce quai, qui put alors se border de maisons particulières. Il ne fut pavé que sous Louis XIV, en 1670, comme l'atteste une inscription qui ne subsiste plus sur les lieux, mais qui a été conservée dans le traité d'architecture de Blondel.

Sur le plan de Paris, gravé d'après le plan en tapisserie dont la copie était à Saint-Victor, on voit, à l'emplacement du quai Malacquest, et sur le bord de la Seine, l'indication d'une cons-





VUE DU PALAIS ROYAL,

« taines places dudit pre, [illegible]

[1] *Voyez* tom. II, pag. 284; tom. III, pag. 307.



VUE DU PALAIS ROYAL,

truction; et, à côté, on lit ces mots : *La place où l'on voulait faire l'Hôtel-Dieu nouveau.*

GRAND ET PETIT PRÉ-AUX-CLERCS, dont j'ai déjà parlé et désigné la situation [1]. Ils reçurent, sous ce règne, une nouvelle destination.

Le petit Pré-aux-Clercs fut donné, en 1368, à l'Université, en échange du terrain que les religieux de Saint-Germain avaient pris sur le grand Pré-aux-Clercs, pour faire creuser des fossés autour des murs de leur abbaye. Il était séparé du grand pré par un canal large de quatorze toises, qui communiquait de la rivière aux fossés de l'abbaye et au bas de la rue Saint-Benoît. Ce canal, nommé *Petite-Seine*, fut comblé vers l'an 1540. En 1609, Marguerite de Valois acheta, de l'Université, six arpens, pour y bâtir son hôtel. Le petit Pré-aux-Clercs, vers la fin du règne de Henri IV, était entièrement couvert de maisons et d'hôtels avec jardins.

Le *grand Pré-aux-Clercs* ne tarda pas à éprouver le même sort. Devenu inutile à l'Université, qui en était propriétaire, ce corps demanda, le 7 septembre 1629, à la cour du Parlement la permission « de vendre à cens et à rentes cer-« taines places dudit pré, depuis la rue des

[1] *Voyez* tom. II, pag. 284; tom. III, pag. 307.

« Saints-Pères jusqu'à celle du Bac, et trois « arpens au-delà, jusqu'au *clos Barbier* [1]. » Ces ventes eurent lieu dans la suite ; et, en 1640, les rues de Bourbon et de Verneuil furent ouvertes sur le grand Pré-aux-Clercs.

MARCHÉ-AUX-CHEVAUX. Une de ses extrémités communique au boulevard de l'Hôpital, et l'autre à la rue du Marché-aux-Chevaux.

Ce marché fut, sous Henri III, établi sur une partie de l'emplacement de l'hôtel des Tournelles, et, sous Henri IV, placé sur celui du boulevard des Capucines. Par lettres-patentes de juillet 1642, le roi permit à François Barajon, l'un de ses apothicaires et valets de chambre, de faire établir au faubourg Saint-Victor, sur un emplacement anciennement nommé *la Folie Eschalart*, un nouveau Marché-aux-Chevaux. En 1760, on fit bâtir, à une de ses extrémités, un pavillon qui sert de bureau et de logement à l'inspecteur du marché.

En 1818, on y a exécuté de grandes réparations : on a nivelé le terrain, et planté de nouveaux arbres, sur un plan plus convenablement disposé que celui de l'ancienne plantation.

Ce marché se tient les mercredis et les samedis.

[1] *Registres manuscrits du Parlement*, au 7 septembre 1629.

JARDIN DES PLANTES, situé entre le quai Saint-Bernard, la rue de Seine, la rue du Jardin des Plantes et la rue de Buffon. Ce jardin porta, d'abord, le nom de *Jardin royal des Plantes médicinales;* puis il reçut le nom moins caractéristique de *Jardin du Roi.* Du temps de la révolution, et jusqu'à l'an 1814, il porta le nom de *Jardin des Plantes.* Après cette époque, on a ordonné qu'il serait nommé *Jardin du Roi.*

Le sieur Herouard, premier médecin de Louis XIII, obtint de ce roi des lettres-patentes, de janvier 1626, qui ordonnent l'établissement d'un jardin, où seraient cultivées des herbes et plantes médicinales, et dont ledit Herouard et ses successeurs, premiers médecins du roi, auraient la surintendance. Ces lettres ne désignent point le lieu de cet établissement : elles portent seulement que ce jardin sera placé dans un des faubourgs de Paris et autres lieux voisins et convenables. L'exécution ne suivit pas de près le projet, qui fut repris par les sieurs Bouvard, premier médecin du roi, et Gui Labrosse, son autre médecin. Une voirie, appelée *des Copeaux,* qui ne contenait qu'environ deux arpens, et qui avait appartenu à divers particuliers, fut choisie par ces médecins, et acquise, au nom du roi, par contrat du 21 février 1633. Les

terrains voisins ne furent achetés qu'en 1636. Ces diverses parties réunies comprenaient 14 arpens, dans lesquels se trouvait englobée la *butte des Copeaux*, formée par un amas successif de gravois et d'immondices de la ville [1], ainsi que ce monticule prolongé, dont la superficie est en plate-forme, qu'on voit au-dessous et à l'est de la butte, et dont la formation a la même origine. Au nord de la butte, à l'endroit où l'on a établi une laiterie, était la *voirie des bouchers*. Ces lieux, fétides et hideux à voir, sont aujourd'hui ombragés d'arbres toujours verts et dessinés en jardins pittoresques. Ils offrent une promenade champêtre et variée, dont je parlerai ailleurs.

La Brosse, ayant obtenu, en 1635, la confirmation de cet établissement, y fit construire des bâtimens et des salles pour des cours de botanique, de chimie et d'histoire naturelle.

Le jardin, placé en face des bâtimens du Muséum d'histoire naturelle, se terminait vers la moitié de sa longueur actuelle; c'est-à-dire qu'à partir des bâtimens il ne s'étendait pas au-delà de 160 toises. A son extrémité orientale, était un vieux mur, au bas duquel coulaient autrefois les eaux du canal de Bièvre, lorsque ce canal

[1] *Voyez* tom. 1, pag. 36.

traversait l'abbaye de Saint-Victor et une partie de Paris [1]. Entre ce mur et le cours de la Seine, étaient des jardins potagers, appelés *Marais*. Ces marais ont disparu et fait place au prolongement du jardin, qui, alors, s'est étendu jusqu'au quai Saint-Bernard et jusqu'à la place du pont d'Austerlitz. Dans la suite, et pendant la révolution, il a été agrandi de tous les terrains et chantiers qui se trouvaient entre ce jardin et la rue de Seine; de sorte qu'aujourd'hui sa superficie totale a environ cinq fois plus d'étendue qu'elle n'en avait lors de son origine.

STATUE ÉQUESTRE DE LOUIS XIII, située au centre de la place Royale, place qui, commencée par Henri IV, ne fut achevée que sous le règne de Louis XIII. Richelieu, ayant fait peur à tous les monarques de l'Europe, voulut paraître protéger les rois de France, et travailler à leur gloire : il avait contribué à l'érection de la statue équestre de Henri IV, roi dont la mémoire n'avait pas besoin d'un tel appui; il en fit ériger une à Louis XIII. Mais ne s'occupait-il pas de sa propre illustration, lorsque, dans ce monument, il exaltait des actions qui étaient les siennes, et que tout le

[1] *Voyez Canal de Bièvre*, tom. II, pag. 102 et tom. III, pag. 305.

monde savait ne point appartenir à son royal et incapable pupille? Ne voulait-il pas se donner l'avantage que le protecteur obtient sur le protégé?

L'inauguration de cette statue fut, le 27 septembre 1639, célébrée avec pompe et au bruit d'une artillerie nombreuse. Elle était élevée sur un piédestal de marbre blanc, chargé, sur ses quatre faces, d'inscriptions, dont je rapporterai la suivante :

« Pour la glorieuse et immortelle mémoire du
« très-grand, très-invincible Louis-le-Juste,
« XIII[e]. du nom, roi de France et de Navarre.
« Armand, cardinal et duc de Richelieu, son
« principal ministre dans tous ses illustres et
« généreux desseins, comblé d'honneurs et de
« bienfaits par un si bon maître et un si géné-
« reux monarque, lui a fait élever cette statue,
« pour une marque éternelle de son zèle, de sa
« fidélité, de sa reconnaissance. »

1639.

Dans les inscriptions françaises ou latines, qui occupaient les autres faces du piédestal, la vérité était pareillement outragée.

Les artistes admiraient la beauté du cheval de bronze, ouvrage de Daniel Volterre, élève de

Michel-Ange. Ce statuaire mourut trop tôt pour faire la figure de Louis XIII. Biard fils en fut chargé; il s'en acquitta mal : cette figure n'était point en proportion avec le cheval, et paraissait trop grande. Le roi était représenté tenant en main le bâton de commandement. On ne sait à quelle époque et par quel accident ce bâton était échappé de sa main, qui restait élevée et sans appui. Cet accident caractérise la conduite de ce roi sans capacité.

Cette statue fut renversée en août 1792.

Académie française. Cette Académie, qui siégea long-temps au Louvre, siége aujourd'hui au palais des Arts, quai de la Monnaie. Quelques hommes de lettres, la plupart poëtes et poëtes très-médiocres, tels que Godeau, évêque de Grâce, Gombaud, Giri, Chapelain, les deux frères Hubert, Cerisai, de Malleville, se réunissaient, une fois par semaine, dans la maison de Conrart, autre homme de lettres et secrétaire du roi, maison plus commode que celle des autres associés, et qui était située rue Saint-Denis. Ils y lisaient leurs propres ouvrages, lorsque l'abbé Boisrobert, espèce de bouffon du cardinal de Richelieu, ayant assisté au comité littéraire, en parla à ce cardinal, qui voulut en être le

protecteur, et qui, au mois de janvier 1635, fit accorder, à cette société, des lettres-patentes, portant qu'elle serait érigée en *Académie Française*, et que ses membres n'excéderaient pas le nombre de quarante.

Le Parlement, constant ennemi de toutes nouveautés, fut effrayé de celle-ci, et mit à enregistrer ces lettres d'érection, des difficultés que l'ascendant tout-puissant du cardinal était seul capable de faire disparaître. Il fit long-temps attendre son enregistrement, qui ne s'effectua que le 10 juillet 1637, et avec l'addition de cette clause, indice de sa répugnance : « Que l'Académie ne pourrait connaître que de la langue « française et des livres qu'elle aurait faits, ou « qu'on exposerait à son jugement. »

Les premiers travaux de cette société furent, par l'ordre exprès du fondateur, dirigés vers un objet qui intéressait son amour-propre. Le cardinal, auteur de quelques mauvaises tragédies[1],

[1] Richelieu dépensa 200,000 écus pour faire jouer, sur son grand théâtre du Palais-Royal, sa mauvaise tragi-comédie, intitulée *Mirame*. Cette pièce n'eut qu'un médiocre succès. « Les Français n'auront jamais de goût pour les belles choses! « s'écriait-il en colère, ils n'ont point été charmés de Mirame. » Desmarets lui assura que la pièce était excellente; mais que les comédiens, étant ivres, ne savaient pas leur rôle.

Le cardinal composa aussi une comédie héroïque, intitulée

et jaloux des succès qu'obtenaient celles de Corneille, ordonna aux nouveaux académiciens de s'occuper exclusivement de la critique du Cid.

Cette Académie tenait encore ses séances chez un de ses membres. Après la mort du cardinal, le chancelier Séguier, son second protecteur, lui donna asile dans son hôtel. Dans la suite, Louis XIV, ayant pris le titre de protecteur de cette académie, lui accorda, pour ses séances, une salle dans le Louvre : elle a continué d'y siéger jusqu'au temps de la Convention, où toutes les académies furent supprimées. Elles furent, alors, remplacées par l'Institut, décrété par la constitution de l'an IV (1796), établi et organisé par la loi du 3 brumaire an V (24 octobre 1796), dont je parlerai en son lieu.

Académie royale pour la noblesse, située Vieille rue du Temple, fondée, en 1636, par le cardi-

*Mérope*. Il la communiqua à Boisrobert, en lui demandant son opinion. Celui-ci, moins courtisan qu'à son ordinaire, lui dit franchement qu'elle ne méritait pas la publicité : le cardinal, furieux déchira son manuscrit; puis, se repentant d'avoir détruit un si bel ouvrage, il ne put dormir de la nuit, se leva, fit lever ses gens, demanda de la colle, rassembla avec beaucoup de peine tous les fragmens épars sur le parquet, rétablit son manuscrit déchiré, et le fit imprimer sous le nom de Desmarets.

nal de Richelieu, qui donna 22,000 livres pour cet établissement. Vingt gentilshommes devaient y être nourris chacun, pendant deux années, et, de plus, instruits dans les exercices militaires, les mathématiques et l'histoire, etc.; le tout gratuitement. Cette académie se composait, en outre, de jeunes gentilshommes qui payaient pension. On ignore le sort de cet établissement, qui ne fut pas durable.

Imprimerie royale. Elle fut établie, en 1642, par ordre du cardinal de Richelieu. Sublet, sieur des Noyers, en fut nommé surintendant; Trichet Dufrêne, correcteur, et Cramoisi, imprimeur. En deux ans seulement, il sortit des presses de cette imprimerie soixante-dix gros volumes, grecs, latins, français, italiens, tous imprimés en beaux caractères et sur beau papier. Il fut dépensé, dans les sept premières années, pour monter cette imprimerie, plus de trois cent soixante mille francs. Si le cardinal de Richelieu eût borné ses actions à cet établissement, sa mémoire aurait passé avec honneur à la postérité.

Quelque brillante que fût, dans son origine, cette imprimerie, son état n'est pas comparable à ce qu'il a été depuis, à ce qu'il est aujour-

d'hui. On y possède des poinçons, matrices et caractères des langues de presque tous les peuples de la terre qui ont une écriture, et, notamment, les cent trente-sept mille caractères de la langue chinoise.

Cette imprimerie fut d'abord établie dans la galerie du Louvre, au rez-de-chaussée et à l'entresol; elle fut ensuite transférée à l'hôtel de Toulouse, en face de la place des Victoires; et, enfin, par décret du 6 mars 1809, à l'hôtel de Soubise et dans le bâtiment de cet hôtel, appelé *Palais-Cardinal*, et situé Vieille rue du Temple.

PALAIS-ROYAL, situé rue Saint-Honoré, nº. 204, bâti à la place de l'ancien hôtel de Mercœur et de l'hôtel de Rambouillet, qui avait appartenu, au quinzième siècle, au connétable d'Armagnac. L'emplacement du jardin était, sous le règne de Charles v et long-temps après, traversé diagonalement par la muraille et les fossés de Paris.

En 1624, le cardinal de Richelieu acheta du sieur Dufresne l'hôtel de Rambouillet, et du marquis d'Estrées celui de Mercœur. Il fit abattre ces hôtels, démolir ce qui restait des murs de la ville, combler les fossés, et niveler le terrain; il acquit, de plus, quelques autres emplacemens, qui lui permirent d'étendre son palais depuis la

rue de Richelieu, qu'il fit ouvrir, jusqu'à la rue des Bons-Enfans.

Le terrain étant déblayé, il fit construire, en 1629, son palais sur les dessins de Le Mercier[1]. La principale porte d'entrée présentait les armoiries de Richelieu, surmontées du chapeau de sa dignité ecclésiastique; et, au-dessus, on lisait cette inscription : *Palais-Cardinal*. Cette inscription est restée jusqu'en 1642, époque de la mort de Richelieu. Il avait légué ce palais à Louis XIII; et ce roi, le 7 octobre de cette année, vint avec la reine en prendre possession, et y fixer sa demeure. Alors, à l'inscription *Palais-Cardinal* on substitua celle de *Palais-Royal*. Aussitôt, la famille de Richelieu sollicita le roi et la reine de faire rétablir l'ancienne inscription : son *honneur* y était intéressé. Les mots de *Palais-Cardinal* furent replacés; mais le nom de *Palais-Royal* prévalut, et se maintint malgré l'inscription restituée[2].

[1] *Voyez* planche 49.

[2] Voici les vers qui furent publiés sur la construction de ce palais :

> Funeste bâtiment, autant que magnifique,
> Ouvrage qui n'est rien qu'un effet des malheurs;
> Pavillons élevés sur les débris des mœurs,
> Qui causez aujourd'hui la misère publique.
> Ordres bien observés dans toute la fabrique;
> Lambris dorés et peints de diverses couleurs,

Ce palais fut orné avec tout le goût, la recherche et le luxe imaginables. Le cardinal n'oublia rien de ce qui pouvait satisfaire son ostentation et ses goûts fastueux : il y eut des boudoirs, une chapelle, des salles de bal, des galeries et deux salles de spectacle.

La chapelle était remarquable par la richesse de ses ornemens. Tous les vases, tous les autres objets servant au culte, comme ostensoirs, calices, burettes, encensoirs, etc., étaient d'or massif, ornés d'un grand nombre de diamans.

Louis XIV ayant, en 1692, cédé le Palais-Royal au duc d'Orléans, son frère unique, et à ses descendans mâles, ce frère du roi fit détruire une vaste galerie, dont le plafond, peint par Philippe de Champagne, représentait les glorieux exploits du cardinal, et la remplaça par des appartemens.

Une autre galerie, appelée, *galerie des hom-*

Détrempés dans le sang et dans l'eau de nos pleurs,
Pour assouvir l'humeur d'un conseil tyrannique :
Pourpre rouge du feu de mille embrasemens ;
Balustres, promenoirs, superflus ornemens ;
Grand portail, enrichi de piliers et de niches,
Tu portes en écrit un nom qui te sied mal ;
On te devrait nommer l'hôtel des mauvais riches,
Avec plus de raison que *Palais cardinal*.

Plusieurs autres pièces de vers furent publiées sur ce sujet : elles attestent moins le talent des auteurs que l'indignation publique.

*mes illustres de France*, occupait l'aile de la seconde cour. Ces hommes illustres, que le cardinal avait choisis lui-même, n'étaient qu'au nombre de vingt-cinq : on voyait leurs portraits en pied peints par Champagne, d'Egmont, Vouet, Poerson, et, au-dessous, leurs noms, leurs devises et de petits tableaux, qui représentaient leurs principales actions.

Entre ces peintures étaient des bustes antiques, la plupart en marbre. La richesse et la variété des ornemens frappaient d'admiration les spectateurs, qui, sans doute, dans leur ravissement ne se doutaient guère que la mémoire de ces personnages prétendus illustres, notamment celle de Simon de Montfort, Blaise de Montluc, Anne de Montmorency, Catherine de Médicis, était plus digne de l'exécration que des hommages de la postérité. Ajoutons qu'au nombre des illustres de cette galerie se trouvaient Louis XIII et Richelieu lui-même [1].

Le cardinal fit construire dans ce palais deux *salles de spectacle* : l'une, destinée à des spectateurs choisis, ne pouvait contenir que cinq cents personnes ; l'autre, plus vaste, en contenait environ trois mille. Cette dernière salle

[1] Ces tableaux se voient aujourd'hui au Louvre, dans le Musée des tableaux.

était contiguë au palais, et située du côté de la rue des Bons-Enfans.

C'était sur ces théâtres que jouaient les troupes de comédiens gagés par le cardinal.

La plus grande de ces salles fut, en 1660, accordée par Louis XIV à Molière et à sa troupe; et, lorsqu'en 1673 ce grand comique fut mort, le roi la destina à la représentation des drames héroïques ou tragédies en musique, qu'on a depuis nommés *opéras*.

Cette salle, le 6 avril 1763, fut consumée par un incendie. Elle fut reconstruite à la même place et ouverte au public le 26 janvier 1770: elle fut de nouveau détruite par le feu aussitôt après le spectacle du 8 juin 1781. Elle a, depuis, été reconstruite ailleurs. (Voyez *Opéra.*)

Le public arrivait à cette salle par un cul-de-sac, anciennement nommé la *Court-Orry*, passage indigne de ce théâtre et fort incommode. C'est sur l'emplacement de ce passage que l'on a ouvert, en 1782, la rue de Valois.

L'escalier du palais, situé à droite en entrant, est remarquable par sa beauté. Desorgues en fournit les premiers dessins. Sa rampe de fer est pareillement admirée.

Le régent avait formé dans ce palais des collections précieuses :

Une de tableaux, qui contenait des ouvrages des plus grands maîtres;

Une collection, ou cabinet d'histoire naturelle, notamment de minéralogie;

Une collection de modèles de toutes les productions des arts et métiers.

Dans la seconde cour, les faces des trois corps de bâtimens, qui l'environnaient, présentaient en relief des ancres, et surtout, des proues de navires qui faisaient une saillie de plusieurs pieds. Le cardinal de Richelieu joignait à ses titres de puissance celui de surintendant de la marine.

En face de la principale entrée du Palais-Royal était un hôtel, appartenant à Noël Brulard de Silleri. Il le vendit, le 22 mars 1640, à Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, qui, le même jour, le céda au cardinal de Richelieu. Ce cardinal fit démolir cet hôtel, en forma une place devant son palais, au milieu de laquelle on éleva une fontaine monumentale, comme l'atteste un plan manuscrit, que j'ai sous les yeux. Cette place, moins vaste que celle qui existe aujourd'hui, était bornée au midi par des maisons qui ne correspondaient point à la magnificence du Palais. En 1719, le duc d'Orléans, régent de France, fit abattre ces maisons, et construire un

peu au-delà, sur les dessins de Robert Cotte, un édifice, dont la façade a 20 toises de développement, et dans lequel est un réservoir pour les eaux. Au centre de la façade de cet édifice, on a établi une fontaine publique : ce fut alors, sans doute, que la fontaine, isolée au milieu de la place, disparut. Je parlerai en son lieu de cet édifice appelé *Château-d'Eau*, ainsi que du jardin du Palais-Royal et des changemens qu'il a éprouvés.

THÉATRES. Le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne et celui des Italiens se maintinrent sous ce règne : ce dernier fut vulgairement appelé *Théâtre du Marais*. Des deux théâtres que le cardinal de Richelieu fit établir dans son Palais, un seul fut public : on y jouait des tragédies, des tragi-comédies et autres pièces. Je vais donner l'état de ces divers théâtres sous le règne de Louis XIII, et de quelques spectacles qui s'établirent à Paris pendant cette période.

THÉATRE DE L'HÔTEL DE BOURGOGNE, situé rue Mauconseil. J'ai parlé dans la période précédente de l'état de ce théâtre, berceau de l'art dramatique en France; je vais ajouter quelques notions nouvelles sur son état et ses progrès pendant le règne de Louis XIII. On commençait à y

jouer des comédies d'un genre un peu supérieur aux bouffonneries ordinaires ; on y représentait des pièces où l'on voyait figurer les divinités de la mythologie : ce qui annonce que la scène prenait quelquefois un degré de gravité qui ne lui était pas ordinaire ; mais la farce dominait encore.

Ces comédiens firent, le 30 janvier 1613, confirmer de nouveau leurs priviléges, et furent autorisés, suivant l'ancienne formule, à jouer *tous Mystères, Jeux honnêtes et récréatifs*, sans offenser personne, en la salle de la Passion, dite l'*Hôtel de Bourgogne*[1].

Sur ce théâtre se rendirent célèbres quelques acteurs dont je vais parler. Henri Legrand, dont le sobriquet était Belleville et le nom de théâtre *Turlupin*, a joué la comédie pendant cinquante ans. « Jamais homme n'a composé, joué, ni « mieux conduit la farce que Turlupin. Ses « rencontres étaient pleines d'esprit, de feu et « de jugement ; il lui manquait un peu de naï- « veté.... Il passait pour n'avoir pas son pareil « dans le bas comique[2]. »

Hugues Guéru, dans les rôles sérieux, était

[1] *Registres manuscrits du Parlement*, au 30 janvier 1613.

[2] *Variétés historiques et littéraires*, tom. 1, deuxième partie, pag. 501.

nommé *Fléchelles*, et dans la farce *Gautier-Garguille :* quoique Normand, il contrefaisait à merveille le Gascon. Il jouait les vieillards de farce, et avait beaucoup de naturel : il faisait rire par ses gestes, sa tournure ridicule et ses chansons, toujours fort gaillardes, comme on peut en juger par le recueil qu'il en a publié [1].

Gautier-Garguille fut long-temps chargé de débiter les prologues, qui, suivant l'usage de ce théâtre, précédaient la pièce. Voici quelques phrases qu'il est possible de citer sans offenser les lecteurs délicats. « Une chose que je dois vous « dire, c'est de ne pas pencher tellement l'o- « reille à la symphonie de ce passe-temps, que « quelques opérateurs manuels (filous) ne coo- « pèrent avec le galimatias, et ne s'en servent « comme d'une musique ou d'une voix aché-

[1] Les chansons de Gautier-Garguille furent imprimées en 1631, et réimprimées en 1658. Le sieur Tomassin lui dédia, en 1632, les prologues intitulés : *Regrets facétieux, plaisans, et harangues*. Quant aux chansons de Gautier, pour juger de leur licence, il suffit de transcrire ces phrases du privilége du roi : « Notre cher et bien-aimé Hugues Guéru, dit *Fléchelles*, « l'un de nos comédiens ordinaires, nous a fait remonstrer « qu'ayant composé un petit livre, intitulé *les nouvelles chan-* « *sons de Gautier-Garguille*, il le désireroit mettre en lumière « et faire imprimer ; mais il craint qu'autres que lui.... ne le « contrefissent, et n'ajoutassent quelques autres chansons « *plus dissolues que les siennes*. »

« loïse, plutôt pour le ravissement et prise for-
« melle de vos bourses, que pour l'applaudis-
« sement de vos oreilles, etc.... Le champ de
« mes inventions étant si stérile que, s'il n'est
« arrosé des douces liqueurs de votre bienveil-
« lance, il est difficile qu'il puisse produire des
« fleurs dignes de vous être offertes. Philippot
« (acteur) viendra incontinent, qui se promet,
« sous l'assurance de votre supplément, de vous
« faire rire et pleurer tout ensemble, afin que
« la modération de l'un tempère la violence de
« l'autre.... Messieurs et dames, je désirerais,
« souhaiterais, voudrais, demanderais et re-
« quérerais, désidérativement, souhaitative-
« ment, volontativement, demandativement,
« avec mes désidératoires, souhaitatoires, etc.,
« vous remercier de votre bonne assistance et
« audience, en une petite farce, réjouie et gail-
« larde, que nous vous allons représenter, avant
« laquelle je veux faire une grande petite large
« étroite et spacieuse remontrance, qui vous fera
« rire. »

Ces balivernes et surtout ce style ridiculement pédantesque étaient fort en usage sous Louis XIII.

Robert Guérin, dit *Lafleur* dans les rôles sérieux et *Gros-Guillaume* dans la farce, avait

des mœurs crapuleuses et une stature d'une grosseur extraordinaire. Au milieu des élans de sa joie, qu'il communiquait facilement aux spectateurs, on le voyait verser des larmes de douleur, que lui causait parfois la gravelle qui le tourmentait, douleurs dont il supportait la violence sans interrompre son jeu, et sans cesser de faire rire.

On rapporte que Turlupin, Gautier-Garguille et Gros-Guillaume, tous les trois garçons boulangers du faubourg Saint-Laurent, liés d'amitié, sans étude, mais doués d'un esprit naturel, formèrent le projet de jouer la comédie. Ils louèrent un petit jeu de paume, situé près de l'Estrapade, y bâtirent à la hâte un théâtre, et se firent des décorations avec des toiles grossières : ils jouaient, depuis une heure jusqu'à deux heures, des scènes qu'on appelait *Turlupinades*, pour la somme de 2 sous 6 deniers par personne. Gautier-Garguille représentait ordinairement le rôle de maître d'école, ceux de savant et de maître de la maison. Turlupin jouait les valets, les filous, etc., et Gros-Guillaume faisait le sentencieux.

Les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, jaloux des succès de ce théâtre, se plaignirent au cardinal de Richelieu, qui, avant de prononcer sur

cette plainte, voulut s'assurer des talens des acteurs dénoncés. Ils jouèrent dans son palais une scène bouffonne, qui dérida son éminence : elle ordonna que les trois acteurs Turlupin, Gautier-Garguille et Gros-Guillaume seraient admis à jouer à l'hôtel de Bourgogne.

Gros-Guillaume se permit de contrefaire un tic ou une grimace que faisait habituellement un magistrat puissant. Ce magistrat, en colère, le fit décréter de prise de corps. Gautier-Garguille et Turlupin prirent la fuite; Gros-Guillaume fut renfermé dans les cachots de la Conciergerie, où il tomba malade de saisissement, et mourut. Bientôt après ses deux camarades, instruits de sa mort, ne purent lui survivre: la douleur les enleva dans la même semaine[1].

[1] Ils furent tous trois enterrés dans l'église de Saint-Sauveur, sépulture ordinaire des comédiens de l'hôtel de Bourgogne. On leur composa une épitaphe, dont voici quelques traits :

Gautier, Guillaume et Turlupin,
Qui mettoient tout le monde en liesse,
Ont tous trois rencontré leur fin,
Avant qu'avoir vu leur vieillesse.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Gautier, Guillaume et Turlupin,
Ignorans en grec et latin,
Brillerent tous trois sur la scène,
Sans recourir au sexe féminin

. . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Mais la mort, en une semaine,

En 1619, Gros-Guillaume prononça sur son théâtre et fit imprimer un prologue intitulé : *Advis de Gros-Guillaume sur les affaires de ce temps, avec une remonstrance à messieurs qui se meslent de tout.* Ce prologue fut évidemment commandé par la politique de la cour, contre ceux qui se mêlant des affaires publiques, s'avisaient d'en raisonner, dans le but de donner à l'opinion une direction favorable à la paix. Il suppose Paris assiégé, manquant de farine et de beurre de Vanvres. « Si je ne mangeais que de l'huile en ca-« rême, dit-il, vous ne verriez pas des farces à « si bon marché : je vous ferais payer le rétré-« cissement de mon pourpoint; car le même qui « contient le Gros-Guillaume, en tiendrait bien « quatre maigres et huit au bout. » Il suppose ensuite qu'en état de guerre les bourgeois seraient obligés d'aller monter la garde aux portes de Paris. « Oui, oui, j'y ai de l'intérêt, ajoute-« t-il : si on s'amusait à aller ivrogner aux por-« tes, adieu l'hôtel de Bourgogne. Pour moi, je « ne suis point séditieux : j'aimerais mieux ga-« gner quatre écus par jour, et boire tout mon

Pour venger son sexe mutin,<br>
Fit à tous trois trouver leur fin.

*Variétés historiques et littéraires*, tom. 1, seconde partie, pag. 501, etc.

« soûl à la *Croix-Verte*, durant la paix, que de
« mourir de froid sous une tente en temps de
« guerre. »

Il parle ensuite de ceux qui s'occupent de politique. « Il n'y a, dit-il, si petit frère Coupe-
« Chou (moine servant) qui ne veuille entrer
« au Louvre; il n'y a harengère qui ne se mêle
« de parler de la guerre et de la paix. Les cro-
« cheteurs, au coin des rues, font des panégyri-
« ques et des invectives : l'un loue M. d'Éper-
« non, l'autre le blâme. Ah! que vous êtes
« fous! etc. [1]. »

Bertrand Haudrin, dit *Saint-Jacques* et *Guillot-Gorju*, succéda aux précédens : il avait étudié en médecine, même en pharmacie, et renoncé à ces sciences pour embrasser la carrière du théâtre. Il jouait ordinairement les rôles de médecins ridicules, et les faisait rire eux-mêmes. Il était grand, noir et fort laid; doué d'une excellente mémoire, il nommait avec une volubilité extraordinaire les drogues des apothicaires et les instrumens de chirurgie. Après avoir joué la farce pendant huit ans, il se retira à Melun, où il exerça la profession de médecin. Ennuyé de son nouvel état, il tomba dans une mélancolie

[1] *Avis de Gros-Guillaume*, pag. 4 et 10.

qui l'obligea à revenir à Paris, où il mourut en 1648.

Dulaurier, surnommé *Bruscambille*, était un comédien de l'hôtel de Bourgogne, qui obtint beaucoup de célébrité dans son temps : il paraît qu'il succéda à Gautier-Garguille dans l'emploi de composer et débiter des prologues avant l'ouverture de la scène. Si l'on compare les prologues de Bruscambille avec ceux qui, sous le règne de Henri IV, étaient prononcés sur le même théâtre, on s'aperçoit que la politesse avait fait quelques progrès. Ils contiennent moins de paroles triviales, moins de grossièretés, mais n'en sont pas exempts : on y trouve des pièces de vers, un mélange d'érudition et de bouffonneries et surtout une affectation ridicule pour le style figuré, conforme au mauvais goût du temps; nul trait concernant les mœurs, les opinions, les usages du siècle; enfin, beaucoup d'obscénités.

On avait reproché à Bruscambille de faire des prologues trop sérieux : pour s'excuser, il en prononça un, *en forme de galimatias*, comme porte son titre, et le termina par des phrases qu'on ne peut entièrement copier : « Je vous « conjure, dit-il, par..... de nettoyer la pous- « sière de nos imperfections avec les époussettes « de votre humanité, et de recevoir un clystère

« d'excuses aux intestins de votre méconte-
« ment; ce que faisant, vous nous obligerez à
« saisir l'occasion au poil du...., pour cacher la
« matière que vous savez dans le bassin de vos
« commandemens, etc.[1]. »

Le prologue sur l'*Impatience des spectateurs* contient quelques notions sur les habitués de ce théâtre et le genre des pièces qu'on y jouait :
« Je vous dis donc que vous avez tort, et même
« grand tort, de venir, depuis vos maisons jus-
« qu'ici, pour y montrer l'impatience qui vous
« est naturellement habituelle, ou, si vous vou-
« lez, qui vous est habituellement naturelle;
« c'est-à-dire, pour n'être à peine entrés dans
« ce lieu de divertissement que, dès la porte,
« vous criez, à gorge déployée : *Commencez,*
« *commencez*. Et que savez-vous, messieurs,
« si le seigneur Bruscambille aura bien étudié
« son rôle, avant que de paraître devant l'ex-
« cellence de vos seigneuries; et si votre préci-
« pitation ne lui fera point dire quelque imper-
« tinence qui pourrait déplaire à la seigneurie
« de vos excellences?

« Nous avons bien eu la patience de vous at-
« tendre de pied ferme, et de recevoir votre

[1] *Les Pensées facétieuses et bons mots du fameux Bruscambille*, comédien original; Cologne, 1741, pag. 153.

« argent à la porte de meilleur cœur pour le
« moins que vous nous l'avez présenté ; de vous
« préparer une jolie décoration de théâtre, une
« belle pièce toute neuve, qui, sortant de la
« forge, est encore toute chaude, de broc en
« bouche, et se doit gober la serviette sur
« l'épaule.....

« Mais, c'est encore bien pis quand on a com-
« mencé : l'un tousse, l'autre crache, l'autre
« pette, l'autre rit, l'autre au théâtre tourne
« le cul : il n'est pas jusqu'aux laquais qui n'y
« veulent mettre le nez, tantôt en faisant inter-
« venir des gourmades réciproquées, tantôt en
« lançant avec des sarbacanes des poids au nez
« de ceux qui ne peuvent mais de leurs folies.
« Pour ces sortes de gens, je les réserve à leurs
« maîtres, qui peuvent au retour, avec une fomen-
« tation d'étrivières, appliquées sur les parties
« postérieures, éteindre l'ardeur de leurs in-
« solences [1].

« Il est question de donner un coup de bec en
« passant à certains fanfarons de Gonesse, qui se

[1] Il est évident que Bruscambille parle ici des pages et laquais, qui chaque jour commettaient des insolences et même des vols dans Paris. La justice ne pouvait les atteindre, et leurs maîtres quelquefois les faisaient fouetter dans leurs hôtels.

« promènent pendant qu'on représente. N'est-ce
« pas une chose aussi ridicule que de chanter au
« lit, ou de siffler à table.... L'hôtel de Bourgogne
« est pour jouir et voir des spectacles divertis-
« sans, assis ou debout, sans bouger, non plus
« qu'une nouvelle épousée. Vous répondrez peut-
« être que le jeu ne vous plaît pas ; c'est là où je
« vous attendais, pour vous prouver que vous êtes
« d'autant plus fous d'y venir, et de nous apporter
« votre bel et bon argent. Ma foi, si tous les ânes
« mangeaient des chardons, je n'en voudrais pas
« fournir la compagnie à cent écus par an.....
« Parbleu, ce dit un autre, en allongeant le cou
« comme une grue antique, n'y devraient-ils
« pas mêler un *intermède*, des *feintes* ?

« Que vous avez le goût dépravé et peu con-
« naisseur ! Comment donc appelez-vous la scène
« lorsque Pan, Diane, Cupidon et autres s'in-
« gèrent dextrement au sujet ? N'est-ce pas
« *intermèdes* en bon langage comique ? Pour ce
« qui est des *feintes*, je vous entends venir avec
« des sabots neufs. Il faudrait, pour vous ra-
« goûter, faire voler quatre diables en l'air,
« vous infecter d'une puante fumée de pou-
« dre, et faire plus de bruit que tous les ar-
« muriers de la Haumerie n'en font..... S'il
« arrive, quelquefois, aux comédiens de faire un

« tintamare de fusées, ce n'est que pour s'accom-
« moder à votre humeur capricieuse, etc. [1]. »

On voit dans les passages de ce prologue que le spectacle était souvent troublé par l'impatience, les clameurs et les attaques des spectateurs; qu'il s'en trouvait qui regrettaient les scènes bruyantes appelées *diableries*, *diable à quatre*, que représentaient autrefois les confrères de la Passion, auxquels les comédiens Bruscambille et compagnie avaient succédé. On voit aussi que ces comédiens, dans leur prologue, traitaient le public un peu cavalièrement.

Il existait dans le même temps un acteur qui portait pour nom de théâtre celui de *Jean Farine*. Bruscambille, voulant prouver qu'il n'est pas l'auteur d'une pièce satirique intitulée: *Caractères et Mœurs des femmes*, dit au public: « Afin
« qu'on ne s'y trompe pas, nous avons cru qu'il
« était de notre prudence, Jean Farine et moi,
« de vous faire la lecture de ces copies [2]. »

Jean Farine, dont on ignore le véritable nom, est souvent mentionné dans divers écrits du temps. Un poëte représente un jeune homme qui,

[1] *Les Pensées facétieuses et les bons mots du fameux Bruscambille*, comédien original; Cologne, 1741, pag. 82 et suiv.

[2] *Idem*, pag. 214.

après plusieurs fredaines, veut s'engager dans la troupe des comédiens de l'hôtel de Bourgogne; il s'adresse à Lafleur, ou Gros-Guillaume, et lui demande d'être agrégé parmi ses compagnons, nommée les *braves lestes*,

> Qui charment un chacun de parole et de gestes.
> L'on m'admet : aussitôt bras dessus, bras dessous,
> Et suis de tous péchés entièrement absous;
> Je prête le serment ez mains de Jean Farine,
> Qui d'un plat plein de fleurs m'enfarine la mine.
> En usant de ces mots : « Or sus, je te reçois
> « Pour être à tout jamais comédien françois ;
> « Tu courras avec nous l'une et l'autre fortune;
> « Bonne un jour, puis demain marâtre et importune.
> « Je veux qu'en premier lieu tu sois très-diligent
> « De garder à la porte, et recevoir l'argent;
> « Et puis, sur le théâtre, allumer les chandelles,
> « Ayant l'œil quand il faut donner des *escabelles*, etc. [1]. »

Julien de l'Épy, dont le nom de théâtre était *Jodelet*, est un personnage comique qui figure dans les pièces de Scarron. C'est lui qui a joué d'original le rôle de don Japhet d'Arménie, de Jodelet souffleté, de Jodelet maître et valet, comédie de cet auteur. C'était, suivant les écrivains du temps, un acteur très-comique : il lui suffisait de se présenter sur la scène pour

[1] *Les exercices de ce temps*, le Débauché, *neuvième satire*, pag. 80.

exciter les éclats de rire des spectateurs. Il avait un frère, qui jouait les vieillards.

Tous ces acteurs, à l'exception de Gros-Guillaume, ne jouaient jamais sans masque; ils paraissaient toujours sur la scène avec le même costume. On accommodait les pièces de théâtre au caractère de chacun d'eux. Leurs portraits en pied ont presque tous été gravés par les habiles artistes du temps: ce qui prouve l'intérêt qu'ils avaient inspiré au public.

Ce théâtre se composait d'un parterre et de quelques rangs de loges. Lorsque la cour s'y rendait, on y faisait porter des siéges. On lit dans les mémoires de Bassompierre: « La reine « commanda à Sennecterre de porter un siége à « la comédie pour M. d'Epernon et un pour « M. Zamet; car elle voulait qu'ils la vinssent « ouïr. Le marquis d'Ancre me dit lors en ces « propres termes: *Pardio monsu, je me moque* « *moi delle choses desto monde. La reine a* « *soin de faire porter un siége pour Zamet et* « *n'en a point fait autant de M. du Maine;* « *fiez-vous à l'affectionne delle principi* [1].

THÉATRE DU MARAIS, situé d'abord rue de la Poterie, hôtel d'Argent, entre les rues de la Tixe-

[1] *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, pag. 273.

randerie et de la Verrerie. Au commencement du règne de Louis XIII, la troupe de l'hôtel d'Argent se transféra dans la vieille rue du Temple, au-dessous de l'égoût de cette rue, où elle avait loué un jeu de paume. Ce nouveau local reçut, alors la dénomination de *Théâtre du Marais:* il était occupé par une troupe de comédiens italiens, pensionnés du roi. Sous le règne du cardinal de Richelieu, Mondori paraît avoir été le chef de cette troupe. Là brillaient *Arlequin, Pantalon* [1], *Mézetin*, *Trivelin*, *Isabelle*, *Colombine*, le *Docteur*, etc. La troupe italienne eut un acteur distingué par l'originalité de son jeu, son esprit bouffon et sa pantomime, dans la personne de *Tiberio Fiorilli*, dit *Scaramouche*, homme vicieux qui fut condamné aux galères en Italie pour ses escroqueries, et fort

[1] Voici ce qu'on lit dans une pièce de l'an 1624 : « Pantalon étant allé, il y a quatre mois, trouver le surintendant « (marquis de La Vicuville) pour lui faire signer une ordon- « nance de quelque somme que votre majesté avoit donnée à « sa compagnie, dès que le marquis le vit entrer dans sa cham- « bre, il se mit soudain, et sans dire gare, à faire mille pan- « talonades. Le seigneur Pantalon, tout au rebours, se met « sur sa bonne mine; et, s'approchant de la Vieuville avec un « pas plein de gravité, il lui dit : *Seigneur marquis, votre* « *illustrissime seigneurie vient de jouer mon rôle; je la sup-* « *plie maintenant de jouer le sien, en signant mon ordon-* « *nance.* » (*La voix publique au roi*, pag. 32.)

accueilli en France, surtout pendant la minorité de Louis XIV [1].

Mondori, beau parleur, était ordinairement chargé de l'emploi d'orateur : c'est lui qui composait et débitait les prologues des pièces. Le cardinal de Richelieu le faisait jouer sur le théâtre de son palais. Cet acteur était admiré dans les rôles de héros comme dans les rôles de bouffons. Il ne voulut jamais adopter sur la scène l'usage des grandes perruques, et y figurait les cheveux courts et crépus. Il mettait trop d'ardeur dans son jeu : en jouant le rôle d'Hérode dans la tragédie de Mariamne, par Tristan, il fut frappé d'apoplexie et resta paralysé d'une partie de ses membres. Retiré dans une maison de campagne près d'Orléans, il avait entièrement renoncé au théâtre lorsque le cardinal lui ordonna de venir à Paris pour jouer le principal rôle dans la comédie de l'*Aveugle de Smyrne*, comédie dont ce cardinal était auteur avec l'abbé Desmarets. Ce comédien malade obéit à cet ordre barbare. Il fit des efforts pour remplir le vœu du terrible maître; mais il ne put jouer que dans deux actes de cette pièce. Mondori se retira dans sa maison comblé de pensions qu'il tenait de

[1] Voyez *la Vie de Scaramouche*, par Angelo Constantini.

la munificence de Richelieu et de ses courtisans [1].

La licence des scènes théâtrales devenait intolérable pour un temps où le goût et la politesse faisaient des progrès. Les habitudes grossières du vieux temps se maintenaient, mais elles commençaient à paraître scandaleuses. Je le dis et ne puis en fournir la preuve sans craindre le reproche que méritent les auteurs de ces farces grossières et dissolues, ou que méritent les moeurs de leur temps.

Les indécences de la scène furent prohibées, mais non entièrement bannies par des lettres-patentes du roi, données le 16 avril 1641, et enregistrées au Parlement le 28 de ce mois. On y fait défense « à tous comédiens de représenter « aucune action malhonnête, de n'employer au« cune parole lascive ou à double entente, à peine « d'être déclarés infâmes, etc. » et, ce qu'on ne ne trouve guère dans des lettres-patentes de cette époque, on emploie le mobile de l'honneur pour amener les acteurs à des principes de décence. « Et en cas que lesdits comédiens ne contre« viennent, ains règlent tellement les actions « de théâtre, qu'elles soient du tout exemptes

[1] *Variétés historiques et littéraires*, tom. I, partie IIe., pag. 528.

« d'impureté, veut et ordonne que leurs exer-
« cices ne puissent leur être imputés à blâme, ni
« préjudicier à leur réputation dans le com-
« merce public [1]. »

Théatre du Palais-Royal. Ce fut pour faire jouer sa tragédie de *Mirame*, que le cardinal de Richelieu fit bâtir ce théâtre contigu à son palais. La représentation lui coûta, dit-on, 2 ou 300,000 écus. Gui-Patin écrit que, le 28 janvier 1637, on joua à l'hôtel de Richelieu une comédie qui coûta cent mille écus, dépense fort intempestive, à cause de la misère publique. Le même ajoute que le lendemain, plus de cent bateaux chargés de vin, de blé, d'avoine, de poisson, etc., périrent vers la Grève: grand malheur pour les marchands. Pendant que les uns se réjouissent à grands frais, les autres se ruinent [2].

Sur ce théâtre on ne jouait que des tragédies, des tragi-comédies, des comédies héroïques, qu'étaient chargés de composer Pierre Corneille, Rotrou, de l'Estoile, Bois-Robert, Colletet, l'abbé Desmarest, etc. Le cardinal contribuait, en tout ou partie, à ces productions drama-

[1] *Registres manuscrits du Parlement*, au 28 avril 1641.
[2] *Esprit de Gui-Patin*, pag. 187.

6.

tiques, et paraissait flatté qu'on les crût son ouvrage.

Montfleuri, acteur le plus renommé de ce théâtre, dont le nom de famille était Zacharie Jacob, fut admis dans la troupe royale en 1636. On attribue sa mort aux efforts qu'il fit en jouant le rôle d'Oreste; car les acteurs qui criaient le plus, qui se donnaient les mouvemens les plus violens, étaient sûrs d'obtenir les suffrages de la cour. Il avait le ventre si gros, qu'il portait, pour en soutenir le poids, un cercle de fer à sa ceinture. « Il « fait le fier, disait de lui Cyrano de Bergerac, « parce qu'on ne peut le bâtonner tout entier en « un jour. »

Sur ce théâtre, en 1636, parut la tragédie du *Cid*, qui, en 1639, fut suivie des *Horaces* et de *Cinna*. Ainsi ce théâtre, favorisé par un puissant protecteur, fut presque en même temps le berceau et le char triomphal de la tragédie.

THÉATRE D'AVENET. Un chef de troupe, nommé *Jacques Avenet*, avait loué, en 1632, le jeu de paume de la Fontaine, situé rue Michel-le-Comte, et y avait établi un théâtre, où se jouaient des comédies et des farces. Les habitans des rues Michel-le-Comte et Grenier-Saint-Lazare se plaignirent au Parlement du grand

nombre de carrosses qui obstruaient ces rues, de l'insolence des pages et laquais, et des vols qu'y commettaient les filous attirés par ce théâtre. Le Parlement, en 1633, fit droit à la demande des habitans de ces rues : il ne paraît pas que ce théâtre se soutint long-temps.

Théatre de Tabarin, situé place du Pont-Neuf, du côté de la place Dauphine. Paris, autrefois bien plus qu'aujourd'hui, était le domaine très-productif de toute espèce de charlatans. Je n'entends parler ici que de ceux qui vendaient des remèdes à tous les maux, et qui, par ce seul moyen, vivaient aux dépens de la multitude ignorante et crédule.

Peu de temps avant l'établissement de Tabarin, on voyait, dans la cour du Palais, à Paris, sur un théâtre, *il signor Hieronimo*, magnifiquement vêtu, ayant une chaîne d'or, et vendant de l'onguent contre la brûlure. Il avait pris à gage un bouffon de l'hôtel de Bourgogne, nommé *Galinette la Galine*, et, en outre, quatre joueurs de violon, lesquels, le premier par ses bouffonneries, les seconds par leur bruit, attiraient les regards et l'attention des passans. Le seigneur Hieronimo se brûlait publiquement les mains, avec un flambeau, jusqu'à ce qu'elles

fussent couvertes d'ampoules; il se donnait des coups d'épée à travers le corps. Aussitôt il appliquait son baume, et, le lendemain, il montrait aux nombreux assistans qui se pressaient autour de son théâtre, les plaies, faites la veille, guéries et cicatrisées, les ravissait en admiration, et vendait son baume [1].

Tabarin ne faisait point de pareils tours de force; il n'était qu'un bouffon gagé par un nommé Montdor, vendeur de baume et d'onguent. Il jouait le rôle d'un niais, et proposait à son maître les questions les plus ridicules, que celui-ci, vêtu en habit de médecin, portant la longue barbe au menton, résolvait gravement en termes de la science. Tabarin, toujours mécontent des solutions de son maître, en donnait d'autres qui paraissaient inspirées par les habitudes contractées dans les lieux d'aisances, ou dans les lieux de débauche. Alors le maître contrefaisait l'homme courroucé, répondait souvent aux questions et aux solutions ridicules de Tabarin, en le qualifiant de *gros âne*, de *gros porc*, de *maraud*, etc. Tel était le mécanisme des scènes que ce charlatan et son valet jouaient sur leur théâtre: scènes qui, pendant plusieurs an-

[1] *Satire contre les charlatans et pseudomédecins*, etc., par *Thomas Sonnet*, sieur de Courval, édit. de 1610, pag. 101.

nées, attirèrent à son théâtre presque toutes les classes des habitans de Paris. Plusieurs écrits attestent la renommée d'un tel spectacle, dont Boileau parle, mais avec mépris.

Un contemporain a aussi contribué à étendre la réputation de Tabarin : c'est Thomas Sonnet, sieur de Courval, gentilhomme virois, docteur en médecine, poëte, et poëte satirique. Il avait, en 1610, publié une satire violente contre les charlatans, pseudomédecins, empiriques, etc., en prose mêlée de vers. En 1619, indigné des succès de Tabarin, il fit un extrait de cette satire, et la publia sous le titre : *Les Tromperies des charlatans découvertes*. Dans le portrait que ce médecin fait des charlatans, Tabarin ou son maître, qui n'y était point nommé, se reconnut. Il fit aussitôt publier une réponse intitulée *La Réponse du sieur Tabarin au livre intitulé La Tromperie des charlatans découverte*. On y lit ces phrases : « Malicieusement et à dessein, le « susdit livre, intitulé *La Tromperie des charlatans*, a été publié, non à autre intention « que pour me faire perdre l'amitié que vous « me portez, et me faire sortir de vos bonnes « grâces, que j'ai acquises *sans l'avoir mérité*... « Sitôt que Dieu m'a fait la grâce d'entrer en « cette ville de Paris, je n'ai été si téméraire de

« monter sur le théâtre, en place publique,
« sans aller prendre permission des officiers du
« roi, de M. le lieutenant-civil, auquel j'ai des
« obligations infinies [1]. »

Le sieur Courval avait raison de se plaindre des charlatans; Tabarin avait raison de se justifier; le lieutenant-civil avait tort d'avoir permis à ce dernier d'établir un théâtre et d'y vendre ses drogues.

On a recueilli les œuvres de Tabarin, et elles ont obtenu jusqu'à six éditions. Parmi les questions qui le composent, le nombre de celles qu'on peut citer aujourd'hui est infiniment petit [2]. En voici une que j'ai choisie :

TABARIN.

« Quels gens trouvez-vous les plus courtois
« du monde? »

LE MAÎTRE.

« J'ai été en Italie; j'ai vu les Espagnes et

[1] La *réponse du sieur Tabarin* au livre intitulé *Tromperies des charlatans découvertes*; Paris, 1619, pag. 6, 7, 13, 14.

[2] *Recueil général des œuvres et fantaisies de Tabarin*, divisé en deux parties, contenant ses rencontres, questions et demandes facétieuses, avec leurs réponses. A cette sixième édition est ajoutée la deuxième partie des questions et farces, non encore vues ni imprimées. Paris, 1625.

« traversé une grande partie des Allemagnes ;
« mais je n'ai jamais remarqué tant de cour-
« toisie qu'en France. Vous voyez les Français
« qui s'embrassent, se caressent, se bienveil-
« lent, s'ôtent le chapeau ; enfin, je n'ai, entre
« toutes les contrées où je me suis trouvé, vu
« ni remarqué gens si courtois qu'en France. »

TABARIN.

« Appelez-vous un trait de courtoisie que
« d'ôter le chapeau ? Je ne voudrois pas beau-
« coup voir de telles caresses, moi. »

LE MAÎTRE.

« La coutume d'ôter le chapeau, en signe de
« bienveillance, est ancienne, Tabarin, pour
« témoigner l'honneur, le respect et l'amitié
« qu'on doit à ceux qu'on salue..... »

TABARIN.

« De façon que toute l'essence de la courtoi-
« sie, vous la jugez consister à ôter le chapeau.
« Voulez-vous savoir qui sont les gens les plus
« courtois du monde ? »

LE MAÎTRE.

« Qui, Tabarin ? »

TABARIN.

« Ce sont les *tireurs de laine* (voleurs) de

« Paris; car ils ne sont pas seulement contens « de vous ôter le chapeau; mais, le plus sou- « vent, ils vous ôtent le manteau quand et « quand [1]. »

Tabarin demande ailleurs, à son maître, lequel il aimerait mieux d'être cheval ou âne. Le maître préfère la condition du cheval, et Tabarin celle de l'âne, « parce que, dit-il, les che- « vaux ont la peine de courir les bénéfices, et, « le plus souvent, les ânes les prennent. »

Une autre question atteste un usage qui n'existe plus, et dont j'ai déjà parlé. Tabarin demande à son maître pourquoi les femmes portent des *masques*. « Je me suis trouvé, dit-il, « dans une assemblée de femmes; je n'ai jamais « vu tant de masques ni tant de beaux mentons. « Je croyois être en carême-prenant. » Le maître lui répond : « Les femmes portent des masques « pour se conserver le teint frais, pour se gar- « der du hâle et ne flétrir point les roses et les « lis qui se vont émaillant le verger de leurs « joues, etc. » Tabarin donne à cet usage un motif ridicule et trop grossier pour être rapporté [2].

[1] *Recueil général des œuvres et fantaisies de Tabarin*, question 22e., partie Ire., pag. 63.

[2] *Idem*, partie IIe., question 16e., pag. 53.

Tabarin représentait aussi, sur son théâtre, des pièces à intrigues. A la suite de ses *Questions*, on trouve deux de ces pièces, intitulées *Farces tabariniques*; et, dans ses deux pièces, on voit des personnages que l'on dupe en les renfermant dans un sac. Molière a imité cette scène de Tabarin, dans ses *Fourberies de Scapin*; imitation que Boileau lui reproche dans ces vers, où il dit que cet auteur comique aurait atteint le sublime de son art, si, pour s'accommoder au goût du peuple, il n'eût

> Quitté pour le bouffon l'agréable et le fin,
> Et sans honte à Térence allié Tabarin.
> Dans ce sac ridicule où Scapin s'enveloppe,
> Je ne reconnais plus l'auteur du Misanthrope.

Dans une de ces questions, le charlatan n'oublie pas de faire l'apologie de ses drogues. « Mon « maître, dit Tabarin, vous vantez tant vos « drogues, principalement votre baume, votre « pommade, et tous les autres médicamens que « vous dispensez ; je désirerois grandement sa- « voir leur énergie, leur propriété et puissance. » Le maître lui répond modestement : « A la vé- « rité, il faut que je confesse, sans philautie ou « ostentation, que mon baume est un des plus « rares secrets que la nature ait jamais décou- « verts, tant pour les expériences qu'il en a fait

« paroître, tant à Paris qu'en autres villes de
« France, où je l'ai distribué, que pour les évé-
« nemens et guérisons admirables qui en sont
« réussis, outre même mon attente. Il est très-
« bon aux douleurs de tête, aux migraines,
« vertigos, ténébrosités du cerveau ; il est sin-
« gulier pour le mal d'estomac, syncope, vo-
« missement, palpitation.... pour l'obstruction
« du foie, l'opilation de la rate, pour le mal de
« reins, de fluxions catarrheuses, pour les scia-
« tiques, etc. [1]. »

Ce n'était pas seulement les personnes du peuple, c'était aussi celles de la cour qui croyaient à l'efficacité des drogues de ce charlatan. Dans une pièce satirique contre les courtisans, on lit :

> Que si l'on a les dents gâtées,
> Faut les pommades fréquentées,
> L'opiate, le romarin,
> Que l'on trouve chez Tabarin [2].

Parmi les nombreux écrits publiés dans les premières années du règne de Louis XIII, il en est un qui commence ainsi... « Me promenant « sur le Pont-Neuf, attendant la farce qu'a ac-

[1] *Recueil général des œuvres et fantaisies de Tabarin*, question 16e., IIe. partie, pag. 63.

[2] Le *Pasquil de la court*, pour apprendre à discourir et s'habiller à la mode, 1622.

« coutumé de jouer sur le soir Tabarin pour
« mieux vendre ses denrées, je m'arrêtai à la
« boutique mobile d'un marchand libraire[1]. »

Dans une autre pièce où l'on fait parler des femmes, l'une dit : « N'avez-vous point vu et lu
« les *Questions de Tabarin ?*—Oui, madame,
« répond la femme d'un secrétaire du roi, je
« les ai lues il n'y a pas un mois; mais je n'y
« prends pas beaucoup de plaisir; car on m'a
« dit qu'il y a bien à dire de ce que dit Ta-
« barin, et de ce qu'on a écrit sous son nom, et
« qu'il n'y a rien de tel que de l'ouïr. — Vrami,
« mademoiselle, dit la femme d'un médecin, je
« l'ai ouï dire ainsi à mon mari; mais il trouve
« que *Montdor* dit beaucoup confusément, et il
« s'étonne de la facilité des bourgeois de Paris
« qui se laissent persuader si légèrement à ses
« discours[2]. »

Le théâtre de Tabarin est figuré sur une vignette de ses œuvres. On y voit représenté le maître, en habit doctoral, la tête couverte d'un bonnet basque, le menton orné d'une longue barbe, et tenant en ses mains des boîtes d'onguent ou de baume. Il paraît s'adresser à son valet Tabarin,

[1] *La pourmenade du Pré-aux-Clercs*, 1622, pag. 1re.

[2] *Troisième après-dîner du caquet de l'accouchée*, 1622, pag. 10.

qui, coiffé d'un chapeau d'arlequin, vêtu d'une souguenille et d'un large pantalon, porte à sa ceinture une batte d'arlequin et fléchit les genoux en y portant les deux mains. Son visage est couvert d'un masque. Sur l'arrière-plan est une femme assise coiffée d'une toque ornée de plumes; devant elle est une grande cassette ouverte, contenant des pots ou boîtes de baume.

Tabarin, ou plutôt son maître Montdor, car ce dernier se contentait des profits du charlatanisme et laissait à son associé Tabarin toute la gloire de ses farces, revint à Paris et s'y trouvait en 1634. Sans doute que son théâtre offrait des scènes plus licencieuses qu'auparavant, ou que la délicatesse parisienne avait fait des progrès; car, le 8 août de cette année, les habitans de l'île de la Cité se plaignirent au Parlement de l'indécence de ce spectacle. « Le nommé Mont-« dor, est-il dit dans cette plainte, et autres « charlatans, jouent des farces, chantent des « chansons et font autres actions messéantes et « scandaleuses. » La cour décréta que les ordonnances rendues à ce sujet seraient exécutées, et que le bailli du palais y tiendrait la main [1].

C'est trop m'arrêter, dira-t-on, sur un sujet si futile; mais les succès de Tabarin ne contri-

[1] *Registres du Parlement*, au 16 août 1634.

buent-ils pas à caractériser la période qui m'occupe ? Le théâtre, quelque grossier qu'il soit, n'est-il pas l'image fidèle des mœurs publiques ? Ce charlatan n'a-t-il pas été admiré des Parisiens? N'a-t-il pas dupé et diverti pendant sept à huit ans la cour et la ville? Ne voit-on pas qu'en peignant la grossièreté des comédiens j'ai voulu peindre celle des spectateurs?

## § VII.

### Etat physique de Paris.

Soixante-neuf maisons religieuses, vingt d'hommes, quarante-neuf de femmes, et quelques autres établissemens pieux ou civils, tous composés de grands bâtimens, cours, jardins et enclos, fondés dans Paris sous le règne de Louis XIII, devaient y occuper un espace considérable et faire, pour ainsi dire, déborder les bâtimens de cette ville hors de son enceinte. Une autre cause avait accru la population et le nombre des maisons de Paris, et contribué à la plénitude de cette ville. La paix intérieure, depuis si longtemps bannie de Paris, rétablie par Henri IV, ayant ramené l'aisance et la sécurité, une multitude d'habitations nouvelles s'éleva dans cette ville et dans ses faubourgs. D'autre part les trou-

bles et les guerres civiles qu'engendrèrent en France la faiblesse et l'incapacité des gouvernans ; l'ambition et l'avidité des princes et seigneurs firent sentir le besoin de mettre à l'abri de leurs atteintes et de protéger, par une enceinte plus vaste, une partie des maisons, hôtels, monastères établis dans les faubourgs du nord.

Accroissement de l'enceinte de Paris. Dès l'an 1562 Charles IX avait eu le projet d'étendre l'enceinte de la partie septentrionale de Paris ; mais les troubles qu'il contribua à faire naître s'opposèrent à l'exécution de ce projet.

En 1626, un nommé Boyer, secrétaire du roi, proposa de faire construire entièrement la partie septentrionale de l'enceinte : elle devait commencer à l'est de Paris, au bord de la Seine, près du boulevard de l'Arsenal, et aboutir à cette rivière, à l'ouest de cette ville, et à l'alignement de la gorge du bastion qui joignait la porte dite *de la Conférence*.

Cette porte était située sur la rive droite de la Seine, à l'endroit où se terminait le jardin des Tuileries : elle reçut le nom de *Conférence*, et existait en 1608. Il ne faut pas la confondre avec la *Porte-Neuve*, qui se trouvait sur le quai du Louvre, au point où la rue Saint-Nicaise venait

aboutir à ce quai. Il ne faut pas, non plus, la confondre avec la *barrière de la Conférence*, située à l'extrémité du Cours.

Le projet de Boyer n'eut qu'un commencement d'exécution. Le bureau de la ville, mû par divers intérêts, fit suspendre les travaux, et s'opposa même à l'enregistrement de son contrat.

En 1631, Barbier, intendant des finances, fut plus heureux; mais son projet n'obtint pas une entière exécution. D'abord, il devait comprendre dans l'enceinte projetée une grande partie des faubourgs actuels. Ce plan parut trop vaste, et lésait trop d'intérêts. Son marché fut annulé en 1632. Alors, il renferma son plan dans des bornes plus circonscrites, et en commença l'exécution sous le nom de *Charles Froger*, secrétaire de la chambre du roi.

Il se chargea de faire construire une enceinte, qui commencerait à la porte Saint-Denis, suivrait, le long des *Fossés-Jaunes* [1], jusqu'à la nouvelle porte Saint-Honoré, dont la construction avait été commencée par Boyer, et qu'il s'engagea d'achever. Il fut tenu aussi de bâtir deux autres nouvelles portes, l'une au bout du

[1] Les *Fossés-Jaunes*, ainsi nommés à cause de la couleur des terres, furent creusés sous le règne de Charles IX; ils étaient situés près de la rue Bourbon-Villeneuve.

faubourg Montmartre, et l'autre entre ce faubourg et celui de Saint-Honoré; d'abattre les anciens murs, les anciennes portes qui se trouvaient depuis la porte Saint-Denis jusqu'à la Porte-Neuve; de combler les anciens fossés, où l'eau croupissait, etc.

En vertu de ce traité, l'ancienne porte Saint-Honoré, située vers l'endroit où la rue de ce nom reçoit celle de Richelieu, fut démolie en 1631. On établit sur son emplacement une boucherie; et la nouvelle porte fut placée à l'extrémité de la rue Saint-Honoré, entre le boulevard et la rue Royale.

L'ancienne porte Montmartre fut, en 1633, pareillement démolie; et à sa place on établit une boucherie. Cette ancienne porte était située dans la rue de ce nom, un peu au sud des angles méridionaux des rues des Fossés-Montmartre et Neuve-Saint-Eustache. La nouvelle porte Montmartre, construite alors, fut élevée sur la rue de ce nom entre la fontaine et la rue des Jeûneurs, presqu'en face de la rue Neuve-Saint-Marc. Elle subsista jusqu'en 1700, époque de sa démolition.

Entre ces deux portes, il en fut construit une troisième, à laquelle on donna le nom de *Richelieu*: elle était située dans la rue de ce nom,

près celle Feydeau : elle a subsisté jusqu'en 1701.

Sur l'emplacement enserré dans cette nouvelle enceinte, furent ouvertes, peu de temps après, les rues de Cléry, du Mail, Neuve-Saint-Eustache; celles des Fossés-Montmartre, Saint-Augustin, des Victoires, de Richelieu, Sainte-Anne, des Petits-Champs, etc.

La butte Saint-Roch, butte dont la formation a été expliquée[1], s'élevait au milieu de ces nouvelles constructions, et conservait encore sa hauteur, sa forme agreste et ses moulins à vent[2].

Outre ce quartier, on en vit alors commencer et se terminer plusieurs autres. L'église de Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles fut bâtie en 1624; et plusieurs rues construites alentour reproduisirent l'ancien village de la *Ville-Neuve*, situé autrefois sur cet emplacement, détruit pendant le siége de Paris, et dont le nom est encore rappelé par celui d'une rue[3].

Le *Marais*, quartier dont une grande partie encore en culture n'était que de vastes enclos, se

[1] *Voyez* tom. I, pag. 34.

[2] *Mercure français*, tom. XX, pag. 718 et suiv.

[3] *Rue Bourbon-Villeneuve*. Voyez *Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles*, tom. IV, pag. 168.

couvrit aussi de maisons et de rues nouvelles. En 1620, sur l'emplacement de la rue culture Saint-Gervais, on traça les rues de Sainte-Anastase, de Saint-Gervais; et, en l'année 1636, celles d'Anjou, de Beaujolais, de Beauce, de Bourgogne, de Bretagne, du Forez, de la Marche, du Perche, etc. furent ouvertes.

Le projet de construire ce quartier avait, en 1608, été conçu par Henri IV, mais sur un plan plus vaste. Ce prince voulut établir au Marais une place d'une grande étendue, qui devait porter le nom de *Place de France*, à laquelle auraient abouti huit rues, larges, chacune, de six toises, bordées de bâtimens uniformes, et désignées toutes par une dénomination géographique : telle est l'origine des noms de provinces que portent la plupart des rues de ce quartier.

L'île Saint-Louis fut, sous ce règne, entièrement couverte de maisons, et donna à la ville de Paris un nouveau quartier, régulièrement construit [1].

Dans l'île de la Cité, la rue Sainte-Anne, près du Palais, fut ouverte en 1631 : la rue Saint-Louis, qui n'existe plus, le fut en 1630.

[1] *Voyez* ci-dessus, *Ile Saint-Louis*, pag. 36.

Au faubourg Saint-Germain, sur l'emplacement du *petit Pré-aux-Clercs*, et sur celui qu'y occupaient l'hôtel et les jardins de la reine Marguerite, on ouvrit la rue des Petits-Augustins et quelques autres.

Le *grand Pré-aux-Clercs* vit ses prairies, ses jardins, ses clos commencer à se couvrir de couvens, de maisons, d'hôtels et de larges rues : telles que celles Saint-Dominique, autrefois nommée le *Chemin-aux-Vaches*, les rues de Bourbon, de Verneuil, etc. Mais ces rues furent ouvertes, ces constructions s'exécutèrent sans plan, sans règle : chacun bâtissait sur son terrain, ne s'assujétissait à aucun alignement, et suivait les ondulations des anciens chemins.

Paris fut aussi, pendant ce temps, orné de vastes édifices, de soixante-neuf maisons religieuses, de trois églises paroissiales, de quelques hopitaux, du palais du Luxembourg, du palais Cardinal ou Royal, de la Sorbonne, du collége du Plessis, des bâtimens et du jardin des Plantes, et d'autres établissemens, dont j'ai parlé, etc., etc. Cette ville reçut une face nouvelle.

De si grands changemens furent célébrés par un poëte de ce temps. Corneille, dans sa comédie du *Menteur*, représentée pour la première

fois en 1642, fait dire à *Dorante*, un des personnages de cette pièce :

Paris semble à mes yeux un pays de romans ;
J'y croyais ce matin voir une île enchantée [1],
Je la laissai déserte, et la trouve habitée.
Quelque Amphion nouveau, sans l'aide des maçons,
En superbes palais a changé ces buissons.

GÉRONTE.

Paris voit tous les jours de ces métamorphoses ;
Dans tout le Pré-aux-Clercs tu verras mêmes choses.
Et l'univers entier ne peut voir rien d'égal
Aux superbes dehors du Palais-Cardinal [2] ;
Toute une ville entière, avec pompe bâtie,
Semble d'un vieux fossé par miracle sortie [3].

Par la *ville entière*, dont parle ici Corneille, on doit entendre les quartiers nouveaux qui avoisinaient le Palais-Royal, que traversaient la rue de Richelieu et autres rues adjacentes.

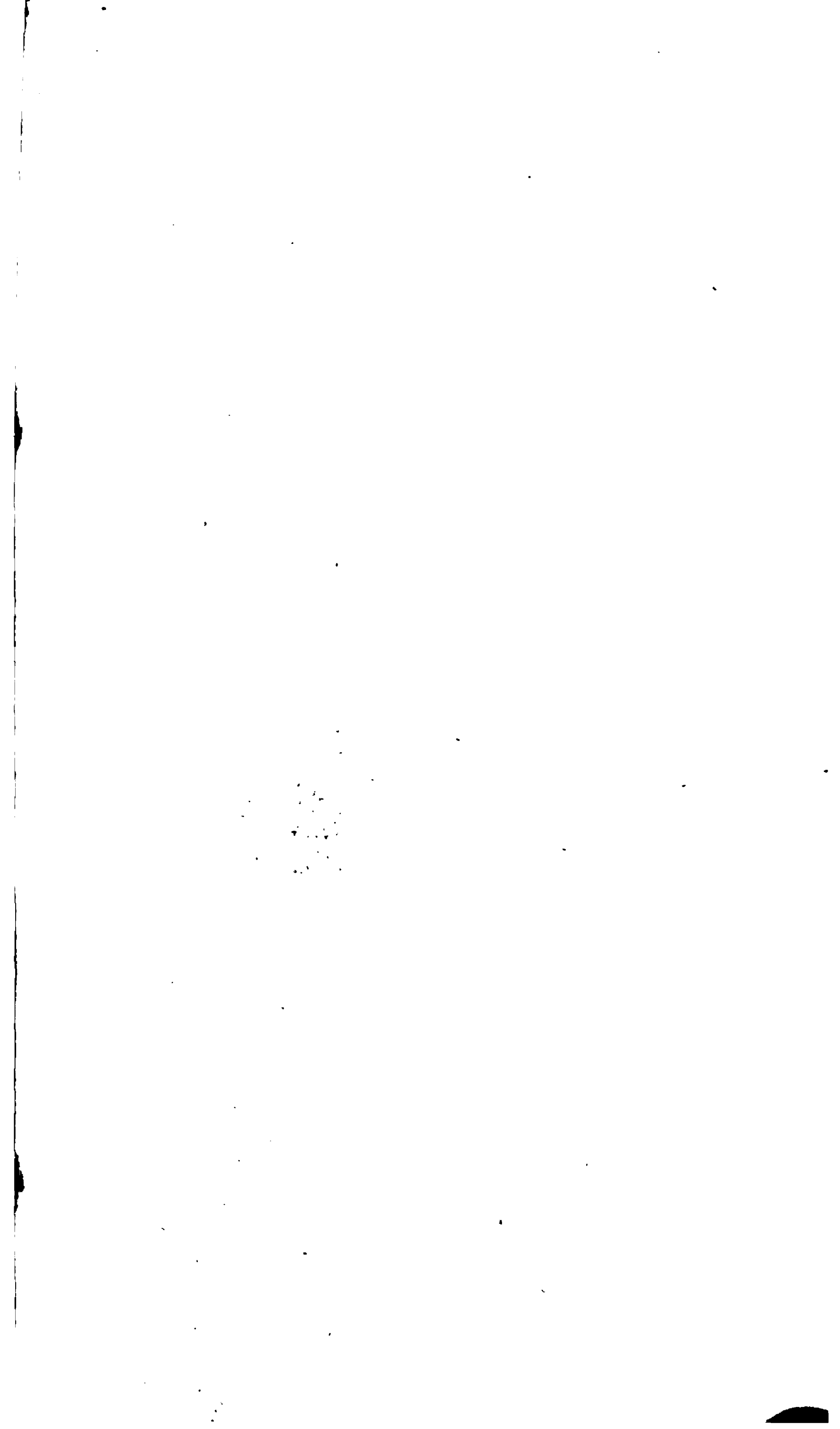
L'aquéduc d'Arcueil porta le bienfait de ses eaux dans les jardins du Luxembourg et dans plusieurs quartiers de l'Université et du faubourg Saint-Germain.

L'hôtel de Nevers figurait avec distinction sur l'emplacement de l'hôtel des monnaies. Le mur de ses jardins bordait le quai jusqu'à la rue Gué-

[1] *L'île de Saint-Louis.*

[2] *Palais-Royal.*

[3] *Le Menteur*, acte II, scène V.





Lemaître del. Couché fils dir. Beyer sc.

VUE DU COURS DE LA SEINE,

du côté de la Tour de Nesle.

négaud; et ce quai, dépourvu de parapet, se [illegible]ait entre l'Hôtel des Monnaies et le col[illegible] [illegible] Quatre-Nations.

[illegible] tour de N[illegible] ainsi que la porte de [illegible] situées sur la rive gauche de la Seine; [illegible]

[illegible]



négaud; et ce quai, dépourvu de parapet, se terminait entre l'hôtel des Monnaies et le collége des Quatre-Nations.

La Tour de Nesle [1], ainsi que la porte de ce nom, située sur la rive gauche de la Seine; la tour du Bois sur la rive opposée, tour qui s'élevait beaucoup plus haut que le comble de la galerie du Louvre, et la Porte-Neuve qu'elle protégeait, existaient encore. Chacune de ces deux tours rondes, très-élevées, était accouplée à une seconde tour ronde d'un moindre diamètre, mais qui surpassait de plusieurs toises la tour principale. L'ancien Louvre était encore entouré de fossés alimentés par les eaux de la Seine. Deux ponts construits sur la route du quai, laissaient entrer dans ces fossés l'eau contenue par des écluses.

La façade de ce palais, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, conservait encore son ancien caractère. Elle était terminée, aux deux angles, par deux tours rondes, couvertes d'un toit en forme conique. On arrivait à la porte principale par un pont composé d'arches en pierre et d'un pont-levis.

Le jardin des Tuileries était séparé du palais de ce nom par un espace assez considérable et

[1] *Voyez* planches 50 et 51.

par une rue, qui portait le nom de ce jardin [1]. Ce jardin, le Cours-la-Reine, les jardins du Luxembourg, des Plantes et du Palais-Royal étaient, avec le Pré-aux-Clercs, qui commençait à se couvrir de maisons et de rues nouvelles, les seules promenades de Paris; mais tous les Parisiens n'avaient pas la liberté d'en jouir.

Le Pont-Neuf était le rendez-vous commun des étrangers, le lieu le plus passager de la ville. On le trouvait constamment couvert d'une foule de curieux, de charlatans, qui vendaient du baume, et jouaient des farces, de banquistes, qui faisaient des tours de gobelets, de marchands de chansons, qui les chantaient, de jeux de marionnettes, de marchands de joujoux, de quincaillerie, de livres, etc. Il présentait des scènes très-variées et un tableau fort animé.

Voilà le beau côté, la face riante et gracieuse de Paris récemment embelli.

Examinons cette ville sous une autre face.

[1] Un rimeur, qui écrivait dans les premiers temps de Louis XIV, parle ainsi de ce jardin:

> Qu'il est beau, qu'il est bien muré!
> Mais d'où vient qu'il est séparé
> Par tant de pas du domicile?
> Est-ce la mode, dans ces jours,
> D'avoir la maison à la ville,
> Et le jardin dans les faubourgs?

(*Paris ridicule*, poëme satirique, par Petit, avocat.)



Lemaître del. Couché fils dir. Pitau sc.

VUE DU COURS DE LA SEINE,

du côté du Pont-Neuf.

[1] *Voyez* planches 50 et 51.

Hist. de Par

Lemaitre del.

Les tours de *Nesle* et *du Bois* [1], la façade du *Louvre* et ses tours rondes, les édifices du *Grand* et du *Petit-Châtelet*, le *palais* de la Cité, la forteresse du *Temple*, celle de la *Bastille*, la plupart des *tours* et *portes* de l'enceinte de la partie méridionale de Paris, etc. conservaient encore à cette ville les traits prononcés de son ancienne barbarie, un aspect hideux, menaçant et féodal.

Si nous parcourons l'intérieur, nous y voyons des rues très-étroites, tortueuses, bordées, de loin en loin, de quelques édifices somptueux ou solides, mais dont les intervalles étaient remplis par des maisons mal bâties, ou plutôt par de pauvres baraques : nous y voyons un peu d'opulence avoisinant beaucoup de misère.

L'état des rues n'était pas plus satisfaisant que celui des maisons qui les bordaient. Puantes, fangeuses, obstruées souvent par des immondices, des fumiers, et inondées d'eaux stagnantes et corrompues, elles blessaient également la vue et l'odorat.

Dans les procès-verbaux qui furent dressés, en 1636, sur les rues de Paris, on peut voir quel en était le déplorable état. Des rues, non encore pavées, ou qui ne l'étaient que d'un côté, ou seulement en quelques parties; des

[1] *Voyez* planches 50 et 51.

amas de gravois, de fumier, d'immondices entassés sur le bord des maisons, depuis environ dix ans; d'autres amas de mêmes matières, encombrant le milieu des rues, obstruaient le cours des eaux, et fermaient l'ouverture des égouts. Ces égouts étant obstrués par ces amas ou par les matériaux de leur propre maçonnerie tombée en ruine, les eaux, sans écoulement, remplissaient les rues où se trouvaient ces égouts, refluaient dans les rues voisines, et y formaient d'immenses et fétides cloaques, continuels obstacles pour les passans, et foyers très-actifs de corruption et de maladies contagieuses pour les habitans du quartier [1]. Ces procès-verbaux font la censure du gouvernement, des administrateurs de la police, et peuvent servir de pièces justificatives aux poëtes qui ont qualifié Paris de *ville de boue, ville de fanges* et *de crottes*. Les poëtes, contre l'usage, ont, à cet égard, très-peu exagéré.

Ce Pont-Neuf, si peuplé de marchands et de charlatans, l'était aussi par de nombreux filous et de hardis voleurs, comme on le verra dans la section suivante.

Paris alors ressemblait assez bien à un homme

[1] *Histoire de Paris, par Félibien*, preuves, tom. IV, pag. 119 et suiv.

pauvre et orgueilleux, qui porterait des vêtemens dorés sur du linge sale et peuplé de vermine.

## § VIII.

### État civil de Paris.

Rien ne fut changé, dans Paris, relativement à l'état civil des habitans [1]. Les mêmes désordres régnaient; et, malgré le grand nombre de magistratures et d'officiers de justice, les attroupemens, les vols, les assassinats mêmes se commettaient en place publique, en plein jour, et presque toujours impunément.

C'est un trait de caractère assez remarquable que des arrêts du Parlement, qui, rendus contre les vagabonds armés, pillant, assassinant dans la ville, dans les faubourgs, dans ses environs, rendus contre les insolences et les voies de fait des pages et des laquais, et renouvelés sans cesse, l'étaient toujours inutilement. Le renouvellement continuel du remède prouvait la continuité du mal. Cet état de désordre provenait de ce qu'outre la confusion, résultant de la multiplicité des agens soumis à différens chefs, outre

[1] Voyez *État civil de Paris sous le règne de Henri III*, t. IV, pag. 364.

l'intérêt qu'ils avaient à ne point punir le crime, les chefs du gouvernement, esclaves de la routine et pleins de respect pour le passé n'osaient rien améliorer, ne remontaient jamais aux causes premières, et ne s'attachaient qu'aux effets.

Le 8 janvier 1615, le parlement rendit un arrêt, portant que les vagabonds, gens sans aveu, voleurs de nuit videront la ville et les faubourgs de Paris, dans vingt-quatre heures [1]. Cet ordre, suivi d'un grand nombre d'autres pareils, ne fut point exécuté.

Le 15 février 1623, l'excès du mal détermina Cyprien Perrot, conseiller au Parlement, à se plaindre, à cette cour, des *assassinats* et *volleries* qui se font, dit-il, tant de jour que de nuit en cette ville. Un arrêt survint, qui prescrivit des mesures contre les coupables ; mesures qui ne furent point exécutées.

Deux ans après, le 24 janvier 1625, le procureur-général se plaignit encore des *assassinats, violences* et *volleries* qui se commettaient nuit et jour, tant dans cette ville et les faubourgs que dans les environs ; et le Parlement ordonna, contre les auteurs de ces crimes, des peines très-sévères, qu'on n'exécuta point.

[1] *Arrêt de la cour du Parlement*, contre les voleurs de nuit, les vagabonds et les gens sans aveu, imprimé en 1615.

Le 28 septembre 1627, les conseillers de la chambre des enquêtes vinrent faire sentir au Parlement la nécessité « de pourvoir aux *volleries* « et *assassinats* qui se commettent en cette ville. » Un conseiller de cette cour nomma Jean-Robert de Saveuse, qui venait d'être assassiné.

Le lendemain, le Parlement enjoignit à la cour du Châtelet de faire tout son possible pour chasser les *voleurs* et *assassins*, et découvrir le meurtrier de M. de Saveuse. Ces arrêts eurent peu d'effet.

Le 23 juin 1629, le Parlement défendit aux écoliers de s'attrouper, et de porter des armes, et ordonna aux vagabonds de vider la ville. Cette ordonnance resta sans exécution; car, l'année suivante, le 23 novembre 1630, on s'occupa encore de purger la ville des *vagabonds* et gens sans aveu, qui y causaient des désordres.

Le 18 juin 1631, le procureur-général du roi se plaint, au Parlement, « d'*assemblées illi-* « *cites*, de *voies de fait*, de *violences*, *meur-* « *tres*, *assassinats* qui se font dehors cette « ville, entre les portes du Temple et Saint- « Antoine. »

Le 17 novembre de la même année, le Parlement, ayant mandé les officiers du Châtelet, leur

ordonne, entr'autres choses, de chasser les *vagabonds* de la ville, et d'empêcher les *volleries*.

Le lendemain, le Parlement mande encore les officiers du Châtelet, leur reproche leur négligence envers les *vagabonds*, annonce que cette négligence est cause des *vols* qui se commettaient en cette ville, *où il n'y avait sûreté ni le soir ni le matin*.

Le 16 juillet et le 30 août 1632, le Parlement fut encore obligé de prendre, contre les mendians valides et *vagabonds*, de rigoureuses mesures, qui ne servirent à rien.

Le 17 mars, le 16 juillet et le 30 août 1632, le Parlement renouvela ses ordonnances contre les mendians valides et contre les personnes armées et malveillantes, qui volent et tuent les voyageurs sur les grands chemins.

Le 23 avril 1633, le procureur du roi se plaignit, à la cour du Parlement « des *meurtres*, « *assassinats, violences* et *volleries* qui se com- « mettoient journellement sur les grands che- « mins, par plusieurs personnes armées et au- « tres malveillans, qui empêchent la sûreté pu- « blique, forçant les maisons des particuliers, « par la faute et négligence des officiers, qui « ne font ce à quoi ils sont obligés en leur « charge. » La cour renouvela ses anciennes or-

donnances, et en ajouta de plus rigoureuses, qui ne furent pas plus efficaces.

Le 19 mai suivant, le roi adressa au Parlement une lettre tendante à ce qu'il soit promptement remédié aux *désordres*, *volleries* et *insolences* qui se commettent dans Paris.

Le 13 février 1634, le procureur général du Parlement fait encore entendre à cette cour ses plaintes contre les *meurtres*, *assassinats*, *violences* et *volleries* qui se commettent, dit-il, « journellement, tant à la campagne, sur les « grands chemins, que dans cette ville et fau- « bourgs, par plusieurs personnes armées et « malveillantes, et vagabonds et sans aveu, qui « empêchent la sûreté publique, et forcent les « maisons des particuliers, par la faute et né- « gligence des officiers, qui ne font pas ce à quoi « ils sont obligés par leur charge. » Le Parlement ordonne des mesures très-rigoureuses contre ces perturbateurs; mesures qui furent sans effet.

Le 5 mai de l'année suivante, on voit les mêmes désordres se reproduire. Le roi envoie au Parlement des lettres-patentes, qui portent ordre exprès de rechercher et poursuivre les *vagabonds*, *gens sans aveu*, comme *Bohémiens*, *mendians valides*, *soldats débandés*,

et de les envoyer aux galères sans formalité de procès [1].

On faisait de temps en temps quelques exemples. On coupait quelques branches du mal; on laissait subsister le tronc.

Il en était de même des *pages* et *laquais*. Leur insolence et leurs excès inquiétaient, troublaient les habitans de Paris, et contrariaient l'action de la justice, qui n'avait contre eux que de faibles moyens de répression. Déjà ces domestiques, nobles ou roturiers, avaient, dans les temps précédens à cette période, signalé fortement leur caractère perturbateur et malfaisant. Ils continuèrent, sous celle-ci, leurs turbulentes habitudes. Ce furent les *pages* et *laquais* du prince de Condé qui, en 1617, pillèrent et dévastèrent l'hôtel que le marquis d'Ancre possédait rue de Tournon; ce furent aussi des *pages* et *laquais* qui déterrèrent le corps de ce marquis, le mirent en lambeaux; et ce ne fut qu'à leur exemple, ou peut-être à leur instigation, que le peuple de Paris prit part à ces excès.

Le 17 mars 1632, sur les remontrances du procureur-général, le Parlement ordonna que les précédens arrêts relatifs à la tranquillité pu-

[1] Ces détails sont extraits des *Registres manuscrits du Parlement*, aux dates indiquées.

blique seraient exécutés, et fit « défense à tous « *pages* et *laquais* de s'assembler à la porte « Saint-Antoine, ni ailleurs, de molester au- « cune personne, ni de commettre insolences, « de porter pistolets, bâtons ni épées. Enjoint « aux maîtres de les retenir près d'eux en leur « devoir, et leur défend de faire porter leur « épée, à peine de 300 livres d'amende, et d'en « répondre civilement. » Les maîtres et les laquais continuèrent à se livrer à leurs désordres accoutumés.

Le 19 janvier 1633, un page fut condamné à mort par le Châtelet. Aussitôt les *pages* et *laquais* se réunirent pour soustraire le condamné à la justice. Le lieutenant-criminel, voyant cette réunion menaçante, fit retarder l'exécution: elle n'eut lieu que pendant la nuit. Cette exécution nocturne attira à ce magistrat les reproches du Parlement.

On voit que, le 4 mars 1633, les *pages* et *laquais* sont dénoncés à cette cour, et accusés de jouer aux cartes et aux dés dans les salles du Palais et sur les bancs mêmes des procureurs; mais ce n'était là qu'une bagatelle.

L'année suivante, le 13 février 1634, dans une ordonnance que rendit le Parlement contre les assassins et les voleurs qui désolaient

Paris, on trouve, entr'autres articles, celui-ci : « Il est défendu aux *laquais* et serviteurs « auxquels leurs maîtres donnent argent pour « leur dépense, d'entrer dans les cabarets avec « aucunes armes, pour y boire et manger, et « d'y séjourner plus d'une demi-heure à dîner « et autant à souper, et, incontinent après, se « retirer chez leurs maîtres, et de ne point se « trouver dans lesdits cabarets après sept heu- « res du soir; et à ladite heure les cabarets doi- « vent être fermés en hiver. »

Cet article inexécutable n'est placé ici que pour prouver le peu de sécurité dont on jouissait à Paris.

Le 20 mai 1636, sept à huit faux monnayeurs furent arrêtés, dans la rue Champ-Fleuri, par deux commissaires de police, qui, escortés de dix à douze sergens, les conduisaient en prison. Arrivés dans la rue du Four, la duchesse de Soissons vint à y passer. Alors ses pages et laquais attaquèrent les commissaires et les sergens, et furent bientôt fortifiés dans cette attaque par d'autres pages qui accoururent de l'hôtel de Soissons. Il s'engagea un combat entre les *pages* et *laquais*, d'une part, et les commissaires et sergens, de l'autre. Un commissaire fut battu; un sergent fut blessé mortellement d'un coup

d'épée, ainsi qu'un soldat qui l'accompagnait; un maître d'armes, qui avait pris la défense des suppôts de la justice, reçut quarante coups d'épée.

On fit dresser procès-verbal, informer; et le grand prévôt se saisit de l'affaire.

Le 20 mars 1637, on dénonce au Parlement une assemblée tenue la veille, à la porte Saint-Antoine, par des *pages* et *laquais* et des tireurs de bois. « La cour ordonne qu'il en sera infor-« mé; fait défense de s'assembler, de se battre; « enjoint aux *pages* et *laquais* de suivre leurs « maîtres, sans faire insolences; enjoint aux « maîtres de les retenir, sous peine d'en répon-« dre. »

Quelques mois après, le 24 juillet 1637, nouvelle ordonnance, qui prouve l'inutilité des précédentes. Le procureur général se plaint au Parlement des contraventions aux arrêts, qui font défense aux *pages* et *laquais* « de porter épées, « d'aller en troupe : ce qui est cause de *meur-« tres, voies de faits et attentats.* » Il requiert qu'il y soit pourvu par des peines si sévères que chacun puisse être retenu en son devoir. En conséquence, la cour fait inhibition et défense « à « tous seigneurs, gentilshommes et autres, de « quelque qualité et condition qu'ils soient, de

« faire porter leur épée par leurs *pages* et *la-*
« *quais*, à peine de quatre-vingts livres parisis
« d'amende au roi, et, en cas d'excès, fait par
« lesdits *pages* et *laquais*, d'en répondre civi-
« lement en leur propre et privé nom, envers
« les parties intéressées, jusqu'à la somme de
« quatre mille livres. Fait la cour inhibition
« et défense de permettre ni souffrir porter à
« leurs *pages* et *laquais*, épées, bâtons et autres
« armes, et aux laquais, d'en porter, à peine du
« fouet, etc. » Cet arrêt menaçant fut sans effet.

De nouvelles insolences des pages et laquais sont dénoncées au Parlement, le 17 décembre 1638; et, dans cette dénonciation, le procureur général fait l'aveu de l'impuissance de ses moyens d'exécution. « Quoique, par plusieurs ordon-
« nances, dit-il, publiées de temps en temps,
« on ait essayé de maintenir en leur devoir les
« *pages* et *laquais*, néanmoins, ils se portent à
« tels excès de désordres dans la grande salle et
« autres endroits du Palais que le respect dû à
« la justice y est violé... La cour défend à tous
« *pages* et *laquais* de suivre leurs maîtres dans
« la grande salle et galerie des Merciers du Pa-
« lais; leur enjoint de les attendre dans la cour,
« et de s'y comporter modestement, à peine de
« punition corporelle, etc. »

Le 19 mars 1640, des officiers de la justice conduisaient au supplice, à la place de Grève, deux particuliers condamnés à mort; la potence fut arrachée : ce délit fut imputé aux *pages* et *laquais*. Le Parlement ordonna qu'il en serait informé, et renouvela la défense déjà faite à ceux-ci de tenir des assemblées, et de porter des épées [1].

Les seigneurs de la cour donnaient aux vagabonds, aux voleurs de jour et de nuit, aux pages et aux laquais, l'exemple de l'infraction des ordonnances et du mépris pour les autorités : j'en rapporterai ailleurs plusieurs preuves : je me borne, quant à présent, à celle-ci.

Le baron de Beauveau, accusé de fabriquer de la fausse monnaie, crime dont plusieurs nobles se rendirent coupables au dix-septième siècle, était détenu dans les prisons du Châtelet. Son procès se continuait, lorsque de Vitry, capitaine des gardes du roi et l'exempt Malleville, accompagnés d'un grand nombre de gens armés et munis de pétards, se présentent pendant la nuit au Châtelet. Ils battent et mettent en fuite les archers, brisent les portes de la prison, en tirent le baron de Beauveau, vont dans la maison du lieutenant de robe-courte, l'insultent, et

[1] *Voyez* les *Registres manuscrits du Parlement*, aux diverses époques mentionnées ci-dessus.

y commettent plusieurs violences. Le Parlement, informé de ces excès, ordonna, le 14 juin 1616, que de Vitry, Malleville et ceux qui les accompagnaient dans leur expédition nocturne, seraient arrêtés et menés prisonniers dans la Conciergerie, etc.; vaine ordonnance! Le délit dont se plaignait le Parlement fut approuvé par la cour et par le roi lui-même. On peut voir, dans les registres du Parlement, les pitoyables raisons alléguées par le garde des sceaux, pour justifier, au nom de Louis-le-Juste, un attentat si manifeste contre la justice [1].

Ces faits, et plusieurs autres que je pourrais ajouter, suffisent pour prouver que la justice était alors à Paris sans force, contrariée dans son action par la féodalité, et qu'il n'y avait sûreté dans cette ville ni pour les personnes ni pour les propriétés.

Les rues n'étaient point encore éclairées pendant la nuit, ou ne l'étaient que faiblement et dans quelques quartiers. Un gentilhomme, le sieur Desternod, qui a publié en 1626 un volume de ses poésies, avoue qu'il avait le projet de voler les passans dans les rues; je l'aurais exécuté, dit-il,

> Si l'on ne m'eût cognu au brillant des lanternes.

[1] *Registres manuscrits du Parlement*, aux 14 et 15 juin 1616.

On sait qu'auparavant, et dans des temps d'alarme seulement, on obligeait les Parisiens à placer, pendant la nuit, des seaux d'eau à leur porte et des lanternes à leur fenêtre. Ceux qui parcouraient nuitamment les rues de Paris portaient avec eux des lanternes : ce sont celles dont parle le poëte. L'usage des lanternes ne fut généralement établi que sous Louis XIV.

L'obscurité des rues concourait avec les vices et la faiblesse du gouvernement à favoriser les désordres et les crimes.

Aussi les chefs des factions avaient-ils peu d'obstacles à surmonter, peu de dangers à courir, pour, suivant leur intérêt, troubler la tranquillité publique, et fomenter des émeutes populaires.

ÉTAT CIVIL DES PROTESTANS. Les éternels ennemis des protestans persistaient dans le projet de les détruire; et, ayant échoué dans leurs tentatives d'une seconde Saint-Barthélemi, qui devait avoir lieu après l'assassinat de Henri IV, ils profitèrent du moment où le roi prit les armes contre les ducs de Rohan et de Soubise, chefs des protestans insurgés dans le Poitou, la Saintonge, etc., pour essayer d'exterminer ceux qui vivaient paisiblement à Paris.

Le dimanche, 26 septembre 1621, le duc de Montbazon, gouverneur de Paris, informé de ce projet d'extermination, donna une escorte aux Parisiens qui se rendaient à Charenton pour assister au prêche : les lieutenans civil et criminel, le chevalier du guet et leurs archers fortifiaient cette escorte. Les protestans n'éprouvèrent aucun trouble dans leur prêche du matin; mais, à leur retour de celui de l'après-dîner, ils furent assaillis en chemin, vers la *vallée de Fécan* [1], par une troupe de vagabonds et voleurs armés, qui attaquèrent d'abord ceux qui étaient en carrosse et à cheval. Les protestans qui se trouvaient à pied se réunirent aux archers de leur escorte; et, pourvus d'armes, ils opposèrent une vigoureuse résistance à cette troupe de brigands. Ceux-ci, découragés par cette résistance, s'occupèrent moins à combattre qu'à insulter et piller ceux qu'ils trouvaient sans armes. Sur leur chemin, ils rencontrèrent et attaquèrent plusieurs particuliers qui n'étaient point protestans, les dépouillèrent de leurs manteaux; et, sous le prétexte de s'assurer s'ils avaient des

[1] La vallée qui portait ce nom est représentée aujourd'hui par la rue dite *de la Vallée de Fécan*, qui, au faubourg Saint-Antoine, fait la continuation de la rue de la Planchette, chemin de Charenton.

chapelets, s'ils étaient catholiques, ils leur enlevaient leurs bourses.

Après un combat où, de part et d'autre, plusieurs personnes reçurent la mort ou des blessures, les protestans continuèrent leur route vers Paris, et les brigands se rendirent à Charenton. Là, ils enfoncèrent la première porte de la cour du temple, pillèrent les boutiques de quelques libraires, la maison du concierge et la salle du consistoire, puis ils mirent le feu au temple.

Après cette expédition, la troupe des brigands se divisa. Une partie revint vers Paris par le chemin ordinaire; l'autre passa la Seine au Port-à-l'Anglais, et entra, dans cette ville, par le faubourg Saint-Marcel.

Cependant les protestans avec leur escorte, après avoir soutenu le combat de la vallée de Fécan, se disposaient à rentrer dans Paris, par la porte Saint-Antoine, lorsqu'ils furent de nouveau assaillis par une nouvelle troupe de brigands, apostés près cette porte de la ville. Il fallut livrer un nouveau combat. Les magistrats, le chevalier du guet et leurs archers firent tous leurs efforts pour contenir la fureur de cette populace excitée et payée, mais ils ne purent complétement réussir.

Voici ce qu'on lit dans un écrit composé à cette époque : « le ministre (protestant) arrive à la « porte Saint-Antoine, et dit à ces furieux : *Ah!* « *Messieurs! Faut-il massacrer les hommes?* « *Le roi l'a-t-il commandé?* Alors ce grand « nombre de pages, de laquais, étudians, cro- « cheteurs et autres personnes et gens sans rai- « son, ayant les armes à la main, répondirent « au ministre : *C'est la mort du duc de Mayenne* « *qui est venue jusqu'ici*...... se sont débandés « ouvertement sur lui, et lui ont coupé, à coups « d'épée, le nez, les lèvres et oreilles... est sur- « venu le sieur de Montbazon, gouverneur de « Paris, qui a dit au peuple : *Tout beau, mes-* « *sieurs, vous offensez le roi*... Et alors se sont « derechef mis sur ceux de la religion, qui « s'étaient sauvés de Charenton à Paris, et en ont « tué plusieurs et porté les oreilles du ministre « par les rues de Paris, au bout d'une épée, « sans que le gouverneur de Paris y pût porter « du bien [1]. »

Ce mouvement était concerté d'avance par des ennemis cachés, puisque les magistrats avaient

[1] *Remuemens et alarmes faictes en la ville de Paris*, le dimanche 29 septembre 1621, avec les massacres faits au bourg de Charenton, par les *pages-laquais* et autres personnes, pag. 11, 12 et suiv.

eu connaissance du projet, et avaient tenté d'en prévenir l'exécution : il n'était donc point simultané, comme on a voulu le faire croire; et l'espèce de brigands qui y figuraient annonce assez que l'argent et non les opinions religieuses était leur principal moteur. D'ailleurs, comme je l'ai prouvé par des faits dans la période précédente, il n'a point existé à Paris de soulèvement contre les réformés, sans instigateurs secrets ; et les Parisiens ont vu sous Henri IV les cérémonies du culte protestant célébrées presque publiquement, sans qu'ils aient donné le moindre signe de mécontentement.

Le plan d'attaque était assez habilement concerté. Les protestans, assaillis à la vallée de Fécan, retournant, après le combat, à Paris, devaient se trouver environnés d'ennemis. D'abord arrêtés à la porte Saint-Antoine, ils avaient à combattre une nombreuse troupe de brigands, qui les y attendaient. Pendant que le combat se serait engagé, l'autre partie de brigands qui dévastait le temple de Charenton devait revenir sur ses pas, et les attaquer par derrière; de sorte qu'aucun de ces malheureux n'aurait échappé à la mort, sans l'assistance de la force publique. Pendant le massacre qui devait s'exécuter à la porte Saint-Antoine, l'autre partie de brigands

qui avait passé la Seine au Port-à-l'Anglais devait se porter dans les maisons des protestans qui avaient assisté au prêche du matin, pour les assassiner et piller. Ainsi donc, le temple étant ruiné et les protestans massacrés de toutes parts, le succès eût été complet, et une seconde Saint-Barthélemi eût encore souillé les pages de notre histoire.

Le prévôt des marchands ordonna, le même soir, à tous les capitaines de la ville d'établir des corps-de-garde dans leurs quartiers respectifs, afin de tenir les séditieux en crainte. La nuit fut calme.

Le lendemain, le Parlement rendit un arrêt qui ordonnait de promptes informations contre les meurtres et l'incendie de la veille, avec des défenses, sous peine de la vie, de faire aucune assemblée. Mais, comme si les chefs de la sédition eussent voulu braver le Parlement, et tourner ses arrêts en dérision, ils remirent le même jour leurs satellites en mouvement. Les uns allèrent à Charenton, y pillèrent et ruinèrent sans obstacle deux maisons restées intactes, appartenant à des protestans; d'autres, attroupés au faubourg Saint-Marcel, se livrèrent à plusieurs excès. Il y eut trois personnes de la religion protestante massacrées, et quelques séditieux tués.

Ces derniers, informés que les protestans, pour éviter la mort, s'étaient réfugiés dans les bâtimens des Gobelins, s'efforçaient d'en briser les portes. M. de Montbazon, averti de leur dessein sanguinaire, s'y transporta avec des forces, chercha par des discours à dissiper l'attroupement, et se retira.

A peine fut-il éloigné que les séditieux se livrèrent à de nouveaux excès : ils se portèrent, notamment, dans la rue des Postes, où ils pillèrent deux maisons appartenant à des protestans. Les magistrats, assistés de la force armée, s'y rendirent aussitôt, et surprirent quatre de ces pillards, chargés de hardes qu'ils avaient enlevées dans ces maisons, et qu'ils emportaient chez eux. Deux de ces voleurs furent, le lendemain, pendus en place de Grève. On leur attacha des écriteaux portant ces mots : *Séditieux, Faiseurs d'émotion.* Les deux autres furent, le même jour, flétris et fouettés, la corde au cou, et bannis pour neuf ans. Ces exécutions étouffèrent entièrement la sédition [1] ; et les chefs ajournèrent leurs projets de destruction à des temps plus prospères.

[1] *Mercure français*, tom. VII, pag. 851 et suiv. — *Registres manuscrits du Parlement*, aux 27 et 28 septembre 1621. On voit, dans ces registres, qu'une de ces maisons pillées appartenait à un protestant, nommé Brion.

A la place du temple ruiné, on en fit construire un nouveau, plus vaste et plus magnifique, sur les dessins de Jacques Desbrosses : le *Mercure français* en donne la description : il était achevé en 1623, époque où les protestans y tinrent leur synode national.

On voit par le récit de ce mouvement que l'autorité publique n'avait pas la force de prévenir une sédition, quoique le projet lui en fût connu; qu'elle n'avait pas celle d'en arrêter les progrès; et qu'elle ne pouvait, tout au plus, qu'en tempérer les effets.

Chambre de justice. C'est ici le lieu de placer une notice sur la chambre de justice, établie à l'Arsenal, tribunal de sang, composé de vils satellites, de condamnateurs, institué par le cardinal de Richelieu pour répandre l'effroi dans le cœur de ses ennemis, et donner quelques couleurs légales aux assassinats que son ambition méditait. Pour n'effaroucher personne sur l'établissement de ce tribunal extraordinaire, ce cardinal déclara, d'abord, qu'il n'aurait pour unique attribution que le crime de *fausse monnaye:* c'est ce que portent expressément les lettres-patentes du 14 juin 1631, qui placent cette chambre de justice dans une salle du Palais. D'autres

lettres-patentes du 16 septembre de la même année transfèrent cette chambre à l'Arsenal; et, sans le déclarer précisément, laissent entrevoir qu'elle sera destinée à juger, outre le crime de fausse monnaie, plusieurs autres crimes[1].

On commença par faire le procès à quelques faux-monnayeurs; et, au sujet d'un gentilhomme nommé Henri de Grèce, sieur de Vaugrenier, accusé de ce crime, il s'éleva entre la nouvelle chambre et le Parlement une querelle assez vive. Le Parlement avait déjà commencé la procédure, et l'accusé était dans les prisons de la Conciergerie. Néanmoins la chambre de l'Arsenal ordonna que les pièces du procès ainsi que l'accusé lui seraient délivrés. Le Parlement s'opposa à l'exécution de cette ordonnance, et, le 18 novembre 1631, défendit aux greffiers, huissiers, sergens, concierges d'y obtempérer. Alors la chambre de l'Arsenal, voyant son ordonnance méprisée, voulut faire arrêter le greffier du bailliage du Palais, et fit emprisonner à la Bastille le lieutenant-général de ce bailliage. L'avocat du roi, Bignon, s'éleva vivement contre ces formes violentes et extraordinaires, déclama contre la chambre de l'Arsenal, se plaignit notamment de ce que cette chambre, ayant condamné deux

[1] *Mercure français*, tom. XVII, pag. 714 et 719.

faux monnayeurs à mort, les avait fait exécuter en place de Grève *pendant la nuit*. Il demanda qu'il fût fait contre ces exécutions nocturnes des remontrances au roi. Le Parlement décida que les remontrances seraient faites. Voilà la guerre allumée entre le Parlement et le bailliage du Palais d'une part, et le conseil du roi et la chambre de l'Arsenal d'une autre part : guerre démonstrative des vices du gouvernement, de la faiblesse de ses institutions et du peu de garantie qu'elles offraient à la sécurité des citoyens.

Le conseil du roi n'attendit pas que le Parlement vînt faire ses remontrances. Le 31 décembre 1631, il annula tout ce qu'avait fait cette cour contre la chambre de l'Arsenal; de plus, il ordonna au Parlement de se rendre auprès du roi, qui alors était en Champagne. La députation du Parlement fut obligée de s'y rendre. Louis XIII recevait facilement les impressions de ceux qui le maîtrisaient, et secondait très-bien, par sa colère et la rudesse de ses paroles, les passions de Richelieu. Il fit long-temps attendre son audience, et reçut avec beaucoup d'humeur cette députation. *Je vous ai mandé*, dit-il, *pour vous dire le mécontentement que j'ai de mon Parlement, et ce que je veux qui soit fait à l'avenir*. Alors, le garde des sceaux prit la parole pour exposer

les motifs de ce mécontentement et la volonté du roi. Dans son discours il reprocha au Parlement de continuer ses délibérations contre les actes de la chambre de l'Arsenal, malgré les ordres du souverain, lui déclara que ses remontrances ne seraient point écoutées, et lui prescrivit de ne plus en faire. « Le roi ne veut pas, dit-il, « que le Parlement se mêle de ses affaires, et « vous ordonne de vous retirer pour aller rem-« plir vos devoirs. »

Le président de la députation, après une très-humble révérence, dit que les commandemens que le roi venait de faire étaient des preuves de sa colère. *Cela m'arrête*, continua-t-il, *car il n'est permis à vos sujets se justifier en présence de leur roi irrité*. Il protesta de son entière obéissance à l'avenir, obéissance qui pourra, dit-il, effacer les mauvaises impressions que le roi a reçues contre le Parlement. Ce président, au nom de sa compagnie, demanda le rappel de ses confrères exilés ou interdits; il ajouta que le public était fort scandalisé de l'établissement d'un nouvel impôt et de la conduite de la chambre établie à l'Arsenal; que le Parlement espérait que sa majesté aurait la justice de révoquer l'un et l'autre, et que Louis XI avait eu du regret d'avoir maltraité son Parlement.

A ces mots, on vit le roi changer de couleur et faire paraître une grande émotion; il n'était guère accoutumé à prononcer des discours composés de plusieurs phrases; mais, inspiré par sa colère, il improvisa le suivant : *Je ne suis point préparé pour vous répondre; mais je vous veux dire que vous entreprenez sur mon autorité. Vous vous mêlez du soulagement de mes peuples : j'en ai plus de soin que vous. Vous m'avez dit que les particuliers ont appris dans la compagnie à m'obéir, néanmoins ils s'en sont peu souvenus. Vous n'êtes établis que pour rendre la justice entre Pierre et Jean. Si vous continuez vos entreprises, je vous rognerai les ongles si près qu'il vous en cuira.* Il ajouta d'autres paroles de colère.

Après avoir essuyé cette bordée, les membres de la députation firent une très-profonde révérence, et se retirèrent [1].

[1] *Registres manuscrits du Parlement*, au 16 février 1632. Dans quelques autres circonstances, Louis XIII, inspiré de même, manifesta la même colère contre le Parlement. Le 20 décembre 1635, ce roi tint son lit de justice pour faire enregistrer *seize édits bursaux*, la plupart fort onéreux; il y récita sa phrase ordinaire : *Je suis venu en ce lieu sur les occasions qui se présentent, et ai chargé M. le chancelier de vous dire ce qui est de mon intention.* Le chancelier Pierre Séguier, satellite du cardinal, exposa le motif et l'objet de ces édits, et n'en

Les membres de la chambre de l'Arsenal purent alors, sans craindre le moindre obstacle, servir les vengeances du cardinal de Richelieu, et remplir l'indigne fonction de condamnateurs. Les prisons se remplirent de victimes destinées à l'échafaud. La place de Grève et le carrefour de Saint-Paul furent illustrés par le nombre, la qualité et souvent par l'innocence de ceux qui

donna pas lecture. Le Parlement ne pouvant, suivant ses règles, enregistrer sans connaître, se disposa à faire des remontrances. Le cardinal en fut instruit; il fit écrire par le roi, au Parlement, une lettre très-menaçante; et, le 4 janvier 1636, cette cour reçut l'ordre de se rendre le lendemain à Saint-Germain-en-Laye. Le roi leur dit : *J'ai grand mécontentement de ce qui s'est passé en mon Parlement depuis que j'ai été en icelui tenir mon lit de justice. Je suis outré de colère; mon chancelier vous fera entendre ma volonté.*

Le chancelier fit un discours tendant à prouver que l'autorité du roi était sans bornes, et que le Parlement lui devait toute obéissance. Le premier président demanda au roi la permission de parler, et de justifier le Parlement. *Non, je ne le veux point,* dit le roi. Ce président renouvela ses humbles instances pour lui exposer que les torts du Parlement n'étaient point réels. *Non, je ne veux rien entendre, et veux être obéi.*

Que dirait-on d'un juge qui prononcerait contre un accusé sans l'entendre? Au surplus, Louis XIII, dès que le cardinal fut mort, gouverné par d'autres hommes, changea totalement de principes et de conduite, rappela les exilés, ouvrit les prisons aux victimes encore vivantes de cet épouvantable tyran.

y perdirent la vie ou qui y furent exécutés en effigie.

La chambre de l'Arsenal subsista jusqu'à la mort de son fondateur, le cardinal de Richelieu[1]. Il y eut dans diverses villes des commissions spéciales, créées pour juger de pareils coupables. On connaît les exploits de celles d'Amiens, de Lyon et de Toulouse, etc. Le cardinal de Richelieu établit de plus une *Chambre souveraine* à Ruel, village situé à trois lieues de Paris, dans le château même qu'il habitait, pour y juger le maréchal de Marillac et autres.

CHAMBRE DU DOMAINE. Par lettres-patentes du 26 septembre 1631, le cardinal institua une *Chambre du Domaine*, chargée de confisquer et de réunir au domaine du roi les terres et biens-meubles appartenans aux condamnés qui sui-

[1] Les personnes qui composaient ce tribunal, et non pas leur famille, sont seules entachées de l'infamie qui doit rejaillir sur leur mémoire. Voici leurs noms : deux conseillers d'État : Favier et Fouquet; six maîtres des requêtes : de Criqueville, Deschamps, de Nesmond, Barillon, de Laffémas et Dupré; six conseillers au grand conseil : de La Bistrate, Charpentier, Le Tonnelier, de Montmagny, de Bouqueval et Lanier. Le procureur-général de cette commission était d'Argenson, maître des requêtes, et Dujardin, greffier. (*Mercure français*, tom. XVII, pag. 713.)

vaient le parti de la reine mère de Louis XIII, et de Gaston, frère de ce roi. Elle fut permanente jusqu'à la mort de Richelieu [1].

A ce tableau de l'état civil de Paris, ajoutons un changement remarquable qui eut lieu, sous le même règne, dans le clergé de cette ville. Ce clergé était présidé par un évêque qui, depuis les premiers établissemens du christianisme dans la Gaule, dépendait de l'archevêque de Sens. Les événemens politiques avaient donné à Paris une grande supériorité sur sa métropole ecclésiastique ; on désirait, depuis long-temps, que l'évêché de la capitale du royaume fût distrait de la dépendance du prélat de la petite ville de Sens, et fût érigé en archevêché. Le moment se trouva favorable à ce projet ; Henri de Gondy, cardinal de Retz, évêque de Paris, mourut, le 13 août 1622 ; quelques mois auparavant était mort l'archevêque de Sens. Cette conjoncture leva beaucoup de difficultés, et l'on viola, sans hésitation, l'antique limitation des diocèses et des juridictions ecclésiastiques. Paris fut érigé en archevêché par une bulle du 20 octobre 1622, confirmée par lettres-patentes du roi, du mois de février 1623, et enregistrée au Parlement, le 8 août suivant. On lui adjoignit, pour

[1] *Mercure français*, tom. XVII, II^e. partie, pag. 150.

suffragans, les évêchés de Chartres, de Meaux et d'Orléans, que l'on démembra de l'archevêché de Sens. Jean-François de Gondy, doyen de Notre-Dame, coadjuteur et frère du dernier évêque de Paris, en fut le premier archevêque[1].

## § IX.

### Tableau moral de Paris.

C'est toujours dans le gouvernement, dans ses institutions, dans ses actes, que se trouve la principale source de la moralité ou de l'immoralité publique. Le gouvernement français, né de la barbarie, conservait encore presque toutes les imperfections de sa malheureuse origine : la jeunesse de Louis XIII, la faiblesse de son caractère, même dans l'âge viril, son incapacité,

[1] Cette famille de Gondy, orginaire d'Italie, passée au service de Catherine de Médicis, fit une fortune immense à la cour de France, et acquit des biens et des honneurs par des voies peu estimables. Le siége épiscopal de Paris était devenu en quelque sorte le patrimoine des Gondy. Pierre de Gondy fut élu évêque de cette ville en 1568 ; Henri de Gondy en 1596 ; Jean-François de Gondy en 1622 ; et Jean-François de Paule de Gondy fut ensuite nommé coadjuteur de l'archevêché de Paris. Ce dernier est célèbre dans l'histoire, sous le nom de *cardinal de Retz*, par ses talens, sa turbulence, son dévergondage et ses fredaines politiques.

celle de sa mère, régente, firent ressortir ces imperfections, et ouvrirent la carrière aux excès de la féodalité et à toutes les ambitions. Le mal, partant du centre du gouvernement, et s'étendant jusqu'aux extrémités du pouvoir, jusqu'aux dernières administrations, ne perdait rien par cet éloignement, et semblait en acquérir plus d'énergie : il pénétrait partout.

L'administration de la justice, faible et mal constituée, était accessible à la corruption et à tous les abus. Elle voulait réparer, d'une main, des désordres qu'elle faisait naître de l'autre; elle voulait contenir les excès résultant de la forme vicieuse du gouvernement, et l'on a vu, dans la section précédente, la preuve de son impuissance. Une législation vague, incertaine, laissait un champ vaste à l'arbitraire; et, à la faveur des formes compliquées, innombrables, de la procédure, la chicane et la mauvaise foi pouvaient s'exercer sans péril.

L'organisation des finances était plus embarrassée et plus vicieuse encore : elle semblait formée exprès pour protéger les supercheries, les rapines, les dilapidations. De nombreuses et vives réclamations s'élevèrent, dans les années 1614 et 1615, pendant la session des états-généraux tenus à Paris; d'énormes abus furent dévoilés.

Le gouvernement vit la grandeur du mal; mais il ne savait ou ne pouvait y appliquer le remède.

Les édits bursaux, ou lois de finances, ressource ordinaire contre les besoins dévorans de la cour, avaient amené la vénalité des magistratures, des emplois, des dignités, etc.; ces édits accueillaient les richesses, repoussaient le mérite, et accoutumaient le public à le mépriser.

Par le régime féodal, le hasard de la naissance tenait lieu de talens, de génie et de vertu. Dépourvu de ces qualités, le noble n'en était pas moins honoré; doué de ces qualités, le roturier n'en était pas moins avili.

Tant de germes de corruption, des institutions vicieuses et sans force pour lutter avec avantage contre les passions humaines, encouragées par le gouvernement, ne pouvaient qu'égarer l'opinion et pervertir la morale publique.

Voilà les principales causes de la corruption générale; je vais décrire quelques-uns de leurs effets.

Le règne de Louis XIII se divise en deux parties distinctes : la première offre onze années de basses intrigues, de querelles, d'envahissemens d'autorité et de finances, de guerres civiles et d'anarchie; la seconde est signalée par dix-huit ans de la tyrannie d'un homme tourmenté par

l'ambition la plus effrénée, dévoré par une soif inextinguible du pouvoir, et qui, pour les satisfaire, s'abandonna aux manœuvres les plus audacieuses et les plus criminelles.

La mort de Henri IV et la faiblesse de son successeur avaient laissé une libre carrière à toutes les passions dominatrices, à tous les désordres de la féodalité.

Je vois bien, dans ces scènes successives de troubles et de tyrannie, des moyens d'agiter les esprits, de fournir des alimens nouveaux à la pensée, à l'imagination, d'enflammer le génie; je vois que la raison dut y gagner; mais je ne vois pas quel avantage il en résulta pour les mœurs. Elles ne sont jamais bonnes là où les hommes puissans peuvent impunément, et sans cesser d'être honorés, attenter aux personnes, aux propriétés et à la tranquillité publique. D'ailleurs, les actions basses, les viles intrigues, les perfidies, les crimes dont la régence de Marie de Médicis nous offre le tableau, n'étaient-ils pas des exemples dangereux pour la morale du peuple?

Les intrigues du marquis d'Ancre, du comte de Soissons, du prince de Condé, du duc de Bouillon, du duc de Guise, etc.; les cabales qu'ils formèrent contre la cour, les moyens de

déception, les impostures, les menaces qu'ils employèrent pour fortifier leur parti, pour affaiblir celui de leurs adversaires; les motifs méprisables de tant d'agitations, les prises d'armes; les guerres civiles qui s'ensuivirent; guerres qui, entreprises sans justice et conduites sans gloire, étaient terminées par de honteux traités, où les rebelles faisaient la loi, où ces rebelles, après avoir vendu chèrement leur soumission, ne craignaient pas, pour la revendre encore, pour recevoir de nouveau le prix de leur avidité et de leur perfidie, de reproduire leur rébellion; ces actes de mauvaise foi, ces turpitudes récompensées, tout cela était-il propre à édifier le public, à diminuer la corruption des mœurs? N'était-ce pas autoriser la partialité, la vénalité des juges, les subtilités, les friponneries des gens du barreau, les tromperies des marchands, les abus de tous les états de la société?

Ces hommes, lorsqu'ils cherchent à cacher leurs vices sous le voile des titres pompeux, des décorations, de la richesse, à éblouir les yeux par l'éclat de l'or, par des équipages magnifiques et par une suite nombreuse de serviteurs, après avoir offert tant de mauvais exemples, ne donnent-ils pas une direction funeste à l'opinion publique? n'enseignent-ils pas à honorer, à

respecter le vice ainsi revêtu? n'enseignent-ils pas à préférer, au mérite réel, un mérite qui s'achète, un mérite qu'un heureux voleur peut se procurer?

Il ne peut y avoir de bonnes mœurs, il ne peut y avoir qu'une grande corruption dans un état où l'or et la naissance préservent de l'infamie et de l'échafaud, où ce métal est préféré aux talens et aux vertus.

Lorsque le prince de Condé, le comte de Soissons, etc., demandaient à la cour intimidée telles places, tels gouvernemens, telle pension, telle somme d'argent, et les demandaient avec menaces de prendre les armes contre elle, leur conduite différait-elle beaucoup de celle des brigands qui, avec menace de tuer, demandent la bourse du voyageur? Et ces brigands ne se trouvaient-ils pas autorisés dans leur conduite par celle de ces princes?

Quel modèle de moralité donna ce Luynes, qui fit assassiner le marquis d'Ancre, et qui, sans pudeur, hérita des dignités et des biens de sa victime? Il abusa par d'insolentes déprédations d'un immense pouvoir qu'il s'était procuré par un crime; sa domination fit regretter celle de son misérable prédécesseur.

Qu'on lise, si on le peut sans dégoût, le récit

des événemens des onze premières années du règne de Louis XIII, et on se convaincra que, parmi les personnages éminens qui figurent sur la scène historique, il n'en est pas un seul qui mérite le titre d'homme probe, d'homme de bonne foi, d'homme d'un caractère noble et généreux. On y trouve beaucoup d'orgueil, uni à beaucoup de bassesse, beaucoup d'ignorance, et une grande habileté dans l'art de séduire et de corrompre.

L'orgueil ridicule des princes et seigneurs de la cour, leurs querelles fréquentes pour des sujets très-puérils, l'alarme qu'elles répandaient à la cour, ne tendaient qu'à pervertir la raison et la morale publiques.

Marie de Médicis, en 1611, voyant la mésintelligence établie entre les princes, fait défendre l'ouverture et la tenue de la foire Saint-Germain, où se rendaient et se querellaient souvent les princes. *Il vaut mieux*, dit cette régente, *que cinq cents marchands soient ruinés que si la France étoit troublée* [1].

On voit par ce trait remarquable à quoi tenait la tranquillité de la France.

Ces princes et seigneurs étaient soumis aux

[1] *Mercure français*, tom. II, IIe. partie, pag. 6.

règles d'un *honneur* fort étrange. Ils pouvaient manquer à leur parole, violer leurs sermens, se livrer aux intrigues les plus abjectes et se souiller de crimes : cet honneur invulnérable n'en recevait aucune atteinte; mais le reproche de ces actions viles, mais un mot échappé sans dessein, une vérité présentée sans ménagement, la faute la plus légère même involontairement commise contre les importantes lois de l'étiquette, du cérémonial, des préséances, blessaient gravement cet honneur, devenaient des attentats irrémissibles : tout alors était permis, tous les excès étaient des devoirs, et la vengeance devenait une vertu. Cependant les amis s'entremettaient souvent pour arrêter les mouvemens de cet *honneur* outragé, et parvenaient facilement à concilier des hommes qui, quelques momens avant, protestaient de s'arracher réciproquement la vie. L'accommodement, aussi misérable que la querelle, s'opérait par des scènes préparées et même écrites que l'on faisait jouer aux deux antagonistes, et où chacun d'eux récitait des formules de complimens et de protestations d'amitié et de service qu'on leur avait dictées. C'est ce qu'on nommait *satisfaction*. Alors cet honneur si farouche était satisfait.

Le marquis d'Ancre, en 1611, fut obligé

d'exécuter une semblable scène auprès du duc d'Épernon, etc.

Le 10 janvier 1611, la France fut sur le point d'éprouver une vive commotion pour le sujet suivant.

Le prince de Conti, allant au Louvre dans son carrosse, rencontra à la croix du Trahoir celui du comte de Soissons son frère. La rue étant embarrassée, il fallait que l'un des deux carrosses s'arrêtât pour laisser passer l'autre. L'écuyer du comte de Soissons, ne connaissant point le carrosse du prince de Conti, commanda avec menace aux gens de ce prince de reculer. Ceux-ci ordonnèrent au contraire au cocher d'aller en avant. Bientôt le comte de Soissons, instruit que le carrosse qui s'avançait sur le sien était celui du prince de Conti, envoya vers lui un des siens pour lui faire des excuses, le priant de croire que l'erreur seule était cause de cette brusquerie. L'honneur du prince de Conti ne se contenta point de cette excuse. Ce prince, mettant la tête à la portière, dit en passant à son frère : *à demain, pourpoint bas*. Ainsi, par l'inadvertance d'un écuyer, l'honneur du prince de Conti est gravement outragé. Pour réparer ce prétendu outrage, il veut se battre avec son frère, veut le tuer ou être tué par lui.

Cette affaire causa beaucoup d'inquiétude à la cour. La reine dépêcha le duc de Guise auprès du prince de Conti, pour le disposer à un accommodement. Elle ordonna aux habitans de Paris de se tenir prêts à prendre les armes et à tendre les chaînes dans les rues. Mais bientôt cette querelle, dont la cause était si futile, en fit naître une autre entre le comte de Soissons et le duc de Guise. Celui-ci, faisant le rôle de conciliateur, et se rendant, d'après les ordres de la reine, chez le prince de Conti, avait passé devant la porte de l'hôtel de Soissons, accompagné de cent cinquante cavaliers. Le comte de Soissons prétendit què le duc de Guise ne s'était montré avec une si nombreuse escorte, que pour le braver. Le duc de Guise répondait qu'il n'avait passé devant l'hôtel du comte, que parce que c'était son plus court chemin pour arriver chez le prince de Conti. Ces pitoyables démêlés, dignes de femmes sans éducation ou d'écoliers orgueilleux, alarmèrent le conseil de régence, nécessitèrent de nombreuses négociations, et furent terminés par des *satisfactions* semblables à celles dont je viens de parler [1].

Les autres querelles des princes et seigneurs

[1] *Mercure français*, tom. II, IIe. partie, pag. 3 et suiv. — *Journal de Bassompierre*, tom. I, pag. 292, etc.

de la cour de la régente eurent des motifs quelquefois moins puérils, mais plus méprisables encore; car elles étaient produites par un vil intérêt, par le désir d'obtenir un accroissement de pouvoir ou de fortune, des pensions nouvelles, des gouvernemens, des sommes d'argent, etc. Malheureusement leur avidité n'était pas seulement funeste au trésor de l'État: elle l'était aussi à la tranquillité et à la morale publiques. Les princes et seigneurs, lorsque la cour ne satisfaisait pas à leurs demandes injustes, s'en éloignaient, formaient des cabales, levaient des troupes, et ne craignaient pas d'attirer sur leur pays tous les maux de la guerre civile.

D'autres querelles avaient pour causes des indiscrétions, des jalousies, des haines de familles. Les effets n'en étaient que personnels: on se battait en duel, on s'assassinait; mais il en résultait toujours un grand préjudice pour la morale.

Le chevalier de Guise tue en duel ou plutôt assassine le vieux baron de Luz. La reine, irritée, fait aussitôt renouveler la loi contre les duels, et ordonne au Parlement de poursuivre avec rigueur le chevalier de Guise. Celui-ci, au mépris des ordres de la reine et des lois, se bat quelques jours après contre le fils du baron de

Luz. Il avait tué le père, il tua le fils. Quoique le chevalier de Guise fût plus criminel cette fois que lorsque la reine invoquait contre lui les rigueurs de la justice, cette princesse n'en fut que plus indulgente pour lui. « Après avoir « encore de surcroît tué le fils dudit baron de « Luz, dit *Bassompierre*, la reine l'envoya vi- « siter et savoir comment il se portoit de ses « blessures, après qu'il fut de retour de ce « dernier combat [1] ! »

Ainsi le gouvernement punissait ou autorisait les crimes, suivant qu'il était plus ou moins faible.

Ce gouvernement, ne pouvant compter sur l'obéissance des princes et seigneurs, tremblant de les voir en état de rébellion, achetait à grand prix cette obéissance : la reine acheta celle de Guises en augmentant leurs pensions, qu'elle porta jusqu'à cent mille livres, et en donnant au duc de ce nom une somme de deux cent mille écus pour payer ses dettes [2].

Le prince de Condé vendit sa soumission à la reine pour la somme de cent mille francs, l'hôtel de Gondy et quelques places qui lui furent données. Les autres princes ne manquaient pas

[1] *Journal de Bassompierre*, tom. 1, pag. 349.

[2] *Mémoires d'État du maréchal d'Estrées*, pag. 13.

de les imiter ; mais souvent, après en avoir reçu le prix, ils retiraient la marchandise; et l'histoire de ce temps fourmille de ces bassesses et de ces perfidies.

Ces princes et seigneurs ne se bornaient pas à troubler l'État par leurs viles passions, à envahir les emplois et les finances, à donner au peuple de nombreux exemples de mauvaise foi et d'immoralité; ils propageaient les erreurs les plus stupides : car, en matière de croyance, les habitans des cours n'étaient alors guère plus avancés que les femmes de village.

Il fallait compter beaucoup sur l'aveugle croyance de la cour, pour qu'un nommé *Fontenay* osât proposer au roi, en 1622, dans un écrit imprimé, un moyen extraordinaire, qu'il disait très-facile et très-sûr, pour prendre les villes de Montauban et de la Rochelle. Ce moyen, dont nos guerriers ne se sont jamais avisés, consistait à faire enrôler tous les soldats de l'armée royale dans la *confrérie du Rosaire*, et à obliger chaque soldat et officier de porter sur lui un chapelet bénit par un religieux jacobin, et d'en réciter journellement les prières. L'auteur qui propose l'usage de ce talisman ou préservatif ne veut pas que les chapelets des officiers soient aussi simples que ceux des sol-

dats. Il prescrit à cet égard une distinction utile :
« Il seroit à propos, dit-il, que votre majesté
« fît donner à chaque soldat *un chapelet de deux*
« *sous*, enfilé de fil ciré ou de corde de boyau ;
« et aux chefs et qualifiés, votre majesté en don-
« neroit, de sa propre main, qui seroient de
« *plus haut prix* [1]. » Quelle sage prévoyance !

Bassompierre rapporte qu'en 1612, il alla visiter le marquis d'Ancre qui était malade. Quelqu'un qui se trouvait dans sa chambre dit : « Un
« moine de mes amis a une personne en main qui
« promet, sur sa vie, de faire qu'une femme puisse
« aimer tel homme que cette personne voudra,
« et m'a prié de vous en faire part.... Il faut,
« dit Bassompierre, l'adresser à M. le Grand [2],
« qui devient vieux, et de qui les dames ne
« font plus de cas. » D'après cet avis, le moine va proposer son magicien et son secret au duc de Bellegarde. Celui-ci écoute, se laisse séduire, et promet une somme d'argent si le secret réussit. Ce duc demande ensuite si, par ce moyen magique, il pourrait parvenir à faire qu'une dame conçût de la haine pour des personnes qu'elle

[1] *Advis au roi pour facilement prendre Montauban, la Rochelle et autres villes ;* Paris, 1622, pag. 10.

[2] C'était le duc de Bellegarde qu'on appelait à la cour *le Grand*, parce qu'il était grand écuyer de France.

affectionnait. Le moine et le magicien soutinrent que la chose était très-possible. Le duc de Bellegarde, alors transporté de joie, alla dire en confidence à la princesse de Conti, qu'il avait un secret assuré de se faire aimer de la reine, et de lui faire haïr le marquis d'Ancre et sa femme. Cette sottise se répandit à la cour; et, trois jours après, le moine, le magicien, et celui qui les avait introduits chez le duc de Bellegarde, furent emprisonnés [1].

Le public, en matière de croyance, imitait la cour.

En 1615, au mois de mars, le diable étrangla deux magiciens à Paris; l'un, appelé *César*, faisait tomber à sa volonté la grêle et le tonnerre, avait un esprit familier, et un chien qui portait ses lettres et lui en rapportait les réponses. Il fit une image de cire pour faire mourir en langueur un certain gentilhomme. Il composait des philtres pour que les jeunes gens fussent aimés des jeunes filles, allait au sabbat et se vantait d'y avoir obtenu les faveurs d'une grande dame de la cour. Il était prisonnier à la Bastille, lorsque, le 11 mars 1615, le diable vint avec un grand bruit l'étrangler dans son lit. Ce qui est plus certain c'est qu'il faisait

[1] *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, pag. 222 et suiv.

métier de montrer le diable aux dupes qui payaient pour le voir [1].

L'autre, qu'on ne nomme, pas était un Florentin appelé *Ruggieri*, abbé de Saint-Mahé,

[1] Veut-on savoir comment cet imposteur faisait voir aux gens crédules le diable et sa cour infernale; voici des détails qui pourront satisfaire la curiosité des lecteurs. Un auteur contemporain fait parler ainsi César lui-même, auquel il donne le nom de *Perditor*. « Vous ne croiriez pas combien il y a « de jeunes courtisans et de jeunes *sérapiens* (Parisiens) qui « m'importunent de leur faire voir le diable. Voyant cela, « je me suis avisé de la plus plaisante invention du monde « pour gagner de l'argent. A un quart de lieue de cette « ville (vers Gentilly, je pense), j'ai trouvé une carrière fort « profonde, qui a de longues fosses à droite et à gauche. Quand « quelqu'un vient voir le diable, je l'amène là-dedans; mais, « avant d'y entrer, il faut qu'il me paye pour le moins 45 ou « 50 pistoles, qu'il me jure de n'en parler jamais; qu'il me « promette de n'avoir point de peur; de n'invoquer ni les dieux « ni les demi-dieux, ni de prononcer aucune sainte parole.

« Après cela, j'entre le premier dans la caverne; puis, « avant de passer outre, je fais des cercles, des fulminations, « des invocations, et récite quelques discours composés de « mots barbares, lesquels je n'ai pas plus tôt prononcés que « le sot curieux et moi entendons remuer de grosses chaînes « de fer, et gronder de gros mâtins. Alors je lui demande s'il « n'a point de peur : s'il me dit que oui, comme il y en a « quelques uns qui n'osent passer outre, je le ramène dehors; « et lui ayant fait passer ainsi son impertinente curiosité, je « retiens pour moi l'argent qu'il m'a donné.

« S'il n'a point de peur, je m'avance plus avant en mar- « mottant quelques effroyables paroles. Étant arrivé à un

empoisonneur, qui demeurait chez un maréchal de France, et qui, quatre jours après la mort de César, fut, dit-on, assailli par le diable

« endroit que je connois, je redouble mes invocations, et fais
« des cris comme si j'étais entré en fureur. Incontinent, six
« hommes, que je fais tenir dans cette caverne, jettent des
« flammes de poix-résine devant, à droite et à gauche de nous.
« A travers les flammes, je fais voir à mon curieux un grand
« bouc, chargé de grosses chaînes de fer peintes de vermillon,
« comme si elles étaient enflammées. A droite et à gauche, il
« y a deux gros mâtins, à qui on a mis la tête dans de longs
« instrumens de bois, larges par le haut, fort étroits par le
« bout. A mesure que ces hommes les piquent, ils hurlent tant
« qu'ils peuvent, et ce hurlement retentit de telle sorte dans
« les instrumens où ils ont la tête, qu'il en sort un bruit si
« épouvantable dans cette caverne, que certes les cheveux m'en
« dressent à moi-même d'horreur, quoique je sache bien ce
« que c'est. Le bouc que j'ai dressé comme il convient, fait
« de son côté, en remuant ses chaînes, en branlant ses cornes,
« et joue si bien son personnage, qu'il n'y a personne qui ne
« crût que ce fût un diable. Mes six hommes, que j'ai fort bien
« instruits, sont aussi chargés de chaînes rouges, et vêtus
« comme des furies. Il n'y a point là-dedans d'autre lumière
« que celle qu'ils font par intervalle avec de la poix-résine.

« Deux d'entre eux, après avoir extrêmement fait les diables,
« viennent tourmenter mon misérable curieux avec de longs
« sacs de toile remplis de sable, dont ils le battent tant par
« tout le corps, que je suis puis après contraint de le traîner
« dehors de la caverne à demi-mort. Alors, comme il a un
« peu repris ses esprits, je lui dis que c'est une dangereuse et
« inutile curiosité de vouloir voir le diable, et je le prie de
« n'avoir plus ce désir, comme je vous assure qu'il n'y en a

avec un tintamarre effroyable et étranglé pendant la nuit [1].

En 1631, la chambre de justice, siégeant à l'Arsenal, condamna *Adrien Bouchard*, prêtre, et *Nicolas Gargan*, à être pendus, parce qu'on avait trouvé chez eux deux livres de magie écrits sur du parchemin, une étole noire et un petit calice d'étain. Il n'est sortes de profanations, de sacriléges et d'impiétés qu'ils n'aient employés, dit-on, pour faire périr par sortilége le cardinal de Richelieu [2].

Toutes ces absurdités étaient reçues, chez les courtisans et chez les bourgeois de Paris, comme des vérités incontestables.

« point qui l'aient après avoir été battus en diable et demi. » (*Roman satirique de Jean de Lannel. — Nouveaux mémoires historiques de l'abbé d'Artigny*, tom. VI, pag. 45.)

M. de Renneville, auteur de l'*Inquisition française de la Bastille*, parle de plusieurs scènes nocturnes et diaboliques, qui, sous le règne de Louis XIV, avaient pour théâtre les environs de Gentilly.

Dans la Bastille dévoilée on trouve, I[re]. livraison, pag. 108, qu'André Dubuisson fut enfermé, en 1749, dans cette prison, parce qu'il faisait voir pour de l'argent le diable au duc d'Olonne. Je pourrais citer plusieurs exemples pareils. Partout où abondent des gens ignorans et crédules, abondent aussi des gens qui les dupent. L'ignorance et la crédulité sont mères de l'imposture.

[1] *Voyez* un livret intitulé : *Histoires épouvantables de deux magiciens étranglés par le diable à Paris pendant la semaine sainte*, 1615.

[2] *Mercure français*, tom. XX, pag. 808.

Dans le discours que le garde des sceaux prononça, en juillet 1631, à la députation du Parlement, après avoir parlé de l'évasion de la reine mère, prisonnière à Compiègne, il ajoute que pendant la maladie de Louis XIII à Lyon, *plusieurs personnes avaient des curiosités suspectes pour s'enquérir du cours de la vie du roi*[1].

Quelles personnes à la cour n'étaient pas persuadées que le curé de Loudun, *Urbain Grandier*, était un magicien; qu'il avait logé des diables dans les corps des religieuses Ursulines de cette ville; que Léviathan, chef de cinquante démons, était, par la vertu des exorcismes, sorti du corps d'une de ces filles; que le diable Balaam, par la même vertu, avait abandonné le corps de la mère prieure de ce couvent; enfin que le diable avait écrit une lettre à Urbain Grandier, *datée de son cabinet en Enfer?* La cour et les gens stupides y croyaient. Les agens du cardinal n'y croyaient pas, et voulaient y faire croire; les gens instruits n'y croyaient pas, et s'indignaient de voir jouer une farce aussi ridicule, aussi insultante à la raison, à la vérité, et dont le dénoûment fut si horrible[2].

[1] *Registres manuscrits du Parlement*, au 16 juillet 1631.

[2] Voici l'extrait d'une note de la *Bibliothèque historique*

Si les erreurs de la barbarie, si les superstitions les plus honteuses se maintinrent et furent même accueillies pendant ce règne, si les désordres de la féodalité, pendant ses onze premières années, comme il a été dit, troublèrent la cour et désolèrent la France; si les princes s'arrachèrent les lambeaux de l'autorité, et les restes de la fortune publique, si tant d'actes immoraux se manifestèrent, il faut en accuser les fausses idées et les vices du gouvernement.

Richelieu parut; et, s'étant rendu maître de tous les pouvoirs, de toutes les finances, il imposa silence à ceux qui y prétendaient; les frappa sans ménagement, paralysa toutes les petites ambitions, pour mieux exercer la sienne; et, sur les ruines de l'anarchie féodale, fonda son despotisme absolu.

*de la France*, du P. le Long et Fevret de Fontette, tom. I, pag. 322 : « Le crime de Grandier n'était pas la magie. *Je « l'ai appris de ses juges mêmes* (et ses juges l'ont fait brûler « vif). Les religieuses étaient possédées de Grandier plutôt que « du diable....

« Lorsque le roi ne bailla plus d'argent pour exorciser les « religieuses, le diable les quitta; et quelque temps après, il « y eut à Chinon des religieuses qui voulurent faire les possé- « dées comme celles de Loudun; mais trois évêques étant venus « à Chinon pour prendre connaissance de ce fait, ils chassèrent « le diable du corps de ces filles, avec le fouet qu'ils leur firent « donner. »

Les Français ne furent point soulagés par ce changement : si la féodalité cessa d'agir alors contre le roi, elle conserva toute son activité contre le peuple ; il eut le même fardeau, et un fardeau plus lourd à supporter. La conduite du despote ne fut pas plus favorable à l'amélioration des mœurs que ne l'avait été celle des princes féodaux.

Pour envahir l'autorité suprême, à combien d'intrigues, d'impostures et de manœuvres immorales n'a-t-il pas dû se livrer? et, pour se maintenir dans ce haut degré de puissance, que d'iniquités n'a-t-il pas dû commettre! Les plus grands crimes, lorsqu'il les jugeait nécessaires, n'arrêtaient point sa marche ambitieuse. La violence, la perfidie, la corruption, toutes les ressources infernales du machiavélisme étaient les instrumens familiers qu'il savait manier avec habileté. Après l'exil, les prisons et les échafauds, l'espionnage était un de ses puissans moyens. Cet art, si utile aux tyrans, si funeste à la morale publique, fut, par ce cardinal, porté à un degré de perfection auquel, en France, il n'avait jamais atteint : il lui donna une funeste extension. La terreur chez les uns, l'espoir d'un salaire chez les autres, lui procuraient des satellites : ducs, valets, maréchal de

France, soldats, moines, épouses, maîtresses, confesseurs; il était parvenu à tout corrompre; tous pour le servir s'obligeaient à trahir leurs devoirs, leurs semblables et leur conscience.

Je ne détaillerai point les moyens astucieux qui furent mis en œuvre dans l'intérêt du cardinal : on en trouvera un bon nombre dans les histoires du temps : je ne citerai que le suivant.

Le cardinal avait besoin d'envoyer à Bruxelles un espion propre à bannir toute méfiance. Le comte de Rochefort fut choisi pour cette noble entreprise; mais, pour la remplir avec succès, ce comte fut obligé de s'assujétir à un déguisement fort pénible : il quitta ses vêtemens de cour, renonça brusquement à ses habitudes dissolues, se vêtit d'une robe de capucin, entra dans le couvent de la rue Saint-Honoré, et y subit une espèce de noviciat. De là, accompagné d'un véritable novice, il se rendit à pied à Bruxelles et dans une capucinière de cette ville. Ce jeune courtisan y resta pendant deux années, feignant la dévotion, se soumettant rigoureusement à la règle et à toutes les abstinences qu'elle prescrit, pour mieux servir son maître, en trompant les moines et le public [1].

[1] Ce fait remarquable, qui caractérise le cardinal et offre un trait de la servilité du comte, n'aurait point eu place dans

Ce perfectionnement d'espionnage peût inspirer le desir de savoir si, à cette époque, le gouvernement employait des agens provocateurs; voici ce que j'ai découvert sur ce point.

Dès le commencement du règne de Louis XIII, sous la domination du marquis d'Ancre, il existait des gens chargés de provoquer, sinon des actions, au moins des paroles séditieuses, afin d'avoir un prétexte pour les dénoncer.

Dans l'ouvrage que d'Aubigné a publié contre l'orgueil, la bassesse et l'ignorance de la plupart des nobles de son temps, figurent deux interlocuteurs dont l'un, le baron de Fœneste, est un gentilhomme gascon, un sot fanfaron qui se vante également d'exploits qui ne sont pas les siens, et d'actions ignominieuses; l'autre, qui l'écoute et le censure, est un gentilhomme instruit, sage et expérimenté, appelé Ainay. Le baron demande à ce gentilhomme des conseils sur le parti qu'il doit prendre. Sera-t-il un des quarante gentilshommes qui composaient la garde du marquis d'Ancre, ou bien sera-t-il espion? Ainay, pour répondre, désire avoir quelques éclaircissemens sur l'emploi de ces quarante

cet ouvrage s'il n'eût été rapporté que dans les Mémoires du comte de Rochefort, mémoires très-suspects; mais je le trouve confirmé par l'auteur de la *Vie du véritable P. Joseph.*

gentilshommes qu'on nommait vulgairement à la cour *coyons de mille livres*. « Ce sont, dit le « baron, quarante gentilshommes et quelques « seigueurs parmi, à qui monsur lou mares- « chal (le marquis d'Ancre) donne mille li- « vres et bouche à cour, pour se tenir près de « sa personne. » Ainay demande au baron qui a donné à ces gardes une dénomination aussi honteuse. « On voulut, répond-il, les appeler « les *quarante* ou *ordinaires*, mais cela sentoit « trop le roi. On voulut les nommer les *coupe-* « *jarrets*, les *suivans*, mais cela étoit trop « odieux. Monsur lou mareschal, en les appe- « lant, commandoit qu'on fît venir ses *coyons* « *de mille livres*, quand il sourtoit ; et ce nom « leur est demeuré. »

Le baron de Fœneste parle ensuite de la prodigalité du marquis et de la marquise d'Ancre, de leur pouvoir excessif. « Vous ne voyez, ajou- « tait-il, dans les rues de Paris que poutences « plantées pour ceux qui osent ouvrir la bouche « contre monsieur et madame. »

Quant au métier d'*espion*, notre baron semble lui donner la préférence ; et à ce sujet le sage Ainay lui fait les observations suivantes : « Ce « métier veut une grande diligence, dextérité, « invention, impudence, et avec tout cela il

« n'est point sans danger... Je vous dirai com-
« ment se gouverne un sénat de tels gens que
« nous avons en ce pays (Poitou), composé de
« quelques catholiques ruinés qui se veulent
« relever par les choses extrêmes, et d'hugue-
« nots révoltés tout à plat, et d'autres qui pren-
« nent termes pour l'être. Premièrement ils rem-
« plissent leurs lettres des pas et des paroles des
« plus gens de bien du pays, en détournant
« toutes choses de leur droit sens. Ils vont dîner
« avec un gentilhomme qui le leur donne de
« bon cœur; ils le mettent sur le propos du
« mauvais gouvernement d'aujourd'hui, et si
« c'est quelqu'un qui ait charge (qui ait de
« l'emploi), ils demandent combien de quar-
« tiers il a perdu depuis trois ans; lui font voir
« au profit de qui va ce larcin, et que les cho-
« ses iront ci-après de mal en pis; allèguent les
« pensions nouvelles données à des personnes les
« plus indignes qu'ils peuvent choisir. De là ils
« viennent sur les comparaisons du temps du
« feu roi, et qu'on étoit bien payé sous l'admi-
« nistration de M. de Sully. Si là-dessus ils peu-
« vent aigrir quelque cœur par ses intérêts, et
« faire échapper de sa bouche chose qui sente
« le mécontentement, voilà de quoi mériter de
« l'entretien (gagner son traitement)... Ils ont

« un bureau à Niort, qu'ils appellent le *conseil*
« *du roi* ou le *conseil des avis.* »

Le baron de Fœneste réplique : « J'ai un frère
« qui est de cette bande ; c'est lui qui m'invite
« à en faire partie. C'étoit un gueux il y a trois
« mois ; il n'y a que lui maintenant pour pa-
« roître. Ils s'attendent d'avoir bientôt des con-
« fiscations [1]. »

Voilà bien des agens qui provoquaient à des paroles, mais non à des actions séditieuses. Il est présumable, mais il n'est pas prouvé, que si cet établissement immoral et perfide existait déjà dans le Poitou sous la domination du marquis d'Ancre, il dut à Paris, sous celle du cardinal de Richelieu, obtenir une extension complète.

Tous ceux qui connaissent l'histoire de ces temps, sont convaincus que les confesseurs de la cour servaient non-seulement d'espions au cardinal de Richelieu, mais qu'ils étaient les instrumens le plus ordinairement employés par ce cardinal pour diriger les opinions des personnes éminentes. Les jésuites étaient, depuis Henri IV, en possession de diriger les consciences royales. Un auteur du temps trouve très-bon que Louis XIII

[1] *Les Aventures du baron de Fœneste*, tom. II, livre III chap. XX.

ait les jésuites pour espions; mais il désire que ce roi ne leur confie pas ses secrets.

« Le public, dit-il, désireroit, sire, qu'il « plût à votre majesté imiter, pour ce regard, « la *sagesse* des papes et la *prudence* des rois « d'Espagne; lesquels se servent bien de ces « bons pères *comme espions*, pour découvrir « par leur entremise les secrets d'autrui; mais « ils se donnent bien garde de leur déclarer les « leurs, afin de ne point dépendre d'eux, ni « qu'ils puissent jouer le double. C'est pourquoi, « jusqu'à présent, aucun jésuite n'a eu l'hon- « neur d'être confesseur de leur sainteté, ni des « infans et infantes..... Votre Majesté devroit « prendre exemple là-dessus, sire, et considérer « les inconvéniens où la France est tombée, et « où Votre Majesté peut encore tomber, en ren- « dant la confession du Louvre héréditaire à la « famille des jésuites, comme l'empire dans la « maison d'Autriche [1]. »

Voilà les jésuites confesseurs à la cour, les pères Arnoux et Sigueran érigés en mouchards; mais ils n'étaient pas seuls; et les mémoires de cette époque attestent que tout l'entourage de Richelieu: gentilshommes, seigneurs, bouffons,

[1] *La Voix publique au roi*, 1624, pag. 22.

moines, prêtres et valets, étaient plus ou moins entachés de cette turpitude.

A ces actes de tyrannie, à cette institution corruptrice de la morale, le cardinal de Richelieu joignait des habitudes très-peu exemplaires. Se croyant assez puissant pour transgresser toutes les règles de bienséance, il ne rougit pas d'imiter, au dix-septième siècle, les vices des prélats des temps barbares. Comme eux il posséda une grande quantité de bénéfices; comme eux il négligea les affaires spirituelles, pour se livrer tout entier aux temporelles; comme eux il étala un luxe, une magnificence opposés à l'esprit de la religion dont il était ministre; comme eux il versa le sang et tyrannisa le peuple; comme eux il eut des maîtresses, des bourreaux, et comme eux enfin il prit le casque et l'épée, et se montra à la tête des armées.

Son exemple eut des imitateurs : on vit de son temps des moines, des prêtres, des évêques, des cardinaux, joindre à leur profession celle de militaire, et se livrer aux dissolutions des camps. Et à ce sujet fut composée cette pièce :

> Un archevêque est amiral,
> Un gros évêque est caporal,
> Un prélat préside aux frontières,
> Un autre a des troupes guerrières;

Un capucin pense aux combats,
Un cardinal a des soldats,
Un autre est généralissime.
O France ! connois qu'ici-bas,
Ton église, si magnanime,
Milite et ne triomphe pas [1].

Le cardinal de Richelieu remplissait les fonctions de grand amiral de France, sous le titre de *surintendant de la marine*; il s'était fait créer *généralissime des armées représentant le roi*; il allait à la guerre avec le casque et l'épée.

La cardinal de La Valette, archevêque de Toulouse, commandait des troupes, fit long-temps la guerre en Italie et en France, et mourut les armes à la main. Il était le conseiller et le lieutenant du cardinal de Richelieu.

Le cardinal de Guise était à la fois débauché, militaire et tapageur. Ayant eu un bâtard de madame des Essarts, une des maîtresses de Henri IV, il voulait lui faire obtenir le prieuré de la Charité. Le duc de Nevers avait des prétentions sur ce prieuré : de là naquit une querelle entre le cardinal et le duc. Le cardinal, vêtu en pourpoint, botté, et portant l'épée sous son manteau, rencontra le duc dans une maison, l'insulta, le frappa, et fut sur le point de le faire assassiner

[1] *Tableau de la vie et du gouvernement de Richelieu*, p. 130.

par ses gens, en présence de plusieurs personnes. Le duc de Nevers demanda au roi la permission de se battre en duel contre ce prélat [1].

Le P. Joseph, capucin, était l'âme du conseil particulier du cardinal de Richelieu. C'est lui qui le poussait dans la carrière de l'ambition et du despotisme, qui le fortifiait dans ses entreprises criminelles ou hasardeuses, et qui soutenait son courage quelquefois chancelant.

On pourrait citer plusieurs autres ecclésiastiques qui, à l'exemple du cardinal de Richelieu et de nos anciens prélats gaulois, n'ont pas craint, en portant les armes, de violer les lois les plus recommandées de leur ministère.

Richelieu donna de mauvais exemples qui ne furent que trop bien imités. Il autorisa les nombreux et anciens abus dont le clergé avait hérité; assez puissant pour les réformer avec succès, il les maintint et en profita.

Je vais indiquer quelques-uns de ces abus, source d'immoralité et de corruption publiques.

[1] *Lettre de M. le duc de Nevers, présentée au roi, par M. de Marolles, pour supplier sa majesté de permettre le combat audit sieur duc avec M. le cardinal de Guise* (en cas qu'il quitte le chapeau de cardinal) *ou contre le prince de Joinville, son frère*, 1621.

Le duc ne trouvait donc rien de respectable dans la personne du cardinal, que son chapeau.

Sous le règne de Louis XIII, les évêchés, les abbayes, les prieurés, etc., étaient donnés à des laïques, à des militaires, même à des femmes. « La plupart des bénéfices de la France, « dit un écrivain de ce temps, sont tenus ou « possédés par des personnes indignes et inca- « pables, dont les aucuns mariés, jusqu'à des « femmes ; et tourne-t-on en risée quand quel- « que vicaire, bon compagnon, met en la sus- « cription et adresse de ses lettres : *A monsieur « mon Abbé le capitaine tel*, ou à *madame telle*, « que l'on cognoit assez à la cour [1] ? »

Le sieur *Courval-Sonnet*, gentilhomme et médecin, a composé sur cet abus deux satires : l'une contre les seigneurs patrons des églises qui jouissent des revenus ecclésiastiques, et qui placent, pour desservir les cures, de malheureux prêtres, appelés *confidentères* ou *custodinos*, auxquels ils donnent quelques légers traitemens : l'autre, contre ces mêmes *confidentères*. Voici ce qu'on trouve dans la première de ces satires :

> Nous voyons en effet la plupart des patrons,
> Si remplis d'avarice et de corruptions,

[1] *Réponse à une lettre envoyée par un gentilhomme de Basse-Bretagne à Rouen*, sans date ni pagination.

Qu'au lieu de présenter un docte personnage
A la cure, où ils ont le droit de patronage,
Et sont les présentans et les bénéficiers;
Pour jouir de leur cure, ils ont des estafiers,
De bons *custodi-nos*, marmitons de collége,
Desquels ils vont couvrant leur maudit sacrilége.
S'ils ne peuvent trouver d'assurés confidens,
Lors ils vendent leur cure en banquiers mercadens;
En présentant celui qui a plus de finance,
Qui n'en obtient pourtant l'entière jouissance;
Car le messer patron, pour aider sa maison,
Retient un prix d'argent ou quelque pension.
Voilà de nos patrons la ruse simonique,
Et de nos grands seigneurs la commune pratique;
Gens dont l'ambition n'a ni bornes ni frein,
Qui pour entretenir la grandeur de leur train,
Leurs pages et laquais, valets, chevaux, carrosses,
Se mettent à l'abri des mitres et des crosses,
Poursuivent prieurés, prébendes, évêchés.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Ainsi le bien d'église est la butte et la proie
De ces mignons de cour, barons, comtes, marquis,
Qui bravent aux dépens d'un bien très-mal acquis [1].

Dans sa seconde satire, *Courval-Sonnet* tonne avec plus de zèle que de talent contre les *custodi-nos* ou *confidentères*, qui, pour avoir quelque petite part à un bénéfice d'église, consentent à le desservir, en laissant au patron la majeure partie de ses revenus.

[1] *L'Anti-Jérosilie*, ou *Contre les sacriléges de la noblesse laïque*; satires du sieur Courval-Sonnet, 1621.

Et plusieurs gens de cour, marchands et officiers,
Flatteurs, coupe-jarrets, maq......, couratiers,
Qui jouissent à tort du bien de sainte église,
Par la subvention, cabale et entremise
De ces *custodi-nos* et maudits apostats,
Qui guident la gallere et servent de forçats
Aux laïques patrons, qui, comme vrais pyrattes,
Et escumeurs de mer, accrochent de leurs pattes
Le batteau de l'église afin de le piller.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . L'on voit ces traîtres nautonniers
Livrer ce saint vaisseau aux laïques guerriers,
Nobles et roturiers, dames et demoiselles;
Tant ces *custodi-nos* se montrent infidelles.

Il dit ensuite que des *coupes-jarrets*, des *fendeurs*, des *bouffons*, des *rodomonts* possèdent les plus riches abbayes de France, les cures, les évêchés; que tout le revenu appartient à ces enfans chéris de Bellone et de Vénus, qui par hasard auront rencontré

Quelque bête arcadique ou cheval de voiture,
Pour leur servir d'abbé ou de *custodi-nos*,
Pourvu qu'il soit savant à bien vuider les pots,
Qu'il soit sale et vilain et plus ord qu'une huppe,
Qu'il vête pour soutane une méchante juppe.

L'auteur fait un tableau dégoûtant de la misère et de la bassesse de ces *custodi-nos*, parle avec indignation de l'extrême négligence qu'ils portent au service divin et à l'administration des sacremens, et revient sur les princes, sei-

gneurs et guerriers qui possèdent les bénéfices ecclésiastiques.

Curés à robe courte, évêques à casaque,
Qui pour crosse ont l'épée et pour mître le casque,
Et pour roquet plissé le corcelet doré,
Pour chappe sur le dos un manteau chamarré
D'un superbe clinquant sur très-fine escarlate,
Doublé de toile d'or, qui par la rue esclatte.
Ainsi sera vêtu ce grand prélat guerrier,
Cet évêque de cour, qui se fait charrier
Au Louvre et au Palais plus souvent qu'à l'église,
Ou bien chez les seigneurs et dames qu'il courtise.

Il parle ensuite des nombreux inconvéniens résultant de cet abus; déplore l'état misérable des ornemens d'église, les édifices abandonnés ou tombant en ruine; reproche à ces prêtres *custodi-nos* d'être bas serviteurs des seigneurs, usufruitiers des revenus de l'église; d'être leurs bouffons, leurs pourvoyeurs en amour. Après ce reproche, il ajoute :

C'est là ou chez les grands vous passez votre temps,
Anes *custodi-nos*, c'est tout votre exercice.
Au lieu que devriez, graves, faire l'office

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . Malheureux hypocrites,
Vous n'avez d'autre but qu'escumer les marmites,
Blasphémer, ivrogner avec les cuisiniers,
Vous rendre compagnons des puans palfreniers,
Faire ensemble avec eux quelques friponneries,
Vous étriller, l'un l'autre, à bouchons d'écuries,

Le jour rouller le dez, et la nuit paillarder.
Des cartes plus souvent qu'un bréviaire garder[1].

La vie crapuleuse et misérable de ces prêtres devait diminuer le respect dû aux ministres de la religion, et contribuer à maintenir la corruption des mœurs; mais c'est moins sur eux que sur les chefs du clergé, qui souffraient ces abus, et sur les rois qui distribuaient les bénéfices ecclésiastiques à leurs courtisans et à des personnes qui ne pouvaient en remplir les devoirs, que doit tomber le reproche.

Louis XIII donna à la veuve du duc de Lorraine l'*abbaye de Saint-Germain-des-Prés*[2]. Ainsi voilà une femme nommée abbesse d'un couvent de moines. Je borne là mes preuves de ces anciens abus.

Certes, les vices du clergé, la conduite déréglée de la plupart de ses membres ne pouvaient donner qu'une direction fausse aux opinions et des exemples pernicieux à la morale publique; mais la principale source du mal était, comme je l'ai dit, dans les institutions de la barbarie, encore en vigueur sous Louis XIII, qui, par la faiblesse de ce roi, reprirent leur antique et funeste énergie.

[1] *Les Satires du sieur de Courval-Sonnet*, satire IVe., p. 162.
[2] *Gallia christiana*, tom. VII, col. 469.

La plupart des hommes de la cour et des chefs du régime féodal, se trouvant, par ce régime, placés au-dessus des lois, se faisaient une sorte de gloire de les braver, de les enfreindre, et autorisaient leurs subalternes à les imiter. On en a vu d'assez nombreux exemples dans la conduite des princes et seigneurs, des pages et laquais. Je n'en joindrai point de nouveaux; mais je ne dois pas omettre quelques traits, qui peignent le genre de plaisir auquel se livraient ces hommes de cour. Voici ceux que je trouve dans un ouvrage moderne, et que l'auteur a puisés dans les Mémoires de ce temps.

« Le comte de Rochefort, avec un de ses amis,
« s'en allait à Anet. Comme ils passaient au bas
« de Chaillot, devant l'emplacement du cou-
« vent de Sainte-Marie, et près de la maison
« de Bassompierre, des pierres furent dirigées
« sur eux. Ils se tournent, aperçoivent derrière
« une terrasse des personnes qui se cachent;
« et, pensant que ce sont des femmes qui veu-
« lent s'amuser, ils continuent leur route; mais
« bientôt une nouvelle bordée de pierres est
« lancée sur eux, et des injures leur sont adres-
« sées. Alors, piqués, ils reviennent sur leurs
« pas, voient des hommes qui ne se cachent
« plus, et les bravent par des insultes. Roche-

« fort, irrité, s'avance avec son compagnon,
« lâche un coup de pistolet, et allait en tirer
« un second, lorsqu'on lui déclara que le duc
« d'Orléans, frère du roi, se trouvait parmi ses
« agresseurs. A ce nom, nos deux voyageurs,
« effrayés, piquent des deux, et s'éloignent. A
« peine sont-ils sur la montagne des Bons-Hom-
« mes, qu'ils se sentent vivement poursuivis
« par cinq ou six cavaliers. Ils tournent bride
« pour se mettre en état de défense. A l'instant
« un des poursuivans reconnaît son ami dans
« le compagnon de Rochefort : *puisque c'est*
« *vous, la paix est faite*, dit-il, en courant
« l'embrasser. On se fit des excuses de part et
« d'autre, et les deux voyageurs furent enga-
« gés à retarder leur voyage, et à venir dans le
« lieu d'où on les avait attaqués. Ils entrent, et
« voient le duc d'Orléans, *faisant la débauche*,
« avec plusieurs seigneurs de la cour. Oubliant
« que Rochefort avait embrassé un parti con-
« traire au sien, ce prince l'oblige, ainsi que
« son compagnon, à se mettre à table ; il déclara,
« quand on eut bu jusqu'à l'excès, qu'il vou-
« lait se donner un *plaisir de prince :* ce qui
« signifiait alors faire de notables extravagances.
« Il eut la fantaisie de manger et de faire
« manger aux convives une omelette sur le ven-

« tre du colonel Wallon, qui se trouvait là. Le
« colonel se prêta de bonne grâce à cette folie,
« se dépouilla, s'étendit sur la table, et mit en
« évidence l'énorme relief de son ventre. L'ome-
« lette fut placée sur la chair nue du colonel,
« qui, par excès d'ivresse, ne sentit point qu'elle
« était brûlante, ou, par excès de complaisance,
« ne voulut pas s'en plaindre.

« Ce ragoût fut trouvé délicieux. Pour varier
« les plaisirs, on quitta Chaillot; on vint à Pa-
« ris, et nos princes et seigneurs descendirent
« chez une fameuse courtisanne, nommée *la Ne-*
« *veu*, dont Boileau a célébré le nom et les talens.

« On fit des folies, du tapage dans cette mai-
« son de débauche; on brisa des meubles. Le
« prince, pour apaiser la Neveu, lui promit un
« petit divertissement. Il envoie chercher un
« commissaire, sous prétexte de tumulte: on
« dispose tout pour le recevoir. Il arrive, et
« trouve la Neveu, couchée dans le même lit,
« entre le prince et Wallon. Le surplus de la
« compagnie s'était caché dans une chambre
« voisine.

« Le commissaire ordonne aux deux hommes
« qu'il voit dans ce lit, et qu'il ne connaît pas, d'en
« sortir sur-le-champ; les hommes se moquent
« du commissaire et de son ordonnance. Alors,

« celui-ci, irrité, fait monter l'escorte qui l'a-
« vait accompagné, et lui commande de faire
« lever ces hommes couchés.

« Pendant que ceux de l'escorte se disposent
« à obéir, les personnes cachées dans la cham-
« bre voisine en sortent, saluent respectueuse-
« ment le prince, restent devant lui la tête nue,
« et s'apprêtent à l'habiller. Le commissaire,
« étonné des honneurs qu'il voyait rendre à cet
« homme, fut bientôt saisi d'effroi dès qu'il eut
« reconnu le prince aux marques de sa dignité.
« Il se prosterne aux pieds de son altesse, im-
« plore sa bonté [1]. *Calmez-vous*, lui dit le prince,
« *vous en serez quitte à bon marché*. Alors il
« ordonne qu'on fasse venir toutes les filles de
« la maison, les fait ranger en ligne de manière
« qu'elles présentent leur postérieur à décou-
« vert, commande au commissaire et à ceux de
« son escorte de venir, l'un après l'autre, un
« flambeau à la main, faire amende honorable
« devant le derrière de chacune de ces demoi-
« selles; ce qui fut rigoureusement exécuté [2]. »

[1] Le commissaire demande pardon, pour avoir fait le devoir de sa charge. Ce trait caractérise le temps.

[2] *Mémoires du comte de Rochefort, Singularités historiques*, pag. 118. Les Mémoires de Rochefort, composés par Saint-Gatien Coutilz de Sandras, sont fort suspects; mais cette anecdote me semble si conforme aux mœurs du temps que j'ai cru devoir

Ce n'est pas sans répugnance que je me suis déterminé à reproduire ces scènes scandaleuses ; mais on ne peut fidèlement peindre les mœurs qu'avec les couleurs propres à leur temps. D'ailleurs, ce récit servira à donner une juste définition de ces mots que l'on rencontre souvent dans les mémoires du temps : *Tel prince, tel duc fit la débauche*. On saura aussi ce que signifiaient ceux-ci : *Plaisirs de prince*.

Ces exemples corrupteurs, les déréglemens du clergé, les désordres de la noblesse devaient exercer une funeste influence sur les mœurs des habitans de Paris : aussi tous les témoignages que j'ai recueillis sur leur état s'accordent-ils à prouver qu'il régnait, dans toutes les classes de la société, une perversité, une corruption bien pire que celle dont on se plaint aujourd'hui.

Dans un écrit qui parut sous le règne de Louis XIII, l'auteur passe en revue la plupart des professions de cette ville, et reproche à chacune les vices qui lui sont propres. Dans le même ouvrage, un interlocuteur joint un correctif à ce que cette censure peut avoir d'exagéré, et justifie, tant bien que mal, ces diverses professions. Je vais, sans rien altérer au sens de

la conserver ; cependant je dois ajouter qu'on peut en contester la vérité.

cette espèce de plaidoirie contradictoire, rapporter alternativement l'accusation et la défense, et mettre les lecteurs en état de juger.

L'auteur commence par les ecclésiastiques, se plaint de leur ignorance, de leur vaine présomption et du mépris qu'ils portent aux gens savans. « Combien en voyez-vous, dit-il, qui « s'amuseront plutôt à voir des bagatelles, folies « farces, etc., que d'employer un quart d'heure « par jour à lire quelques bons livres qui pour« roient porter profit à eux et au public.

« Vous en verrez d'autres qui marcheront en « habits de soldats, d'autres en habits de cour« tisans, d'autres sans tonsure, la barbe à la « mode, la perruque en tête; d'autres entreté« nant garces et je ne sais quelles autres ca« nailles. » Il parle ensuite de ces ecclésiastiques qui sont comblés de bénéfices, tandis que tant de pauvres prêtres demandent l'aumône. Il ajoute que lorsqu'on se plaint à ces riches prêtres de la surabondance de leurs bénéfices, et de ce qu'ils frustrent ceux qui devraient en posséder, ils répondent : *C'est pour mon neveu*, n'osant dire, *pour mon fils*.

L'interlocuteur bienveillant ne se plaint pas de l'inexactitude de ce portrait, mais il dit : « Nous avons *maintenant* de bons ecclésiasti-

« ques, lesquels vivent fort prudemment et sa-
« gement, et se maintiennent selon leur devoir;
« qui emploient plus de temps à l'étude des
« bonnes lettres qu'à courir. » Il assure qu'il
en est qui sont humbles, portant des habits décens, tels que soutanes et manteaux longs, la
tonsure, et s'éloignent du monde.

L'auteur parle ensuite des juges. « Vous les
« verrez quelquefois condamner quelqu'un, soit
« à la mort, soit à quelques autres peines, mais
« pour de l'argent; si vous trouvez quelque vo-
« leur insigne ou un meurtrier dans votre mai-
« son, et que vous le fassiez conduire en prison,
« il vous en coûtera de l'argent. Si vous deman-
« dez justice, on vous demandera si vous vous
« portez partie. Si vous dites non, on délivrera
« le coupable. Si vous dites oui, on s'informera
« si vous avez de quoi payer les frais de la pro-
« cédure, et l'on condamnera le pauvre misé-
« rable à être flagellé devant votre porte, ou
« aux galères. »

Qu'un homme soit accusé à faux ou pour un
léger délit, et qu'il le soit par un ami du juge,
alors, sans aucun délai, il est condamné à mort.
« Ainsi, dit l'auteur, on pend les petits larrons,
« et les gros demeurent en vogue, comme plu-
« sieurs font de nuit. » L'auteur, tout en disant

qu'il n'accuse pas les gardes chargés de veiller à la sûreté publique d'être eux-mêmes des voleurs, s'exprime assez clairement pour ne pas laisser de doute. « Non, non, dit-il ironiquement, « je n'ai garde, car ils sont trop honnêtes gens ; « savoir le jour. »

Si quelque gueux outrage, frappe et blesse un bourgeois, et qu'on aille s'en plaindre, il faudra dépenser beaucoup d'argent, et l'on vous dira pour conclusion : *Que voulez-vous à ce pauvre misérable ? il est nu, il n'a pas le sou.*

« Au contraire, si le bourgeois a frappé le « gueux, et si ce bourgeois a de la fortune, on « dira : *Ah ! ah ! c'est un mutin ; il est trop à « son aise, il faut qu'il pâtisse.* On ne s'infor- « mera point si le gueux s'est lui-même blessé « pour avoir de l'argent, *comme cela se fait or- « dinairement ;* et le bourgeois sera condamné « à une forte amende envers le gueux, qui le plus « souvent ne la touche point, et aux frais, qui « sont considérables. »

L'interlocuteur bénévole ne désavoue aucun de ces faits ; mais il dit qu'il se trouve en France, et notamment à Paris, des juges fort pieux et équitables ; que s'il en est qui font durer les procès, c'est qu'il leur faut du temps pour découvrir la vérité ; que s'ils condamnent les coupables à

de légères peines, c'est par compassion, « comme « l'on fait, dit-il, à la cour du Parlement, qui « est plus douce et plus clémente que celle du « Châtelet. Si les juges sont corrompus, ce n'est « point par amis ou par argent, mais par une « punition de Dieu. »

Quant aux querelles survenues entre les gueux et les bourgeois, voici ce qu'il dit de ces derniers : « Ils feroient mieux de s'occuper des af- « faires de leur ménage que de s'amuser à tels « gens; et qu'alors on ne blâmeroit point les « juges, on ne diroit plus qu'ils enrichissent « leurs enfans aux dépens d'autrui. Il est des « juges, ajoute-t-il, qui acquièrent des cha- « pelles dans les églises, y font placer des ta- « bleaux, des ornemens : ce qui est un témoi- « gnage suffisant de leur vertu et prud'hommie, « équité, mérite et piété. » Voilà de fortes raisons.

L'auteur parle ensuite des avocats et des procureurs, qui font durer les procès pendant deux ou trois ans et bien davantage, et qui n'agissent pour les plaideurs qu'autant qu'ils en reçoivent des présens, afin d'alimenter le luxe de leurs femmes et de leurs filles[1].

[1] Louis Vervin, avocat à Paris, et depuis conseiller du roi au bailliage de Chauny, a publié, en 1622, un ouvrage intitulé

L'interlocuteur assure qu'il existe des avocats et des procureurs très-hommes de bien; que, s'ils traînent les procès en longueur, c'est que la matière en est difficile.

L'auteur accuse les notaires de faire de faux contrats, de ne point y insérer les formalités nécessaires, et de travailler le dimanche.

L'interlocuteur, pour toute réponse, dit que, si les notaires travaillent le dimanche, c'est qu'ils y sont obligés pour des affaires pressantes, et ne les justifie point du crime de fausseté.

L'auteur accuse les sergens de courir partout pour trouver des coupables. S'ils prennent des voleurs, ils les relâchent aussitôt que ceux-ci leur donnent quelque argent. Ils vont dans de mauvais lieux, et font semblant de mener au Châtelet ceux qu'ils y trouvent; mais, si les

l'*Enfer des chicaneurs*, où les sergens, les procureurs, les avocats, les greffiers sont peints sous les mêmes couleurs. Son but est d'engager ses concitoyens à ne jamais plaider.

Le 2 septembre 1630, le lieutenant-civil et le substitut au Châtelet, mandés au Parlement, s'y plaignirent d'être peu considérés et décriés dans le public, et dénoncèrent l'abus suivant : « Au Châtelet, dirent-ils, la plupart des causes se terminent « par les procureurs, et sans le consentement des parties : les « prétendues sentences sont transcrites dans le registre de l'au- « dience, comme si les jugemens avoient été prononcés par les « juges. » (*Registres manuscrits du Parlement*, au 2 septembre 1630.)

hommes arrêtés leur donnent en chemin *la pièce*, ils les laissent en liberté; « ce qui est, dit-il, « cause de beaucoup de maux, qui se commet- « tent dans la ville, où la police est corrom- « pue, etc. [1]. »

[1] Plusieurs écrits du temps confirment la vérité de ce reproche. « A quoi servent tant d'huissiers et sergens? lit-on dans l'un de « ces écrits; à faire monstre au mois de mai, et à piller le ma- « nant; tant de prévôts, de maréchaux? à faire pendre ceux « qui n'ont point d'argent; tant de juges criminels? à bien « prendre, pour acquitter les dettes qu'ils contractent pour « acheter leurs offices (on voit ici le résultat immoral de la vé- « nalité des charges); tant de commissaires du Châtelet? à « prendre possession des garces, des maquer..., des bouchers...; « car à présent tout est permis. »

Dans le même ouvrage, on lit encore : « Mon mari a pour- « suivi et fait prendre plusieurs voleurs : mais, parce qu'il ne « s'est pas voulu rendre partie, on les a élargis. Il est bien be- « soin que Dieu fasse la vengeance des meurtres; car les prévôts « criminels ne la font que pour de l'argent.

« C'est qu'il faut qu'ils se remboursent de la vente de leurs « offices; lesquels anciennement on donnait (spécialement le « chevalier du guet, le prévôt des maréchaux, le prévôt de la « connestablie et autres justices criminelles); et, tandis que « l'on leur vendra, jamais ne feront rien qui vaille. Le messa- « ger d'Estampes fut, l'autre jour, volé de 80 ou 100 écus. « Comme il fit sa plainte, et qu'il demandait que l'on courût « après (les voleurs), le prévôt des maréchaux lui demanda « 100 écus, d'avance, pour sa chevauchée; et, voyant que c'était « double perte, il aima mieux laisser la poursuite du vol que « d'en perdre davantage. » (*Le Caquet de l'Accouchée*, pag. 21 et 22.)

L'interlocuteur convient que les commissaires et sergens lâchent quelquefois les malfaiteurs qu'ils ont pris, et dit qu'ils ne le font point pour de l'argent, mais parce qu'ils reconnaissent qu'ils ont saisi l'innocent pour le coupable, ou le plus blessé pour le moins blessé : dans le premier cas, ils font acte de justice ; dans le second, acte d'humanité.

L'auteur passe aux marchands de Paris. Ils se damnent pour un liard, dit-il, gagnent sur leurs marchandises le double de ce qu'elles leur ont coûté, en vendent de mauvaises, en blasphémant, et jurant Dieu et diable qu'elles sont excellentes. Il en est qui, pour attirer les chalands, permettent, comme cela se fait au Palais, aux passans d'entrer dans leurs boutiques, « et, pour « peu de chose et quelquefois pour rien, leur « laissent la liberté de parler à leurs femmes, « de leur dire des choses lascives, sales, dés- « honnêtes, avec attouchemens et regards, et « tout ce qui peut provenir de telles actions..., « le tout pour vendre une douzaine d'aiguillettes « de soie, un collet à la mode, une bourse d'en- « fant, une dragme ou deux de parfum pour sa « perruque, ou pour parfumer les *cornes* [1] de « sa femme, ou bien pour une petite épée de

[1] C'est le nom d'une partie de la coiffure des femmes d'alors.

« bois, à mettre au côté d'un enfant; ainsi pour « peu de chose. »

Il reproche aussi aux marchands de faire le métier d'usurier, de garder l'argent des autres, et de le faire profiter sans le rendre. « Ils font, « dit-il, comme les trésoriers, qui renvoient tou- « jours les personnes qui ont déposé des sommes « chez eux, en leur disant : *Je n'ai pas reçu.* »

L'interlocuteur répond à ces reproches que les marchands ne peuvent pas se damner pour un liard; que, lorsqu'ils jurent que leur marchandise est bonne, c'est qu'ils la croient telle. Quant aux marchands du Palais, qui permettent aux acheteurs de caresser leurs femmes, il les justifie, en disant que ces prétendus acheteurs sont peut-être les parens de la marchande, ou ses amis, qui leur parlent d'affaires ou de piété. Quant aux attouchemens, *cela se fait*, dit-il, *quelquefois par jeu, et non par mal.* Il justifie les autres reproches par des raisons aussi péremptoires.

« Vous verrez aux halles, dit l'auteur, plu- « sieurs gueux, qui ne s'amusent qu'à piller et « dérober les uns les autres, tant les acheteurs « que les vendeurs; à leur couper leur bourse, « à fouiller dans leurs hottes et paniers. Les « autres, pour mieux avoir leur proie, chante-

« ront des chansons déshonnêtes, sales, tantôt
« de l'un, tantôt de l'autre, sans épargner ni
« dimanches ni fêtes..... Choses déplorables en
« une ville de Paris..... Dans les halles et autres
« marchés ordinaires, on voit des femmes qui
« vendent des vivres : si vous en offrez moins
« qu'elles n'en désirent, fussiez-vous la per-
« sonne la plus renommée de la France, là vous
« serez blasonné de toutes injures, imprécations,
« malédictions, taxes d'honneur, et le tout avec
« blasphèmes et juremens [1]. »

Voici comment l'interlocuteur excuse ces désordres. S'il se trouve des coupeurs de bourse, dit-il, c'est qu'ils ont faim. Les chansons scandaleuses ne devraient se chanter en aucun jour; mais celles qui ne sont point déshonnêtes, et simplement récréatives, peuvent être chantées les jours ouvriers. Si les femmes des halles disent quelquefois trop d'impudences, c'est peut-être *selon les lunes*, ou parce que la colère ou le vin leur trouble le cerveau, etc.

« Vous verrez, dit l'auteur, les écoliers plus
« débauchés que jamais, portant armes, pil-

[1] Pour avoir une idée de l'éloquence injurieuse et des clameurs des femmes des halles, il faut lire, dans *la ville de Paris, en vers burlesques*, par Berthaud, le chapitre intitulé : *Compliment des harengères de la Halle*.

« lant, tuant, paillardant, et faisant plusieurs
« autres méchancetés [1]; les maîtres desquels
« négligent d'y mettre ordre, et ainsi dérobent
« l'argent de leurs parens, en débauches, sal-
« letés, et quelquefois emportent l'argent de
« leurs maîtres, en changeant tous les mois de
« nouveaux..... Comme aussi plusieurs enfans
« de famille, serviteurs et servantes, qui ne sont
« remplis que de désobéissance, de libertés, de
« volontés, de folies, de caquets, de salletés,
« de juremens, de poltronneries, de paillardises,
« de volleries, de plusieurs autres malices.....
« hanteront mauvais garçons, tavernes, tripots,
« bordels, avec bâtons, épées, poignards. Ainsi,
« on en fait des vagabonds, enfans perdus, es-
« claves de Satan, héritiers de potence...... le
« tout par la faute des pères. Aussi l'on verra les
« filles et servantes hanter les filles perdues,
« chercher amoureux, s'attifer pour plaire au
« monde, dire chansons déshonnêtes..... à em-

[1] L'auteur de la *seconde après-dînée du Caquet de l'Accouchée*, en parlant des désordres que fit naître la solennité de la canonisation de sainte Thérèse, dit : « Si on eût allumé le feu à « huit heures, on n'y eût pas perdu tant de manteaux ; tous les « escoliers y étoient en armes. »

Un arrêt du Parlement, du 23 juin 1629, fait défense aux écoliers de s'attrouper, et de porter des armes. (*Registres manuscrits du Parlement*, au 23 juin 1629.)

« ployer les vespres et sermons avec des gar-
« çons et jeunes folâtres, à discourir d'amours...
« à ouir paroles salles, à endurer attouchemens
« impudiques, etc., etc. [1].

L'interlocuteur tolérant répond : « Pour les
« écoliers, on en dit peut-être plus qu'il n'y en
« a : à la vérité, c'est quelquefois plus de jeu-
« nesse que de malice, car vous en verrez de
« fort posés, modestes, pieux, obéissans à leurs
« maîtres... S'il s'en rencontre qui fassent quel-

[1] Voici le tableau des déréglemens de la jeunesse de Paris, tiré d'un ouvrage imprimé dans le même temps. L'auteur dit qu'il est impossible aux jeunes gens de soutenir leur train de vie, sans se livrer au vol. « Il n'y a ni fils, ni petit-fils de procureur, « notaire ou avocat qui ne veuille faire comparaison (s'égaler) « avec les enfans de conseillers, maîtres des comptes, maîtres « des requêtes, présidens et autres grands officiers : l'on ne « peut les distinguer ni en habits ni en dépenses superflues. « Ils hantent les banquets à deux pistoles par tête ; ils emprun- « tent argent, jouent au dez, au piquet, à la paume, à la « boulle, vont à la chasse, et font le même exercice des grands. « Ils empruntent à usure de Traversier, de Dobillon et de l'Ita- « lien Jacomeny, qui sont les recelleurs de la jeunesse ; et puis « qu'en advient-il enfin ? Ils sont contraints de faire l'amour à « la vieille ; ou d'enjoler la fille d'une bonne maison, lui faire « un enfant, par avance, afin d'être condamnés à l'épouser.... « On ne voit que bâtards.... que filles débauchées, et toutes les « autres qui sont honnêtes.... demeurent en friche, et n'ont, « pour toute retraite, que la religion. » (*Les Caquets de l'Ac- couchée*, pag. 15, 16, 17.)

« ques friponneries, c'est plutôt pour égayer
« leurs esprits que par méchanceté. »

Viennent ensuite les excuses des désordres dont se rendent coupables les enfans de famille, serviteurs et servantes : « C'est la vérité, dit-il,
« que quelquefois ils abusent de la volonté de
« leurs supérieurs, mais non pas toujours, pour
« faire quelques petites légèretés, passe. »

Les médecins et chirurgiens ont leur tour; et l'auteur les accuse de ne pas connaître l'effet des remèdes qu'ils ordonnent, de faire des expériences sur les malades, de ne point visiter ceux qui sont hors d'état de les payer, de prolonger les maladies, pour tirer plus d'argent de leurs cliens, etc.

L'interlocuteur répond que les médecins sont savans; mais qu'il en est qui, n'ayant acquis leur science que depuis peu de temps, agissent avec hésitation. S'ils refusent d'aller visiter les malades pauvres, c'est que ces pauvres sont sujets à des maladies qui ne peuvent être soignées que par les malades eux-mêmes : vaine excuse !

L'auteur se plaint vivement de la conduite des tuteurs et curateurs envers leurs pupilles. Ils achètent des biens de toute espèce aux dépens des orphelins dont ils administrent les propriétés,

tandis que ces malheureux enfans manquent des choses les plus nécessaires : les tuteurs leur refusent tout, les nourrissent à peine, ne leur donnent aucune éducation, et ne leur font pas même apprendre à lire.

L'interlocuteur ne nie point qu'il existe des tuteurs qui se conduisent d'une manière aussi criminelle; mais il dit qu'ils sont rares, et ajoute qu'il s'en trouve qui remplissent tous leurs devoirs.

L'auteur reproche aux femmes et aux filles les dévotions qu'il appelle *erronées*, les promenades où le plaisir s'unit aux actes de religion. Il se plaint des désordres et des querelles que l'absence de ces dévotes, maîtresses et servantes, cause dans le ménage. En se livrant à ces dévotions, elles laissent les églises paroissiales désertes, et deviennent étrangères à leur curé. Il se récrie surtout contre les dévotions ou pèlerinages que les jeunes gens des deux sexes sont en usage de faire à Notre-Dame-des-Vertus et à d'autres églises des environs de Paris; dévotions pour lesquelles ils s'absentent de la messe de paroisse et du prône. « Ils n'y vont, dit-il, « que pour grenouiller (boire avec excès), « gourmander, rire avec les filles, et autres « insolences..... vont s'ébattre pendant les vê-

« pres..... ne sont pas à jeun, se couchent dans
« les blés, gâtent et extravaguent tout : bref ils
« y commettent beaucoup de malices, qui n'est
« qu'un signe de liberté insolente et le plus sou-
« vent vénérienne. »

L'interlocuteur ne trouve, pour ceux qui font des dévotions hors de leur paroisse, d'excuse que dans leur simplicité.

Il approuve les pèlerinages, consent à ce qu'on prenne l'air; « purement et simplement, dit-il,
« pour égayer son esprit, et non point pour fo-
« lâtrer dans les blés, et y faire ce que plusieurs
« enfans de Satan y font. »

Ici se termine ce tableau des moeurs parisiennes sous le règne de Louis XIII, tableau tracé par une personne, corrigé bien ou mal, adouci ou approuvé par une autre [1].

Rien n'est ici exagéré : on pourrait même reprocher à l'auteur de cet écrit d'avoir glissé légèrement sur certains désordres, peu choquans pour lui, parce qu'il y était habitué. La prostitution dominait et l'exemple des *grands* y entraînait non-seulement les dernières classes de la société, mais encore cette classe moyenne qui se distingue ordinairement des autres par une plus grande régularité de moeurs. Les bourgeoises, mar-

[1] *La Pourmenade du Pré-aux-Clercs*, 1622.

chandes, femmes de procureurs et d'avocats ne rougissaient pas d'une infamie qui entretenait leur luxe et leur orgueil.

Le désordre qui nous semble le plus révoltant, parceque nous n'y sommes pas accoutumés, est celui qui résultait du défaut de police d'une part, et du défaut de moralité de l'autre. Les vols, les assassinats, très-multipliés, se commettaient non-seulement la nuit, mais aussi en plein jour, dans les lieux les plus fréquentés de Paris, à la vue de la multitude, qui ne s'en étonnait pas.

On distinguait deux principales espèces de voleurs : les *coupe-bourses* et les *tire-laines*. Les premiers coupaient avec adresse les cordons de la bourse que les hommes et les femmes continuaient de porter pendue à leur ceinture. Les *tire-laines*, ou *tireurs-de-laines*, arrachaient violemment le manteau de dessus les épaules de celui qui le portait.

Le Pont-Neuf était le théâtre le plus ordinaire de pareils exploits, le lieu que ces filous trouvaient le plus convenable à l'exercice de leurs talens. Un écrivain de la fin du règne de Louis XIII, qui a composé des vers burlesques, consacre un article sur *les filouteries du Pont-Neuf*, dont voici quelques passages :

Sois-je pendu cent fois sans corde,
Si jamais plus je vais chez vous,
Maîtresse ville des filous,
Et si je me mets plus en peine
D'aller voir la Samaritaine,
Le Pont-Neuf, et ce grand cheval
De bronze, qui ne fait nul mal,
Toujours bien net sans qu'on l'étrille.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Vous, rendez-vous des charlatans [1],
Des filoux, des passe-volans,
Pont-Neuf, ordinaire théâtre
Des vendeurs d'onguent et d'emplâtre;
Séjour des arracheurs de dents,
Des fripiers, libraires, pédans,
Des chanteurs de chansons nouvelles,
D'entremetteurs de demoiselles,
De *coupe-bourses*, d'argotiers,
De maîtres de sales métiers,
D'opérateurs et de chimiques,
De fins joueurs de gobelets [2],
De ceux qui rendent des poulets.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Pendant que le héros de la pièce écoute les cris

[1] Outre le théâtre de Tabarin, dont j'ai parlé à l'article *Théâtre*, il s'y trouvait plusieurs autres spectacles, et, notamment, celui d'un nommé Desiderio Descombes, qui affectait, pour se donner une réputation de savant, de prononcer des mots techniques, que le public n'entendait pas.

[2] Maître Gonin, habile joueur de gobelets, avait établi sa banque sur le Pont-Neuf, dans les premières années du règne de Louis XIII. Sa dextérité sans exemple, qui ravissait les Pari-

des charlatans et des marchands de chansons, on vole un manteau sur les épaules d'un spectateur.

> Là, hé! mon manteau, ha, filou!
> Au voleur! au *tireur de laine!*

Un garçon, nouveau débarqué, s'entretenait sur le Pont-Neuf avec un voleur, sans le connaître: celui-ci lui fait beaucoup de politesses, et l'avertit du danger qu'il court en restant sur ce pont.

> Ce pont est rempli de filous.

En lui donnant cet avis, il enlève à l'étranger sa bourse, et s'enfuit. L'autre crie *au voleur!* et le voleur, en fuyant, se moque de lui, et le brave[1].

Une autre écrivain parle de la foule que les charlatans attiraient sur le Pont-Neuf. Il s'y rendit pour les écouter. Il ne put entendre que quelques mots, à cause du bruit que faisait la multitude: des femmes criaient contre leurs maris de ce qu'ils s'amusaient à la farce plutôt

siens en admiration, a rendu immortel son nom, sous lequel on désigne encore proverbialement les fourbes habiles. On qualifia souvent le cardinal de Richelieu de maître Gonin. On publia, en 1713, un ouvrage intitulé *les Tours de maître Gonin*: le héros du roman fait des actes de friponnerie avec beaucoup de précautions: ce n'était pas des tours de gobelets, mais des tours de jésuite. Près du Pont-Neuf, à l'endroit où est l'arcade de l'abreuvoir, en face de la rue Guénégaud, Briochée avait établi son spectacle de marionnettes.

[1] *La ville de Paris*, en vers burlesques, par Berthaud, p. 8.

qu'à leur besogne. « J'y vis, dit-il, une si grande « confusion, mêlée de querelles et de batteries, « pour les *coupe-bourses qui s'y rencontrent*, « que je n'eus le loisir que d'entendre trois ou « quatre mots [1]. »

Les auteurs de ces exploits étaient de jeunes débauchés, appartenant souvent à des familles considérables; des vagabonds de divers états, qui remplissaient les tavernes et les brelans de Paris; des gentilshommes sans argent, ou des princes qui cherchaient à se désennuyer.

Le sieur d'Esternod, gentilhomme et poëte, sans respect pour l'une et l'autre de ces illustrations, a la franchise d'avouer lui-même qu'il était disposé à voler des manteaux dans Paris; mais qu'il fut arrêté dans ce noble projet par des considérations qu'il expose :

J'allais *pedetentim*, comme un vieillard caduque,
J'allais, de rue en rue, en grattant ma perruque,
Feuilletant dans mon chef *de inventione*,
Tirant et arrachant le poil de mon gros nez;
Songeant s'il y avait, pendant cette nuit brune,
Moyen de moyenner la moyenne fortune.
Le diable me tentait d'*arracher des manteaux*,
Et de *tirer la laine* à quelques cocardeaux,
Et j'eus touché peut-être en ces harpes modernes,
Si l'on ne m'eût cognu au brillant des lanternes,

[1] *Le Caquet de l'Accouchée*, pag. 5.

> Et si je n'eus pas craint qu'un chevalier du guet
> M'eût fait faire aux prisons mon premier coup d'essai.

La crainte d'un châtiment qui arrête l'exécution d'un acte criminel n'est pas un motif très-louable; mais les réflexions que fait ensuite l'auteur méritent d'être rapportées :

> Je maugréais mon être, et détestais en somme
> Le père qui m'avait fait naître gentilhomme,
> Disant que si le ciel m'eût créé roturier,
> Je saurais, misérable, au moins quelque métier [1].

Bussi-Rabutin raconte qu'étant à Paris deux *filous de qualité*, comme il les qualifie, le baron de Veillac, de la maison de Benac, et le chevalier d'Odrieu (ou d'Ondrieux), instruits qu'il avait reçu la somme de douze mille francs pour faire les recrues de son régiment, vinrent en armes pendant la nuit, entrèrent dans sa chambre par la fenêtre, et lui en volèrent une partie. Ils auraient volé le tout, si la peur ne les avait fait fuir [2].

Ne vit-on pas, à la fin du règne de Louis XIII, ou au commencement du règne suivant, Gaston, duc d'Orléans, prendre plaisir, après avoir fait la débauche, à s'embusquer sur le Pont-Neuf,

[1] *L'Espadon satirique*, par le sieur d'Esternod ; satire XV, intitulée *Hypocrisie d'une femme, qui feignait d'être dévote*, 1626, pag. 163.

[2] *Mémoires secrets du comte de Bussi-Rabutin*, t. I, p. 22.

à dépouiller les passans de leurs manteaux? On lit, dans les Mémoires de Rochefort, que, ce prince et sa compagnie, ayant enlevé, pendant la nuit, cinq ou six manteaux aux passans, quelques personnes volées allèrent se plaindre: les archers arrivèrent; à leur approche, les nobles voleurs prirent la fuite. Parmi les complices du prince, on distinguait le comte d'Harcourt, le chevalier de Rieux et le comte de Rochefort. Ces deux derniers, réfugiés vers la statue de Henri IV, grimpèrent sur son cheval. Le chevalier de Rieux, effrayé, voulut en descendre. Il pose les pieds sur les rênes de bronze; elles cèdent sous son poids; il tombe, et pousse des cris, qui attirent les archers. Ceux-ci le forcent à se relever, et obligent le comte de Rochefort, qui se tenait derrière le dos de Henri IV, à en descendre. Ils furent conduits dans les cachots du Châtelet, d'où ils ne purent sortir qu'avec de puissantes protections [1].

Scarron, qui écrivait pendant ce règne, fait ainsi le tableau physique et moral de Paris; et ce tableau n'est guère exagéré:

> Un amas confus de maisons;
> Des crottes dans toutes les rues;

[1] *Mémoires du comte de Rochefort, singularités historiques*, pag. 182.

Ponts, églises, palais, prisons;
Boutiques bien ou mal pourvues;

Force gens noirs, roux et grisons,
Des prudes, des filles perdues;
Des meurtres et des trahisons;
Des gens de plume aux mains crochues;

Maint poudré qui n'a point d'argent;
Maint homme qui craint le sergent;
Maint fanfaron, qui toujours tremble;

Pages, laquais, voleurs de nuit;
Carrosses, chevaux et grand bruit:
C'est là Paris: que vous en semble?

Le luxe était un autre fléau qui dégradait l'opinion, et pervertissait la morale. On n'accordait de considération qu'aux nombreux et brillans équipages, qu'à la richesse des habits. L'apparence du pouvoir et de l'opulence obtenait tous les honneurs. Le mérite réel, dépourvu de cet éclat, restait méprisé. Voici une des causes de ce mal.

L'espoir d'obtenir des bénéfices, des places, ou des pensions, attirait toute espèce de personnes à la cour, dont l'accès était facile [1]. Pour y être admis, il suffisait d'être vêtu d'habits

[1] Le cardinal Bentivoglio, dans une lettre au comte Manfredi, parle de la cohue qui se trouvait à la cour de France, et du mélange d'hommes de tous les états qui se rendaient confusément au Louvre. (*Mélanges d'histoires*, par Vigneul-Marville, t. II, pag. 146.)

pareils à ceux des courtisans, d'avoir le chapeau ombragé d'un panache, de porter des hauts-de-chausses, un pourpoint et un manteau de satin ou de velours; d'avoir la longue épée pendue à la ceinture; le tout relevé de rubans incarnats et de passemens d'or ou d'argent. Les gentilshommes pauvres achevaient leur ruine pour se procurer ces dehors fastueux. Des bourgeois, des poëtes avaient la même ambition; et une misère réelle s'unissait aux apparences de la richesse.

Ce contraste a fourni aux poëtes du temps la matière de plusieurs satires. Ils ont versé le ridicule sur la pauvreté qui se cachait sous le manteau de la fortune pour en obtenir les faveurs [1].

La cour de Louis XIII essaya d'arrêter les progrès de ce débordement par deux lois somptuaires, l'une de 1633, et l'autre de l'année suivante. Ces lois n'avaient nullement pour but de diminuer les ravages que le luxe causait à la morale publique; mais elles étaient motivées sur *la trop grande dispersion des matières d'or et d'argent*, dont le trésor royal éprouvait la di-

[1] Le poëte Sigognes a composé trois satires sur ce sujet : l'une contre le *pourpoint d'un courtisan*, l'autre contre son *haut-de-chausses* et la troisième contre son *manteau*. (*Satyres et folastreries de Sigognes et Bertelot.*)

sette. La première de ces lois est un édit du 18 novembre 1633, qui défend à tous sujets « de « porter sur leur chemise, coulets, manchettes, « coiffe et sur autre linge aucune découpure « et broderie de fil d'or et d'argent, passemens, « dentelles, points coupés, manufacturés tant « dedans que dehors le royaume. » La cour du Parlement donna une extension à cet édit, et trouva dans la toilette des courtisans de nouveaux objets susceptibles de recevoir des broderies d'or et d'argent : tels que rabats, mouchoirs de cou et bas.

La seconde, en forme d'édit, du mois de mai 1634, prohibe, pour les habillemens, l'emploi de toute espèce de drap d'or ou d'argent, fin ou faux, et toutes broderies où ces matières sont employées. Elle porte que les plus riches habillemens seront de velours, satin, taffetas, sans autre ornement que deux bandes de broderies de soie ; défend de vêtir les pages, laquais et cochers autrement qu'en étoffe de laine, avec des galons sur les coutures ; et, à tous carrossiers, de faire, vendre ou débiter des carrosses ou litières brodés d'or ou d'argent ou de soie, et d'en dorer les bois, etc.

Ces lois, signaux de détresse, remèdes palliatifs, furent bientôt enfreintes par les gens de

cour, par les prélats et autres personnes d'un rang supérieur; et cette infraction ne tarda pas à être imitée par les classes inférieures. En renouvelant ces lois, on en prouva la transgression, sans obtenir le succès désiré.

Il en était des autres institutions corruptrices comme du luxe. Les lois prohibèrent les lieux de débauches, les *brelans*, les *académies de jeux*, très-nombreux à Paris, vrais coupe-gorges, réceptacles d'escrocs et de spadassins : mais ces lois, comme on l'a vu, restaient sans exécution; et les agens de la justice vendaient eux-mêmes leur inertie aux coupables. Il fallait qu'ils se remboursassent des sommes qu'ils avaient données au gouvernement pour payer leur office. Le mal prenait sa source dans ce gouvernement, qui tentait toujours en vain d'arrêter un torrent dont lui-même avait ouvert la digue.

Le rapt et les mariages illégitimes étaient très-fréquens alors. Un gentilhomme sans fortune enlevait de sa maison une veuve ou une fille riche, l'amenait avec violence dans un lieu où se trouvait un prêtre, qui célébrait la cérémonie du mariage, sans le consentement des père et mère de la fille ou de la femme enlevée. Le comte de Chavagnac, dans ses mémoires, raconte que, par les conseils de son père, il fut marié de

cette manière violente. Ces mariages étaient fort communs parmi la noblesse. Une ordonnance du 19 décembre 1639 a pour objet d'arrêter ces abus et plusieurs autres relatifs aux mariages. Cette ordonnance, qui dévoile des habitudes très-immorales sur cette matière, fait connaître le mal, sans y porter le remède.

La débauche avait alors de nombreux partisans, et sa contagion corrompait toutes les classes. Les témoignages à cet égard surabondent. Dans tous les quartiers se trouvaient des lieux de prostitution ; les maisons des traiteurs, des baigneurs-étuvistes étaient les repaires de l'ivrognerie et de la luxure ; les églises servaient de rendez-vous et de marchés de débauche. Pour prouver toutes ces assertions, il faudrait remuer l'ordure de cette époque, citer des auteurs qui peignent les mœurs sans voile et avec une indécente grossièreté, souiller cet ouvrage de tableaux dont ils n'ont pas rougi de salir les leurs, et encourir le blâme qu'ils ont mérité. Je renvoie les curieux aux mémoires, aux nombreux écrits de ce règne, aux satires en vers ou en prose qui traitent de mœurs et, notamment, à un ouvrage intitulé : *Les Exercices de ce temps, contenant plusieurs satyres contre les mauvaises mœurs*.

L'air de la cour portait sa contagion dans presque toutes les classes. La dissimulation, l'exagération des sentimens qu'on n'avait pas, et dont on faisait parade, tranformaient la société en une troupe comique. Deux hommes qui se connaissaient à peine se rencontraient-ils ? on les voyait s'embrasser jusqu'à s'étouffer, se faire des protestations du plus entier dévouement, et se baiser réciproquement les mains : les *baise-mains* étaient, alors, fort à la mode. On en exécutait l'action à chaque rencontre, et le mot entrait dans toutes les formules de complimens ; formules toujours abondamment ornées d'éloges ridicules par leur exagération. Jamais on n'avait vu à la cour autant de fausses démonstrations d'amitié, autant de déguisemens ; et la ville singeait la cour.

Ce vice se remarque surtout dans les écrits de ce temps. Les écrivains, dans leurs satires ou dans leurs éloges, croyaient s'élever au sublime degré de la perfection, lorsqu'ils s'éloignaient le plus des bornes de la vérité et de la nature : tout était outré. S'ils flattaient la vanité des hommes puissans pour en tirer quelques sommes, s'ils leur demandaient l'aumône en vers, ils les enivraient par l'épaisse fumée de leur encens. Avaient-ils à louer des magistrats? ceux-ci surpassaient en sagesse les plus grands législateurs du monde:

des guerriers? les héros de la Grèce et de Rome, les demi-dieux, les dieux même de l'Olympe ne leur étaient pas comparables.

Si, pour se donner une réputation de galanterie, ils déploraient la rigueur de leurs maîtresses, ou se glorifiaient de leurs faveurs, la même exagération était mise en usage : les unes leur causaient un supplice semblable à celui de l'enfer; des *feux*, des *flammes*, des *brasiers* dévoraient leur âme, les desséchaient et les faisaient mourir en langueur. Les charmes des autres étaient des *beautés célestes*, *divines*; leurs yeux, des *astres étincelans*, *deux soleils*, dont les rayons embrâsaient toute la nature. Je pourrais citer mille autres fadaises pareilles, auxquelles nos poëtes modernes n'ont pas encore entièrement renoncé.

Malheur aux femmes qui avaient encouru la disgrâce des poëtes de ce temps! elles étaient peintes avec les couleurs les plus dégoûtantes, sous les traits les plus hideux que pussent fournir à leur imagination débordée la vieillesse, la malpropreté et la laideur.

Ces diverses espèces d'exagérations ne commencèrent pas à être en usage sous ce règne; mais elles y acquirent le plus haut degré de faveur, se maintinrent, en s'affaiblissant, sous le règne

suivant; et, dans les productions modernes, on en trouve encore des traces.

Ce règne est encore éminemment caractérisé par la faveur qu'obtinrent les *rodomonts*, les *fanfarons*, les *bravaches*, les *spadassins*, les *duellistes* et, surtout, ceux qu'on nommait à la cour *les raffinés d'honneur*.

Les écrivains du temps nous peignent les nobles, la tête ombragée d'un volumineux panache, et portant le manteau de velours et de taffetas, les bottes blanches et garnies d'éperons, la longue épée au côté, relevant sans cesse leurs moustaches avec deux doigts ou avec une baguette qu'ils tenaient à la main; effilant leur barbe, qu'ils portaient alors fort pointue; battant le pavé, faisant tapage dans les brelans, dans les tavernes et dans les lieux de débauches; n'ouvrant la bouche que pour blasphémer, et pour vanter leur naissance et leurs prétendus exploits.

Lorsqu'en 1614 il fut question de donner des magistratures à cette noblesse turbulente, dont on ne savait que faire, quelques écrivains, frappés des inconvéniens de ce projet, le combattirent, en opposant le défaut d'instruction et les mœurs dissolues de cette caste. « Il est vrai, dit « l'un d'eux, qu'il y a plusieurs seigneurs et « gentilshommes doctes, voire très-doctes, de

« bon sens et capables de toutes grandes admi-
« nistrations ; mais c'est le petit nombre ; et il
« y en a tant d'autres éloignés de ce port ! Quand
« on oit (entend) ordinairement vomir des pa-
« roles sales et puantes, blasphémer le nom de
« Dieu détestablement ; qu'on voit passer les
« nuits à berlander, et le jour à faire retentir le
« *tran-tran ;* se précipiter au péril, et se couper
« la gorge pour une *vieille lanterne* (vieille cour-
« tisane) ; embrasser mille autres actions in-
« dignes ou inutiles avec transport, quel nom
« voulez-vous qu'on donne à tels gens ? Il me
« semble que celui de juges et de magistrats,
« qui est si grave et sacré, ne seroit pas bien
« à son jour de ce côté-là [1]. »

Les courtisans étaient en usage de faire le récit de leurs périlleux exploits, d'exagérer ou de feindre des dangers qu'ils n'avaient jamais courus, d'exalter leur prétendu courage, et même de se faire gloire d'actions basses ou criminelles qu'ils avaient commises, ou qu'ils n'avaient pas eu l'audace de commettre. Les écrits du temps en offrent plusieurs exemples [2].

[1] *Advis, remonstrances et requestes* aux états-généraux, tenus à Paris en 1614, pag. 28.

[2] On pourrait en citer un bon nombre. On a vu ci-dessus (pag. 191) le noble *d'Esternod* avouer sans honte que, dans

Ils étaient aussi dans l'usage de ne point payer leurs dettes. Ils marchaient sur les traces de

un moment de disette, il avait pris la résolution de voler les manteaux aux passans dans les rues de Paris, et qu'il n'y renonça que par la crainte d'être reconnu ou arrêté.

Le sieur *Duparc*, auteur du *Roman comique de Francion*, ouvrage semé d'aventures qui peignent les mœurs débordées du règne de Louis XIII, époque où il a été composé, répète souvent que son héros Francion est un gentilhomme plein d'honneur, l'ennemi des vilains, en même temps qu'il lui attribue des actions fort vilaines. Ses camarades de plaisir le font dépositaire, chacun, d'une somme, et il se vante de n'être pas un dépositaire fidèle. « Dieu sait, dit-il, *quel bon gardien j'en étois, et si je ne m'en* « *servois pas en mes nécessités*.... J'étois le plus brave de tous les « braves ; il n'appartenoit qu'à moi de dire un bon mot *contre* « *les Vilains*, dont je suis le fléau envoyé du ciel. » (Tom. I, liv. VI, pag. 350.) On pouvait être fripon sans cesser d'être gentilhomme d'honneur.

Les Mémoires du *comte de Chavagnac* ne sont point un roman. Le comte, qui les a écrits, y rapporte des actions peu honorables pour lui et pour ceux de sa famille, flétrissantes pour tout autre que pour des nobles de ce règne. Son père, pensionné du roi, et un des chefs du parti protestant, avait pour maîtresse, à Paris, une marquise ruinée, qui vivait fort honorablement aux dépens de son honneur et de la fortune de ses amans. *Chavagnac* fils, l'auteur des Mémoires, avoue qu'il était entretenu par cette dame, qu'entretenait son père, et qu'il fut, pendant quatre mois, *défrayé* par elle ; qu'enfin son père, le rencontrant caché chez la marquise, voulut le tuer. Il dit que, dans la suite, son père, voulant le marier avec une veuve riche, la dame de Montbrun, envoya quinze gentilshommes armés, au château du Ménial, pour enlever cette veuve. Elle fut enlevée et épousée

leurs aïeux, qui jetaient les sergens et les créanciers par les fenêtres de leurs petites forteresses.

par force, non à cause de ses charmes et de sa jeunesse; elle en était dépourvue; mais à cause de son bien. Dès que cette malheureuse fut libre, et put demander justice contre ce rapt, elle le fit. Elle résolut de se transporter auprès de l'intendant et des commissaires que le roi avait envoyés en Auvergne pour diminuer, dit-il, l'*autorité de la noblesse*. *Chavagnac* en fut alarmé; mais son père lui indiqua le lieu où sa femme devait passer, et lui ordonna de s'y rendre. Il la rencontra, tâcha de la fléchir par tous les moyens qu'il imagina. La femme, indignée, fut inflexible. Alors paraît le père *Chavagnac*, accompagné de six gentilshommes; ils mettent tous l'épée à la main, et feignent de vouloir tuer le fils, l'accusant d'avoir enlevé une femme de qualité. Le père, qui avait ordonné cet enlèvement, protestait que son fils ne mourrait pas d'autre main que de la sienne. Il était sur le point de lui plonger son épée dans le sein, lorsque l'épouse, effrayée, se jette aux genoux du père, lui demande la grâce de son fils, et déclare, pour le calmer, qu'elle a consenti à son enlèvement. « Mon père, dit *Chavagnac*, ne faisoit « tout ce tintamarre que pour en venir là; il prit à témoin ces « messieurs; après quoi il m'ordonna de lui demander le par- « don, qu'elle m'accorda. »

Après le récit de cette comédie, dont l'invention est digne des plus insignes imposteurs, *Chavagnac* nous apprend qu'il a fait le métier d'*espion;* qu'il a pris les armes, tantôt pour, tantôt contre la cour; il fait parade de sa trahison et de ses nombreuses débauches; il rapporte des anecdotes, que je vais citer.

Le fils du maréchal de *Châtillon* et le frère de *Chavagnac* étaient deux amis: inséparables tous deux devinrent amans favorisés de *Marion Delorme*, dont l'auteur fait un grand éloge; et, à ce propos, il joint une digression sur *Ninon de Lenclos*,

On verra dans la suite, cette noble coutume se continuer. Un gentilhomme vivant sous ce règne,

et nous apprend que le cardinal de Richelieu, épris des charmes de cette femme célèbre, chargea *Marion Delorme*, sa favorite, d'offrir de sa part à *Ninon* cinquante mille écus, pour prix de ses faveurs : *Ninon*, alors liée à un conseiller au Parlement, refusa généreusement cette offre magnifique.

L'auteur des Mémoires, le comte de *Chavagnac*, revient aux amours de son frère et du jeune *Châtillon*, qui, après la campagne du Piémont, en 1639, se flattaient de se délasser de leurs travaux dans les bras de leur maîtresse commune. *Marion Delorme*, au premier abord, se montra sévère, et leur déclara que, pendant une forte maladie, dont elle était relevée, elle avait fait vœu de renoncer à ses habitudes galantes, à moins que ce ne fût pour ramener ses amans dans le sein du catholicisme. *Châtillon* et *Chavagnac*, qui étaient protestans, ne pouvant rien obtenir de *Marion Delorme*, prirent le parti de renoncer à leur religion. Marion les fit instruire par un coutelier, qui ne savait ni lire ni écrire, mais qui se mêlait de controverse; elle les adressa, ensuite, à un confesseur très-accommodant.

La cérémonie de la confession fut, pour nos jeunes gentilshommes, ce que leur conversion avait de plus pénible : ils tirèrent au sort pour décider lequel se confesserait le premier; ce fut *Chavagnac*. Alors, il déclara des péchés si énormes, portent ces Mémoires, « que le prêtre en fut effrayé, disant qu'il n'étoit « pas permis à un homme de faire tant de mauvaises actions; « et n'auroit rien diminué de son étonnement, si mon frère ne « l'avoit assuré qu'il en entendroit bien d'autres en confessant « son camarade, qui, à son tour, lui causa tant de surprise, « qu'il se seroit retiré sans leur donner l'absolution, s'il n'eût eu « envie de les ramener au giron de l'Église. Ils lui fournirent « largement de quoi faire des aumônes aux pauvres.

et poëte, se glorifie de cette improbité, en disant qu'il n'est pas de bon gentilhomme qui n'ait des créanciers :

> Mais il n'est pas bon gentilhomme
> Qui ne doit rien à cejourd'hui [1].

Des spadassins, nobles habitués des tripots de Paris, faisaient profession d'assassiner pour leur compte et pour celui des autres. La vengeance ou l'intérêt dirigeait leurs bras, indiquait les victimes, et payait le crime.

Les duellistes étaient nombreux à Paris, et acquéraient d'autant plus d'honneur qu'ils avaient fait périr un plus grand nombre d'individus. Le sujet de leur conversation du jour était la quantité des hommes tués la veille. Ils ne s'entrete-

« Leur abjuration fut secrète. Après quoi, *Marion Delorme* « les ramena chez elle, et *leur tint parole* avec tout l'honneur « qu'on peut avoir dans un cas pareil. » Étrange conversion, dont les faveurs d'une courtisane sont le motif et la récompense!

L'auteur des Mémoires ajoute que cette conversion lui a, depuis, fait faire des réflexions. « Le Seigneur, dit-il, *se sert de toutes* « *sortes de moyens* pour nous ramener à lui. »

Je ne suis pas théologien; mais je ne puis m'empêcher de proposer cette question : N'est-ce pas blasphémer que dire et croire que Dieu emploie des moyens bas et criminels pour arriver à ses fins, des moyens indignes de sa pureté et de sa toute-puissance, et qui n'appartiennent qu'à la faiblesse et à la dépravation humaines?

[1] *L'Espadon satirique*, par le sieur d'Esternod, pag. 146.

naient, ils ne se glorifiaient que de meurtres.

Les *raffinés d'honneur* se composaient de nobles, qui surpassaient en irritabilité la femme la plus difficile. « Un clin d'œil, un salut fait par « acquit, une froideur, un manteau qui touchoit « le leur suffisoit pour qu'ils appellassent au « combat et s'exposassent à tuer celui dont ils « se prétendoient offensé, ou à être tué par lui. « Quelquefois ces *raffinés d'honneur* appeloient « en duel un homme qu'ils ne connoissoient pas, « et qu'ils prenoient pour un autre ; et, quoique « l'erreur fût reconnue, ils ne laissoient pas que « de se battre et de s'entretuer comme des « ennemis. »

A la cour de Louis XIII, les plus distingués *raffinés d'honneur* étaient Balagni, surnommé *le Brave*, qui fut tué en duel en 1613, Pompignan, Végole, le cadet de Suze, Montglas, Villemore, La Fontaine, le baron de Montmorin, Petris, etc.; tous morts sans utilité, sans gloire, victimes de leurs fausses idées sur l'honneur, victimes du désir d'avoir des prouesses à s'attribuer, et de se faire, par elles, une réputation parmi les spadassins : prouesses, comme le dit judicieusement d'Aubigné, *dont l'histoire ne parlera jamais qu'avec mépris* [1].

[1] *Aventures du baron de Fœneste*, tom. I, chap. XLIV.

Quelques châtimens éclatans consternèrent les duellistes, et suspendirent un peu les exploits désastreux de leur honneur.

Le comte de Montmorency-Bouteville, après avoir tué plusieurs comtes et marquis, livra, à la Place-Royale, un combat de trois contre trois. Bussi-d'Amboise, qui était du nombre, fut tué. Bouteville, après ce combat, voulut se sauver hors du royaume : il fut arrêté à Vitry avec le sieur des Chapelles, son parent et son complice. Tous les deux, condamnés à mort, subirent leur peine, le 21 juin 1627, à la place de Grève [1].

C'est à ce règne que nous devons les *petits-maîtres*, le mauvais goût du style burlesque et du style précieux, enflé et pédantesque; que nous devons l'usage plus fréquent de priser et de fumer du *tabac;* l'usage de *Vertugalles*, *Vertugardins* (*Vertugardiens*) ou *Vasquines*, espèce de vêtement de femme qui rendait les deux tiers de leur stature semblables à un tonneau défoncé. Les jupes, enflées par des cerceaux, formaient un cylindre, qui cachait la taille et les suites apparentes de l'incontinence des dames. Aussi ce vêtement était-il nommé en plusieurs

[1] *Voyez* toutes les histoires du temps.

lieux *cache-bâtards*. A cette mode ridicule succédèrent les paniers, qui n'étaient pas de meilleur goût.

Mais ce sont là les plus légères taches de cette période : dans presque tout son cours, les guerres civiles, les guerres étrangères continuèrent, sans nécessité, avec tous les fléaux qu'elles amènent. Les villes ruinées, les campagnes dévastées, la misère publique, les contagions, qui en sont la suite ordinaire, et les contributions, dont le poids croissait toujours comme les dépenses, accablèrent les Français. Leur désespoir, quoique contenu par la terrible tyrannie de Richelieu, ne laissa pas que d'éclater en plusieurs lieux et même à Paris [1].

[1] Le 3 février 1631, le peuple de Paris, dont la misère était excessive, se souleva contre un financier appelé *Jean de Bryais* ; sa maison fut saccagée ; il échappa aux coups dont il était menacé. (*Registres manuscrits du Parlement*, au 4 février 1631.)

Au mois de mai 1636, nouvelle sédition, dirigée contre le prevôt des marchands de Paris ; elle avait le même motif. (*Idem*, 12 mai 1636.)

Paris fut aussi frappé de contagion, pendant toute l'année 1631. Les hôpitaux ne pouvaient suffire à contenir les malades. On se servit de l'hôpital de Saint-Marcel. On ordonna des quêtes dans les paroisses ; on défendit de tenir la foire de Saint-Denis. L'Hôtel-Dieu eut, continuellement, pendant cette année, environ *dix-huit cents* malades attaqués de la contagion. Les hôpitaux de Saint-Louis et de Saint-Marcel en furent pareillement

Pendant cette affreuse et continuelle misère, on bâtissait des palais magnifiques, on donnait des bals, des fêtes, et on fondait un nombre considérable de monastères inutiles. Les malheurs du peuple, ses sueurs, son sang ne servaient qu'à satisfaire l'ambition du cardinal, qu'à fortifier sa vaste et dévorante tyrannie.

Il avait accoutumé, par le régime de la terreur, le peuple français à courber la tête sous le joug du despotisme : il avilit ce peuple.

La presse, qui, sous Henri IV et dans les onze premières années de Louis XIII, jouissait d'une assez grande liberté, fut entièrement asservie par ce cardinal. Il prit à ses gages des écrivains qu'il chargeait de prôner ses opérations politiques et sa personne. La Gazette, qui commença à paraître de son temps, ne s'écrivait que sous sa dictée. Il voulut commander à l'opinion, comme il commandait à une grande partie de l'Europe.

Comment ce cloaque de corruption, cet amalgame des vices et des erreurs de la barbarie

surchargés. Le revenu de ces hôpitaux ne put subvenir qu'au quart de leur dépense : ils firent des emprunts. On ne voit pas que le gouvernement ait rien fait pour détourner cette calamité, ou en diminuer les effets. (*Registres manuscrits du Parlement,* aux 12 et 24 septembre, 1er. et 20 octobre 1631.)

avec la dissimulation, la fausse politesse, l'hypocrisie d'une civilisation ébauchée, ont-ils préparé une amélioration dans les mœurs ? Comment ont-ils favorisé les progrès des connaissances humaines? Par quelle voie, au milieu de tant de ténèbres, la lumière a-t-elle pu s'élancer? Pourquoi, peu d'années après la période dont on vient d'esquisser les désordres, voit-on briller des hommes dont les talens, le génie ne trouvent point d'égaux dans les siècles précédens? Pourquoi remarque-t-on une si grande différence entre les arguties, les sophismes maladroits des raisonneurs du siècle de Louis XIII et la raison lumineuse de Pascal? Comparez les satires des Regnier, des Saint-Amand et d'une foule d'autres poëtes, satires où le goût et la décence sont également outragés, où les tableaux de la corruption des mœurs sont peints avec des couleurs les plus grossières; comparez-les aux satires de Boileau, et vous sentirez la distance immense qui se trouve entre ces productions du même genre. Mettez en parallèle les farces de l'hôtel de Bourgogne, les bouffonneries du théâtre du Marais avec les comédies de Molière; les tragi-comédies du palais Cardinal avec les tragédies de Corneille et de Racine, etc.; le changement est incontestable. Quel orateur, sous

14.

Louis XIII, peut être mis à côté des Fléchier, Mascaron, Bossuet, Fénélon?

Cette révolution ne fut pas brusquée, mais elle fut rapide et très-sensible. Les germes existaient, et n'attendaient, pour éclore et grandir, qu'un jour favorable. Elle s'opéra par la voie des lettres : voie déjà frayée par les écrits des anciens, aplanie par le nombre toujours croissant de ceux qui se destinaient à la parcourir.

Le génie, qui n'appartient à aucun règne, qui est de tous les temps, n'a besoin pour se manifester que des circonstances prospères : les événemens, les catastrophes politiques de cette période étaient de nature à remuer les esprits, à favoriser leur développement.

Les débats de l'Université contre les Jésuites, et de ceux-ci contre les protestans; les scènes tragiques et nombreuses des échafauds, où tombent les têtes des hommes les plus considérés de la France; les guerres civiles, les guerres étrangères; un prêtre qui domine, qui épouvante la France et l'Europe; des rois détrônés, des États envahis; un roi, chéri, assassiné à Paris au milieu de ses courtisans; le roi, son fils, qui consent, pour ne pas contrarier son ministre, à faire chasser de son royaume sa mère et son frère; des princes, une reine em-

prisonnés ; de Luynes, qui parvient, par un assassinat, à obtenir la première dignité de l'État : celle de connétable, etc. : ces scènes étranges, violentes et iniques, agitent et exaltent la pensée, indignent, allument l'imagination, fécondent le génie. Si, d'autre part, la conduite de ceux qui gouvernent est comparée aux règles de la raison et de l'équité, il résulte de cette comparaison des vérités certaines : le jugement s'exerce sur les causes du mal, s'applique à la recherche des vices du mécanisme politique, et parvient à en apprécier le mérite. Le temps de Louis XIII était mûr pour ces opérations de l'esprit. Il existait, dans la classe des savans et des médecins, des hommes dignes d'être, par les fanatiques ou les ignorans d'aujourd'hui, qualifiés de *philosophes* ou de *libéraux*. Ils n'étaient pas bien nombreux ; mais ils répandirent dans leurs conversations et dans leurs écrits des germes dont l'accroissement fut tel que les ennemis des lumières ne parvinrent jamais à les étouffer.

Richelieu, sans le vouloir, hâta la marche des connaissances humaines. Il fonda l'Académie française, dans l'unique dessein, à ce qu'on dit, de faire critiquer par ses membres la tragédie du Cid. La critique et la discussion en matière

de goût s'établit pour la première fois. On commença à mieux étudier la belle antiquité et à donner des règles à la langue.

Ce cardinal faisait de mauvaises tragédies ; il éleva un théâtre, le plus magnifique qu'on ait encore vu à Paris : il inspira le goût de la scène tragique, genre le plus propre à élever l'âme des spectateurs, et à leur inspirer des sentimens de grandeur et de générosité.

Richelieu avait enchaîné la pensée en prohibant la liberté de la presse ; mille vérités contenues par sa tyrannie, cachées sous le boisseau, y fermentaient sourdement. Elles rompirent leurs entraves après sa mort, et se montrèrent avec éclat. Le ressort, long-temps comprimé, ne se détendit qu'avec plus de force. En vain son successeur, Mazarin, essaya de continuer le régime, de suivre les principes de Richelieu : il ne put arrêter l'explosion ; il en fut lui-même rudement frappé; et des lumières vinrent, comme par torrens, éclairer le public sur Mazarin et son gouvernement : jamais on n'avait tant écrit.

Ajoutons que pour la première fois, depuis l'origine de la monarchie, on vit à Paris des ouvrages périodiques.

Le *Mercure français*, dont il paraissait un volume chaque année, contenait le récit des évé-

nemens publics, les actes du gouvernement et plusieurs pièces historiques, relatives à l'état de l'Europe. Cet ouvrage, commencé en 1611, et continué jusqu'à la fin du règne de Louis XIII, quoique dénué de réflexions, était propre à en faire naître; et les actions des princes s'y trouvaient régulièrement soumises au jugement du public.

Les auteurs du Mercure, encouragés par le succès, conçurent le projet d'établir un *bureau d'adresses*, ou dépôt de divers objets de marchandises à échanger ou à vendre, et de faire imprimer et publier l'annonce de ces objets. Ce projet fut mis à exécution en 1630. Dans la suite, ils imaginèrent de joindre à ces annonces des nouvelles politiques; et, pour la première fois, en 1637, ils mirent au jour une feuille périodique, sous le titre de *Gazette*, qui paraissait chaque semaine, et dont la feuille ne coûtait que deux liards [1]. Ce second ouvrage périodique, qui paraissait à des époques très-rapprochées, et qui fut l'origine de la *Gazette de France*, dut contribuer beaucoup, malgré sa sécheresse, malgré l'influence qu'exerçait le cardinal de Richelieu sur sa rédaction, à propager les lumières. Le récit uniforme d'un événement,

[1] *Mercure français*, tom. XXII, préface et page 61.

répandu en même temps en divers lieux, laissait moins qu'un récit verbal de prise à l'exagération, à l'erreur; et les mensonges reconnus qu'y faisait insérer ce ministre devenaient un aliment pour la pensée, un exercice pour le jugement.

Ce fut aussi pendant cette période que s'établit entre les différens corps enseignans une rivalité salutaire, une émulation qui tendait à la prospérité des études.

Les jésuites, long-temps repoussés des écoles, voulaient, par amour-propre, prouver la supériorité de leur méthode sur celle des autres professeurs; tous à l'envi cherchaient à se surpasser.

Les séminaires établis sous ce règne, s'ils servirent peu aux progrès des connaissances humaines, contribuèrent à diminuer le nombre des prêtres ignorans et scandaleux.

Ces diverses causes, agissant à la fois, ces diverses voies ouvertes aux connaissances humaines en hâtèrent les progrès, en étendirent plus largement les bienfaits, et donnèrent plus de rapidité au mouvement général des esprits, et plus de rectitude à leur tendance vers un meilleur état de choses.

L'industrie participa à ce mouvement, ou en

fut le produit. En 1614, François Micaire, maître sellier, et Jean de Saint-Blunon, menuisier, obtinrent la permission de mettre en usage une invention, dont l'objet était de construire des carrosses plus commodes que ceux dont on se servait alors. Denis de Foligny, d'après ses propositions, fut autorisé, en 1632, à rendre navigables plusieurs rivières qui ne l'étaient pas, telles que celles d'Eure, de Velle, de Chartres, d'Étampes, etc.

Dans la même année, on réforma l'art de l'*écriture*, qui n'avait d'autre règle que le caprice. Louis Barbedor, syndic des écrivains de Paris, et le nommé Le Bé, fixèrent par des exemplaires, le premier, la forme des lettres françaises, et, le second, celle des lettres italiennes. Ces exemplaires, déposés au greffe du Parlement, furent gravés et publiés au profit de la communauté des écrivains.

Dans la même année aussi, on imagina de tirer parti des pauvres valides, en établissant à Paris des *ateliers de charité*.

Le 19 février 1635, le Parlement vérifia les lettres-patentes qui permettent à Jean Boudet, natif d'Agen, de fabriquer des tapisseries d'après un procédé de son invention, et d'en diriger les travaux.

Louis Cellier et Louis Deschamps, habitans de la ville de Grenoble, obtiennent, le 3 février 1642, la permission de fabriquer et de vendre *des lampes en forme de chandelles*, éclairant dans tous les sens, et consommant une moindre quantité d'huile.

Ce mouvement des esprits, cette tendance au perfectionnement eurent, dans la suite, bien plus de rapidité et d'énergie, comme on le verra dans la période prochaine.

---

# PÉRIODE XIII.

## PARIS SOUS LOUIS XIV.

### § Ier.

**L'Homme au masque de fer. — Guerre de la Fronde. — Caractère de Louis XIV.**

Louis XIV naquit à Saint-Germain-en-Laye, le 5 septembre 1638, et reçut le surnom de *Dieudonné*, ou *donné par Dieu*. Cette dénomination suppose une naissance extraordinaire, inattendue ou miraculeuse. Ce prince naquit avec deux dents, événement extrêmement rare, mais qui n'est pas sans exemple[1]. Cette dentition a fait soupçonner que l'époque assignée publiquement à sa naissance n'était pas la véritable : on a fortifié ces soupçons par d'autres faits.

Anne d'Autriche, sa mère, resta stérile pendant vingt-trois ans, ou plutôt ne mit au jour aucun enfant reconnu. Louis XIII, qui la détestait à cause de ses galanteries et de ses intrigues

[1] Un célèbre médecin de Paris m'a certifié qu'un de ses petits-enfans était né avec une dent.

contre la France, vivait constamment éloigné d'elle. Mais il fallut enfin, pour donner un successeur au trône, opérer le rapprochement des deux époux. Voici comment, suivant les mémoires de madame de Motteville, de Vittorio Siri et de Paul Marana, s'effectua leur réunion.

Dans les premiers jours de décembre 1637, « Louis XIII, lit-on dans les mémoires de madame « de Motteville, était demeuré tard au couvent « de la Visitation, auprès de mademoiselle de La « Fayette, sa favorite. Le mauvais temps l'em- « pêchant d'aller à Grosbois, il se retira au « Louvre, et n'y *trouvant point d'autre lit* « *que celui de la reine*, il fut obligé de coucher « avec elle. » Ces mémoires ajoutent que cette nuit fut l'époque où Anne d'Autriche conçut de Louis XIII.

Cette tradition offre plusieurs invraisemblances. A qui persuadera-t-on que Louis XIII, ne pouvant se rendre à Grosbois, ne trouva dans Paris d'autre asile que le Louvre, dans ce palais d'autre lit que celui de la reine, et que ce roi fut uniquement, par la nuit et le mauvais temps, déterminé à coucher avec une épouse qu'il n'aimait pas? Il est bien plus naturel de croire, comme l'a cru Dreux du Radier, que la reine, sentant la nécessité de donner un successeur au

trône, ou de légitimer une grossesse illégale, pria mademoiselle de La Fayette, qui exerçait une grande influence sur l'esprit faible et borné de son royal époux, de l'engager à une réconciliation, et à venir partager son lit.

Mademoiselle de La Fayette fit sans doute valoir auprès de Louis XIII les devoirs de la religion, le pardon des injures et le besoin de se donner un successeur; en conséquence ce roi, facile à persuader, se laissa conduire dans le lit conjugal [1].

Bientôt après, la reine fut déclarée enceinte: cette déclaration fit naître des fêtes, des *Te Deum*; et, le 5 septembre 1638, la reine accoucha, dit-on, d'un fils, nommé depuis Louis XIV.

Voilà l'explication la plus vraisemblable qu'on puisse donner au rapprochement des deux époux; mais cette explication laisse toujours subsister des doutes sur la filiation de Louis XIV. Ce prince nouveau-né parut, comme je l'ai dit, avec deux dents dans la bouche. Sa mère, très-galante, put-elle garder, pendant vingt-trois ans, une exacte fidélité à un époux qui la fuyait, et qu'elle n'aimait pas? Les mémoires du temps ne per-

[1] *Anecdotes des reines et régentes*, tom. VI, pag. 279, édition de 1776.

mettent guère d'attribuer à cette reine une continence aussi persévérante.

On a supposé que cet enfant avait vu le jour quelques mois avant l'époque où sa naissance fut manifestée.

Dans le procès instruit contre le comte de Chalais, qui fut décapité, on voit qu'Anne d'Autriche voulait détrôner Louis XIII, faire déclarer son mariage nul, sous prétexte d'impuissance, et faire enfermer ce roi dans un cloître; et que son frère Gaston, duc d'Orléans, devait monter sur le trône de France, en épousant cette reine[1]. Le cardinal de Richelieu arrêta l'exécution de ce projet.

Gaston n'était pas le seul amant de cette reine, et on suppose qu'avant de mettre au monde Louis XIV elle avait donné le jour à un autre enfant mâle. Cette supposition, si elle est fondée en réalité, donne le mot d'une énigme historique qui, pendant le dix-huitième siècle, a vivement exercé la curiosité et motivé les recherches de plusieurs personnes. Ceux qui l'adoptent, et qui ont le plus avant pénétré dans l'obscurité de ce sujet disent que cet enfant, qui ne pouvait être reconnu puisqu'il était né avant la réconciliation

[1] *Anecdotes des reines et régentes*, tom. VI, pag. 227.

du roi et de la reine, fut livré à des personnes de confiance, chargées de l'élever dans l'ignorance de son origine, et qu'il devint ce personnage mystérieux, ce prisonnier désigné sous le nom de l'*Homme au masque de fer*.

Sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, plusieurs écrivains, excités par la curiosité, réunirent soigneusement toutes les notions acquises sur l'existence, le caractère, les mœurs et la mort de cet être énigmatique. Chacun s'évertua pour découvrir son état et son nom. Le prisonnier était le duc de Beaufort, le duc de Montmouth, le surintendant des finances Fouquet, le secrétaire du duc de Mantoue, le comte de Vermandois, etc., etc. Louis XV, à qui le régent avait déclaré le secret, disait : *Laissez-les disputer; personne n'a encore dit la vérité sur le masque de fer*. Ce roi dit aussi à M. de La Borde : *Ce que vous saurez de plus que les autres, c'est que la prison de cet infortuné n'a fait de tort à personne qu'à lui*. Ceux qui connaissaient l'état de l'homme au masque de fer tenaient aux questionneurs le même langage.

Si l'on rapproche toutes les notions recueillies sur cet homme mystérieux ; si l'on considère les soins extrêmes, minutieux et sévères que prit Louis XIV pour dérober au public la condition

de ce prisonnier, et les traits de son visage, on se convaincra de sa haute importance, et l'on jugera que son état, étant connu, pouvait troubler la France et la sécurité de celui qui exerçait le pouvoir suprême.

Lès mémoires du duc de Richelieu, publiés en 1790, contiennent une pièce intitulée : *Relation de la naissance et de l'éducation du prince infortuné soustrait, par les cardinaux de Richelieu et Mazarin, à la société, et renfermé par ordre de Louis XIV, composée par le gouverneur de ce prince au lit de la mort.*

Suivant cette relation, ce prince était fils de Louis XIII, et le frère jumeau de Louis XIV; tous deux naquirent le même jour, le 5 septembre 1638, l'un à midi et l'autre quelques heures plus tard. Ce dernier fut celui dont le roi et ses conseillers résolurent de cacher la naissance [1]. On le confia à une dame nommée *Péronnette*, chargée de sa nourriture; elle eut ordre de le dire bâtard d'un grand seigneur. Cet enfant, avançant en âge, fut, par le cardinal Mazarin, remis à un gentilhomme, dont on ignore le nom. Celui-ci

[1] Si cette résolution n'est pas une fable, elle est un crime. Il est possible que, pour sauver l'honneur de la reine, on ait imaginé ce conte, et qu'on l'ait fait croire à la personne chargée de l'éducation de cet enfant.

lui donna une éducation très-soignée. Arrivé à l'âge de dix-neuf ans, ce jeune homme, inquiet sur l'état de son père, faisait de pressantes questions à son gouverneur, qui refusait constamment de satisfaire sa curiosité.

Il avait atteint l'âge de vingt et un ans, lorsqu'il parvint secrètement à ouvrir la cassette de son gouverneur : il y trouva des lettres de Louis XIV et du cardinal, qui lui donnèrent de grandes lumières sur son état : il devina le reste. Il parvint aussi à se procurer le portrait de Louis XIV, et dit à son gouverneur : *Voilà mon frère ;* et, en lui montrant une lettre de Mazarin, qu'il avait soustraite de la cassette, il ajouta : *Voilà qui je suis.*

Alors le gouverneur, craignant l'évasion de son élève et quelque coup d'éclat de sa part, dépêcha un messager au roi, pour l'informer de ce qui venait de se passer. Le roi donna sur-le-champ des ordres pour faire arrêter le gouverneur et son élève. Le premier mourut en prison ; et c'est avant d'expirer qu'il écrivit cette relation [1].

Cette relation pourrait contenir quelques vérités ; mais elles sont défigurées par des fictions, qui n'amènent que des doutes. Celui qui l'a com-

[1] *Mémoires du duc de Richelieu*, tom. III, pag. 66.

posée n'était qu'à demi initié dans le mystère.

Il est certain qu'un jeune homme, dont on avait grand soin de cacher l'état et les traits du visage, passa une grande partie de sa vie dans les prisons; il paraît qu'il fut, en 1666, conduit au château de Pignerol, puis transféré, vers l'an 1686, dans l'île de Sainte-Marguerite, où le gouverneur Saint-Mars reçut de Louis XIV l'ordre de lui faire construire une prison; et que de là il fut conduit en litière, par le même Saint-Mars, à la Bastille, où il entra le 18 septembre 1698, ayant le visage recouvert d'un masque de velours noir. Il y mourut le 19 novembre 1703, et fut enterré dans le cimetière de l'église de Saint-Paul, sous le nom de *Marchiali* [1].

On avait ordre de le tuer, s'il se faisait connaître. Aussitôt qu'il eut rendu le dernier soupir, on défigura et mutila son visage, dans la crainte qu'il ne fût déterré et reconnu; les murs de sa prison furent décrépis et fouillés, de crainte qu'il n'y eût tracé quelques mots ou caché des écrits qui auraient décelé son origine; on fit brûler tous les linges, habits, meubles qui lui avaient servi, ainsi que les portes et fenêtres de sa prison; son argenterie fut fondue, etc.

Ces nombreuses précautions, prises pour ca-

[1] *La Bastille dévoilée*, neuvième livraison, pag. 33, 34.

cher l'origine et l'état de ce prisonnier, servent beaucoup à les faire connaître.

Ajoutons que les gouverneurs des maisons fortes où il fut détenu, et Louvois lui-même, lui parlaient avec respect, debout, et le qualifiaient de *mon prince* [1].

Voltaire, qui avait le secret de l'homme au masque de fer, déclare dans ses questions sur l'Encyclopédie, édition de 1771, qu'il était le *frère aîné de Louis XIV* [2] : il expose comment le fils d'Anne d'Autriche, n'étant point reconnu par Louis XIII, a dû être secrètement élevé; comment le cardinal Mazarin, instruit par la reine de l'origine et de l'existence de cet enfant, a dû profiter de cet aveu pour exercer sur l'esprit de cette princesse un ascendant qu'il a toujours conservé; comment, pour maintenir son autorité, il a dû éloigner cet enfant du trône, et lui laisser ignorer son état; enfin comment Louis XIV, après la mort de ce cardinal, pour conserver la paix intérieure, sauver la mémoire de sa mère d'une tache infamante, et surtout pour conserver sa couronne, et régner sans compétiteur, prit la

[1] *La Bastille dévoilée*, neuvième livraison, pag. 33, 34.

[2] Voltaire ne fut pas le seul qui divulgua ce secret; l'auteur du *Journal des Gens du monde*, vol. IV, n°. 23, pag. 282, le publia encore dans la suite.

cruelle résolution de condamner son propre frère à une prison perpétuelle. Ainsi fut commis, s'il faut en croire ces témoignages, un de ces crimes politiques, familiers aux gouvernemens arbitraires, que leurs auteurs cherchent à justifier comme nécessaires, et que le tribunal de l'histoire ne manque jamais de découvrir et de condamner.

Des faits de cette importance ne peuvent se taire : je les cite sans les garantir. Les écrivains qui m'ont servi d'autorité sont seuls responsables. Je laisse au lecteur la faculté d'en apprécier le mérite.

Louis XIII, au lit de la mort, conservait le ressentiment de son inimitié pour Anne d'Autriche : en lui conférant à regret la régence du royaume, il restreignit dans des bornes très-circonscrites le pouvoir de cette régence. Il expira le 14 mai 1643; et, le 18 du même mois, cette reine, persuadée que les rois ne se faisaient point obéir après leur mort, tint un lit de justice au Parlement, où, sans aucune restriction, elle fut déclarée régente.

La France, privée de lois fondamentales et protectrices, livrée aux mains d'un enfant, d'une femme étrangère et d'un cardinal italien placé par le cardinal de Richelieu pour gouverner d'a-

près ses principes, fut de nouveau en proie aux troubles de l'anarchie féodale et aux déchiremens des dissensions civiles.

Le règne de Louis XIV se divise en trois parties distinctes : celle de la régence d'Anne d'Autriche, celle où ce roi régna par lui-même, et celle de sa vieillesse.

La première fut très-orageuse : elle peut, à plusieurs égards, être comparée au temps de la minorité de Louis XIII. Les princes et seigneurs y montrent la même indifférence pour le repos et la prospérité de l'État, le même mépris pour la classe utile de la nation, les mêmes prétentions au pouvoir et à la fortune publique; mais, entre ces deux époques on remarque quelques différences. Si les motifs de la turbulence des princes et seigneurs, pendant la régence d'Anne d'Autriche, n'étaient ni plus nobles ni plus louables que ceux qu'ils avaient manifestés pendant la régence de Marie de Médicis, on trouve en eux des formes moins grossières, des vices dont les traits sont moins prononcés; et, dans les scènes à la fois sanglantes et burlesques de l'époque présente, on voit, parmi plusieurs acteurs odieux ou méprisables, briller un petit nombre d'hommes doués d'un talent supérieur et d'un caractère magnanime. Tout était abject et cri-

minel sous la régence de Marie de Médicis.

Le cardinal défunt avait, en mourant, remis les rênes de l'état au cardinal son successeur; c'est-à-dire que Mazarin avait succédé au trône de Richelieu. Moins absolu dans ses volontés, moins violent dans leur exécution, enfin moins sanguinaire, Mazarin surpassait, peut-être, son prédécesseur en souplesse, en déguisement, en immoralité même; mais il le surpassait certainement dans l'art de mener une intrigue. L'un avait le caractère du lion dévorateur, et l'autre celui du renard.

Placé dans des circonstances différentes de celles où s'était trouvé Richelieu, Mazarin, maître de l'esprit et même, dit-on, du cœur d'Anne d'Autriche, eût joui sans obstacle de l'autorité suprême dans toute sa plénitude, s'il n'eût trouvé dans ses ennemis des hommes plus énergiques et presqu'aussi fourbes que lui. Cette parité de moyens entre deux partis contraires prolongea la durée des dissensions civiles, et les envenima. Voici quelle fut l'étincelle qui fit éclater l'incendie politique.

Déjà même, avant la mort de Louis XIII, des cabales sourdes s'étaient formées contre Mazarin et contre la future régente. Le souvenir du gouvernement du cardinal mort faisait appréhender

celui du cardinal vivant : la haine qu'avait justement inspirée le premier rejaillit sur le second, et fit penser à la résistance.

Déjà un puissant parti, composé de princes, de seigneurs, et de quelques membres du Parlement, tous ennemis de Richelieu, et redoutant le retour des persécutions, s'étaient ligués contre la cour. D'autre part, Anne d'Autriche, pour acheter la soumission de plusieurs hommes puissans, qui auraient pu s'opposer à ce qu'elle s'emparât entièrement des pouvoirs de la régence, fut forcée d'en faire payer les frais au peuple, en augmentant le poids des contributions. La régente, son cardinal et leur gouvernement indisposaient déjà presque toutes les classes de la nation ; il ne manquait qu'une occasion pour faire violemment éclater le mécontentement général : la disette des finances et la nécessité d'établir de nouveaux impôts la firent naître.

Le 15 janvier 1648, on fit tenir au roi un lit de justice, dont le but était de forcer le Parlement à enregistrer plusieurs édits bursaux. Émery, surintendant des finances, créature de Mazarin, avait dans cette fabrication d'édits épuisé son génie inventif : il avait créé des charges de *contrôleurs de fagots*, de *jurés vendeurs de foin*, de *conseillers crieurs de vin*, de *con-*

*seillers langueyeurs de porcs*, etc., etc. : voilà le côté ridicule de ces édits. S'il s'était borné à créer ces étranges magistratures, à vendre la noblesse, peut-être que l'explosion n'eût pas eu lieu. Mais un de ces édits portait un grand préjudice aux rentiers de la ville; et un autre atteignait les gages des chambres des comptes et des cours des aides : cette maladresse irrita ces compagnies souveraines. Le Parlement, déjà mal disposé, fit, suivant son usage, des remontrances. La régente refusa de les entendre; le mécontentement s'accrut.

Le Parlement fait publier une déclaration portant qu'il ne vérifiera plus aucun édit contre le peuple. La régence met en question les droits que s'arroge le Parlement, en suspendant l'effet de la volonté du roi.

Pendant ces hostilités préliminaires, la cour du Parlement se divisa en trois partis : les *Frondeurs*, les *Mazarins* et les *Mitigés*. Les *Frondeurs* étaient ceux qui avaient résisté à la vérification des édits; les *Mazarins*, les hommes dévoués au ministre de ce nom; et les *Mitigés*, les lâches qui n'osaient tenir à aucun de ces partis, et qui attendaient le succès de l'un ou de l'autre pour se décider.

Les *Frondeurs*, par leur nombre et leur in-

fluence, prévalurent, et parvinrent à faire rendre, les 13 mai et 15 juin 1648, deux arrêts portant union entre tous les parlemens et autres cours souveraines du royaume [1].

Le peuple, intéressé aux affaires publiques, parce qu'il en payait chèrement les frais, applaudit ouvertement à cet acte de résistance du Parlement. Mazarin fit quelques concessions pour le calmer; il destitua le surintendant des finances Émery. Mais le public reçut cette concession avec indifférence, comme l'acquit d'une dette, et non comme un bienfait.

Deux conseillers du Parlement s'étaient fait remarquer par leur courage à résister à l'oppression de Mazarin, et à défendre les intérêts nationaux : l'un était René Potier de Blancménil; l'autre, Pierre Broussel, que l'on nomma *le Patriarche de la Fronde, le Père du peuple*. Le 26 août de la même année, Mazarin eut l'imprudence de les faire enlever et emprisonner, et de bannir de Paris d'autres conseillers, tels que Jean Lesné, Antoine Loisel, etc.

[1] Ces *arrêts d'union*, qui furent le signal des dissensions civiles, devinrent, pour les Parisiens, un sujet de plaisanterie contre Mazarin. Ce cardinal italien parlait mal le français; en se plaignant de ces arrêts, il les nommait *arrêts d'oignons*. (*Mémoires de la duchesse de Nemours*, pag. 10 et 11.)

L'enlèvement de Pierre Broussel, opéré dans sa maison, rue Saint-Landri, près de Notre-Dame, excita une grande rumeur dans ce quartier. On crie au secours de proche en proche; l'alarme se répand dans les quartiers les plus éloignés, les boutiques se ferment; on prend les armes, on tend les chaînes dans les rues, et elles sont barricadées comme du temps de Henri III.

A cette nouvelle la régente, qui avec le jeune roi habitait le Palais-Royal, envoya les régimens des gardes françaises et des gardes suisses pour occuper le Pont-au-Change, le Pont-Neuf et celui des Tuileries, afin de couper les communications. Mais cette force armée ne put résister à un attroupement toujcurs croissant: elle se replia prudemment près du Palais-Royal, où elle se rangea en bataille; et le pont des Tuileries fut le seul qu'elle conserva.

Pendant ce mouvement de troupes réglées, le coadjuteur de l'archevêque de Paris, si fameux sous le nom de *cardinal de Retz*, se présente pour la première fois sur la scène. Il arrive au Pont-Neuf, vêtu de ses habits pontificaux; il exhorte le peuple à se calmer, à se retirer; on lui répond que l'on ne posera les armes que lorsque les conseillers emprisonnés seront en liberté. Le

prélat, voyant son éloquence sans effet, se rend au Palais-Royal, expose à la régente les conséquences dangereuses de cette émeute, qui pouvait amener une révolte générale. La régente, inspirée par l'orgueil espagnol, lui répond : *C'est se rendre coupable de révolte que de croire que l'on puisse se révolter contre le roi ; ces contes sont imaginés par ceux qui désirent le trouble.* Le coadjuteur de Retz, mécontent de cette réponse, établit sur ces dispositions de la cour tout le système de sa conduite ultérieure ; mais s'il prit parti contre la régente, c'était moins pour se venger du mépris qu'elle avait fait de ses avis, que pour jouer avec éclat le rôle de chef de conspiration, pour exercer ses dispositions à l'intrigue, et pour montrer la supériorité de son talent dans l'art de déconcerter ses adversaires, de remuer et diriger à son gré une grande population.

D'autres avis, plus pressans sur l'état menaçant de l'insurrection, déterminèrent enfin la régente à déclarer que dès que les Parisiens auraient mis bas les armes, et que le calme serait rétabli elle rendrait la liberté à Broussel. En conséquence, le coadjuteur de Retz et le maréchal de La Meilleraie furent chargés d'aller porter cette proposition au peuple insurgé.

Ce maréchal s'avança à la tête des chevau-légers, et l'épée à la main; et, pour mériter la bienveillance des insurgés, il criait aussi fort qu'il pouvait : *vive le roi! Liberté à Broussel!* Mais ces cris pacifiques, poussés au milieu du tumulte, ne furent guère entendus. D'ailleurs, l'épée nue qu'il portait à la main semblait les démentir : on crut qu'il venait attaquer; on cria *aux armes*. Un homme du peuple menace de lui porter un coup de sabre; le maréchal lui tire un coup de pistolet, et le tue. Cette scène, qui se passa rue Saint-Honoré, vers le point où celle de Richelieu vient y aboutir, irrita plus fortement les Parisiens : de tous côtés ils coururent aux armes. Le maréchal, à la tête de sa cavalerie, suivit la rue Saint-Honoré jusqu'à la Croix du Trahoir : là, il rencontra une troupe considérable d'habitans armés, qu'il voulut charger; mais il fut bientôt obligé de renoncer à cette résolution. Le sieur de Fontrailles eut le bras cassé d'un coup de pistolet; et le coadjuteur, en confessant dans la rue l'homme que le maréchal avait blessé à mort, reçut dans les côtés un coup de pierre, qui le renversa par terre. Alors, le maréchal de La Meilleraie donna ordre de cesser le combat, et se retira avec sa troupe au Palais-Royal.

La nuit fut calme : chaque habitant la passa dans sa maison. La cour de la régente se persuada que le tumulte était apaisé ; et, dans cette opinion, elle voulut le lendemain exercer avec sévérité son autorité royale.

Elle envoya de grand matin au Palais Pierre Séguier, chancelier, chargé de l'ordre d'interdire au Parlement toute discussion sur les affaires publiques. Pendant qu'il s'y rendait, deux compagnies de gardes suisses marchaient pour se saisir de la porte de Nesle. L'objet de cette double manoeuvre est bientôt connu du public ; on court aux armes, on attaque les Suisses en flanc, on en tue une trentaine, et l'on disperse le reste.

Le chancelier, que les barricades empêchaient de passer par le quai de la Mégisserie et par celui des Orfévres, continue son chemin par le Pont-Neuf et sur le quai des Augustins. A l'extrémité de ce quai, du côté du pont Saint-Michel, il est reconnu : le peuple court sur lui ; le chancelier se réfugie à l'hôtel de Luynes, situé sur le même quai, au coin de la rue Gît-le-Cœur.

Odieux par sa conduite sous le ministère de Richelieu, odieux par la mission dont il était chargé, Séguier avait tout à craindre. Le public le poursuit jusque dans cet asile, enfonce les

portes de l'hôtel, le cherche, et ne peut l'y découvrir. Il était caché avec son frère, évêque de Beauvais, dans une espèce d'armoire.

Le peuple était sur le point de mettre le feu à l'hôtel de Luynes, lorsqu'arriva le maréchal de La Meilleraie à la tête de deux ou trois compagnies de gardes françaises ou gardes suisses: il parvint à dégager l'hôtel, et à faire sortir le chancelier de sa cachette, le fit mettre précipitamment dans un carrosse, et s'enfuit avec lui au Palais-Royal.

Il était poursuivi par une troupe de Parisiens armés : les gardes qui l'accompagnaient firent des décharges en se retirant, et blessèrent plusieurs personnes; le maréchal, à l'entrée du Pont-Neuf, tua d'un coup de pistolet une pauvre femme, qui portait une hotte; la fureur du peuple n'en fut que plus animée. Comme la voiture du chancelier passait devant la statue équestre de Henri IV, on tira des maisons qui sont en face plusieurs coups de fusil: son carrosse en fut percé en cinq ou six endroits. La duchesse de Sully, fille du chancelier, reçut une blessure au bras; Picaut, lieutenant du grand prévôt de l'hôtel, et Samson, fils du géographe, qui se trouvaient dans le même carrosse, furent blessés à mort. Le chancelier et

ceux qui l'accompagnaient eurent de nouveaux dangers à courir à l'extrémité septentrionale du Pont-Neuf.

Ces tentatives mal calculées, cet orgueil, cette sévérité déplacée, accrurent l'indignation publique. Tous les habitans prirent les armes ; les enfans mêmes se pourvurent de poignards ; les chaînes furent dressées dans toutes les rues ; plus de deux cents barricades parurent fortifiées, ornées de drapeaux, et les rues retentirent de ces exclamations : *vive le roi! point de Mazarin !*

Le Parlement vint en corps au Palais-Royal, et demanda à la régente la liberté de Blancménil et de Broussel. Le premier-président Molé, homme vendu à la cour, qui prenait souvent dans ses discours publics les intérêts du peuple, et les trahissait dans ses actions secrètes, remontra à cette princesse que cette liberté était le seul remède propre à calmer le mécontentement général, et à éteindre le feu de la sédition. La régente s'y refusa avec beaucoup d'aigreur : le Parlement renouvela ses instances, et n'éprouva que des refus réitérés ; mais bientôt cette reine mal avisée fut obligée d'accorder à la peur ce qu'elle avait refusé à la raison.

Les membres du Parlement, congédiés, s'en

retournaient à pied dans leur palais, lorsqu'arrivés aux premières barricades, vers la Croix du Trahoir, à l'entrée de la rue de l'Arbre-Sec, ils furent arrêtés. Un nommé Raguenet, marchand de fer, capitaine du quartier, s'avança avec douze ou quinze bourgeois armés, demanda au premier président s'il ramenait M. Broussel. Le président fit une réponse négative, qu'il voulut adoucir par des espérances, en disant que le Parlement allait en délibérer au Palais. *C'est au Palais-Royal qu'il faut retourner*, lui dit Raguenet, *et ramener Broussel : sans lui, vous ne passerez pas*. Un autre particulier saisit le président par le bras ou par la barbe qu'il portait fort longue, lui disant, que puisqu'il n'avait pas obtenu la liberté des conseillers emprisonnés, il allait le prendre pour otage [1]. D'autres personnes lui dirent que, si dans deux heures cette liberté n'était pas accordée, deux cent mille hommes iraient, en armes, supplier sa majesté d'y consentir. Quelques-uns plus

[1] Quelques mémoires et, notamment, ceux de Joli portent que le premier président fut saisi par la barbe : mais, dans les registres manuscrits du Parlement et dans le récit que ce président fait lui-même de cette scène, on lit qu'il fut saisi par le bras. Il est facile de concilier ces divers rapports, en disant que ce président fut saisi par la barbe et par le bras.

furieux menaçaient d'exterminer les auteurs du mécontentement public, de mettre le feu au Palais-Royal, de poignarder le cardinal et ses adhérens, etc. Alors on vit quelques conseillers, intimidés, se détacher de la compagnie et se retirer dans leurs maisons. La plupart des membres du Parlement retournèrent au Palais-Royal, où le premier président exposa à la régente la volonté, les menaces du peuple et la résistance que sa compagnie venait d'éprouver dans la rue de l'Arbre-Sec. La reine faisait encore des difficultés. Le Parlement, pour délibérer sur ce nouveau refus, tint séance dans la galerie du Palais-Royal, que l'on disposa promptement à cet effet.

Le duc d'Orléans, le cardinal Mazarin et le chancelier assistèrent à cette séance; il y fut décidé que les conseillers arrêtés et bannis seraient libres et rappelés à leurs fonctions. L'ordre en fut expédié sur-le-champ.

Cette décision fut signifiée aux Parisiens, qui, peu confians dans les promesses de la cour, déclarèrent qu'ils resteraient en armes jusqu'à ce qu'ils vissent en pleine liberté Broussel, *l'ami de la patrie*. Il parut le lendemain matin : alors des salves d'artillerie manifestèrent la joie publique, et le peuple voulut accompagner honorablement ce magistrat jusqu'en sa maison.

Ainsi se termina la célèbre journée du 27 août de l'année 1648, journée connue dans l'histoire sous le nom de *journée des Barricades*, et qui rappelle celle de 1588, signalée par le même nom.

Le lendemain, le Parlement ordonna que les barricades cesseraient, que les chaînes seraient détendues, que les marchands ouvriraient leurs boutiques, et que les bourgeois continueraient de vaquer à leurs affaires.

Si la cour de la régente, au lieu d'opprimer le peuple, l'eût protégé comme c'était son devoir, si à son égard elle eût tenu la conduite du Parlement, elle eût recueilli comme lui, et plus que lui, des témoignages de la reconnaissance publique; mais cette cour, dominée par une femme espagnole, par un prêtre italien, indifférens, comme étrangers, au bonheur des Français, ne s'occupait qu'à maintenir leur autorité, cherchait à couvrir leurs iniquités par des actes de rigueur. Ils voulaient opprimer, et ne voulaient pas qu'on se plaignît de l'oppression, qu'on en arrêtât les progrès. Suivant eux, frapper était un droit, et parer leurs coups était un crime.

Un écrivain contemporain avoue que la journée des Barricades « a été moins causée par l'af-

« fection que le public avoit pour Broussel que
« par une haine démesurée dont il étoit pré-
« venu depuis quelques années contre le mi-
« nistère [1]. »

Le nom de Mazarin était devenu si odieux, que les partisans même de ce cardinal, lorsqu'on le leur appliquait, le regardaient comme une injure, s'en plaignaient au Parlement, et obtenaient l'ordre d'informer contre ceux qui les qualifiaient ainsi.

D'autre part, la qualification de *Frondeurs* devint un titre honorable, et fut tellement en faveur qu'on ne trouvait rien de beau, rien de parfait, s'il n'était *à la fronde*; on portait des épées, des rubans, des dentelles *à la fronde*, et l'expression employée pour signifier un homme de bien était celle de *bon Frondeur*.

Le triomphe obtenu par le Parlement dans une lutte dont le prétexte était pur fortifia considérablement son parti. Plusieurs princes et seigneurs se réunirent à lui; le duc de Longueville, le prince de Conti, le duc de Beaufort, le duc d'Elbeuf, le maréchal de Lamothe-Houdancourt, le duc de Bouillon, etc., prirent parti dans sa querelle et se rangèrent sous ses bannières. Ainsi une affaire toute populaire, un soulèvement qui

[1] *Mémoires de la Minorité de Louis XIV*, 1690, pag. 124.

n'avait pour cause que le poids insupportable des contributions, que l'oppression des personnes étrangères qui gouvernaient la France, devint l'affaire de la féodalité.

La régente, instruite des trames qui s'ourdissaient, et des assemblées secrètes que différens princes et seigneurs tenaient à l'archevêché, chez le coadjuteur, ne se croyant pas en sûreté à Paris, résolut, le 13 septembre suivant, d'aller avec son fils et son ministre Mazarin au château de Ruel; en même temps elle fit arrêter plusieurs personnes de distinction et arriver divers corps de troupes dans les environs de Paris.

Le Parlement envoya plusieurs députations à la régente pour l'engager à revenir à Paris avec le roi. La reine répondit que son absence de cette ville ne devait avoir rien d'alarmant pour les habitans; qu'elle était en usage, dans cette saison, de passer avec le roi son fils quelque temps à la campagne. Cette députation fut suivie de plusieurs autres sur des objets d'utilité publique. Il en résulta la déclaration du roi du 24 août 1648, qui présentait quelques palliatifs aux maux qui désolaient l'État.

Mais les négociations, les conférences tenues à Ruel et à Saint-Germain-en-Laye, n'étaient que de vaines apparences sous lesquelles le parti

de la cour et celui du Parlement, ou pour parler le langage du temps, les *Mazarins* et les *Frondeurs*, cherchaient à se tromper réciproquement : tout semblait pacifié, tout était à la guerre.

La cour était revenue à Paris, lorsque le 6 janvier 1649, à deux heures après minuit, la régente accompagnée de ses fils, le roi et le duc d'Anjou, et du cardinal Mazarin, de plusieurs princes, seigneurs et officiers, sortit secrètement de cette ville par la porte de la Conférence, et se rendit à Saint-Germain-en-Laye. Là, le conseil assemblé, il fut résolu de faire le siége ou le blocus de Paris. « Letellier disoit que le « siége de cette ville n'étoit pas une affaire de « plus de quinze jours, et que le peuple vien- « droit demander pardon la corde au cou, si le « pain de Gonesse manquoit seulement deux ou « trois jours de marché [1]. »

En partant de Paris, la cour laissa une prétendue lettre du roi au prévôt des marchands [2], et deux autres du duc d'Orléans et du prince de Condé, qui ne produisirent aucun effet.

Le 7 janvier, un lieutenant des gardes du roi porta un paquet contenant une lettre-de-cachet,

[1] *Mémoires de Joly*, 1718, pag. 35.

[2] *Le roi ne savait pas encore écrire.*

qui ordonnait au Parlement de se transférer à Montargis. Cet ordre étrange fit dire à Molé, chef de cette cour, qu'il était premier président de Paris et non de Montargis. La lettre-de-cachet fut renvoyée sans être ouverte.

Le Parlement envoya à Saint-Germain une députation dont l'objet était de faire des protestations de fidélité au roi et à la régente. Cette députation fut mal accueillie. Sanguin, maître d'hôtel du roi, alla au-devant d'elle au bourg du Pec, et dit aux députés, de la part de la régente : « Si vous êtes envoyés à Saint-Germain « pour annoncer que vous avez obéi à l'ordre « du roi qui transfère le Parlement à Montargis, « vous serez les bienvenus; si vous êtes députés « du Parlement séant à Paris, la reine ne veut « ni vous recevoir ni vous entendre, et vous « ordonne de vous retirer. » Les députés eurent beau assurer qu'ils n'avaient que des paroles de soumission et d'obéissance à porter à la reine: on leur refusa l'entrée de Saint-Germain. Puis ils firent valoir leur âge avancé, la saison rigoureuse, l'obscurité et le danger des chemins. On leur permit, après plusieurs refus, de passer la nuit dans le bâtiment de la capitainerie de Saint-Germain : on ne manqua point de les avertir que la ville de Paris était bloquée, et que,

dans vingt-quatre heures, elle serait assiégée par vingt-cinq mille hommes.

Le lendemain ils partirent, et, après qu'ils eurent exposé le triste succès de leur mission, le Parlement rendit l'arrêt du 8 janvier qui fut le signal de la guerre. « Attendu, y est-il dit, « que le cardinal Mazarin est notoirement l'au- « teur de tous les désordres de l'État et du mal « présent, l'a déclaré et déclare perturbateur « du repos public, ennemi du roi et de son État ; « lui enjoint de se retirer de la cour dans le « jour, et dans la huitaine hors du royaume ; « et, ledit temps passé, enjoint à tous sujets du « roi de lui courre sus ; fait défense à toute per- « sonne de le recevoir. Ordonne, en outre, qu'il « sera fait levée de gens de guerre en cette ville « au nombre suffisant, etc. »

L'armée du roi, commandée par le prince de Condé, s'empara de Saint-Cloud, de Saint-Denis, de Charenton. Les Frondeurs levèrent des troupes et composèrent une armée d'environ douze mille hommes. Le coadjuteur, à ses frais, forma un régiment de cavalerie ; on vit même ce prélat à cheval, vêtu, armé en militaire, et disposé à faire le coup de main.

On pourvut avec soin à la défense et aux subsistances de Paris. La Bastille fut confiée à Broussel

et à son fils. Tous les postes furent garnis de bourgeois. La guerre commença. Mille intrigues, mille tentatives de corruption, qui ne furent pas toutes sans succès; des seigneurs toujours prêts à sacrifier à leurs intérêts le parti qu'ils avaient embrassé; quelques affaires de postes; des convois de vivres attaqués, défendus; peu d'exploits remarquables; beaucoup de destruction et de pillages : tels furent les traits principaux de cette guerre.

Le duc de Beaufort, l'espoir et l'idole des Parisiens, surnommé le *roi des halles*, parce que, presque aussi mal élevé que ceux qui les habitaient, il en avait le langage grossier, et paraissait en avoir la franchise, montra beaucoup de zèle et peu de talens militaires dans les différens combats qu'il eut à soutenir.

Enfin, la cour étant parvenue à diviser le Parlement, à séduire par des offres magnifiques le prince de Conti, le duc de Longueville, le duc d'Elbeuf, le duc de Bouillon, etc., chefs des frondeurs, il en résulta une déclaration du roi, vérifiée le 1er. avril 1649, portant amnistie générale, où l'on ne fit nulle mention du cardinal Mazarin, qui demeura en place. Dans les négociations de ce traité, chaque prince ou seigneur chef de la Fronde avait mis à prix et marchandé

sa soumission ; et tous, suivant leur naissance, reçurent la récompense, plus ou moins forte, de leur rébellion. Le duc de Beaufort fut le seul prince qui ne voulut point alors participer à ces turpitudes.

La paix fut faite, mais ne fut pas assise sur des bases assez solides pour être durable. Chaque parti conservait fortement ses affections hostiles.

La cour ne rentra pas encore à Paris; Mazarin ne croyait pas pouvoir y habiter en sûreté.

Cependant les libelles contre ce cardinal s'y répandaient avec profusion. Le Parlement laissait à cet égard la plus grande liberté aux écrivains; il crut cependant devoir sévir contre un écrit qui outrageait l'honneur de la régente. Cet écrit, intitulé *la Custode du lit de la reine*, avait pour imprimeur un nommé Marlot ou Morlet. Le Parlement le condamna à la potence; mais comme on le conduisait de la Conciergerie à la place de Grève, plusieurs garçons libraires et imprimeurs tombèrent à coups de pierres et de bâtons sur les archers qui escortaient le condamné; et, criant sur eux *aux Mazarins*, ils firent, par ce cri magique, sortir des boutiques de nombreux auxiliaires. Plusieurs archers furent blessés; le lieutenant criminel, nommé de Grani, eut beau-

coup de peine à s'échapper; tous, ainsi que le bourreau, s'enfuirent, et le malheureux imprimeur fut sauvé. Un de ses complices, condamné au fouet, eut un pareil sort.

Dans le même temps, le duc de Candale, qui, pour me servir de l'expression vulgaire, était un *grand Mazarin*, se permit de tenir aux Tuileries quelques discours offensans contre le duc de Beaufort, un des chefs des frondeurs, et de jeter du ridicule sur sa conduite militaire et politique. Le duc de Beaufort, à qui on avait rapporté ces plaisanteries, étant instruit que le duc de Candale devait le soir souper chez Renard, traiteur établi à l'extrémité du jardin des Tuileries [1], s'y rendit; et trouvant le duc à table, il lui dit en riant « qu'il venoit familière-
« ment se réjouir avec lui, et profiter de la li-
« berté qui régnait alors sur le pavé de Paris.
« La raillerie ne plut pas, on y répondit avec
« aigreur; et le duc de Beaufort, qui n'atten-

[1] Renard, laquais et ensuite valet de chambre de l'évêque de Beauvais, entrait facilement au Louvre, par le moyen de son maître, et avait accoutumé de présenter, tous les matins, un bouquet à la régente, qui aimait les fleurs. Il obtint d'elle plusieurs récompenses et la jouissance d'une partie du jardin des Tuileries, où il fit bâtir une maison. Là se rendaient les hommes de la cour : on y buvait, on y mangeait, on y parlait d'affaires publiques, et on y faisait la débauche.

« doit que cela, prit le bout de la nappe et ren-
« versa tout ce qui étoit sur la table. Le duc de
« Candale voulut mettre l'épée à la main; mais
« il en fut empêché par ses amis, qui virent
« bien que la partie n'étoit pas bien faite pour
« eux [1]. »

Le cardinal Mazarin, qui redoutait Paris, éloignait toujours l'époque du retour de la cour dans cette ville. Enfin, le 17 août 1649, après plusieurs assurances et précautions, elle s'y rendit. Les cabales, les trahisons n'en furent que plus actives. Le coadjuteur, déguisé en cavalier, allait secrètement conférer avec le cardinal Mazarin; le duc de Beaufort, ce frondeur si ardent, et réputé si loyal à son parti, en faisait autant. Le prince de Condé, chef du parti Mazarin, prince qui, dans ces troubles, joua un rôle si incertain, si intéressé, semblait alors caresser le parti des frondeurs et braver le cardinal Mazarin. Chacun des chefs des deux partis cherchait à se tromper et à mettre à prix leur perfidie.

Les uns trafiquaient de leur soumission, demandaient avec menace un gouvernement, un chapeau rouge, un tabouret; d'autres demandaient telle somme d'argent, telle fille en mariage, etc.

[1] *Mémoires de Joly*, pag. 54, 55.

Aucun de ces courtisans, princes ou seigneurs, fidèles ou déloyaux, ne s'occupait du bien public. Ces misérables intrigues, où se mêlaient des femmes et des prêtres, conduites de part et d'autre par des hommes avides et sans probité, par des princesses rapaces et galantes, ressemblaient, par leurs honteux motifs, aux cabales basses et odieuses qui signalèrent la minorité de Louis XIII.

La féodalité, devenue maîtresse du parti de la Fronde, ne s'occupait plus d'appuyer les justes réclamations des Parisiens, de les tirer de l'oppression : dans l'un comme dans l'autre parti, elle cherchait à se faire de l'indignation publique une arme qu'elle employait au besoin pour en frapper son ennemi.

C'est dans cette vue que le cardinal Mazarin fit distribuer de l'argent aux bateliers de Paris, avant sa rentrée, afin de se les rendre favorables; mais cette ruse très-vulgaire n'est pas comparable à celle qu'employa Joly, conseiller au Châtelet. Il imagina de se faire assassiner dans l'intention d'accuser Mazarin de ce crime et de soulever le peuple contre ce cardinal. C'est lui-même qui se vante de cette étrange imposture.

Le marquis de Noirmoutiers avait proposé, pour exciter du trouble dans Paris et détermi-

ner le Parlement à rassembler toutes les chambres, de faire une feinte entreprise sur la personne du duc de Beaufort, ou sur celle de Broussel; mais, après une mûre délibération, ces deux particuliers ne parurent pas convenir aux chefs des frondeurs. Le coadjuteur s'offrit pour être assassiné; mais il sembla plutôt désirer l'honneur de cette proposition, que les périls de l'événement. Alors Joly, conseiller au Châtelet, et qui, en sa qualité de syndic des rentiers, était un personnage assez considéré, se dévoua, et fut accepté.

Ce projet étant arrêté, Joly, pour se préparer au rôle d'assassiné, se rendit chez le marquis de Noirmoutiers, qui demeurait rue Saint-Merry, et où un de ses gentilshommes, nommé d'Estainville, l'attendait. Ce gentilhomme s'était chargé du rôle d'assassin. Joly quitta son pourpoint et le mit dans une position convenable; une manche fut remplie de foin; d'Estainville tira sur cette manche un coup de pistolet, et la perça précisément où on le désirait. Cette opération faite, il fut convenu que le lendemain 10 décembre 1649, sur les sept heures et demie du matin, d'Estainville se rendrait dans la rue des Bernardins, près de la maison où logeait le président Charton, chez lequel Joly allait souvent.

Tout étant arrêté, le lendemain, à l'heure dite, Joly, vêtu de l'habit dont la manche était percée par une balle, arrive en carrosse dans la rue des Bernardins ; il aperçoit d'Estainville qui s'approche; aussitôt le coup de pistolet est lâché; la balle a percé le carrosse, et passé au-dessus de la tête de Joly, qui s'était baissé pour l'éviter. Il crie, et d'Estainville prend la fuite [1].

Joly fut conduit chez un chirurgien qui lui trouva, à l'endroit où la balle devait avoir passé, une espèce de plaie qu'il s'était faite lui-même la nuit précédente avec des pierres à fusil. Les complices de cette machination répandirent que ce coup partait de la cour, qui voulait se défaire du plus zélé syndic des rentiers.

Ce prétendu assassinat causa une grande rumeur. Le Parlement, auquel on rapporta que Joly était mort, ordonna qu'il en serait informé. Le marquis de La Boulaye se répandit dans les rues à la tête de deux cents hommes, criant que la cour avait fait assassiner un conseiller syndic des rentiers, et qu'on en voulait faire autant à M. de Beaufort. Il y eut quelques boutiques de fermées; le pain fut enlevé des marchés et payé au double du prix ordinaire. Tel fut l'effet momentané que produisit cette imposture.

[1] *Mémoires de Joly*, pag. 70, 71.

Le même jour le marquis de La Boulaye dressa une embuscade sur le Pont-Neuf, afin de tuer à coups de pistolet le prince de Condé, lorsqu'il passerait le soir sur ce pont pour se rendre du Louvre à son hôtel. Le cardinal Mazarin, instruit du projet, en fit avertir le prince, qui plaça dans le carrosse où il devait se trouver quelques laquais qui reçurent la bordée; l'un d'eux fut grièvement blessé.

On croît que le marquis de La Boulaye fut autorisé à ce guet-apens par le cardinal Mazarin, qui, en avertissant le prince, voulut par ce bienfait apparent l'attacher à son parti, et le détacher de celui des frondeurs, qu'il accusait de cet attentat.

Le prince de Condé, flottant entre les deux partis, donnant tour à tour des craintes et des espérances à chacun, éprouva la peine que s'attirent ordinairement ceux qui dans un État jouent un semblable rôle. Il fut, le 18 janvier 1650, arrêté au Palais-Royal, en plein conseil, où il avait été convoqué. On arrêta avec lui, dans le même lieu, le prince de Conti et le duc de Longueville. Ces trois princes furent conduits au donjon de Vincennes. Cette mesure violente, que le cardinal Mazarin avait jugée nécessaire au maintien de son autorité, lui devint funeste, et amena

une guerre civile qui désola la France pendant plusieurs années [1].

Peu de temps après, les amis du prince de Condé, réunis dans son hôtel, proposèrent, pour exciter le peuple à se soulever contre le cardinal, une entreprise pareille à celle de Joly.

Ils formèrent le projet de monter à cheval et d'aller attaquer M. de Beaufort, afin de faire croire au peuple que le cardinal Mazarin était l'auteur de cette attaque. L'exécution commencée échoua parce qu'elle fut mal conduite [2].

C'est sans doute dans une pareille intention que, la même année, un gentilhomme du duc de Beaufort fut tué dans la rue Saint-Honoré, lorsqu'il allait, dans le carrosse de son maître, le chercher à l'hôtel de Montbazon. Les uns attribuèrent cet assassinat au cardinal Mazarin, et dirent que les assassins s'étaient mépris croyant tuer le duc; les autres, aux amis du prince de Condé. C'est ainsi qu'on excitait le peuple à la sédition, qu'on en faisait un instrument

[1] Le duc d'Orléans, apprenant l'arrestation de ces trois princes, dit : *Voilà un beau coup de filet; on vient de prendre un lion, un singe et un renard.* Par le lion, il désignait le prince de Condé, fier et emporté; par le singe, le prince de Conti, petit et très-bossu; et, par le renard, le duc de Longueville, souple et adroit.

[2] *Mémoires de Joly*, pag. 86.

dont un parti se servait pour frapper l'autre.

On attribua aussi aux amis des princes emprisonnés une insulte qui fut faite au cardinal Mazarin. Un matin on trouva à la Croix du Trahoir et au bas du Pont-Neuf, du côté de la rue Dauphine, deux poteaux; sur chacun était pendue l'effigie de ce cardinal, la corde au cou; et au bas de ces poteaux on voyait une inscription contenant la liste de ses crimes, et sa condamnation. Ce spectacle amusa beaucoup le peuple, qui faillit assommer l'exempt qui s'y présenta pour enlever l'effigie.

La captivité des princes alluma la guerre civile dans les provinces méridionales, et surtout à Bordeaux, où l'armée de la régente et de son Mazarin causa des maux infinis. Le président Potier avait déjà, dans un discours qu'il prononça le 25 octobre 1649, devant la reine, fait un épouvantable tableau des dissensions civiles [1]; il y joignit des remontrances énergiques sur la conduite du gouvernement : « Votre majesté, « lui dit-il, a ce malheur, commun presque à « tous les princes du monde, qu'elle apprend « la dernière la vérité de ses affaires. » Après avoir reproché les tromperies employées par

[1] Voyez les *Registres manuscrits du Parlement*, au 26 octobre 1649.

la cour ou par ses ministres contre la ville de Bordeaux, il se récrie de ce qu'on débite dans Paris, et vend publiquement sous les yeux de la reine des imprimés, portant le titre de *Remontrances,* « dans lesquelles on lit, dit-il, pour « première maxime, qu'*un prince n'est point* « *obligé de garder sa foi à ses sujets.* »

Le chancelier, qui répondit au discours du président, ne dit rien pour justifier ou repousser l'odieux de cette maxime; et son silence à cet égard fit croire qu'il en était l'auteur.

Les princes prisonniers furent transférés de Vincennes à Marcoussi, et de ce dernier lieu au château du Hâvre. Le comte d'Harcourt se chargea de cette translation, et le prince de Condé composa dans la voiture le couplet suivant :

> Cet homme gros et eourt,
> Si connu dans l'histoire,
> Ce grand comte d'Harcourt,
> Tout couronné de gloire,
> Qui secourut Casal et qui reprit Turin,
> Est maintenant (*bis*) recors de Jules Mazarin.

Ces princes, pendant cette translation, adressèrent au Parlement, le 19 novembre 1650, une lettre où ils imploraient l'assistance de cette compagnie pour obtenir leur liberté. Le Parlement, malgré son premier président, fit des

remontrances à la régente pour la presser d'accorder cette grâce. La régente répondit qu'elle y consentirait à condition que madame de Longueville et M. le vicomte de Turenne, qui s'étaient rendus maîtres de Stenay, remettraient cette place au roi.

On vit dans cette réponse un moyen artificieux, employé par le cardinal Mazarin pour gagner du temps. Dans plusieurs circonstances, et même lorsqu'on délibéra au Parlement sur les remontrances à faire à la régente pour la liberté des princes, les jeunes conseillers proposaient d'en faire d'autres pour demander que le cardinal fût expulsé de la cour. Mazarin, détesté de toutes les classes de la société, n'avait pour partisans que des nobles qui attendaient de lui leur fortune, pour soutiens que la régente et le duc d'Orléans; mais bientôt ce dernier appui lui manqua. Il se permit quelques propos inconsidérés sur ce prince, qui protesta de ne plus le voir, et qui déclara à la régente qu'il ne paraîtrait plus au conseil tant que le cardinal y serait. On voit ici, comme on l'a vu ailleurs, que les princes passaient d'un parti à l'autre par des motifs d'intérêt personnel, et jamais par ceux de l'intérêt public, dont ils ne s'occupaient nullement.

Mazarin, perdant cet appui, en chercha d'autres dans les princes qu'il avait fait emprisonner, et dépêcha le duc de Grammont au Hâvre pour traiter avec le prince de Condé des conditions de sa liberté; mais cet envoyé n'était muni d'aucun pouvoir pour terminer cette négociation.

Le Parlement, réuni au duc d'Orléans, arrêta que des remontrances seraient faites à la régente pour obtenir d'elle la liberté des princes et le renvoi du cardinal; mais cette princesse, instruite de l'objet de ces remontrances, éloignait toujours l'époque où elle donnerait audience pour les entendre. Le 20 janvier 1651, elle admit enfin la députation, et répondit que le 30 de ce mois elle ferait sa réponse. Cette réponse fut évasive. Nouvelles remontrances, délibérées le 4 février suivant, où le Parlement et le duc d'Orléans se prononçaient avec plus de force pour l'éloignement du cardinal Mazarin. Enfin, se voyant repoussé de toute part, le 6 février à onze heures du soir, ce cardinal sortit de Paris par la porte de Richelieu, se rendit à Saint-Germain-en-Laye, et y séjourna. Le duc d'Orléans, instruit de ce séjour, annonça à la reine qu'il ne paraîtrait plus au conseil, si l'éloignement de Mazarin n'était pas définitif et durable.

Le peuple de Paris fit éclater sa joie en cette circonstance; et le Parlement, le 9 février, ordonna au cardinal Mazarin, à ses parens et domestiques, de vider le royaume quinze jours après la publication de l'arrêt, qui fut publié le lendemain : cet ordre fut rigoureusement exécuté. Le cardinal, qui avait pris la route de Normandie, instruit que ceux qui portaient les ordres de mettre les princes en liberté étaient partis, gagna de vitesse et arriva avant eux au Hâvre ; on n'y connaissait point encore sa disgrâce : on l'y croyait toujours maître de la France. Il put donc, sans difficulté, ordonner la mise en liberté des princes à des conditions plus avantageuses que celles que devaient leur porter les envoyés de la cour.

Voilà un succès désiré avec tant d'ardeur, les princes libres et Mazarin chassé. L'État n'en fut pas plus calme; les Français et les Parisiens n'en furent pas plus heureux; les vices des hommes, et plus encore ceux du gouvernement, amenèrent de nouveaux orages.

Le prince de Condé, par sa réputation militaire, et comme victime de Mazarin, avait inspiré de l'intérêt aux Parisiens; mais ses manières impérieuses, hautaines, méprisantes, ses tergiversations continuelles, sa déloyauté, sa

mauvaise foi, diminuaient beaucoup cet intérêt [1]. De retour à Paris il fut froidement accueilli, et, dès qu'on le vit de près, on n'aperçut plus que ses défauts. Comme auparavant il devint redoutable à la cour et à la ville, et ne fut aimé d'aucun parti.

Mazarin, quoique loin de la cour et hors de France, ne laissait pas que d'entretenir une correspondance très-active avec la régente, et d'avoir une grande part aux affaires publiques. Madame de Nemours nous donne comme un secret fort important, et une vérité utile à l'histoire, le peu d'accord qui existait entre la reine et le ministre chassé. « Depuis que le cardinal « fut parti, la reine et lui agirent peu de con« cert, et furent souvent peu satisfaits l'un de « l'autre. » Mais la correspondance entre cette princesse et Mazarin est un fait qu'on ne peut révoquer en doute, et que prouve même l'aveu de la duchesse de Nemours. Des courriers partaient et revenaient fréquemment de Bouillon au Palais-Royal et du Palais-Royal à Bouillon, où le cardinal s'était retiré; et si la régente et le

[1] Voyez, sur le caractère du prince de Condé, non les panégyristes, toujours menteurs, mais les mémoires du temps, et, notamment, ceux de la duchesse de Nemours, édition de 1709, page 88; et, sur sa mauvaise foi, pag. 156.

cardinal différaient sur quelques points, ils étaient d'accord sur l'objet principal.

Le prince de Condé, tourmenté par le désir de tout dominer, voulait s'emparer du jeune roi et gouverner la France. Les frondeurs, que ce prince n'aimait pas, redoutaient son gouvernement. La reine se trouva dans une telle circonstance que, pour se préserver des projets ambitieux du prince de Condé, elle se vit obligée de favoriser les frondeurs, de s'unir à eux, et de se concerter avec le plus habile, le plus accrédité de leurs chefs : avec le coadjuteur de Paris. La reine et ce coadjuteur, par la crainte qu'inspirait le prince de Condé, changèrent de parti ou parurent en changer.

Le prince de Condé, alarmé de cette réunion, quitte Paris et se retire à Saint-Maur. Une telle retraite était alors considérée comme l'équivalent d'une déclaration de guerre. La reine le fait supplier de rentrer à Paris; il répond qu'il n'y viendra point tant qu'elle aura près d'elle les *valets du Mazarin*. La reine consent à renvoyer ces *valets;* c'étaient les ministres Letellier, Servien et de Lyonne.

Après cette expulsion de ministres, le prince de Condé vint à Paris, et, parcourant les rues avec une nombreuse suite de pages et de laquais

magnifiquement vêtus, distribua de l'argent à la dernière classe du peuple pour lui faire crier *vive le roi ! vivent les princes!* Il se rendit au Parlement, assista aux séances; mais il n'alla voir ni la régente ni le roi. Ce ne fut que le 3 août 1651 qu'il y parut, présenté par le duc d'Orléans. Mécontent de la réception que lui fit la régente, il protesta qu'on ne le reverrait plus à la cour.

Le 17 août, la reine manda le Parlement, la chambre des comptes, la cour des aides et le corps de ville : ces différens corps se rendirent auprès d'elle par députations. Le chancelier leur lut un discours contenant la résolution du conseil du roi d'éloigner pour toujours Mazarin du royaume; il y ajouta des plaintes contre la conduite du prince de Condé et sur ses intelligences secrètes avec les puissances étrangères. Ce discours fut public : le lendemain le prince de Condé vint au Parlement, accompagné d'une troupe formidable de gentilshommes, de pages et de laquais armés ; il y lut plusieurs discours tendant à repousser toutes les inculpations faites contre lui, inculpations dont il accusa le coadjuteur de Paris d'être l'auteur. L'affaire fut remise à la séance du lundi 21 août 1651 ; cette séance fut orageuse ; et la grand'salle

du Palais faillit devenir un champ de carnage.

Le coadjuteur n'avait pas vu sans inquiétude, dans la précédente séance, la nombreuse escorte du prince de Condé ; il résolut de se mettre en défense en cas d'attaque : il rassembla tous ses amis et un grand nombre de frondeurs déterminés. La régente, de concert avec ce prélat, envoya au Palais plusieurs soldats de sa garde, de gendarmerie, et de chevau-légers, qui devaient obéir au commandement du sieur Delaigue, et se reconnaître au mot d'ordre de *Notre-Dame*.

Le prince de Condé se rendit au Palais avec une troupe encore plus nombreuse que celle qui l'avait accompagné dans la séance précédente ; elle avait pour mot de reconnaissance *Saint-Louis*.

Plusieurs conseillers et autres gens du Parlement cachaient sous leurs robes des épées, des poignards. Le coadjuteur avait aussi pris cette précaution ; mais il ne cacha pas si bien son poignard, qu'il ne fût aperçu par quelqu'un qui lui demanda si c'était là son bréviaire.

Chacun, s'attendant à une attaque, s'était préparé à la défense ; et les salles du Palais de justice allaient être ensanglantées, et offrir l'horrible spectacle de Français égorgés par des

magnifiquement vêtus, distribua de l'argent à la dernière classe du peuple pour lui faire crier *vive le roi! vivent les princes!* Il se rendit au Parlement, assista aux séances; mais il n'alla voir ni la régente ni le roi. Ce ne fut que le 3 août 1651 qu'il y parut, présenté par le duc d'Orléans. Mécontent de la réception que lui fit la régente, il protesta qu'on ne le reverrait plus à la cour.

Le 17 août, la reine manda le Parlement, la chambre des comptes, la cour des aides et le corps de ville : ces différens corps se rendirent auprès d'elle par députations. Le chancelier leur lut un discours contenant la résolution du conseil du roi d'éloigner pour toujours Mazarin du royaume; il y ajouta des plaintes contre la conduite du prince de Condé et sur ses intelligences secrètes avec les puissances étrangères. Ce discours fut public : le lendemain le prince de Condé vint au Parlement, accompagné d'une troupe formidable de gentilshommes, de pages et de laquais armés ; il y lut plusieurs discours tendant à repousser toutes les inculpations faites contre lui, inculpations dont il accusa le coadjuteur de Paris d'être l'auteur. L'affaire fut remise à la séance du lundi 21 août 1651 ; cette séance fut orageuse ; et la grand'salle

du Palais faillit devenir un champ de carnage.

Le coadjuteur n'avait pas vu sans inquiétude, dans la précédente séance, la nombreuse escorte du prince de Condé ; il résolut de se mettre en défense en cas d'attaque : il rassembla tous ses amis et un grand nombre de frondeurs déterminés. La régente, de concert avec ce prélat, envoya au Palais plusieurs soldats de sa garde, de gendarmerie, et de chevau-légers, qui devaient obéir au commandement du sieur Delaigue, et se reconnaître au mot d'ordre de *Notre-Dame*.

Le prince de Condé se rendit au Palais avec une troupe encore plus nombreuse que celle qui l'avait accompagné dans la séance précédente ; elle avait pour mot de reconnaissance *Saint-Louis*.

Plusieurs conseillers et autres gens du Parlement cachaient sous leurs robes des épées, des poignards. Le coadjuteur avait aussi pris cette précaution ; mais il ne cacha pas si bien son poignard, qu'il ne fût aperçu par quelqu'un qui lui demanda si c'était là son bréviaire.

Chacun, s'attendant à une attaque, s'était préparé à la défense ; et les salles du Palais de justice allaient être ensanglantées, et offrir l'horrible spectacle de Français égorgés par des

Français : voici quelles circonstances détournèrent ce malheur.

Le prince de Condé, informé d'avance des troupes nombreuses qui devaient protéger le coadjuteur, et craignant de n'être pas le plus fort, se plaignit, en entrant dans la salle des délibérations, du grand rassemblement des partisans de ce prélat, et dit qu'il savait que pour fortifier ce rassemblement on avait détaché dix hommes de chaque compagnie de la garde royale. Le coadjuteur alors lui répondit que le fait était vrai, qu'il avait prié ses amis de l'accompagner pour sa sûreté personnelle; mais que, si son altesse voulait ordonner à ses gens de se retirer, il prierait les siens d'en faire de même. Sur quoi le Parlement ordonna que tous les gens de part et d'autre videraient le Palais. Alors le prince de Condé chargea M. de La Rochefoucauld de faire retirer de la grand'salle les hommes de son escorte; et le coadjuteur se leva lui-même pour aller donner un pareil ordre à ses nombreux partisans.

Le duc de La Rochefoucauld le laissa sortir le premier. A peine le prélat eut-il passé la porte des huissiers pour entrer dans la grand'salle, que cinq ou six laquais du prince de Condé vinrent sur lui, l'épée à la main, en criant *au*

*Mazarin!* Cette attaque décida les deux partis à tirer leur épée; les uns, partisans de la cour et du coadjuteur, criaient *vive le roi!* et les autres, attachés au parti des princes, faisaient entendre les cris de *vivent le roi et les princes!* De sorte qu'il parut dans le Palais trois ou quatre mille épées nues. Les gens du prince, n'étant pas les plus forts, furent par ceux du coadjuteur poussés jusqu'à la porte qui mène à la chambre des enquêtes. Alors un capitaine des gardes du prince de Conti, se trouvant en face du marquis de Fosseuse, ami du coadjuteur, dit qu'il serait fâcheux que les plus braves gens et les plus grands seigneurs s'égorgeassent pour un coquin comme le cardinal Mazarin. Après quelques autres propos, les deux interlocuteurs remirent l'épée dans le fourreau; et tout le monde les imita machinalement, et cria *vive le roi*, sans ajouter *vivent les princes*.

Pendant cette scène il s'en passait une autre à la porte qui de la grand'salle conduit au parquet des huissiers et à la grand'chambre. Le coadjuteur, délivré des laquais du prince qui se portaient sur lui l'épée à la main, voulut rentrer dans l'assemblée; mais il trouva la porte fermée par M. de La Rochefoucauld, qui, au lieu de congédier les gens du parti de Condé comme

il en avait reçu l'ordre, se borna à pousser la porte, à la contenir en dedans avec la barre, et laissa le coadjuteur dans la grand'salle exposé aux insultes et aux coups de ses ennemis. Accompagné du sieur d'Argenteuil, ce prélat fit des efforts inutiles pour ouvrir cette porte que la barre tenait en partie entr'ouverte, mais non assez pour qu'un homme pût y passer. Le duc de La Rochefoucauld, apercevant un gentilhomme du prince de Condé, lui dit : *tue-moi ce b..... là; il faut le poignarder*. Ce gentilhomme refusa de faire le rôle d'assassin.

Un particulier nommé Pech, grand partisan du prince de Condé, instruit que le coadjuteur était retenu à la porte de la grand'salle, s'avança à travers la foule, le poignard à la main, en disant : *où est ce b..... de coadjuteur, que je le tue?* D'Argenteuil couvrit promptement les épaules du prélat avec le manteau d'un prêtre qui se trouva là, et cacha son rochet et son camail; puis se tournant vers ce furieux, il lui dit : *aurais-tu bien le cœur de tuer ton archevêque?* Ces paroles, prononcées froidement, désarmèrent le zélé partisan du prince de Condé.

Bientôt dans la grand'chambre on fut informé du cruel embarras et du danger où se trouvait le coadjuteur. Le sieur de Champlâtreux eut

ordre d'aller à son secours et de lui faire ouvrir la porte ; ce qu'il ne parvint à exécuter qu'avec beaucoup de peine, et en éprouvant de fortes résistances de la part de La Rochefoucauld. Le coadjuteur fut dégagé au moment où il allait être percé d'un coup de poignard de la part d'un inconnu, dont le bras levé fut arrêté par un nommé Noblet. Le duc de Brissac, accouru pour sauver le prélat, dit au duc de La Rochefoucauld: *Si nous étions dans un autre lieu, je vous donnerais cent coups d'éperon.* Accablé des plus vifs reproches, La Rochefoucauld répondit à mi-voix à Brissac et au coadjuteur, en leur serrant la main : *Je voudrais vous avoir étranglés!* Le coadjuteur répliqua : *Camarade la Franchise* (c'était le nom que l'on donnait à La Rochefoucauld), *nous ne nous battrons point pour cela. Je suis prêtre, et toi tu n'es qu'un poltron* [1].

Le duc de Brissac appela en duel le duc de La Rochefoucauld; mais, par l'intervention de leurs amis communs, cet appel n'eut pas de suite.

Le sieur de Champlâtreux parvint avec beaucoup de peine à faire vider la grand'salle, remplie de troupes, d'officiers, pages, laquais et soldats. L'assemblée du Parlement, à cause de ces circonstances orageuses, ne put entendre la

[1] Ce duc de La Rochefoucauld est l'auteur des *Maximes*.

il en avait reçu l'ordre, se borna à pousser la porte, à la contenir en dedans avec la barre, et laissa le coadjuteur dans la grand'salle exposé aux insultes et aux coups de ses ennemis. Accompagné du sieur d'Argenteuil, ce prélat fit des efforts inutiles pour ouvrir cette porte que la barre tenait en partie entr'ouverte, mais non assez pour qu'un homme pût y passer. Le duc de La Rochefoucauld, apercevant un gentilhomme du prince de Condé, lui dit : *tue-moi ce b..... là; il faut le poignarder*. Ce gentilhomme refusa de faire le rôle d'assassin.

Un particulier nommé Pech, grand partisan du prince de Condé, instruit que le coadjuteur était retenu à la porte de la grand'salle, s'avança à travers la foule, le poignard à la main, en disant : *où est ce b..... de coadjuteur, que je le tue?* D'Argenteuil couvrit promptement les épaules du prélat avec le manteau d'un prêtre qui se trouva là, et cacha son rochet et son camail; puis se tournant vers ce furieux, il lui dit : *aurais-tu bien le cœur de tuer ton archevêque?* Ces paroles, prononcées froidement, désarmèrent le zélé partisan du prince de Condé.

Bientôt dans la grand'chambre on fut informé du cruel embarras et du danger où se trouvait le coadjuteur. Le sieur de Champlâtreux eut

faire décidément la guerre à la cour; et, après avoir séjourné quelque temps à Chantilly, il se retira à Montrond, place forte du Berri, et de là dans son gouvernement de Guienne, où il leva des troupes et arbora l'étendard de la révolte. Une infinité de seigneurs se joignirent à lui.

Des attroupemens et des violences, évidemment excités par les chefs de parti, éclatèrent à Paris.

Le 31 août de la même année, un grand tumulte se manifesta dans la grand'salle et dans la galerie du Palais.

Le 2 septembre, un nommé Bon-Lagneau, escorté de plusieurs personnes armées, investit la maison du lieutenant criminel, vomit plusieurs injures contre lui, menaça de le tuer et de brûler sa maison.

Dans le même temps la régente, qui, plusieurs fois, avait protesté au Parlement qu'elle ne rappellerait jamais le cardinal Mazarin, et qui venait (le 6 décembre 1651) de faire publier une déclaration solennelle à ce sujet, travaillait sourdement à favoriser son retour. Le bruit en circula bientôt à Paris. Le Parlement, après avoir rendu des arrêts contre le prince de Condé, en rendit de plus violens contre Mazarin. Par celui du 13 décembre 1651, il défendit à

tous les sujets du roi de donner passage ou retraite à ce cardinal. Un autre arrêt vint ensuite, qui ordonna que ses meubles et sa bibliothèque seraient vendus, et que, sur les deniers provenant de cette vente, ainsi que sur les revenus de ses bénéfices, une somme de cinquante mille écus serait prise pour être donnée en récompense à quiconque le livrerait mort ou vif, entre les mains de la justice.

Pendant que les agitateurs en chef, tour à tour *Frondeurs* et *Mazarins*, passaient sans pudeur, suivant leur intérêt, d'un parti à l'autre, et déroutaient les politiques du temps; la ville de Paris, arme et plastron de ces méprisables intrigans, toujours dupe de leurs querelles feintes ou sincères, était continuellement troublée par des violences et des menaces d'attroupemens.

Le prince de Condé envoya dans Paris deux gentilshommes, les sieurs de Gourville et La Rochecorbon, qui, accompagnés d'hommes armés et à cheval, s'embusquèrent pendant trois nuits sur le passage de la voiture du coadjuteur, pour l'enlever ou l'assassiner : ils ne purent y réussir. Dans le même temps un attroupement séditieux se manifesta dans la rue de Tournon, et les hommes qui le composaient criaient devant le palais du Luxembourg, où demeurait le duc d'Orléans :

*la paix, la paix, point de Mazarin.* Cet attroupement se porta ensuite devant l'hôtel du premier président, et y fit entendre les mêmes cris.

Les protestations et déclarations de la régente, les arrêts du Parlement et ces cris commandés n'empêchèrent pas le cardinal Mazarin de rentrer en France. Il avait levé à ses frais une armée composée de sept à huit mille hommes, commandée par le maréchal d'Hocquincourt; ainsi escorté, il arriva jusqu'à Poitiers, où la cour s'était rendue pour faire la guerre au prince de Condé.

Dans ce même temps, les intrigues prirent une direction différente. Le coadjuteur, abandonné de la cour, parvint à obtenir le chapeau de cardinal, que cette même cour, après l'avoir sollicité pour lui, demandait ensuite pour un autre. Il prit dès lors le nom de *cardinal de Retz*.

Plusieurs ennemis du cardinal Mazarin, voyant le succès de sa rentrée, changèrent d'allure et devinrent ses partisans. Le Parlement, toujours animé contre ce cardinal, persista à demander son éloignement, mais avec moins de chaleur.

Paris, dans les premiers mois de l'an 1652, fut livré à plusieurs agitateurs; des placards séditieux, des libelles en prose et en vers, des

faux bruits et des cris de révolte, des attroupemens alarmaient les habitans paisibles. Chaque parti soudoyait des hommes de la dernière classe du peuple pour les porter à quelques excès contre ses antagonistes.

Le 2 avril, le Pont-Neuf se couvrit d'un attroupement d'ouvriers ou de vagabonds qui insultaient les passans, et notamment ceux qui étaient en voiture. Le carrosse de la duchesse d'Elbeuf fut arrêté, pillé et mis en pièces. Il en fut de même de plusieurs autres. Un de ces vagabonds fut arrêté, condamné à être pendu sur le Pont-Neuf. Quelques jours après, tandis qu'on l'exécutait, un de ses camarades vint pour couper la corde; il fut arrêté lui-même, et ne tarda pas à subir le même sort.

Ces événemens, ces attentats furent les préludes de l'entrée du prince de Condé à Paris. Il quitta furtivement la province de Guienne, son armée et ses partisans; et, après avoir couru plusieurs dangers sur la route [1], il arriva dans

[1] Pendant qu'il se rendait, déguisé, de son gouvernement de Guienne à Paris, il logea dans un château d'Auvergne, dont le seigneur, qui ne le connaissait pas, parla sans ménagement de la conduite désordonnée de ce prince, et surtout de ses liaisons criminelles avec sa sœur, la duchesse de Longueville. Le prince de Condé garda péniblement le silence pour ne point se trahir.

cette ville le 11 avril, accompagné des ducs de Beaufort, de La Rochefoucauld et de plusieurs autres seigneurs. Le duc d'Orléans alla au-devant de lui, et le conduisit au Parlement. Le prince de Condé y déclara qu'il n'avait pris les armes que pour se garantir des attentats du cardinal Mazarin, et qu'il les poserait aussitôt que ce ministre serait hors de France.

Les 19 et 22 avril, il se tint à l'Hôtel-de-Ville deux assemblées solennelles, composées des membres de toutes les autorités civiles et religieuses de Paris. Il y fut arrêté qu'une députation serait faite auprès du roi pour le prier de se rendre dans cette ville, et d'exclure de son conseil et de la France le cardinal Mazarin. Démarche inutile.

Cependant l'armée du prince de Condé occupait les environs de Paris; et l'armée royale, commandée par le vicomte de Turenne, la harcelait de son mieux. Les siéges, les combats, les retraites répandaient la désolation dans les campagnes : tout était ravagé par des guerriers qui ne songeaient qu'aux succès du parti qu'ils avaient embrassé, et ne voyaient qu'avec dédain les malheurs affreux qu'ils causaient. Le pillage, les meurtres, les incendies, sur un rayon de trente lieues au midi de Paris, de quinze à vingt

sur les autres aspects de cette ville, avaient fait déserter toutes les habitations champêtres. On voyait une infinité de malheureuses familles abandonner leurs foyers et venir avec leurs bestiaux, leurs vivres, échappés à la voracité des soldats, chercher un asile à Paris. Arrivées aux portes de cette ville, elles y trouvaient un obstacle. Les commis des barrières exigeaient un droit d'entrée ; il y eut à ce sujet des émeutes aux portes Saint-Honoré et Saint-Antoine; et, le 26 avril 1652, le Parlement ordonna que les commis ne percevraient aucun droit sur les bestiaux et denrées amenés dans Paris pour la consommation de ceux qui s'y réfugiaient. Que de maux pour des motifs méprisables !

Les autorités principales de Paris étaient discordantes sur leurs opinions, et servaient des partis différens. Le corps de ville, c'est-à-dire le prévôt des marchands, les échevins, penchaient pour Mazarin; le Parlement et les autres cours de justice lui étaient contraires, et ne cessaient de demander à la reine le renvoi de ce ministre; cette princesse s'opiniâtrait à le conserver. Le coadjuteur, devenu cardinal de Retz, agissait alors pour le parti de la cour. Cette diversité de partis se manifestait par des délibérations opposées, par une infinité de pamphlets

contre Mazarin, auxquels le cardinal de Retz faisait répondre ou répondait lui-même, et presque journellement dans la classe du peuple par des attroupemens, des cris séditieux, des violences contre les partisans de Mazarin.

Le 10 mai 1652, les échevins se rendirent au Parlement avec une suite nombreuse. Le peuple, qui remplissait la grand'salle, se jeta sur leurs archers, les désarma, les dépouilla de leurs casaques brillantes; deux échevins furent en même temps attaqués, et n'auraient pu échapper aux coups de ces mécontens, si le duc de Beaufort ne fût venu les délivrer.

« Il ne se passoit guère de jour que le peuple « ne donnât des marques de son zèle pour les « princes, dit Joly dans ses Mémoires, et de sa « fureur contre le cardinal Mazarin. Le prévôt « des marchands et tout le corps de ville en fut « attaqué en plusieurs rencontres, particulière- « rement une fois en sortant du Luxembourg, « avec tant de violence, qu'ils furent obligés de « se réfugier dans quelques maisons de la rue « de Tournon, et d'abandonner leurs carrosses « qui furent mis en pièces [1]. »

Cette conduite du peuple donnait des craintes à Mazarin, et ces craintes l'empêchèrent de

[1] *Mémoires de Joly*, tom. II, pag. 6.

ramener la cour à Paris, où, dans ses intérêts, elle aurait dû se rendre avant que le prince de Condé vînt y dominer.

Une petite minorité à Paris désirait le retour du cardinal, non parce qu'elle l'aimait, mais parce qu'elle se persuadait que ce retour ferait cesser la guerre. Une majorité paraissait attachée au prince de Condé, non parce qu'on l'aimait : il n'avait rien d'aimable, mais parce qu'il faisait la guerre à Mazarin. Divisée en ces deux points, la population entière était d'accord sur un troisième : l'éloignement des armées, dont la présence auprès de Paris était un véritable fléau pour les habitans des campagnes et pour ceux de la ville, menacés d'une disette prochaine. Les plaintes et demandes faites à ce sujet ne produisirent que cette réponse de la part des princes : *Nous ferons retirer notre armée quand l'armée royale se retirera.*

Le parti des princes ne s'occupait pas plus que celui de Mazarin des misères qu'il occasionait ; il espérait se renforcer par l'arrivée d'une armée de douze mille hommes que conduisait le duc de Lorraine. Cette armée vint en effet, et campa à Villeneuve-Saint-George. Le duc fut reçu à Paris par les princes, fort satisfaits de ce secours ; mais ils n'en profitèrent pas ; car bientôt

après son arrivée, cette armée, en conséquence de l'accommodement que ce duc fit avec Mazarin, par l'entremise du roi d'Angleterre, qui se trouvait alors en France, reprit le chemin de la Lorraine. Cet événement affaiblit le parti des princes, mais ne les découragea point : ils continuèrent la guerre.

Les Parisiens, après des tentatives réitérées et toujours vaines auprès de la cour, auprès des princes, eurent recours, pour avoir la paix, à des cérémonies religieuses qui ne produisirent point d'effet. A la sollicitation pressante du prévôt des marchands, il fut arrêté qu'on ferait dans Paris des processions particulières et une procession générale; les membres du Parlement y assistèrent en robe rouge, et tout le corps de ville en habits de cérémonie. On y porta en grande dévotion la châsse de Sainte-Geneviève. Les religieux de Saint-Germain-des-Prés firent aussi leurs processions, où se réunirent les églises, couvens et hôpitaux qui se trouvaient dans la juridiction de cette abbaye. Trente-six bourgeois, divisés en trois bandes, revêtus d'aubes, la tête couronnée de fleurs et les pieds nus, portaient la châsse de Saint-Germain; d'autres reliques étaient pareillement portées par des bourgeois du même faubourg, figurant en pareil équipage.

Ces reliques étaient précédées par huit cents enfans des deux sexes, tous vêtus en blanc et tous les pieds nus, tous tenant à la main un cierge allumé en plein jour. Cette procession sortit de l'église à huit heures du matin, et n'y rentra que vers trois heures après midi.

On se rappelle que les Parisiens, du temps de la Ligue, firent une grande quantité de processions, où ils figuraient non-seulement nu-pieds, mais en chemise, mais entièrement nus. On voit ici que le zèle religieux ne se soutenait plus au même degré; la barbarie, dans moins d'un siècle, avait éprouvé une décroissance remarquable.

Ces pompes religieuses n'empêchaient point la continuation des désordres dans Paris et de la guerre dans ses environs.

Peu de jours après, il se donna, sur le quai des Orfévres, un combat que firent naître des bourgeois de ce quartier. Voyant passer, vers la petite porte du Palais, la compagnie de la colonnelle, commandée par le sieur Menardeau-Champré, conseiller en la grand'chambre, ils crièrent sur lui : *Au Mazarin!* Ces cris redoublés déterminèrent ceux qui gardaient la chaîne devant le cheval de bronze à faire une décharge de leurs fusils, à laquelle la compagnie insultée riposta vivement. Il y eut quarante hommes de tués.

On parlait d'assommer les membres du Parlement que l'on croyait de connivence avec Mazarin. Le 25 juin cette cour faillit être entièrement immolée à la méfiance du peuple, ou plutôt à l'ambition de ceux qui le mettaient en jeu. Un attroupement très-nombreux et armé se forma à la porte du Palais. Plusieurs coups de fusil furent tirés sur divers membres du Parlement, dont aucun ne fut atteint; mais, par les moyens employés pour dissiper l'attroupement, vingt-cinq personnes furent tuées ou blessées.

La guerre civile se fit avec un nouveau degré d'acharnement. Les deux partis étaient aux prises à Étampes, qu'assiégeait le maréchal de Turenne, et que défendait le maréchal de Tavanes. Le 13 juin 1652, un ordre de la cour obligea le premier de ces maréchaux à lever le siége; et l'armée royale, qui depuis un mois séjournait à Melun, fut, par le maréchal de Turenne, conduite à Corbeil, puis à Saint-Denis.

Le siége d'Étampes étant levé, le prince de Condé ordonna au maréchal de Tavanes de s'avancer avec toutes ses forces du côté de Paris. Ce maréchal partit le 16 juin; le prince vint au-devant de lui, et fit camper son armée entre Surenne et Saint-Cloud.

L'armée royale, campée vers Saint-Denis, se

trouvait séparée de celle du prince de Condé par le cours de la Seine. Une partie de cette armée royale, commandée par le maréchal de La Ferté, avait posé son camp près du village d'Épinay, et commençait à jeter un pont sur la Seine à l'endroit où cette rivière est partagée par une île : déjà ce pont avait franchi un bras de la Seine et atteint cette île.

Tavanes, qui s'avança de ce côté, aperçut ces travaux, et vit de plus un grand nombre de troupes et de bagages qui, suivant la rive droite de la Seine, se dirigeaient vers Argenteuil et au delà.

Le prince de Condé, instruit de la construction de ce pont et de la marche des ennemis, se rendit sur les lieux pour s'en assurer, tint un conseil où il dit que les troupes qui passaient du côté d'Argenteuil étaient celles de l'armée de Turenne qui avait abandonné Saint-Denis, d'où la cour devait être partie; que cette armée se retirait du côté de Meulan ou de Poissy, afin de venir ensuite l'attaquer sur ses derrières. Il conclut que Saint-Denis était évacué, et que, l'armée de Turenne s'éloignant, il pourrait sans danger lever son camp et le transporter à Charenton, dans l'angle formé par la rencontre de la Marne et de la Seine. Il fit établir un pont à

Saint-Cloud, qui fut rompu lorsque son armée eut passé.

Pendant la nuit du 30 juin au 1er. juillet cette armée se mit en marche. Le prince ordonna au sieur de Lenques de la devancer avec trois escadrons, et de prendre poste au lieu de Picpus. Suivant l'ordre prescrit, de Lenques traversa le bois de Boulogne, longea le Cours et les fossés de la ville. Parvenu à la porte Montmartre, il apprit avec étonnement, par des bourgeois qu'on avait arrêtés, que le roi était encore à Saint-Denis, et que ces bourgeois l'avaient vu se promener.

Ce fait dérangeait le plan et détruisait les espérances du prince de Condé. Le mouvement de son armée, basé sur de faux calculs, ne pouvait amener que des désastres; le sieur de Lenques le sentit : il dépêcha aussitôt un aide de camp au prince; mais cet officier trouva les chemins si embarrassés par les bagages de l'armée, qu'il ne put assez tôt remplir sa mission.

De Lenques continua sa marche, arriva à Picpus et de là se porta à Charenton : le corps d'armée de Condé s'avançait par la même route.

Cependant vers la naissance du jour, le maréchal de Turenne se présenta au faubourg Saint-Denis, et fit attaquer la cavalerie de l'arrière-

garde du prince par le duc de Navailles. Il s'engagea dans la rue de ce faubourg un combat très-vif. L'arrière-garde, après avoir éprouvé des pertes et en avoir fait éprouver à l'armée royale, continua sa route le long des fossés de la ville jusqu'à la rue du faubourg Saint-Antoine. Là, s'engagea un nouveau combat dont l'issue devint funeste à l'un et à l'autre parti.

Le prince de Condé avait rangé son corps d'armée en bataille à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, et rappelé de Charenton celui que de Lenques venait d'y conduire. Il profita des barricades que les habitans de ce faubourg avaient dressées pour se garantir du pillage des troupes de Lorraine, et fit ou repoussa plusieurs attaques.

Sur ces entrefaites le maréchal de Turenne s'avançait avec du canon vers l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, et faisait craindre l'entière destruction de l'armée du prince, laquelle remplissait la grande rue de ce faubourg. Pour prévenir un tel carnage, Condé s'avisa de faire percer les maisons de cette rue afin d'abriter ses soldats. Ce stratagème réussit, et l'artillerie du maréchal n'opéra que peu d'effet.

Bientôt le duc de La Ferté arrive et conduit un puissant secours au maréchal de Turenne,

qui, voyant ses forces accrues, fit de nouvelles dispositions et retira son artillerie. Alors on crut que l'armée royale était en pleine retraite; le bruit en circula dans l'armée du prince pendant quelques heures, et le combat fut suspendu. On connut bientôt le dessein de Turenne.

Ce maréchal se proposait d'attaquer le prince de Condé sur ses deux flancs, et son armée manœuvrait dans ce plan. Le prince s'en aperçut et forma dès lors le projet de sa retraite. Il voulut l'opérer par la ville de Paris; il se présenta successivement aux portes de la Conférence, Saint-Honoré, Saint-Denis et Saint-Martin, qui toutes lui furent fermées.

La fille du duc d'Orléans, qui intriguait alors dans Paris pour le prince de Condé, parvint à lui faire ouvrir la porte Saint-Antoine, et à faire tirer sur l'armée royale le canon de la Bastille. Cette attaque imprévue arrêta Turenne dans sa poursuite, et sauva l'armée du prince d'une entière destruction.

Après avoir fait entrer son infanterie, le prince parut à la porte Saint-Antoine. Un des acteurs de ces scènes sanglantes parle ainsi de cette apparition : « Il rentra dans Paris, dit-il, comme « un dieu Mars, monté sur un cheval plein « d'écume, la tête haute et élevée, tout fier

« encore de l'action qu'il venoit de faire; il
« tenoit son épée à la main, tout ensanglantée
« du sang des ennemis, traversant les rues au
« milieu des acclamations et des louanges qu'on
« ne pouvoit se dispenser de donner à sa valeur
« et à sa bonne conduite[1]. »

On doit avouer que le prince de Condé fut un grand capitaine, qu'il joignit l'habileté au courage; mais le motif de sa guerre contre son roi, contre son pays, était entièrement personnel, et n'avait rien de louable : il était fier, mais avait-il le droit de l'être? Dans cette bataille de Saint-Antoine il montra du courage; mais il fit des fautes impardonnables, et fut contraint à la retraite; d'ailleurs ce prince, tant exalté par ses panégyristes, a toujours sacrifié le bien public à sa vaine gloire, et ses devoirs à ses passions, à ses intérêts.

Après le combat de Saint-Antoine, où de part et d'autre il périt près de trois mille hommes, l'armée du prince alla camper au faubourg Saint-Victor; et celle du roi se retira à Montmorency et aux environs de Saint-Denis.

La présence de Condé à Paris et ses sourdes menées y firent renaître le désordre et les troubles. Ce prince savait que le corps de ville et

[1] *Mémoires du comte de Chavagnac*, pag. 153.

même le Parlement renfermaient de zélés partisans de la cour et de Mazarin : il voulut exciter contre eux un soulèvement dans Paris.

Ce fut sans doute par ses instigations que la partie de la population parisienne, facile à soulever, adopta, et fit adopter avec menace à l'autre partie un signe de ralliement jusqu'alors inconnu : « Ils s'avisèrent, dit un contemporain, « de porter sur leur chapeau de la paille pour « signal de leur faction, et d'obliger tout le « monde à en faire de même, en sorte que nul « ne pouvoit paroître avec sûreté sans paille. « Les religieux mêmes étoient contraints d'en « avoir sur leurs frocs, et ceux qui alloient en « carrosse d'en attacher aux portières ou à la « tête de leurs chevaux [1]. »

Cette paille, signe de ralliement, fut la cause de plusieurs désordres.

Le 4 juillet 1652, se tint une assemblée à l'Hôtel-de-Ville, où le prévôt des marchands, les échevins avaient invité, dans les différens corps et dans toutes les cours de Paris, les personnes qu'ils connaissaient les mieux disposées pour la paix. On devait y proposer le retour de la cour à Paris. Le prince de Condé, informé de ce projet, voulut emporter par la force ce qu'il déses-

[1] *Mémoires de Tavanes*, pag. 270.

pérait d'obtenir par des discours et par des intrigues.

Il fit entrer dans la ville un grand nombre d'officiers et de soldats de son armée, qui remplirent la place de Grève, s'y mêlèrent avec le peuple, et forcèrent, sans distinction, tous les passans à se signaler par quelques brins de paille. Cette troupe tumultueuse et en partie armée semblait vouloir menacer l'Hôtel-de-Ville, et influencer les délibérations de l'assemblée qui s'y tenait.

Cette assemblée commençait ses travaux sous la présidence du gouverneur de Paris, le maréchal de L'Hôpital, lorsqu'un trompette, portant une lettre du roi, se présenta à l'Hôtel-de-Ville. Cette lettre, adressée au prévôt des marchands et aux habitans de la bonne ville, portait en substance que sa majesté, instruite que l'entrée de l'armée du prince de Condé dans Paris s'était opérée contre le vœu des habitans, promettait la paix aux Parisiens, pourvu qu'ils continuassent à se montrer attachés à son service; elle ajoutait que les habitans lui prouveraient leur attachement s'ils retardaient de quatre jours leur délibération. A l'instant, le duc d'Orléans, le prince de Condé et autres princes entrèrent dans l'assemblée. Le prince de Condé

remercia la ville d'avoir ouvert la porte Saint-Antoine à son armée, et lui offrit ses services.

La lettre du roi, lue devant les princes, devint l'objet d'une vive discussion. On disait que le roi n'y parlait point de Mazarin ni de son renvoi, unique moyen d'amener la paix. Le prévôt des marchands soutenait qu'on ne pouvait se refuser au délai que le roi demandait; que ce serait manquer ouvertement au respect dû à sa majesté; et que, si le roi n'avait pas parlé de l'éloignement de Mazarin, les expressions de sa lettre faisaient assez entendre que c'était là son projet. La séance fut levée malgré le prince de Condé, qui sortit, en disant au bas de l'escalier, d'un ton de voix asssez haut, que ceux qui composaient l'assemblée étaient *des Mazarins*, et qu'on ne devait en laisser sortir aucun qu'il n'eût signé le traité d'union avec les princes.

Ces paroles entendues, et peut-être quelques signaux donnés, portèrent la foule immense qui entourait l'Hôtel-de-Ville, à crier *l'union! l'union!* qu'il fallait qu'on livrât tous les *Mazarins* de l'assemblée; qu'il fallait les assommer. A ces cris, la foule se dirigea vers la porte de l'Hôtel-de-Ville pour y entrer; mais les archers eurent le temps de la fermer.

La fureur de cette troupe séditieuse s'accrut

par quelques coups de fusil imprudemment tirés sur elle et partis des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville. Alors, elle riposta par plusieurs décharges de mousquets, dirigés sur les fenêtres de la salle d'assemblée; elle entassa contre la porte de cet édifice un grand nombre de fagots, et y mit le feu.

Aux premiers cris d'*union*, les membres de l'assemblée, renfermés dans l'Hôtel-de-Ville, jetèrent du haut des fenêtres un papier, où était écrit ce mot; mais il n'était point signé. Les coups de fusil qu'on leur tirait, la fumée qui menaçait de les étouffer, de les consumer les remplirent de frayeur; ils se crurent tous perdus : dans leur trouble, ils agissaient sans accord, comme des insensés.

Les uns cherchèrent à se sauver par le moyen d'un déguisement. Le maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, s'échappa à la faveur d'un habit de prêtre dont il s'était vêtu; d'autres durent leur salut à des bateliers qui se firent largement payer leur protection. Plusieurs, pour éviter le feu, qui faisait des progrès, s'exposèrent à la fureur de la multitude, et furent massacrés. On n'épargna pas même des magistrats connus pour être les ennemis de Mazarin, tels que les sieurs Legras, maître des requêtes, Ferrand de Savari, Lefèvre, conseillers au Parle-

ment, et Miron, maître des comptes : il y eut beaucoup d'autres personnes tuées.

Pour apaiser la multitude qui criait toujours *l'union !* et tirait des coups de fusil aux fenêtres, on parlementa, et on promit de signer cette union. Ceux du dehors demandèrent des otages; ceux du dedans leur indiquèrent les curés de Saint-Jean et de Saint-Merry. Le curé de Saint-Jean, soit par suite de cette négociation, soit de son propre mouvement, se présenta sur la place de Grève, muni du Saint-Sacrement; mais l'objet sacré, dont il voulait se servir comme d'un plastron, ne le fit pas respecter : on le menaça de le tuer, s'il ne se retirait promptement.

Ce tumulte, ces menaces, cet incendie, ces meurtres durèrent depuis deux heures après midi jusqu'à dix heures du soir.

Le duc d'Orléans, instruit de cette sédition, envoya sa fille, dite *Mademoiselle*, et le duc de Beaufort, tous deux aimés des Parisiens, pour calmer et dissiper l'attroupement; mais, s'étant amusés, avant de partir, à disputer lequel des deux avait plus de crédit sur l'esprit du peuple, ils arrivèrent tard à la place de Grève. Le duc de Beaufort se tenait à une fenêtre qui donnait sur cette place, et considérait le désordre, sans le faire cesser. Cependant, sur le soir, il entra

dans l'Hôtel-de-Ville, accompagné de ses gens armés, et fit sortir en sûreté les personnes qui s'y trouvaient encore.

Les contemporains, témoins ou auteurs de cette scène séditieuse, diffèrent beaucoup sur ceux qui l'ont produite, et l'ont fait cesser.

Je ne connais que le maréchal de Tavanes qui, dans ses mémoires, disculpe le prince de Condé d'être l'auteur de ce tumulte; les autres mémoires du temps ou l'en soupçonnent, ou l'en accusent ouvertement. « Bien des gens crurent, « dit Joly, que le cardinal Mazarin avoit eu beau- « coup de part à ce désordre, et que, par une « personne gagnée, il l'avoit proposé à son al- « tesse comme une action capable d'intimider « la cour, et de lui faire connoître ce qu'il pou- « voit dans Paris, ayant envoyé en même temps « des ordres secrets à ses amis pour augmen- « ter le désordre et porter la confusion jusqu'au « dernier point, afin d'en faire tomber toute la « haine sur M. le prince, et de le ruiner en- « tièrement dans l'esprit des Parisiens, en quoi « il réussit parfaitement. On a su depuis, ajoute « le même auteur, que ces ordres avoient été « expédiés par le sieur Ariste, commis du comte « de Brienne, secrétaire d'État [1]. »

[1] *Mémoires de Joly*, tom. II, pag. 17.

Si ce que dit Joly est la vérité, il faut avouer que les scélérats des prisons de Bicêtre ne sont que des novices auprès de Mazarin, et que leur gloire est éclipsée par celle de ce cardinal ministre.

Tous les écrivains donnent à entendre que le peuple de Paris ne prit qu'une faible part à ce tumulte.

Si le calme se rétablit, si l'attroupement se dissipa, c'est au duc de Beaufort, à Mademoiselle, ou à tous les deux que, suivant les uns, on en fut redevable; suivant d'autres, c'est parce que les bourgeois de Paris, venus en armes sur la place de Grève, parvinrent à mettre en fuite les séditieux, ou parce que le prince de Condé donna à ses troupes, qui composaient une grande partie de l'attroupement, l'ordre de se retirer.

Telle fut la journée du 4 juillet 1652, qui, fatale à plusieurs, ne servit à personne.

Le prince de Condé nomma Broussel prévôt des marchands, et le duc de Beaufort gouverneur de Paris; il forma un conseil de ville, composé d'hommes dévoués à sa personne : mais ces actes de souveraineté n'augmentaient pas le faible crédit qu'il conservait encore sur l'esprit des Parisiens.

Le Parlement avait envoyé au roi, c'est-à-dire à la reine-mère, une députation pour lui déclarer énergiquement que le salut de l'État dépendait de l'éloignement de Mazarin ; mais c'était demander à Mazarin lui-même justice contre Mazarin. La cour, après plusieurs jours de délais, fit enfin sa réponse. Elle portait que Mazarin serait renvoyé, si les princes consentaient à licencier les troupes de Lorraine et d'Espagne, qu'ils venaient de faire entrer en France.

Les Parisiens continuaient à porter de la paille, et personne n'osait se montrer en public sans ce signe de ralliement. Cependant un abbé, Fouquet, étant parvenu à réunir au Palais-Royal plusieurs bourgeois qui désiraient la paix, leur fit un discours sur les avantages résultant du retour du roi à Paris, et les engagea à placer un morceau de papier à leur chapeau, en opposition à la paille que portait le parti des frondeurs. Chaque fois que la paille rencontrait le papier, ceux qui avaient arboré l'un ou l'autre de ces signes se battaient avec fureur. Cette invention de l'abbé Fouquet ne fit qu'accroître le désordre.

Le Parlement rendit de nouveaux arrêts contre Mazarin, et le duc d'Orléans fut nommé lieutenant général du royaume.

La cour du roi cassa toutes les nominations faites par le parti des princes, et forma à Pontoise un nouveau Parlement, composé de divers conseillers que les troubles de Paris avaient éloignés de cette ville. La cour de France et les princes se faisaient la guerre avec des troupes bien armées; le Parlement de Paris et celui de Pontoise combattaient à coups d'arrêts.

Le duc de Beaufort et le duc de Nemours, quoique du même parti, avaient entre eux une ancienne querelle, qui fut terminée le 30 juillet : ces deux princes se rendirent à la porte du petit parc de l'hôtel de Vendôme, rue Saint-Honoré. Le duc de Beaufort tua d'un coup de pistolet son adversaire.

Mazarin, dont la présence causait ces déplorables dissensions, prit enfin, le 19 août 1652, la résolution de s'éloigner de la cour, et de sortir de France; mais son absence ne fut pas de longue durée : elle avait pour but seulement d'ôter aux princes tout prétexte de continuer la guerre civile.

Enfin, après mille intrigues, mille ruses et manœuvres criminelles, employées par les deux partis, le roi rentra dans Paris, le 21 octobre 1652, et, le lendemain, on lui fit tenir un lit de

justice au Louvre. Le duc d'Orléans et le prince de Condé se retirèrent [1].

Les auteurs ou complices de ces guerres désastreuses et de ces désordres civils qui en ont écrit des relations parlent avec complaisance de leurs dangers, de leur bravoure, de leur succès, et se taisent sur les attentats, les pillages, les meurtres, les incendies qu'ils ont commis ou fait commettre. Ces maux, ces crimes leur sont indifférens; ils ne daignent pas même s'en occuper; les larmes, le désespoir d'une multitude de familles réduites à la misère, ne les touchent nullement. Cependant, si à côté du tableau de leurs exploits militaires on plaçait celui des ruines et calamités qu'ils ont causées, ces exploits, loin d'être admirés, inspireraient l'indignation et l'horreur; et, au lieu de célébrité, les prétendus grands hommes qui en sont les auteurs ne recueilleraient que l'infamie.

Voici les affreux résultats de la gloire que s'acquirent, dans les environs de Paris, le prince de Condé, le maréchal de Turenne et autres capitaines.

[1] *Mémoires du cardinal de Retz*, *de Joly*, *de la duchesse de Nemours*, *de Navailles*, *de Tavanes*, *de Chavagnac*, *de La Rochefoucauld*, *de Montglat*, *de Gourville*. — *Registres manuscrits du Parlement de Paris*, etc.

Dans les registres du Parlement, sous le 12 juin 1652, on lit ce qui suit : « Le procureur du « roi remontre à la cour que les désordres des « gens de guerre sont si grands et la désolation « si publique que toutes maisons et fermes des « environs de Paris vont être ruinées, et hors « d'état de se rétablir de plusieurs années. Les « gens de guerre, tant francais qu'étrangers, « ne se contentent pas des vivres, mais encore « pillent les meubles et ustensiles, prennent « les bestiaux, dégradent et démolissent les « maisons pour en avoir les matériaux, dans la « facilité qu'ils rencontrent du débit de tous « leurs pillages. » Le Parlement ordonne qu'il sera couru sus, à main armée, contre les pillards, et défend à toutes personnes de Paris ou des faubourgs d'acheter les meubles, ustensiles, plombs, fers et autres matériaux provenant de la démolition des maisons de la campagne, à peine d'être poursuivies extraordinairement comme complices dudit pillage [1].

« La misère du peuple étoit épouvantable, « dit Laporte, et, dans tous les lieux où la cour « passoit, les pauvres paysans s'y jetoient, « pensant y être en sûreté, parce que l'armée « désoloit la campagne : ils y amenoient leurs

[1] *Registres manuscrits du Parlement* au 12 juin 1652.

« bestiaux, qui mouroient de faim aussitôt,
« n'osant sortir pour les mener paître; quand
« leurs bestiaux étoient morts, ils mouroient
« eux-mêmes incontinent après, car ils n'avoient
« plus rien que les charités de la cour, qui
« étoient fort médiocres, chacun se considérant
« le premier. Ils n'avoient de couvert contre les
« grandes chaleurs du jour et les fraîcheurs de
« la nuit que le dessous des auvents, des char-
« rettes et des chariots qui étoient dans les
« rues.

« Quand les mères étoient mortes, les enfans
« mouroient bientôt après; et j'ai vu sur le pont
« de Melun, où nous vînmes quelque temps
« après, trois enfans sur leur mère morte, l'un
« desquels la têtoit encore.

« Toutes ces misères touchoient fort la reine;
« et même, comme on s'en entretenoit à Saint-
« Germain, elle en soupiroit, et disoit que ceux
« qui en étoient la cause auroient un grand
« compte à rendre à Dieu, sans songer qu'elle-
« même en étoit la principale cause[1]. »

Les guerres civiles continuèrent encore, et accrurent la misère publique : les habitans des campagnes se réfugiaient dans les villes; et, en

[1] *Mémoires de M. Laporte*, premier valet de chambre de Louis XIV, pag. 288, 289.

1653, on comptait à Paris *quarante mille pauvres*. Ce nombre extraordinaire de mendians détermina la fondation de l'hôpital général, dont je parlerai en son lieu.

Quoique le cardinal Mazarin fût hors de France, il ne laissait pas de gouverner la cour; et, dans son éloignement, il donna une preuve éclatante de sa puissance, en faisant arrêter le cardinal de Retz. Ce prélat fut saisi au Louvre, le 19 décembre 1652, et conduit prisonnier au château de Vincennes. Son oncle, archevêque de Paris, étant mort le 21 mars 1654, le cardinal de Retz, toujours prisonnier, prit possession par procureur du siége archiépiscopal. Quelques jours après il résigna son archevêché, et fut transféré dans la prison de Nantes, d'où il s'évada le 8 août suivant. C'était alors un des hommes les plus distingués par ses lumières, son esprit, ses talens, et un des plus méprisables par l'usage qu'il en fit.

Peu de temps après l'arrestation du cardinal de Retz, le 3 février 1653, le cardinal Mazarin revint à Paris plus puissant, plus audacieux que jamais. Le roi et son frère allèrent à deux lieues au-devant de lui, et le ramenèrent au Louvre. Son entrée fut presqu'un triomphe; ses ennemis, même les plus

acharnés, vinrent s'abaisser devant sa toute-puissance [1].

Le prince de Condé, après avoir fait la guerre dans la Guienne et à Paris, n'ayant point voulu profiter de l'amnistie, trop fier alors pour se soumettre à Mazarin, préféra de s'unir aux Espagnols et de faire la guerre à sa patrie. Mais, dans la suite, son *grand cœur* fut obligé de fléchir devant la nécessité, et de faire des soumissions humiliantes à son plus cruel ennemi. Il sollicita et obtint la permission de rentrer en France; et, le 28 janvier 1660, il se rendit à Aix en Provence, où se trouvait la cour. Là, remplissant un pénible devoir, sa fierté eut beaucoup à souffrir [2].

[1] « Ils se tuoient, à son retour, pour aller au-devant de lui; « et ceux mêmes qui avoient été ses plus grands ennemis fu- « rent les plus empressés à se produire, et à lui faire la révé- « rence. Je vis une multitude de gens de qualité faire des bas- « sesses si honteuses en cette rencontre que je n'aurois pas « voulu être ce qu'ils étaient à condition d'en faire autant...... « J'étois dans le cabinet de la reine, lorsque son éminence y « entra : j'y vis parmi tant de gens de qualité qui s'étouffoient « à qui se jetteroit le premier à ses pieds, j'y vis, dis-je, un re- « ligieux, qui se prosterna devant lui avec tant d'humilité que « je crus qu'il ne s'en releveroit point. » (*Mémoires de Laporte*, pag. 297, 298.)

[2] « Il fut descendre chez le cardinal Mazarin, avec grande « mortification d'être obligé, par nécessité, de se soumettre

Le cardinal Mazarin gouverna la France jusqu'au 9 mars 1661, époque de sa mort. Des recueils de soixante et même de cent gros volumes in-4°., appelés *Mazarinades*, contiennent plusieurs milliers de pièces historiques ou satiriques, publiées contre ce cardinal pendant quatre années des troubles de son ministère. Après sa mort une foule d'épitaphes en vers, en prose, latines, françaises furent les dernières déjections de l'indignation publique : on y exagéra sa mauvaise foi, ses fourberies, son avarice, sa rapacité, vices moins remarqués dans les cours que dans le public; et l'on garda le silence sur le petit nombre de qualités qu'il avait, ainsi que sur les défauts qu'il n'avait pas. Voici une seule de ces épitaphes :

> Ci gît l'ennemi de la Fronde,
> Celui qui fourba tout le monde;

« à lui, après les choses qui s'étoient passées entr'eux; mais « il fallut que sa grande fierté et son courage hautain s'humi- « liassent en cette occasion, et qu'il fléchît le genou devant « l'idole que tout le monde adoroit en France. Le cardinal le « mena chez la reine, où étoit le roi, devant lequel il mit un « genou en terre, et demanda pardon de ce qu'il avait fait contre « son service. Le roi se tint fort droit, et le reçut très-froide- « ment, et la reine aussi.... puis, ayant demeuré peu de jours « à la cour, où il jouoit un assez méchant personnage, il re- « partit pour aller à Paris, où il y avoit huit ans qu'il n'avoit « été. » (*Mémoires de Montglat*, tom. IV, pag. 234, 235.)

Il fourba jusques au tombeau;
Il fourba même le bourreau,
Evitant une mort infâme.
Il fourba le diable en ce point,
Qu'il pensait emporter son âme;
Mais l'affronteur n'en avait point.

Le cardinal Mazarin, quoique doué d'un esprit très-souple, très-astucieux, commit, dans les premiers temps de ses intrigues, des fautes qui prouvent ses vues bornées et son imprévoyance: elles faillirent le perdre, et le dépouiller de sa puissance, qui lui était bien plus chère que sa réputation. Dans la suite, mûri par l'expérience, il montra de l'habileté dans ses négociations diplomatiques: à cet égard, il rendit des services à la monarchie; et, quoiqu'il fût le plus méprisable des hommes sous le rapport de la morale, il n'était ni vindicatif ni cruel, comme le cardinal son prédécesseur.

Ce fut après la mort de Mazarin que Louis XIV, âgé de 23 ans, entreprit de gouverner par lui-même. Alors, commença la seconde époque de son règne.

Les grandes qualités dont la nature avait doué ce jeune prince ne purent avoir tout leur développement, parce que son éducation fut très-négligée. Il ne reçut de ceux qui en

étaient chargés que de fausses idées de grandeur [1].

On lui parlait beaucoup de sa toute-puissance, de ses droits, et jamais de ses devoirs. « Le plus « grand de tous les crimes dont on pût se rendre « coupable, dit Laporte, étoit de faire entendre « au roi *qu'il n'étoit justement le maître qu'au-« tant qu'il s'en rendroit digne*. »

[1] On l'avait bercé jusqu'à l'âge de huit ans avec des contes de Peau-d'âne. Ce fut alors que le valet de chambre Laporte avertit la reine qu'il serait utile qu'on fît quelque lecture au jeune prince. Laporte lisait, pour l'endormir, l'Histoire de Mézerai. Le cardinal Mazarin blâma le zèle de ce serviteur. On s'opposait à ce que le roi entendît la lecture des livres instructifs. « Les bons « livres, dit Laporte, étoient aussi suspects dans son cabinet « que les gens de bien ; et le beau catéchisme de M. Godeau n'y « fut pas plus tôt, qu'il disparut sans qu'on pût savoir ce qu'il « était devenu. » Le cardinal entourait le roi d'espions qui jouaient avec lui, le détournaient de ses études et observaient ceux qui pouvaient lui donner des avis utiles. Un de ses gouverneurs, nommé Dumont, qui prenait le plus grand soin pour instruire le roi, n'était point payé de ses appointemens.

M. de Beaumont, son gouverneur, se plaignait à Mazarin du peu d'application du roi pour l'étude; le cardinal lui répondit: *Ne vous mettez pas en peine, reposez-vous-en sur moi, il n'en saura que trop : car quand il vient au conseil, il me fait cent questions sur la chose dont il s'agit.* En conséquence, M. de Beaumont (Hardouin de Beaumont-de-Péréfixe, qui devint archevêque de Paris) ne lui apprit absolument rien ; à peine le roi savait-il lire à quinze ans. (*Mémoires de Laporte*, pag. 250, 254, 262.)

On l'éloignait de toute espèce de travail. « Sa « mère, aussi avide qu'incapable de gouverner, « subjuguée par le cardinal de Mazarin, s'ap- « pliquait à perpétuer l'enfance de son fils, qui « ne fut, jusqu'à vingt-trois ans, que la repré- « sentation de la royauté. Élevé dans la plus « grossière ignorance, il n'acquit pas les qua- « lités qui lui manquaient, et ne conserva pas « tout ce qu'il avait reçu de la nature [1]. »

Louis XIV, élevé à l'école du despotisme sous Mazarin, ne pouvait supporter rien de contraire à ce régime : il interrompit un magistrat qui, dans un discours, prononça ces mots : *le roi et l'État*, en lui disant avec hauteur : *l'Etat, c'est moi*. Il ne pensait pas qu'il est des rois sans États et des États sans rois, et qu'il identifiait deux choses distinctes.

Le Parlement refusait de vérifier et d'enregistrer des édits bursaux; Louis XIV vint au Palais en habit de cavalier, le fouet à la main, et força, avec menace, le Parlement de vérifier.

Il admirait le despotisme de Constantinople, qui lui paraissait préférable à tout autre gouvernement : il n'en connaissait pas de meilleur.

Il fit disparaître tout ce qui, dans ses États,

[1] *Mémoires secrets du règne de Louis XIV, par Duclos*; tom. I, pag. 181, 182.

conservait encore quelques restes d'indépendance. Les droits ou prétentions du clergé et de la noblesse furent resserrés dans des bornes très-étroites; il imposa silence au Parlement; il détruisit dans les villes les corps municipaux, et dans les provinces, les *états provinciaux*; substitua, dans les premières, un maire royal, et, dans les secondes, un intendant. Il opéra dans l'administration plusieurs autres réformes qui tendaient à faire disparaître tout ce qui aurait pu gêner l'exercice de sa volonté suprême, et à établir la paix de la servitude.

En matière de galanterie ou de débauche, Louis XIV se montra aussi scandaleux que son aïeul Henri IV. Il eut un grand nombre de maîtresses, et ne s'en cachait point. A mademoiselle de La Vallière il fit succéder la marquise de Montespan. Cette dernière avait son mari, comme le roi avait son épouse. Ce double adultère fit le plus grand éclat, « et le roi, dit Duclos, s'en inquiéta si peu qu'il se fit suivre, « dans ses campagnes et dans les villes frontières, par ses deux maîtresses, l'une et l'autre « dans le même carrosse que la reine. Les peuples accouraient pour voir, disaient-ils, *les* « *trois reines*. Louis ne gardait plus de mesures. « La cour se tenait chez la reine favorite. Les

« couches de la première avaient été secrètes
« sans être ignorées; celles de la seconde étaient
« publiques, etc. [1]. »

Son ostentation fut excessive: jamais la France n'avait vu une cour aussi brillante et aussi fastueuse. Elle offrait une scène pompeuse où le roi, en habits de caractère, jouait gravement le rôle principal, observait et faisait observer à la rigueur aux acteurs subalternes les règles prescrites à leurs différens personnages. Les paroles, les costumes, les allures du corps : tout était mesuré, soumis aux sévères lois de l'étiquette; lois qui faisaient taire les affections, étouffaient les sentimens de la nature, et commandaient la dissimulation; lois par lesquelles le tyran sacrifie lui-même sa commodité à son amour-propre, consent à recevoir des fers pourvu que les autres en soient chargés.

Son orgueil le porta à cet excès de prendre le soleil pour emblème.

Les palais de ses prédécesseurs ne furent ni assez vastes ni assez magnifiques pour lui. Il fit agrandir, réparer les anciens, et en fit construire de nouveaux. Les frais de construction du seul château de Versailles surpassaient la somme

[1] *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV*, par Duclos; tom. 1, pag. 198, édit. de 1808.

de *douze cent millions*. On y employait de vingt-deux mille à trente-six mille travailleurs par jour.

L'imagination des architectes, des artistes, enflammée par le goût du monarque pour la magnificence, enfanta les projets les plus gigantesques. Pour embellir Versailles on proposa d'y faire passer la rivière de Bièvre. On ne croirait pas qu'il fut sérieusement projeté de faire passer une partie de la Loire à Versailles, si un architecte célèbre, chargé du nivellement, n'avait consigné ce fait dans ses Mémoires [1].

« On eut aussi dessein, dit Saint-Simon, de « faire venir de huit lieues la rivière d'Eure. « Il y eut des aquéducs commencés, ouvrages « superbes, dignes des Romains, qui sont res- « tés inutiles [2]. » On avait établi un camp près du lieu de ces travaux; il était défendu, sous les plus grandes peines, d'en sortir, et surtout de parler des maladies et des milliers de soldats morts par le travail et par les exhalaisons de la

[1] *Mémoires de Charles Perrault*, de l'Académie Française, premier commis des bâtimens du roi, livre III, p. 149.

Riquetti, celui qui a fait exécuter le canal du Languedoc, était chargé par Colbert de ce projet extravagant, dont l'impossibilité arrêta l'exécution.

[2] *Louis XIV, sa cour et le régent*, tom. I, pag. 311.

terre remuée. Ces travaux immenses, qui coûtèrent tant d'or et la vie à tant d'hommes, suspendus par la guerre de 1688, ne furent plus repris, nuisirent beaucoup, et ne servirent à rien [1].

La dévotion ne put jamais exclure du cœur de Louis XIV le péché d'orgueil. « Le roi, écrivait « madame de Maintenon, *ne manque aucune « abstinence, mais il ne comprend pas qu'il « faille s'humilier* [2]. »

Lorsque les courtisans aperçoivent dans leur maître une inclination vicieuse, ils mettent tout en œuvre pour la favoriser. Louis XIV fut enivré et non rassasié d'éloges. Les nombreuses médailles frappées en son honneur, les statues, les arcs de triomphe, leurs inscriptions, les *épîtres*, les *satires* même de Boileau, les *prologues des opéras* de Quinault, et les ouvrages de mille écrivains subalternes, élevaient jusqu'aux cieux la gloire de ce monarque.

L'architecte Mansard laissait quelques fautes grossières dans ses plans, exprès pour que ce roi eût le glorieux avantage de les reconnaître.

[1] *Galerie de l'ancienne cour*, tom. I, pag. 471.

[2] *Lettres de la marquise de Maintenon*, tom. IV, pag. 181. Il était chrétien par les pratiques, par les accessoires de la religion; il ne l'était point par le principal, qui est la morale.

L'Académie Française ne s'occupait que de louer le roi; celle des Inscriptions ne fut fondée, par Colbert, que pour composer des inscriptions, des emblèmes, des devises, etc., à sa louange. Les ministres fatiguaient leur imagination pour inventer quelques nouveaux alimens à l'orgueil insatiable du monarque; et tous leurs inférieurs imitaient leur exemple.

Le prévôt des marchands de Paris voulut aussi, comme tant d'autres, faire sa cour au roi et caresser sa vanité aux dépens du public. Il fonda, en 1684, une rente annuelle de 440 livres, payables au recteur de l'Université, à condition que tous les ans, au 15 mai, en présence des échevins, il prononcerait, bien ou mal, un panégyrique de Louis XIV[1].

L'évêque de Noyon, Clermont-Tonnerre, fonda un prix à l'Académie pour célébrer à perpétuité les vertus de ce roi[2].

L'orgueil qui le dominait lui inspira l'amour de la gloire militaire. Il fit la guerre, non pour obtenir la paix, mais pour recueillir des lauriers et des éloges.

« Ses ministres ne songèrent plus à lui dire
« la vérité, mais à le flatter et à lui plaire. Il

[1] *Histoire de Paris*, par Félibien, tom. II, pag. 1513.

[2] *Mémoires de Duclos*, tom. I, pag. 210.

« rapporta tout à sa personne ; rien ne se fit pour « le bien de l'État [1]. »

L'éloignement de Louis XIV pour la lecture le rendait étranger aux lumières croissantes de son siècle. Des trésors de vérités, contenues dans les ouvrages des anciens et surtout des modernes, étaient perdus pour lui ; lorsqu'il disait à Dangeau : *A quoi bon tant lire?* il parlait en aveugle présomptueux qui croit le tact supérieur à la vue.

Ses seules connaissances acquises provenaient de ses entretiens avec ses ministres, ses maîtresses, ses confesseurs, des représentations dramatiques auxquelles il assistait [2], et des éloges en prose, en vers, dont il se laissait complaisamment enivrer. Mais, la nature l'ayant doué d'un jugement sain, d'un coup d'œil juste, il faisait un utile emploi de ces facultés, toutes les fois que ses passions ne l'en détournaient pas, toutes

[1] *Mémoires de M. de La Fare*, pag. 226.

[2] Il aurait profité des leçons de l'histoire comme il profita de celles du théâtre. En sortant de la représentation de Cinna, tragédie de Corneille, il fut tenté de pardonner au chevalier de Rohan, coupable de conspiration contre l'État. Une représentation de Britannicus de Racine, à laquelle assista ce roi, le fit renoncer à danser en public sur le théâtre, ne voulant point avoir cela de commun avec Néron.

les fois qu'il n'était pas égaré par ses courtisans et par son défaut d'instruction.

Des fêtes, des spectacles, des ballets où il dansait lui-même; des carrousels, des chasses, des constructions de palais, de châteaux, des guerres, des triomphes, des éloges continuels, des maîtresses, etc., occupèrent glorieusement l'âge viril de Louis XIV.

La troisième époque de ce règne, qui n'est pas la plus brillante, est signalée par des revers, des malheurs, des actes de persécution, par l'ennui, la satiété, l'impuissance et la dévotion.

La passion de Louis XIV pour la gloire militaire lui avait valu des conquêtes; et ces conquêtes avaient soulevé contre lui l'Europe entière. Ce roi alluma un vaste incendie dont il ne prévit point les suites et ne put arrêter les progrès. Il continua par nécessité une lutte qu'il avait commencée par orgueil. On se battait sur tous les points des frontières; on se battait depuis long-temps sur terre et sur mer. Les hommes et les finances commençaient à manquer. Colbert, au génie duquel ce roi devait ce que son règne avait de vraiment grand, de vraiment louable; Colbert, qui donna une nouvelle vie aux sciences, aux arts, à l'industrie, au commerce; qui établit un grand nombre de manu-

factures en France, mais qui mérita le reproche d'avoir, pour favoriser l'exécution de ses plans, et pour caresser les goûts fastueux de son maître, accablé le peuple d'impôts, d'avoir entièrement négligé l'agriculture, source des matières premières, et accordé toutes faveurs à l'industrie qui les met en œuvre; Colbert, à qui la France est si redevable, n'existait plus : il mourut en 1683.

Louvois vivait encore. Ce ministre dur, inflexible, sanguinaire, zélé partisan des jésuites, et digne de l'être, organisa l'armée française comme elle ne l'avait jamais été, changea sur cette partie les vieux réglemens, et en fit de meilleurs; mais le caractère absolu et cruel de ce ministre imprima sur le règne de Louis XIV des taches ineffaçables. Ce fut lui qui suggéra l'atroce expédition du Palatinat, qui, sans obstacle et sans nécessité, fut ruiné par le fer et la flamme. Cette horrible exécution, digne de Clovis et de Caligula, indigna l'Europe entière. Ce fut lui qui établit l'usage encore conservé de la violation du secret des lettres à la poste : tache indélébile pour le règne de Louis XIV et pour ceux de ses successeurs qui ont continué cet attentat à la foi publique.

Louis XIV eut encore des succès sur mer et sur terre, parce qu'il avait de grands capitai-

nes; mais ces succès furent balancés par des revers, et enlaidis par les moyens violens et odieux employés pour obtenir des combattans et des finances.

Ce roi avançait en âge; ses sens, ses passions, l'énergie qu'elles donnent s'affaiblissaient; sa raison, qu'aucune connaissance solide n'avait fortifiée, restait exposée aux illusions de l'ignorance, aux attaques de la séduction.

« Les princes, dit Gorani, étant ordinaire-
« ment les hommes les plus mal élevés de leurs
« États, sont aussi les plus superstitieux. Tant
« qu'ils ont des passions, ils ne s'occupent qu'à
« les satisfaire; lorsque ces passions s'éteignent,
« lorsque la vieillesse et les infirmités leur font
« sentir qu'ils n'ont plus qu'un instant à végé-
« ter, les préjugés religieux de leur enfance leur
« donnent des remords et des craintes; et, pour
« les en délivrer, prêtres, courtisans, maîtres-
« ses, ministres, leur persuadent de calmer la
« divinité en détruisant ses ennemis, c'est-à-
« dire, en détruisant les citoyens instruits et
« vertueux qui connaissent leurs impostures,
« leur rapacité, leurs déprédations, leurs cri-
« mes, et qui les détestent; et ces vieux prête-
« noms de la tyrannie (ces rois) croient réparer
« tous les maux qu'ils ont faits et laissé faire,

« par de nouveaux crimes, par des massacres,
« comme fit Louis XIV avec ses *dragonades*[1]. »

Voilà l'histoire abrégée de la plupart des rois de l'Europe, et particulièrement celle du roi de France dont on s'occupe ici.

La cour de Rome, constante dans son projet d'exterminer les protestans, épiait toutes les circonstances favorables à son exécution, et cherchait à les mettre à profit. Ce projet, signalé par une longue suite de troubles que cette cour suscita en France, par de nombreux massacres et assassinats, où ses agens dévoués, les fidèles jésuites, jouaient les principaux rôles, fut remis en vigueur sous l'orgueilleux et crédule monarque. Ses confesseurs, tous jésuites, et Louvois, qui, comme tous les courtisans, affectionnait ces pères à cause de leur christianisme commode et de leur morale très-relâchée, se concertèrent pour déterminer Louis XIV à révoquer l'édit de Nantes, édit qui accordait sûreté aux protestans, et jusqu'à certains points le libre exercice de leur religion.

Le père La Chaise, jésuite et confesseur de Louis XIV, avant de mourir, avait dit à ce roi: *Ne prenez jamais de confesseur jésuite ; ne me*

[1] *Recherches sur la science du gouvernement*, par le comte Joseph Gorani, tom. II, chap. 46, pag. 207.

*faites pas de questions, je n'y répondrais pas* [1]. Louis XIV, dédaignant cet avis salutaire, prit pour confesseur le père Le Tellier, le plus acharné, le plus impitoyable des persécuteurs; il porta ce roi à des actes tyranniques, à des cruautés qui déshonorèrent les dernières années de son règne. J'en parlerai dans la suite [2].

La révocation de l'édit de Nantes fut le prélude de cette persécution.

Les Jésuites et la cour de Rome triomphèrent; la France déplora la perte d'un grand nombre de Français réduits à chercher chez l'étranger une protection qu'ils ne trouvaient plus dans leur patrie. Le commerce, l'industrie que Colbert avait fondés, perdirent tout à coup de leur activité; les puissances voisines en profitèrent.

Les princes protestans partagèrent le ressentiment des Français fugitifs; ils parvinrent à former, le 21 mai 1686, à Augsbourg, une ligue redoutable contre Louis XIV.

Ainsi ce roi perdit plus de cent cinquante mille familles de Français laborieux, et augmenta le nombre de ses ennemis.

« La première religion pour Louis XIV, dit

[1] *Mémoires secrets du règne de Louis XIV*, par Duclos, tom. I, pag. 135.

[2] Voyez ci-après, *Etat civil des protestans*.

« Duclos, était de croire à l'autorité royale.
« D'ailleurs, ignorant dans les matières de doc-
« trine, superstitieux dans sa dévotion, il pour-
« suivait une hérésie réelle ou imaginaire
« comme une désobéissance, et croyait expier
« ses fautes par la persécution [1]. » Égaré par les Jésuites, il ne se borna pas à exercer ses persécutions contre les protestans, il les étendit, après quelques hésitations, presque aussi rigoureusement, sur ceux qu'on nommait *jansénistes*, lesquels la souffrirent avec une résignation, un courage dignes des premiers martyrs du christianisme. Ces persécutés offraient alors des exemples éclatans de modestie, de moralité et de savoir; et les sciences leur sont redevables d'une partie de leurs progrès. Les ruines de *Port-Royal* accuseront long-temps la mémoire de Louis XIV [2].

Dès qu'il fut devenu dévot, il tyrannisa les consciences, persécuta toute opinion qui n'était pas la sienne; il forçait les princes de sa famille à ne se confesser qu'à des jésuites. C'était lui qui donnait des confesseurs aux personnes de sa cour [3].

[1] *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV*, par Duclos, tom. I, pag. 138.

[2] Voyez tom. V, article *Port-Royal*, p. 402.

[3] *Mémoires de Dangeau*, publiés par Lemontey, p. 166.

Les grandes fautes commises par ce roi découlent toutes de son ignorance. Ce fut son défaut d'instruction qui accrut son orgueil, et lui donna de fausses idées de la gloire. Il se laissa persuader qu'un conquérant était un grand homme. Avec ces principes il entreprit des guerres sans justes motifs, et obtint, pendant quelques années, de brillans succès. Le temps des revers vint ensuite : battu, ses finances épuisées, sa prétendue gloire ternie, ses sujets ruinés, il s'écria avant de mourir, en s'adressant à son jeune successeur : *J'ai trop aimé la guerre, ne m'imitez pas.* Aveu tardif d'une faute dont les résultats désastreux étaient irréparables.

Son ignorance lui fit croire que l'étendue, la magnificence, le grand nombre des maisons royales, que la somptuosité des meubles, des vêtemens, des équipages, étaient un mérite. Il dépensa plus d'argent à se procurer ce mérite qu'à faire la guerre.

Son ignorance lui fit croire que la religion enseignée par les jésuites était le christianisme, que la morale pernicieuse de ces pères était celle de l'Évangile : il fut très-dévot, et très-immoral.

S'il avait eu la moindre notion de l'histoire des règnes précédens, il aurait appris que la

persécution fortifie les opinions qu'elle s'attache à détruire; il aurait appris qu'il n'y a pas de gloire, qu'il n'y a que de l'infamie pour un prince qui exile, torture, massacre ses sujets pour des opinions religieuses; il aurait appris à connaître les jésuites, la longue série de leurs crimes, à se garantir de leurs piéges. S'il eût seulement pris lecture des *Lettres provinciales* du célèbre Pascal, il se serait éclairé sur l'immoralité profonde et sur le systême corrupteur de ces pères; mais ce roi ne lisait rien; et cet ouvrage qui parut avec éclat sous son règne, et dont la renommée retentit dans toute l'Europe, n'attira pas même ses regards.

L'expérience des siècles passés fut perdue pour ce prince; il ne pouvait raisonner que d'après la sienne [1].

Ce fut le jésuite Le Tellier qui, un jour que Louis XIV, troublé par des scrupules sur la légalité de nouveaux impôts dont il venait de surcharger les Français, le rassura pleinement en lui disant *que tous les biens de ses sujets étaient*

[1] Voici comment parlait l'abbé Longuerue : « Louis XIV « avait un grand sens, de la doctrine et de bonnes intentions; « mais il ne savait rien de rien : aussi a-t-il été souvent trompé... « Il n'a jamais lu au monde que ses heures..... Il était très-« instruit dans le cérémonial : voilà sa sphère. » (*Longueruana.*)

*à lui en propre, et que, quand il les prenait, il ne faisait que prendre ce qui lui appartenait* [1].

Louis XIV, soulagé par cette déclaration de son confesseur, en témoigna sa joie à ses courtisans.

L'ignorance de Louis XIV fut un trésor pour les jésuites : ces pères en profitèrent pour accroître leur puissance et leur richesse, pour le disposer à servir leur vengeance, pour lui donner de fausses idées sur la religion, et lui inspirer des superstitions puériles, qu'on pardonnerait à peine à d'ignorantes villageoises. C'est d'après leurs conseils que ce roi fit des pélerinages à Notre-Dame-de-Chartres, qu'il portait sur lui une multitude de reliques, et ressemblait aux superstitieux dont Plutarque nous a laissé un portrait ridicule. Saint-Simon assure que ce roi était, par des voeux laïques, affilié à l'ordre des jésuites. Ces pères lui persuadèrent aussi que les persécutions qu'il avait exercées contre les protestans et jansénistes étaient des actions fort agréables à Dieu, qui ne manquerait pas de l'en récompenser. Toutefois, au lieu de récompenses, ce roi éprouva dans sa famille des pertes douloureuses, dans ses armées des revers déplo-

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, tom. III. — *Louis XIV et sa cour*, tom. III, pag. 269, 270.

rables, dans ses finances une disette extrême. Il fut craint, trompé par les princes et par les courtisans, haï par le peuple, dont, pour satisfaire à sa vaine gloire, à ses folles dépenses de guerre, de constructions, à l'entretien magnifique de ses maîtresses, de ses bâtards et de ses joueurs, il avait si abondamment arraché la subsistance, et versé le sang.

Dans cet état d'adversité et d'abaissement, on dit que Louis XIV, apprenant la perte de la bataille de Ramillies, donnée en 1705, fit cette étrange exclamation : *Dieu a donc oublié tout ce que j'ai fait pour lui!*

Ce prince, rassasié de toute espèce de jouissances, ne pouvant s'en procurer de nouvelles, et n'ayant jamais eu le goût de la lecture ni de l'étude, se trouvait, au milieu de sa cour brillante, cérémonieuse et dévote, accablé sous le poids d'un ennui dont rien ne pouvait le soulager. Il mourut le 1er. septembre 1715, et conserva jusqu'au dernier moment son caractère de dignité. Il fut peu regretté; ses obsèques très-mesquines le prouvèrent : outre les personnes qui par leurs fonctions étaient obligées d'y assister, il ne s'en trouva pas six qui s'y rendirent volontairement[1]. « On insulta ses statues par de san-

[1] *Mémoires de Dangeau*, publiés par Lemontey, p. 274, 275.

« glantes affiches; on se permit publiquement
« les satires les plus violentes ; et son convoi
« retentit moins des prières des prêtres que
« des chansons grossières d'une populace ef-
« frénée [1]. »

Il méritait d'être loué sous plusieurs rapports : il eut de bonnes intentions, un jugement sain, un esprit naturel qui se faisait remarquer par une infinité de mots heureux, prononcés à propos, avec dignité et précision ; il parlait comme un roi doit parler. Cette qualité est très-remarquable dans un prince qui ne devait rien à l'étude.

Il établit un ordre nouveau et meilleur dans les diverses parties de l'administration ; il porta à la féodalité des atteintes moins éclatantes mais plus efficaces que celles dont Louis XI et Richelieu l'avaient frappée. Il attaqua la chose : ceux-ci n'avaient attaqué que les personnes. On ne vit plus, comme sous les règnes précédens, des princes, mécontens de la cour, la quitter brusquement, se retirer dans leur gouvernement, y faire révolter la noblesse, y lever des troupes, menacer le roi, lui faire la guerre, et ne mettre bas les armes que lorsque cette cour avait satisfait à l'objet de leur mécontentement. Louis XIV prit des me-

[1] *Galerie de l'ancienne cour*, tom. I, pag. 100.

sures qui rendirent désormais impossible la continuation de ces désordres féodaux. Les excès, les actes de cruauté que les seigneurs commettaient sur les habitans de leurs terres furent jusqu'à un certain point réprimés par les intendans, dont cependant quelques-uns imitèrent les excès criminels de ceux qu'ils étaient chargés de punir.

Ce roi eut dans son temps prospère de bons ministres et d'excellens généraux : s'il ne les choisit pas tous lui-même, il eut le talent d'apprécier leur mérite, et le bon esprit de les conserver.

Il fut loué et loué à l'excès pendant sa vie et après sa mort, parce que la multitude, éblouie par les triomphes, par l'éclat de la puissance, de la pompe des habits, des bâtimens et des décorations, est disposée à prodiguer à ces fausses apparences de mérite des éloges qui ne sont dus qu'au mérite réel : il fut loué parce qu'il était doué de qualités vraiment dignes d'éloges.

On peut lui reprocher de l'égoïsme : il sacrifiait tout à ses goûts, à son autorité; il forçait même les princesses malades à le suivre dans ses voyages de plaisir; il voulait qu'on lui fît une cour perpétuelle.

Il eut des détracteurs : il devait en avoir,

parce qu'il eut beaucoup de défauts, commit de grandes fautes, et parce qu'on est disposé à rabaisser l'orgueil partout où il existe, à en faire ressortir le ridicule, surtout lorsqu'il se trouve, comme à l'ordinaire, placé à côté de l'ignorance; parce qu'enfin l'on se plaît à examiner les titres de celui qui aspire au titre de *grand homme*, et à lui opposer les petitesses de ses opinions, les faiblesses et les fautes de sa conduite.

Voici le portrait que Montesquieu fait de ce roi :

« Louis XIV n'était ni pacifique ni guerrier :
« il avait les formes de la justice, de la politi-
« que, de la dévotion, et l'air d'un grand roi.
« Doux avec ses domestiques, libéral avec ses
« courtisans, avide avec ses peuples, inquiet
« avec ses ennemis, despotique dans sa famille,
« roi dans sa cour, dur dans ses conseils, enfant
« dans celui de sa conscience, dupe de tout ce
« qui joue le prince : les ministres, les femmes
« et les dévots; souffrant les talens, craignant
« l'esprit; sérieux dans ses amours; et dans son
« dernier attachement faible à faire pitié; au-
« cune force d'esprit dans le succès; de la sécu-
« rité dans les revers, du courage dans sa mort.
« Il aima la gloire et la religion; et on l'empêcha
« toute sa vie de connaître ni l'une ni l'autre.

« Il n'aurait eu presque aucun de ces défauts
« s'il avait été mieux élevé, et s'il avait eu un
« peu plus d'esprit. Madame de Maintenon abais-
« sait sans cesse cette âme, pour la mettre à son
« point [1]. »

La meilleure preuve des vices de son règne est la dette effrayante qu'il laissa en mourant : cette dette se montait à deux milliards six cent millions de livres argent à vingt-huit livres le marc [2].

Louis XIV fit élever un grand nombre d'édifices dans divers lieux, à Versailles, à Marly, etc.; notamment à Paris : nous en parlerons. Il ordonna ou favorisa l'établissement d'une multitude de monastères : son prédécesseur en avait déjà surchargé cette ville ; il accrut cette surcharge. Voici la notice de ces établissemens.

## § II.

### Maisons religieuses d'hommes.

THÉATINS, couvent de religieux ou clercs réguliers, situé quai Malaquest, depuis nommé quai Voltaire, n°. 16, et rue de Bourbon, n°. 26.

[1] *Œuvres posthumes de Montesquieu*, Pensées diverses ; des grands hommes de France.

[2] *Louis XIV, sa cour et le régent*, tom. IV, pag. 365.

Quelques membres de cet ordre religieux, fondé en Italie, en 1524, par Gaëtan de Thienne et Jean-Pierre Caraffe, archevêque de *Théate*, aujourd'hui *Chieti*, au royaume de Naples, furent appelés à Paris par le cardinal Mazarin. Il acheta, en 1642, pour les y établir une maison, située sur le quai Malaquest, qu'il fit disposer pour une communauté religieuse. En 1648, ces religieux voulant s'établir dans ce lieu, en demandèrent à Henri de Bourbon, abbé de Saint-Germain; la permission, qu'ils obtinrent le 1er. août de cette année. La chapelle fut bénite, le 7 du même mois, sous le vocable de *Sainte-Anne-la-Royale*: les lettres-patentes, confirmatives de cet établissement, accordées dans la même année, ne furent enregistrées que le 29 mai 1635. Le cardinal Mazarin leur légua trois cent mille livres pour faire construire une église, dont la première pierre fut posée le 28 novembre 1662.

Cette église était commencée sur un plan trop vaste et trop dispendieux. Les trois cent mille livres léguées par Mazarin pour les frais de construction ne suffirent pas; ou une partie de cette somme reçut une autre destination. Le père Guarini, qui passait parmi les religieux de l'ordre pour un très-habile architecte, donna ici des preuves incontestables de son incapacité et de son

mauvais goût, et laissa le bâtiment imparfait.

En 1714, le roi accorda aux Théatins une loterie, dont le profit fut employé à la continuation de cette église : elle fut achevée et bénite le 20 décembre 1720. Le portail, qui se présentait sur le quai, fut élevé, en 1747, par les libéralités du dauphin, père de Louis xv, sur les dessins de M. Desmaisons : c'était un ouvrage médiocre.

La haine que l'on portait à Mazarin rejaillit sur les religieux qu'il avait établis. Ces pères prêchaient en faveur des opérations de ce ministre ; et, pour être plus persuasifs, ils faisaient apparaître en chaire des figures de saints, que les frondeurs nommèrent avec irrévérence *des Marionnettes :* « usage qui tenoit plus, dit un « écrivain du temps, de l'artifice de l'Italien « que de la dévotion française. » Plusieurs pièces satiriques font mention de cette pratique ridicule. Dans celle qui est intitulée *passe-port et adieu de Mazarin,* on lit :

> Adieu, l'oncle aux mazarinettes,
> Adieu, père aux marionettes,
> Adieu, l'auteur des Théatins.

Et plus bas, dans la même pièce :

> Par les belles mazarinettes,
> Par toutes les marionettes,
> Par la robe des Théatins, etc.

Les Théatins, épouvantés, lorsqu'en 1649 Mazarin fut obligé de quitter la France, le suivirent dans sa fuite. Une pièce, intitulée *Lettre au cardinal Burlesque*, rappelle ce fait, ainsi que l'usage des marionnettes en chaire :

> . . . . Votre troupe théatine,
> Qui fait vœu d'être un peu mutine,
> Ne voyant point de sûreté
> En notre ville et vicomté,
> A fait Flandre [1], et dans des cachettes
> A serré les marionettes
> Qu'elle faisait voir ci-devant,
> Dans les derniers jours de l'Avent.

Dans cette église on avait déposé le cœur du cardinal Mazarin, les restes d'Edme Boursault, poëte comique ; et on voyait sur le maître autel un grand tableau, représentant la piscine, peint par Restout.

Ce couvent, le seul de cet ordre en France, fut supprimé en 1790. Vers l'an 1800, le bâtiment de l'église fut disposé en salle de spectacle ; on n'y joua jamais : on y donna des bals, des fêtes, et, en octobre 1815, on y établit un café, appelé *Café des Muses*. Enfin, cet édifice a été démoli dans les années 1821, 1822, 1823; et des maisons particulières se sont élevées sur son emplacement.

[1] Est partie pour la Flandre.

Institution de l'Oratoire, quartier de l'Observatoire, et rue d'Enfer, n°. 74. Nicolas Pinette, trésorier de Gaston, duc d'Orléans, acheta, en 1650, l'emplacement, et y fit bâtir une maison, qu'il donna aux prêtres de l'Oratoire. Le roi, par lettres-patentes, accorda à cet établissement les priviléges dont jouissaient les maisons de fondation royale. Claude du Saussai donna à cette maison le prieuré de Saint-Paul-aux-Bois, qu'il fit réunir au diocèse de Soissons dont il était pourvu.

Cette maison servait de noviciat aux personnes qui se destinaient à la congrégation de l'oratoire: elle fut célèbre par les hommes distingués qu'elle a produits ou qui s'y sont retirés.

La construction de l'église est simple. La première pierre en fut posée le 11 novembre 1655; et le 7 du même mois, en l'an 1657, on en fit la consécration; elle fut dédiée sous le vocable de la Sainte-Trinité et de l'Enfance de Jésus. On voyait dans l'intérieur un beau tableau, représentant un *Ecce homo*, par Coypel, et dans la chapelle de la Vierge un monument en marbre, érigé, en 1661, à la mémoire du cardinal Bérulle, dont la figure était représentée à genoux; au-dessous était placée une urne, contenant son bras droit. Ce monument fut sculpté par Jacques Sar-

rasin. Le tableau du grand autel de cette chapelle était un ouvrage de Lebrun.

Cette maison, supprimée en 1792, fut, en 1801, consacrée à l'*Hospice de la Maternité* et à l'*École d'accouchement*. En 1814, on y établit l'hospice de l'*Allaitement* ou des *Enfans-Trouvés*, hospice dont je parlerai en son lieu.

Prémontrés réformés, couvent situé au carrefour de la Croix-Rouge, à l'angle formé par les rues de Sèvres et du Cherche-Midi. Le 16 octobre 1661, les prémontrés réformés achetèrent de dame Marie Lenoir, veuve de René Chartier, médecin du roi, un terrain fort étendu avec une maison, appelée *les Tuileries*. Ils y firent toutes les réparations qui étaient nécessaires, obtinrent, le 28 juin 1662, le consentement de l'abbé de Saint-Germain et, au mois d'octobre de la même année, des lettres-patentes, par lesquelles le roi se déclare leur fondateur : ils y sont qualifiés de *Chanoines réguliers de la réforme de l'étroite observance de l'ordre des Prémontrés*. Le 13 octobre 1662, la reine Anne d'Autriche posa la première pierre de l'église, qui, le 30 octobre 1663, fut achevée et bénite sous le titre du *Très-Saint-Sacrement de l'Autel et de l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge*. Cette

église se trouva trop petite : les prémontrés, en 1719, la firent agrandir, et sa nouvelle construction fut achevée en 1720.

Cette église, simple dans sa construction, offrait quelques monumens sépulcraux et plusieurs tableaux peu remarquables. La voûte en trompe, qui portait le buffet d'orgues, était admirée par les constructeurs.

Cette communauté fut supprimée, en 1790; l'église fut démolie; et l'emplacement, vendu, s'est couvert de maisons particulières.

Les Orphelins de Saint-Sulpice ou de la Mère de Dieu, maison située rue du Vieux-Colombier, n°. 15. Le sieur Ollier, curé de Saint-Sulpice, fonda, en 1648, cet établissement pour les orphelins des deux sexes de sa paroisse. Après avoir été placé en divers lieux, il fut définitivement fixé, en 1678, rue du Vieux-Colombier: les enfans étaient sous la direction de huit sœurs.

Cette maison, supprimée, fut occupée par des *sœurs de la Charité*, vers l'an 1802; en 1813, ces sœurs étant transférées rue du Bac, n°. 132, on y a établi une caserne de pompiers.

Les Frères des Écoles chrétiennes, rue Notre-Dame-des-Champs, en face de la rue de Fleurus.

En 1658, madame Cossart fonda un établissement qui avait pour objet l'instruction des enfans pauvres : il fut supprimé en 1707. Les frères des écoles chrétiennes s'y établirent en 1722, remplirent le même objet, et eurent encore plusieurs autres établissemens à Paris, qui furent supprimés en 1792. La marquise de Transe releva cette congrégation, en 1806, et y réunit les frères de la doctrine chrétienne, dans leur ancien chef-lieu, au Gros-Caillou. Dans le même temps, d'autres établissemens ou noviciats furent aussi formés à Paris, jusqu'à ce que Louis XVIII, les rendant à leur première institution, eût transféré le chef-lieu général, qui était à Lyon, à l'ancien hospice de M. Dubois, rue du Faubourg Saint-Martin, n°. 147. C'est de cette maison du noviciat, connue sous le nom du *Saint-Enfant-Jésus*, que sont tirés les maîtres répartis dans les diverses écoles du royaume. Cette congrégation compte plus de deux cents écoles dans toute la France. Il y a quatre annexes à Paris, qui envoient dans les différens quartiers de la capitale des maîtres et frères, pour instruire les enfans. Chaque école doit être composée de trois frères, dont un directeur.

SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES, situé rue

du Bac, nº. 120, au coin de la rue de Babylone, dont l'église est aujourd'hui LA SECONDE SUCCURSALE DE LA PAROISSE DE SAINT-THOMAS D'AQUIN. *Bernard de Sainte-Thérèse*, évêque de Babylone, consacra tous ses biens à cet établissement, dont l'objet consistait à porter la lumière de l'évangile dans les pays étrangers où elle est inconnue, et spécialement dans la Perse. Par l'acte de donation, du 16 mars 1663, il imposa pour condition que la maison serait nommée *Séminaire des Missions étrangères*, et que la chapelle porterait le titre de la *Sainte-Famille*. L'emplacement de cet établissement appartenait à l'évêque de Babylone, dont la rue voisine a reçu le nom.

Des lettres-patentes du mois de juillet suivant, enregistrées le 7 septembre de la même année, et le consentement de l'abbé de Saint-Germain légitimèrent cette fondation. Une salle de cette maison servit de chapelle jusqu'en 1683; époque où l'on commença la construction d'une église plus vaste, dont la première pierre fut posée, au nom du roi, par l'archevêque de Paris, le 24 avril de cette année.

Cette église est double : l'une est au rez-de-chaussée, et l'autre est au-dessus. Cette dernière se distingue de l'autre par sa décoration. On

voyait, sur le grand autel, une Adoration des Mages, par Carle Vanloo; dans la nef, une Sainte-Famille, par Restout, et une autre Sainte-Famille, par André Bardon.

Les bâtimens de la maison furent reconstruits en 1736.

Un prêtre de cette maison, appelé *de Mauroy*, était aussi curé et directeur des Invalides. Sa conduite ne fut guère édifiante. Dangeau, au 5 décembre 1691, dit : « Il a fait banqueroute, « et a emporté plus de 40,000 écus. On a décou- « vert beaucoup d'histoires scandaleuses, et il « y a même des dames de qualité mêlées dans « cette affaire. »

Le Parlement le condamna aux galères : Louis XIV commua sa peine, en l'envoyant à l'abbaye de Sept-Fonds [1].

Il avait corrompu plusieurs filles de qualité, et escroqué divers marchands. On fit contre lui une chanson, dont le refrain était :

> Ah ! que je les hais ces hypocrites,
> Et surtout l'abbé Mauroy.

Cette maison fut supprimée en 1792; et, par suite du concordat du 9 avril 1802, son église

[1] *Mémoires de Dangeau*, publiés par Lemontey, pag. 69 et 77.

fut choisie pour être la seconde succursale de la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin.

SÉMINAIRE ANGLAIS, situé rue des Postes, n°. 22. Plusieurs ecclésiastiques anglais se réunirent et obtinrent des lettres-patentes de février 1684, qui les autorisaient à vivre en communauté ecclésiastique.

Cette maison, dépendante du collége des Irlandais, fut supprimée en 1792, et devint propriété particulière.

HOSPICE DES CORDELIERS DE LA TERRE-SAINTE, situé rue de la Ville-l'Évêque. Nicolas Parfait, abbé de Bazonville et chanoine de Notre-Dame de Paris, acheta, le 2 mars 1656, une maison située à la Ville-l'Évêque, et la donna à des religieux cordeliers de la Terre-Sainte, qui avaient déjà obtenu du roi des lettres-patentes, qui les autorisaient à s'établir dans cette ville ou dans ses faubourgs. Cet établissement trouva des opposans dans le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois et dans le curé de la Ville-l'Évêque; mais ils ne tardèrent pas à se calmer. Il est présumable qu'il subit le sort des autres maisons religieuses, et qu'il fut supprimé en 1792. Mais il a pu l'être plus tôt : je manque de renseignemens sur ce point.

SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE, situé en face et près de la façade de l'église de Saint-Sulpice. Jean-Jacques Ollier, abbé de Pebrac, conçut le dessein d'établir un séminaire; et, vers la fin de l'an 1641, il en établit un à Vaugirard. Mais, ayant été nommé curé de Saint-Sulpice, en cette année, il transféra cet établissement à Paris. Une partie des prêtres qui le composaient logeaient dans le presbytère, d'autres dans une maison de la rue Guisarde. Cet établissement n'avait encore qu'une faible consistance, et n'était pas légalement autorisé. Quoique ces prêtres habitassent des maisons différentes, leurs exercices étaient communs. L'abbé Ollier, voyant s'accroître le nombre de ses prosélytes, sentit la nécessité d'en former deux corps entièrement séparés. Au mois de mai 1645, il acquit une maison, un jardin et un vaste emplacement, situés rue du Vieux-Colombier; et après avoir, dans la même année, obtenu toutes les autorisations nécessaires, il forma un *grand* et un *petit séminaire*. Le petit séminaire fut établi dans des bâtimens contigus à la rue Férou et au cul-de-sac de ce nom; le grand le fut dans des bâtimens élevés sur le lieu où se voit aujourd'hui la vaste place de Saint-Sulpice. Ces bâtimens, qui n'avaient rien de remarquable, masquaient

la belle façade de l'église de Saint-Sulpice, empêchaient d'en considérer les beautés, dans un point de vue convenable : ils n'en étaient séparés que de quelques toises.

Vers l'an 1800, toutes ces vieilles et obscures constructions disparurent, et laissèrent enfin à découvert le magnifique portail de Saint-Sulpice.

Les Sulpiciens, supprimés en 1792 et rétablis depuis 1802, occupent la maison située à l'angle de la rue de Vaugirard et de la rue Pot-de-Fer, appartenant autrefois aux filles de l'*Instruction chrétienne*, dites aussi de la *Très-Sainte-Vierge*.

On leur construit aujourd'hui, sur la partie sud de la place de Saint-Sulpice, un vaste bâtiment, dont la première pierre a été posée le 21 novembre 1820.

Séminaire de Saint-Pierre et Saint-Louis, situé à l'extrémité septentrionale de la rue d'Enfer, n°. 8. Il fut d'abord fondé dans la rue Pot-de-Fer par François Chausiergues, diacre, qui avait déjà établi, en 1685, un pareil séminaire près de l'église de Saint-Marcel. Plusieurs personnes pieuses fortifièrent le zèle de Chausiergues, en participant à cette fondation. Le curé de

Saint-Jacques-de-la-Boucherie, nommé *Marillac*, ayant acheté, en 1683, une maison assez vaste, entre le jardin du Luxembourg et la rue d'Enfer, la destina au séminaire projeté. Deux époux, appelés *Farinvilliers*, firent, sur cet emplacement, bâtir un corps-de-logis et une chapelle, et donnèrent la somme de quatre-vingt mille livres pour la fondation de douze bourses ou places gratuites. Enfin on obtint des lettres-patentes du mois de décembre 1696, enregistrées l'année suivante, qui autorisèrent cet établissement. Le roi gratifia ce séminaire de trois mille livres de pension annuelle; et le clergé de France y ajouta une autre pension de mille livres.

La première pierre de la chapelle fut posée en 1703, et le séminaire de la rue Pot-de-Fer y fut transféré l'année suivante.

Ce séminaire fut supprimé en 1792; ses bâtimens servent de caserne aux vétérans de la garde de la chambre des pairs, et son église à la fabrication du gaz hydrogène pour l'éclairage du quartier.

EUDISTES, communauté d'hommes, située rue des postes, n°. 20. Jean Eudes, frère de l'historien *Mézerai*, prêtre oratorien, avait établi à Caen, en 1643, une congrégation de prêtres

destinés à diriger les missionnaires et à faire des missions. Plusieurs personnes pieuses les appelèrent à Paris, où ils s'établirent, le 20 mars 1671. Leur établissement étant d'abord situé près de l'église de Saint-Josse, ils furent chargés de desservir cette église paroissiale. La maison qu'ils occupaient ayant été vendue, ils vinrent en habiter une autre dans la cour du Palais.

En 1703, ils acquirent, pour en faire un hospice, une maison située rue des Postes, qu'ils habitèrent en 1727. Un décret de l'archevêque de Paris, de l'an 1773, les y maintint sous le titre de *Communauté et de séminaire* pour les jeunes gens de leur congrégation.

Les ecclésiastiques qui venaient faire quelque séjour à Paris trouvaient dans cette maison, pour un prix raisonnable, un logement commode. Les Eudistes furent supprimés par décret du 5 avril 1792.

SÉMINAIRE DES CLERCS IRLANDAIS, situé rue du Cheval-Vert, ou des Irlandais, n°. 3, fondé en 1672, supprimé en 1792.

SÉMINAIRE DES PRÊTRES IRLANDAIS, OU COLLÉGE DES LOMBARDS, situé rue des Carmes, n°. 23. Le

collége des Lombards, appelé aussi *Collége de Tournay*, *Collége d'Italie*, dont j'ai parlé [1], presque abandonné, tombait en ruine, lorsque deux prêtres irlandais, Patrice Maginn et Malachie Kelli, obtinrent, en 1677 et en 1681, des lettres-patentes qui les autorisèrent à rebâtir ce collége pour y recevoir des Irlandais étudians en l'Université de Paris. Le collége fut rebâti par ces prêtres étrangers, et Patrice Maginn le dota de 2,500 livres de rente.

Cette communauté était composée d'étudians et de prêtres qui se destinaient aux fonctions de missionnaires. En 1763, le nombre des uns et des autres se montait à cent soixante-cinq.

SÉMINAIRE DES ÉCOSSAIS OU COLLÉGE DES ÉCOSSAIS, situé rue des Fossés-Saint-Victor, n$^{os}$. 25 et 27. D'abord placé rue des Amandiers, il fut ensuite reconstruit, pendant les années 1662 et 1665, dans la rue des Fossés-Saint-Victor.

Dans la chapelle de ce séminaire était une urne, en bronze doré, qui contenait la cervelle de Jacques II, roi d'Angleterre. Elle est un monument de l'attachement et de la reconnaissance du duc de Perth pour ce roi, qui mourut à Saint-

[1] *Voyez* tom. III, pag. 173.

Germain-en-Laye le 16 septembre 1701, et l'ouvrage du sculpteur Garnier. L'épitaphe est attendrissante.

Ces colléges, ou séminaires *Irlandais, Écossais*, supprimés en 1792, ont, par arrêtés du 19 fructidor an IX, des 24 vendémiaire et 3 messidor an XI, et du 24 floréal an XIII, été réunis à la maison des Irlandais, rue de ce nom, n°. 3; et, par décision du gouvernement, du 11 décembre 1808, ils ont été placés sous la surveillance de l'Université.

SÉMINAIRE DU SAINT-SACREMENT ET DE L'IMMACULÉE CONCEPTION, situé rue des Postes, n°. 26; il fut fondé, en 1703, dans la rue Neuve-Sainte-Geneviève, par *Claude-François Poullart des Places*, prêtre, qui montra, dans cette fondation, des vues vraiment utiles, et qui établit des règles trop peu observées par les ecclésiastiques. Il exigea que les jeunes gens qui viendraient y étudier en philosophie et en théologie ne prissent aucun degré, renonçassent à toutes dignités ecclésiastiques, et qu'ils se bornassent à servir les pauvres dans les hôpitaux. Plusieurs dons faits à ce séminaire lui procurèrent les moyens de quitter la maison à loyer qu'il occupait rue Neuve-Sainte-Geneviève, et de s'établir

dans une autre plus commode, située rue des Postes, et achetée le 4 juin 1731.

En 1769, les supérieurs de ce séminaire firent commencer la construction d'un nouveau bâtiment.

Ce séminaire, supprimé en 1792, est devenu maison particulière, et dépend du collége des Irlandais.

PRÊTRES DE SAINT-FRANÇOIS DE SALES, communauté située au carrefour du Puits-l'Ermite, quartier du Jardin des Plantes. Le sieur Witasse, docteur de Sorbonne, avait formé un hospice pour les prêtres vieux et infirmes, et l'avait fait autoriser par lettres-patentes de l'an 1700. Cet hospice était alors établi sur les fossés de l'Estrapade; le cardinal de Noailles le transféra, en 1702, au carrefour du Puits-l'Ermite, dans la maison d'où il venait d'expulser les *Filles de la Crèche*. En 1751, cet hospice fut transféré à Issi, dans les bâtimens des Bénédictines de ce village.

§ III.

Communautés religieuses de filles.

Les Filles de la Congrégation de Notre-Dame, couvent situé rue Neuve-Saint-Étienne, n°. 6, quartier du Jardin des Plantes. Quelques religieuses de cet ordre, fondé à Laon en 1622, furent attirées à Paris, en 1643; elles étaient appuyées par la reine Anne d'Autriche et autorisées par l'archevêque. Leur établissement fut confirmé par lettres-patentes de 1645 et de 1646. Elles habitèrent d'abord une maison au Marais; puis elles achetèrent deux maisons rue Saint-Fiacre; enfin, en 1673, Imbert Porlier, prêtre de l'Hôpital général, leur donna des maisons et jardins rue Neuve-Saint-Étienne, où elles se rendirent la même année. Elles augmentèrent cet emplacement par des acquisitions. Cette maison, supprimée en 1790, est maintenant occupée par des *dames de la Miséricorde*.

Filles de Saint-Chaumont ou de l'Union chrétienne, couvent situé sur l'emplacement du passage Saint-Chaumont, rue Saint-Denis, n°. 374.

La veuve Pollalion avait jeté, dans la maison de la Providence, les premiers fondemens de

cette institution, dont l'objet était d'instruire les jeunes filles nouvellement converties au catholicisme, et celles qui se trouvaient sans fortune et sans appui. Plusieurs personnes se joignirent à elle pour donner à ce projet une plus grande extension. Anne de Croze fut de ce nombre; en 1661 elle le mit à exécution dans une maison qui lui appartenait à Charonne. Elle donna, en 1672, cette maison et ses dépendances à l'établissement; et cette donation fut confirmée par lettres-patentes de 1673. Par contrat du 30 août 1683, les sœurs de l'Union chrétienne acquirent l'hôtel de Saint-Chaumont, situé rue Saint-Denis; elles s'y transportèrent au commencement de 1685, et firent construire une chapelle sous l'invocation de *Saint-Joseph*. Elles y sont restées, jusqu'en 1790, époque de leur suppression; et on a établi sur l'emplacement de leur maison un passage public, dit *passage de Saint-Chaumont*.

LE PETIT-SAINT-CHAUMONT, OU LA PETITE UNION CHRÉTIENNE, communauté située rue de la Lune, n°. 32. Cette maison fut formée d'après les mêmes motifs, et sur le modèle de la communauté dont on vient de parler. Le sieur le Vachet, prêtre, dès l'an 1679, commença cet établisse-

ment. Les sieurs et dame Berthelot possédaient rue de la Lune, une maison qu'ils avaient fait disposer pour y recevoir cinquante soldats revenus malades des armées. Ayant pour cette bonne œuvre un peu trop compté sur les libéralités publiques, ils furent obligés d'abandonner leur louable projet, et, le 13 mai 1682, ils donnèrent leur établissement aux filles de l'Union chrétienne, ainsi que les meubles, lits et ustensiles qui s'y trouvaient.

Cette maison, supprimée en 1790, est devenue propriété particulière.

FILLES DE LA PROVIDENCE, couvent situé rue de l'Arbalète, n$^{os}$. 24 et 26. La veuve Pollalion, célèbre par ses pieux établissemens, jeta les premiers fondemens de cette institution à Fontenay; puis, en 1643, elle transféra sa communauté à Charonne, et en 1647 à Paris, dans une maison de la rue d'Enfer. En 1651, la reine Anne d'Autriche, qui prit ce couvent sous sa protection, acheta de l'Hôtel-Dieu une maison spacieuse, destinée aux pestiférés, qu'on nommait *Hôpital de la Santé*. Une partie de cette maison servit à composer l'enclos du Val-de-Grâce; le surplus de l'emplacement fut donné au couvent de la Providence, qui en prit possession le 11

juin 1652, ainsi que d'une chapelle que l'Hôtel-Dieu y avait fait bâtir.

*Vincent de Paule* rédigea les statuts de cette maison. Des religieuses étaient chargées de l'éducation des jeunes filles.

Ce couvent, supprimé en 1790, devint une propriété particulière, où l'on a établi une fonderie et une raffinerie de sucre.

HOSPITALIÈRES DE LA MISÉRICORDE DE JÉSUS, couvent situé rue Mouffetard, n°. 69. Il fut fondé d'abord à Gentilly, en 1652, par *Jacques le Prévost d'Herbelai*, maître des requêtes, qui assura aux hospitalières, chargées de soigner les filles et femmes malades, une rente de 1500 livres. En 1655, elles obtinrent des lettres-patentes et l'autorisation de s'établir dans un faubourg de Paris. Elles avaient acheté, en avril 1653, deux maisons, cours et jardins, situés dans la rue Mouffetard; elles les firent réparer.

Au commencement du dix-huitième siècle les bâtimens tombaient en ruine. Ces religieuses, comme celles de plusieurs autres couvens, eurent recours aux bienfaits du sieur d'Argenson, lieutenant général de police et grand amateur des religieuses, qui obtint pour elles, comme il avait fait pour plusieurs autres couvens néces-

siteux, la permission d'établir une loterie, dont les profits seraient employés à la reconstruction de plusieurs parties de leur couvent [1].

Filles du Saint-Sacrement, couvent situé rue Cassette, n°. 22. Les guerres, troublant la Lorraine, forcèrent les religieuses bénédictines de la Conception de Notre-Dame, établies à Rambervilliers, de se réfugier à Saint-Michel. Elles furent encore obligées d'abandonner cet asile. Quelques-unes, à la tête desquelles était Catherine de Bar, se transportèrent, en 1641, à Paris : elles allèrent loger dans l'abbaye de Montmartre. Les autres imitèrent l'exemple des pre-

[1] Voici comment le fait est raconté dans un ouvrage moderne qui a osé lever le voile mystique qui cachait le scandale de quelques couvens de religieuses de Paris. « M. d'Argenson, dégoûté « de madame de Tencin, devint amoureux d'une petite et jolie « novice des hospitalières du faubourg Saint-Marceau, qu'il « avait séduite au point de l'engager à s'évader en lui pro- « mettant de faire sa fortune. La supérieure, qui eut des avis « de cette fuite, en empêcha d'abord l'exécution : ce qui mit « M. d'Argenson dans une telle colère, qu'il suspendit un bâ- « timent qu'il avait accordé et fait commencer dans ce couvent. « La supérieure, qui aurait alors voulu que la moitié de ses « filles se fussent évadées et que son bâtiment eût été fini, trouva « moyen d'apaiser d'Argenson en lui abandonnant l'objet de « ses amours, et le bâtiment fut achevé dans la suite. » (*Pièces inédites du règne de Louis XIV et de Louis XV*, tom. II. — *Chronique scandaleuse*, chap. IV, pag. 67.)

mières, et, pendant l'année 1643, elles se rendirent à Paris. Alors toute la communauté fut réunie dans une maison du village de Saint-Maur. Ces religieuses n'y restèrent pas tranquilles : en 1650 elles vinrent chercher un asile dans une petite maison de la rue du Bac. Quelques dames dévotes voulurent leur procurer un établissement plus solide : elles leur donnèrent des secours; mais Anne d'Autriche, régente, s'y opposa, et défendit à l'abbé de Saint-Germain de permettre de nouveaux établissemens religieux sur son territoire. Alors un sulpicien, appelé Picoté, parvint à déterminer cette reine à établir un couvent uniquement chargé du culte perpétuel du Saint-Sacrement, afin de détourner les maux dont la France était affligée. Il fut bientôt informé que les religieuses fugitives, établies dans la rue du Bac, avaient le même but : il les proposa à la reine; et l'abbé de Saint-Germain, d'après les ordres de cette princesse, consentit, le 19 mars 1653, à l'établissement du couvent des Filles du Saint-Sacrement. Des lettres-patentes furent expédiées et enregistrées en 1654. Ces religieuses furent d'abord établies rue Férou. Ce fut dans la chapelle de ce couvent, dont elle s'était déclarée fondatrice, qu'Anne d'Autriche, tenant un cierge à la main, vint pour expier so-

lennellement les outrages faits au Saint-Sacrement pendant la guerre civile, guerre dont elle était le principal auteur.

Il était dans l'usage qu'une de ces religieuses répétât, chaque jour, une scène semblable; elle venait, la corde au cou, portant à la main une torche allumée, se mettre à genoux devant un poteau dressé à cet effet au milieu du chœur, et faisait amende honorable à Dieu de tous les outrages commis contre le Saint-Sacrement.

Ces religieuses, se trouvant trop resserrées dans leur maison de la rue Férou, la quittèrent pour aller en occuper une plus vaste dans la rue Cassette. Elles y entrèrent en 1659, y restèrent jusqu'en 1790, époque de leur suppression; et leurs bâtimens vendus devinrent propriétés particulières.

Notre-Dame-aux-Bois, abbaye de l'ordre de Cîteaux, située rue de Sèvres, n°. 16, dont l'église est aujourd'hui première succursale de la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin, sous le titre d'Abbaye-aux-Bois.

Ce monastère, fondé en 1202, au milieu des bois, dans le diocèse de Noyon, doit son nom à cette situation. Les guerres civiles qui signalèrent la régence d'Anne d'Autriche, les incur-

sions fréquentes des divers partis, le passage des gens de guerre firent craindre aux religieuses de cette abbaye le pillage de leur maison et les insultes brutales des militaires. Elles quittèrent ce séjour dangereux, et, en 1650, se réfugièrent à Compiègne. En 1654, elles achetèrent le monastère abandonné des *Annonciades des dix Vertus*, rue de Sèvres; des lettres-patentes d'avril 1658 confirmèrent cette acquisition, et y joignirent plusieurs priviléges. Malgré ces avantages, plusieurs de ces religieuses, poussées par des motifs que l'on ignore, quittèrent Paris et retournèrent dans leur ancienne abbaye; elles y firent des réparations; mais un incendie consuma, en 1661, leur vieille église et les autres bâtimens. Alors cet accident les obligea à revenir à Paris, où elles obtinrent, en 1667, du pape et de leurs supérieurs, la translation du titre d'abbaye à leur maison de cette ville.

En 1718, ces religieuses firent élever une nouvelle église, dont la première pierre fut posée le 8 juin de cette année. Cette maison fut supprimée en 1790; et son église, assez vaste, fut choisie, en 1802, pour être la première succursale de la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin.

VISITATION DE SAINTE-MARIE, couvent situé à

Chaillot, entre les barrières de Franklin et de Sainte-Marie, et fondé, en 1651, par Henriette de France, fille de Henri IV et veuve de Charles Ier., roi d'Angleterre. Les cœurs de cette princesse, de Jacques Stuart II, roi d'Angleterre, de Louise-Marie Stuart, leur fille, furent déposés dans le sanctuaire de l'église.

Cette église fut rebâtie, en 1704, sur les dessins de Gabriel, aux frais de Nicolas Frémond et de Geneviève Durand, sa femme. Supprimé en 1790, et devenu propriété particulière, ce couvent fut démoli; et, en 1810, on jeta, sur son emplacement, les fondemens du *Palais du roi de Rome*, palais que les événemens politiques n'ont pas permis d'achever.

Filles de Sainte-Marie ou de la Visitation, couvent situé rue du Bac, n°. 58. Geneviève Derval-Pourtel, veuve du comte d'Enfréville-Cisei, d'après les dernières volontés de son époux, passa, le 6 septembre 1657, un contrat de fondation avec les religieuses de la Visitation du faubourg Saint-Jacques; contrat approuvé et homologué, le 24 avril 1658, par les vicaires-généraux du cardinal de Retz, archevêque de Paris. Des religieuses de ce couvent vinrent en conséquence s'établir, en 1660, dans une maison

située rue Montorgueil. S'y trouvant trop resserrées, elles l'abandonnèrent en 1673, et se transportèrent dans la rue du Bac, où elles avaient fait construire une chapelle et les bâtimens nécessaires.

En 1775, elles élevèrent une nouvelle église, dont la reine posa la première pierre, le 30 octobre de cette année. Le sieur Hélin en fut l'architecte. On voyait, sur le grand autel, une Visitation, peinte par Philippe de Champagne, Jésus au jardin des Olives, par Hallé, et deux statues, sculptées par Bridan.

Ce couvent fut supprimé en 1790; l'église doit être démolie.

RELIGIEUSES DE NOTRE-DAME-DE-MISÉRICORDE, couvent situé rue du Vieux-Colombier, n°. 8. Anne d'Autriche fit venir, en 1649, d'Aix en Provence, quelques religieuses de cet ordre: de ce nombre était la mère Madeleine, laquelle, au milieu des troubles qui agitaient alors Paris, parvint, en 1651, à devenir propriétaire d'une grande maison située rue du Vieux-Colombier. Elle acheta cinq petites masions qu'elle y joignit, et forma une communauté qui fut confirmée par lettres de novembre 1662. Ce couvent se maintint jusqu'en 1790, époque de sa suppres-

sion. On a établi depuis, dans ses bâtimens, une loge de francs-maçons.

Religieuses anglaises ou de la Conception, couvent situé rue Moreau, n°. 10, au coin de la rue de Charenton. Les désordres de la guerre forcèrent ces religieuses à quitter Nieuport, où elles étaient établies, et à se réfugier à Paris. En 1658, elles logèrent dans une maison du faubourg Saint-Jacques. Deux ans après, elles acquirent, rue de Charenton, une maison et un jardin; et leur établissement fut confirmé par lettres de 1670. La première pierre de leur église fut posée le 2 juin 1672. Ce couvent, dont l'abbesse était triennale, avait reçu le nom de *Béthléem*. Il fut supprimé en 1790. On y a établi, depuis, pour les demoiselles, une école gratuite, dirigée par les ci-devant Filles de la Croix.

Religieuses anglaises, couvent situé rue des Anglaises, n°. 20. Obligées de quitter leur patrie, pour des motifs de religion, elles s'établirent d'abord à Cambrai, en 1623; de là elles vinrent à Paris, et y occupèrent une maison au faubourg Saint-Germain. Quelques personnes ayant acquis, pour elles, un terrain et une maison au *Champ de l'Alouette*, faubourg Saint-

Jacques, elles s'y rendirent en 1644. Leur établissement fut autorisé, en 1656, par l'archevêque, et confirmé, en 1674 et 1676, par lettres-patentes du roi.

La principale obligation de ces religieuses était de prier constamment pour la conversion des Anglais à la religion catholique. Leurs prières n'ont pas encore été exaucées.

Elles furent supprimées en 1790, et, dans leur maison, devenue propriété particulière, on a établi une filature de coton.

Abbaye de Notre-Dame de Pantemont, ou du Verbe incarné, située rue de Grenelle-Saint-Germain, nos. 106 et 108. Cet établissement, dont le but était l'instruction des jeunes filles, fut d'abord formé à Lyon, en 1625. Une des fondatrices, la dame de Matel, vint quelques années après à Paris, et employa divers protecteurs qui déterminèrent la régente, Anne d'Autriche, à autoriser un établissement de cette espèce dans Paris. Elle obtint, en conséquence, des lettres-patentes de juin 1643, et acheta une grande maison avec un jardin, dans la rue de Grenelle, maison appelée *l'Orangerie ;* elle y fit tout disposer convenablement ; mais cette dame avait fort mal calculé ses ressources. Les

revenus ne suffirent pas aux besoins de la communauté : il fallut avoir recours à des intrigues, à des sollicitations, qui ne furent pas sans succès.

Ce fut dans ce couvent que l'on plaça une partie des religieuses appartenant à des couvens que le Parlement supprima en 1670.

L'église, reconstruite sur les dessins de M. Contant, fut décorée d'un ordre dorique et d'une coupole sans peinture. Le dauphin, père de Louis XVI, en 1749, en posa la première pierre.

Supprimée en 1790, les bâtimens de cette abbaye ont été convertis en caserne et en maison particulière ; et l'église sert de magasin pour les fournitures militaires.

Notre-Dame-des-Vertus, ou Filles de Sainte-Marguerite, couvent situé rue Saint-Bernard, faubourg Saint-Antoine, et fondé pour l'instruction des jeunes filles, par quelques dames pieuses qui, en 1679, firent venir d'Aubervilliers, nommé aussi *Notre-Dame-des-Vertus*, quelques sœurs de la communauté établie dans ce village, et les placèrent dans une maison rue de Basfroi. En 1681, le curé de Saint-Paul, voulant procurer plus d'extension à cet établissement, lui fit don d'une maison qu'il possédait rue Saint-Bernard. Elles s'y transportèrent en 1685. Mais après la

mort de ce curé elles éprouvèrent des difficultés de la part de ses héritiers qui, en 1690, firent vendre la maison. Le sieur de Braguelongue, conseiller à la cour des aides, acheta cette maison et en fit don à la communauté; il y joignit une rente pour l'entretien de sept sœurs. Cette communauté fut supprimée en 1790.

Filles de l'Instruction chrétienne, rue Pot-de-Fer, n°. 17. Marie de Gournay et David Rousseau, un des marchands de vin du roi, fondèrent cette communauté, dont le but était l'instruction des jeunes filles: elle fut approuvée par lettres-patentes de septembre 1657. Elle était établie rue du Gindre, dans une maison donnée par un des fondateurs, et y est demeurée jusqu'en 1738, époque où elle fut transférée rue Pot-de-Fer, dans une maison plus vaste et plus commode.

Cette maison était gouvernée par une maîtresse qui prit d'abord le titre de *sœur aînée*, et dans la suite celui de *sœur première*.

Cette communauté fut supprimée en 1790; et ses bâtimens, depuis 1802, sont occupés par le *séminaire de Saint-Sulpice*.

Les Religieuses de la Présentation-Notre-

DAME, ou BÉNÉDICTINES MITIGÉES, couvent situé rue des Postes, nos. 34 et 36, fondé, en 1649, par Marie Courtin, veuve du sieur Billard de Carrouge. On y établit quatre bénédictines, dont Catherine Bachelier, nièce de la fondatrice, fut nommé prieure. Ces quatre bénédictines vivaient en si mauvaise intelligence avec leur prieure, que l'archevêque de Paris, après avoir employé les moyens de persuasion, se vit forcé de séparer la prieure de ses religieuses : cette séparation s'effectua le 9 décembre 1650.

La prieure et une de ses compagnes s'établirent dans une maison de la rue d'Orléans, faubourg Saint-Marcel. Sa tante lui fit de nouvelles donations; alors elle put établir une autre communauté. Elle obtint, au mois de décembre 1656, des lettres-patentes, renouvelées en février 1661, et enregistrées le 12 février 1667, qui autorisèrent sa nouvelle communauté.

En 1671, elle acheta une maison plus vaste et plus commode, rue des Postes.

Cette communauté fut du nombre de celles à qui le roi accorda une loterie pour subvenir à leurs besoins; elle fut supprimée en 1790, devint propriété particulière; et ses bâtimens ont depuis été occupés par l'institution de M. Parmentier.

MIRAMIONNES, OU FILLES DE SAINTE-GENEVIÈVE, couvent situé rue de la Tournelle, nº. 5, au coin du quai de la Tournelle. Il doit son origine à la réunion des deux communautés qui se formèrent presque en même temps.

La première communauté fut établie en 1636 par mademoiselle Blosset, qui s'associa quelques filles dévotes, sans exiger de clôture, de vœux ni d'habillemens particuliers; elles tenaient de petites écoles, visitaient les malades, et enseignaient les pensionnaires qu'on leur confiait. Elles demeuraient dans une maison de la rue des Fossés-Saint-Victor, au coin de celle des Boulangers, et portaient le titre de *Filles de Sainte-Geneviève*. En 1661, l'archevêque approuva cette communauté.

La seconde communauté fut formée par Marie Bonneau, veuve du sieur Beauharnais de Miramion, conseiller au Parlement. En 1661 elle rassembla, dans la maison qu'elle occupait rue Saint-Antoine, six filles chargées d'instruire les enfans et de panser les malades. Elle donna à son établissement le nom de *Sainte-Famille*, et le transféra dans une maison qu'elle vint habiter près Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Un nommé Feret, supérieur des deux communautés, imagina de les réunir et de n'en faire

qu'une seule : cette réunion fut consentie le 14 août 1665, et revêtue de toutes les formes légales.

Cette communauté n'était logée que dans des maisons tenues à loyer, lorsqu'en 1691 elle acheta la maison que le sieur de Nesmont, évêque de Bayeux, possédait sur le quai de la Tournelle; puis, en 1693, une autre maison contiguë; enfin, la veuve Miramion agrandit l'emplacement de cette communauté, en lui faisant don de deux autres maisons situées auprès, et sur le quai de la Tournelle.

Cet établissement, ayant reçu une aussi grande consistance, fut de nouveau confirmé par lettres-patentes du mois d'août 1693, enregistrées dans la même année.

Cette maison fut supprimée en 1790, et ses bâtimens servent aujourd'hui à la pharmacie de l'administration centrale des hospices et hôpitaux civils de Paris.

Sainte-Pélagie, communauté religieuse et prison, située rue de la Clef, n°. 14. La veuve de Miramion, dont il est parlé dans l'article précédent, femme très-zélée, croyait pouvoir remédier aux effets des vices de la société sans s'occuper de leurs causes : autorisée par les ma-

gistrats, elle avait réuni six à sept filles débauchées dans une maison particulière du faubourg Saint-Antoine. Encouragée par le succès de cette tentative, elle imagina d'agrandir son plan et de former une maison publique de détention pour les femmes débauchées. Plusieurs dames pieuses la secondèrent dans ce projet. Des sommes assez considérables furent fournies pour son exécution; et le roi, en 1665, donna des lettres-patentes, tendant à établir un lieu *de refuge* dans les bâtimens dépendans de la maison dite *la Pitié*, et le soumit à l'administration de l'Hôpital général.

La veuve Miramion s'aperçut que ces filles ne se convertissaient point; que les murailles et les verrous de la prison pouvaient bien les empêcher de provoquer les hommes à la débauche, mais non changer leur naturel. Cette dame, qui ne connaissait point le vers d'Horace,

*Naturam expellas furcâ, tamen usque recurret.*

fut étonnée de l'inefficacité du remède, et prit le parti de l'essayer sur des sujets moins incurables. Elle établit dans la même maison, mais dans des lieux séparés, des femmes qui, dégoûtées du libertinage, étaient disposées à sacrifier librement leurs habitudes à l'espoir d'une existence assurée et d'une vie plus tranquille.

Ce second établissement reçut le nom de *Sainte-Pélagie* ou *de Filles de bonne volonté*. Le nombre de ces filles s'étant accru, on les transféra au faubourg Saint-Germain, dans une maison qu'avaient occupée les *Filles de la Mère de Dieu*; mais, peu de temps après, à la prière des administrateurs, elles retournèrent dans leur première demeure. Cet établissement fut confirmé par lettres-patentes de juillet 1691.

La police y faisait quelquefois enfermer des femmes coupables de délits étrangers au libertinage.

Depuis la révolution cette maison est devenue prison publique. J'en parlerai ailleurs.

RELIGIEUSES DE NOTRE-DAME-DE-BON-SECOURS, prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, situé rue de Charonne, n°. 95. La dame Claude de Bouchavanne, veuve du sieur Vignier, avait obtenu, dès l'an 1646, la permission d'établir un couvent à Paris; elle fit en conséquence, le 12 septembre 1647, l'acquisition d'une maison située rue de Charonne; et ayant obtenu les autorisations nécessaires, elle y plaça, en 1648, Madeleine-Emmanuelle de Bouchavanne sa sœur, religieuse au monastère de Notre-Dame de Soissons, en qualité de prieure. Cette dame s'y rendit avec

deux religieuses de son couvent. Tel fut le noyau de cet établissement, qui ne fut approuvé qu'en 1667, par lettres-patentes enregistrées le 16 mai 1670.

L'église et le couvent furent réparés, agrandis vers les années 1770 et 1780, sur les dessins du sieur Louis.

Ce couvent fut le théâtre de plusieurs scènes galantes ; on ne s'en étonnera point, quand on saura qu'il était devenu l'asile des jeunes femmes séparées de leurs maris. Un mousquetaire y allait souvent visiter deux de ses parentes. Il y vit une demoiselle connue sous le nom de *Mimi*, et en devint amoureux. Cette fille, qui de maîtresse du duc de Choiseuil était, dit-on, passée au Parc-aux-Cerfs, et avait épousé ensuite un Américain appelé *Dupin*, qui l'avait délaissée quelques jours après son mariage, consentit, ainsi qu'une autre pensionnaire, à escalader pendant la nuit les murs du couvent, et à aller trouver son amant dans une maison voisine. L'abbesse[1], soupçonneuse ou jalouse, découvrit toute l'intrigue. Les pensionnaires galantes sortirent du couvent; et le mousquetaire, nommé *de La Porquerie*, fut envoyé prisonnier à Vincennes.

Ce prieuré fut supprimé en 1790. Les bâtimens sont occupés par une filature de coton.

COMMUNAUTÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE, située rue de Clovis. C'était une école de charité, destinée aux jeunes filles, établie en 1670 par le sieur Beurrier, curé de Saint-Étienne-du-Mont. Cet établissement fut autorisé par lettres-patentes d'avril 1677.

Supprimée en 1790, les bâtimens sont occupés par le collége de Henri IV.

FILLES DE LA CROIX, communauté située cul-de-sac Guémené, n°. 4, 8e. arrondissement, quartier du Marais, fondée en 1640, à Brie-Comte-Robert, par Marie Lhuillier, veuve de Claude Marcel. Cette fondatrice, avec une partie de ses religieuses, vint à Paris, et y acheta, en 1643, une portion de l'hôtel des Tournelles, où elle s'établit. Ces filles s'occupaient de l'instruction des jeunes personnes de leur sexe. Cette maison, supprimée en 1790, devenue propriété particulière, est occupée par une filature de coton.

FILLES DE LA CROIX, communauté située rue d'Orléans-Saint-Marcel, n°. 11. Elle avait le même objet que la communauté mentionnée à l'article précédent; elle fut établie, en 1656, sur partie du Petit-Séjour d'Orléans, et supprimée

en 1790. Ses bâtimens sont aujourd'hui occupés par un maître de pension.

Filles de la Congrégation de la Croix, communauté située rue des Barres, n°. 14. Les obligations de ces filles étaient les mêmes que celles des communautés dont on vient de parler. Elles s'établirent à Paris en 1664. Supprimée en 1790, leur bâtiment a été converti en une maison particulière.

Abbaye de Sainte-Geneviève ou de Sainte-Perrine, située à l'entrée de la grande rue de Chaillot, du côté de l'avenue de Neuilly. Des religieuses, chanoinesses de Sainte-Geneviève, de l'ordre de Saint-Augustin, établies, en 1638, à Nanterre, furent transférées à Chaillot en 1659, translation autorisée par lettres-patentes de juillet 1651. Cette abbaye de Sainte-Geneviève portait aussi le nom de *Notre-Dame-de-là-Paix*; mais elle renonça à cette dernière dénomination en 1746, époque où l'on réunit à ce couvent les dames de l'abbaye de Sainte-Perrine de la Villette. Ce dernier nom a prévalu.

Ce monastère fut supprimé en 1790. Vers l'an 1806 on y a établi l'institution des Vieillards des deux sexes qui payent une pension ou une somme fixe pour leur admission.

Communauté de Sainte-Geneviève, située rue des Carmes. C'était une école de charité, destinée aux jeunes filles, établie en 1670 par le sieur Beurrier, curé de Saint-Étienne-du-Mont. Cet établissement fut autorisé par lettres-patentes d'avril [illegible].

Supprimée en 1790, les bâtimens sont occupés par le collége de Henri IV.

Filles de la Croix, communauté située cul-de-sac Guéménée, n°. 4, 8e. arrondissement, quartier du Marais, fondée en 1640, à Brie-Comte-Robert, par Marie Lhuillier, veuve de Claude Marcel. Cette fondatrice, avec une partie de ses religieuses, vint à Paris, et y acheta, en [illegible], une portion de l'hôtel des Tournelles, où cette communauté s'établit. Ces filles s'occupaient de l'instruction des jeunes personnes de leur sexe. Cette maison, supprimée en 1790, devenue propriété particulière, est occupée par une filature de coton.

Filles de la Croix, communauté située rue d'Orléans-Saint-Marcel, n°. 11. Elle avait le même objet que la communauté mentionnée à l'article précédent; elle fut établie, en 16[illegible] partie du Petit-Séjour d'Orléans; et [illegible]

en 1790. Ses bâtimens sont aujourd'hui occupés par un maître de pension.

**Filles de la Congrégation de la Croix**, communauté située rue des Barres, n°. 14. Les obligations de ces filles étaient les mêmes que celles des communautés dont on vient de parler. Elles s'établirent à Paris en 1664. Supprimée en 1790, leur bâtiment a été converti en une maison particulière.

**Abbaye de Sainte-Geneviève ou de Sainte-Perrine**, située à l'entrée de la grande rue de Chaillot, du côté de l'avenue de Neuilly. Des religieuses, chanoinesses de Sainte-Geneviève, de l'ordre de Saint-Augustin, établies, en 1638, à Nanterre, furent transférées à Chaillot en 1659, translation autorisée par lettres-patentes de juillet 1651. Cette abbaye de Sainte-Geneviève portait aussi le nom de *Notre-Dame-de-la-Paix*; mais elle renonça à cette dernière dénomination en 1746, époque où l'on [illegible] le couvent les dames de l'abbaye de Sainte-Perrine de la Villette. Ce dernier nom [illegible]. Ce monastère fut supprimé en [illegible] l'an 1806 on y a établi l'institution [illegible] des deux sexes qui payent une [illegible] somme fixe pour leur admission.

RELIGIEUSES DE LA MADELEINE DU TRAINEL, couvent situé rue Charonne, n°. 88; il fut fondé d'abord au lieu du Trainel, en Champagne, vers le milieu du douzième siècle. Les religieuses, pour éviter les malheurs de la guerre, se retirèrent, en 1630, à Melun. Ne s'y trouvant pas en sûreté, en 1652, époque de discordes civiles, elles vinrent chercher un asile à Paris, où elles demeurèrent dans une maison particulière. En 1654, elles achetèrent une grande maison et un jardin situés rue de Charonne, où elles firent construire une chapelle et un bâtiment convenable, dont Anne d'Autriche posa la première pierre.

M. d'Argenson, pendant qu'il était lieutenant de police, accordait sa protection à plusieurs couvens de religieuses, protection corruptrice, et dont j'ai déjà eu occasion de parler. Ce magistrat, qui mit tant d'ordre dans la police de Paris, et tant de désordre dans les couvens de cette ville, plaça dans celui-ci une de ses maîtresses nommée *Husson*, qui y fut d'abord très-considérée, parce qu'elle obtint du magistrat une loterie dont les produits devaient servir aux frais de diverses constructions entreprises dans le couvent, et des toiles peintes ou indiennes confisquées, qui servaient à l'ameublement de la supérieure. Celle-ci, encore jeune, fraîche et

d'un embonpoint agréable, supplanta la demoiselle Husson, et s'empara entièrement du cœur du magistrat, qu'elle conserva par des complaisances et des moyens qui paraîtront étranges à ceux qui ne savent pas que la robe du magistrat, les grilles et la discipline des couvens sont de faibles digues contre les passions humaines. Le sieur d'Argenson figurait au milieu des religieuses de Sainte-Madeleine-du-Trainel comme un sultan au milieu de son sérail.

« Les preuves d'amour de cette supérieure « furent d'un genre distingué, disent les mé« moires qui me fournissent cette anecdote; « elle commença par faire bâtir dans l'église « de la Madeleine une chapelle dédiée à Saint« Marc (Saint-Renée), patron de M. d'Argen« son; ensuite on y construisit une espèce de « tombeau où devait être déposé, après sa mort, « un cœur qui, pendant sa vie, avait si fort « chéri le couvent. On peut dire qu'il s'y enterra « de son vivant, en 1718; car, ayant été fait garde « des sceaux et chef des finances, on vit ce grave « magistrat, qui réunissait les fonctions les « plus augustes de la magistrature, puisque « alors le chancelier était exilé, se retirer tous « les soirs dans le couvent, où il s'était fait bâtir « un appartement qui communiquait à celui de

« sa favorite, qui ne lui plaisait plus alors ex-
« clusivement, à cause de plusieurs autres que
« la complaisante supérieure lui procurait pour
« le délasser de ses travaux. En arrivant, il se
« couchait. Alors la supérieure et ses compagnes
« frottaient avec de l'eau-de-vie les pieds de
« monseigneur le garde des sceaux, etc. . . . .
« Ensuite les houris qui environnaient son lit,
« lisaient les placets dont ses poches étaient
« pleines. C'était alors que les affaires aux-
« quelles s'intéressait la supérieure s'expédiaient
« selon ses désirs. C'était à elle aussi que l'on
« s'adressait; et en vérité elle vendait les grâces
« à juste prix [1]. »

M. d'Argenson augmenta les bâtimens et les revenus de ce couvent, fit décorer l'église; et, suivant ses dernières volontés, son cœur fut déposé dans la chapelle de Saint-Renée.

Dans la suite, la duchesse d'Orléans, qui avait fixé son séjour dans cette maison, y fit construire plusieurs vastes bâtimens.

[1] *Pièces inédites sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV*, tom. II, pag. 79 et suiv.

J'ai cité cette anecdote, en y supprimant les traits les plus scandaleux, pour prouver que la règle des couvens ne garantit pas toujours la régularité des mœurs, et que l'utilité de ces institutions est fort incertaine.

Ce couvent, supprimé en 1790, devint propriété particulière; il est maintenant occupé par une filature de coton.

FILLES DU SAINT-SACREMENT, couvent situé rue Saint-Louis, au Marais, entre les nos. 50 et 52. La guerre força ces religieuses à quitter la ville de Toul, où elles étaient établies, et à venir, en 1674, à Paris, où elles furent accueillies dans la maison de leur ordre, située rue Cassette; de là, elles occupèrent, dans la rue des Jeûneurs, la maison que venait de quitter les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame. Cette maison étant vendue en 1680, ces religieuses cherchèrent asile ailleurs. Après quelques déplacemens, la duchesse d'Aiguillon ayant cédé la terre et châtellenie de Pontoise au cardinal de Bouillon, celui-ci lui donna en échange son hôtel, situé rue Saint-Louis, au Marais. Cette duchesse le céda à ces religieuses, qui le firent accommoder en monastère. Elles en prirent possession le 16 septembre 1684. Ces religieuses étaient tenues à l'adoration perpétuelle du saint sacrement de l'autel. Ce couvent, supprimé en 1790, est devenu propriété particulière; et son église est aujourd'hui la troisième succursale de la paroisse du septième arrondissement.

Bon-Pasteur, couvent de filles, situé rue du Cherche-Midi, n°. 36. Marie-Madeleine de Ciz, veuve du sieur Adrien de Combé, protestante convertie, commença cet établissement, en retirant chez elle quelques filles débauchées et repentantes. Louis xiv l'encouragea et l'autorisa, en lui attribuant une maison confisquée sur un protestant et une somme de 1500 livres pour la réparer. Plusieurs autres personnes pieuses firent du bien à cette communauté, qui, enrichie, agrandie et confirmée par lettres-patentes du mois de juin 1698, prit de la consistance. Elle était composée de deux espèces de personnes: de filles sages et de filles qui travaillaient à le devenir.

Cette maison, supprimée en 1790, est aujourd'hui un entrepôt de subsistances militaires.

Filles de Sainte-Valère, communauté située à l'extrémité occidentale de la rue de Grenelle-Saint-Germain, n°. 142, aujourd'hui troisième succursale de la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin. Le père Daure, dominicain, eut grande part à cet établissement. Le 30 avril 1704, on acheta, dans la rue de Grenelle, un terrain sur lequel furent bâtis une chapelle et les bâtimens nécessaires. On y plaça, en 1706, des filles pénitentes,

c'est-à-dire des filles débauchées, pauvres, ou converties.

Cette communauté fut supprimée en 1790; et son église, conservée, fut, en 1802, érigée en succursale de la paroisse Saint-Thomas-d'Aquin.

FILLES DE SAINT-THOMAS-DE-VILLENEUVE, communauté située rue de Sèvres, n°. 27, établie à Paris au mois d'août 1700, par les soins et la générosité de Jeanne de Sauvaget, dame de Villeneuve, qui acheta une maison, et en fit cession aux filles de Saint-Thomas. Ces filles étaient des hospitalières suivant la règle de Saint-Augustin. Elles avaient pour supérieur général le curé de Saint-Sulpice, et dirigeaient un hospice situé rue Copeau, ainsi que la maison de l'Enfant-Jésus. Cette communauté fut supprimée en 1790.

FILLES DE SAINTE-AGATHE OU DU SILENCE, communauté située rue de l'Arbalète, en face du couvent des Filles de la Providence. Elles s'établirent d'abord, en 1697, dans la rue Neuve-Sainte-Geneviève; et, en 1698, au village de la Chapelle. Elles revinrent à Paris, et se placèrent à l'hôpital de Sainte-Valère, rue de l'Oursine; elles le quittèrent enfin pour se fixer dans deux maisons contiguës, qu'elles acquirent, en 1700. Cette communauté fut, en 1733, supprimée par

l'archevêque de Paris : leur maison, vendue, a été ensuite occupée par une pension.

Je pourrais grossir la notice, déjà trop ample, des établissemens de communautés de filles, fondés sous le règne de Louis XIV ; y ajouter celles qui furent destinées à l'instruction des enfans, à soigner les malades dans chaque paroisse ; y ajouter celles qui, formées par des personnes imprévoyantes et comptant trop sur les faveurs de la fortune, sur la dévotion et la libéralité des riches, achetaient des maisons, des jardins, des meubles, empruntaient pour se loger et pour vivre, et n'offraient aucune garantie. Ces communautés, uniquement fondées sur de vaines espérances, ou n'étant autorisées que par de simples permissions, n'ont eu qu'une existence misérable et transitoire, et ont fini par être supprimées. Les filles de Sainte-Agathe, dont je viens de parler, ne furent pas les seules qui éprouvèrent ce sort.

Le 2 janvier 1670, le Parlement, instruit que, parmi ce nombre exorbitant de maisons religieuses, il s'en trouvait plusieurs dont l'existence n'était pas légale, nomma des commissaires pour examiner les titres de ces maisons. D'après le rapport de ces commissaires, le Parlement, par arrêt du 17 juin, supprima les maisons et com-

munautés de la *Mère Ursule*, de la *Mère Maillard*, de l'*Annonciation*, de la *Dame Cossard*, de l'*Hospice de Charonne*, au faubourg Saint-Germain, des *Bénédictines de la Consolation*, et des *filles Sainte-Anne*, au faubourg Saint-Marcel. On renvoya la plus grande partie des religieuses de ces communautés dans les couvens où elles avaient fait profession; et les autres, au nombre de vingt, furent réunies dans le monastère du *Verbe Incarné*.

Le Parlement, par arrêt du 14 janvier 1681, supprima aussi les *religieuses Bernardines de Charonne*. Elles avaient été fondées et dotées, en 1644, par la duchesse d'Orléans, qui avait acquis pour elles la terre de Charonne. Leurs dettes se montaient à plus de 100,013 liv.; et, lorsque l'archevêque confia le soin de leur maison à une supérieure, les religieuses ne voulurent pas la reconnaître, et obtinrent un bref du pape qui les autorisait à en nommer une autre: ce qu'elles firent. Leurs dettes exorbitantes et leur révolte contre l'autorité déterminèrent leur suppression.

Les *Filles de la Crèche*, communauté située rue du Puits-l'Hermite, établies vers l'an 1656, furent supprimées, en 1702, par le cardinal de Noailles.

## § IV.

### Établissemens religieux, séculiers et civils.

Église de Saint-Sulpice, située entre la place de ce nom et les rues Palatine, des Aveugles et Garencière. Cette église est paroissiale sous le patronage de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés : elle existait en cette dernière qualité avant l'an 1211. Dans un accord, fait en cette année entre l'évêque de Paris, l'abbé de Sainte-Geneviève et celui de Saint-Germain, l'église de Saint-Sulpice est mentionnée ainsi que son curé. Ce prêtre était tenu de desservir la chapelle de *Saint-Pierre*, près de laquelle fut dans la suite établi l'Hôpital de la Charité.

Au seizième siècle, la population du faubourg Saint-Germain croissant toujours, l'étendue de l'église de Saint-Sulpice, principale paroisse de ce faubourg, devint insuffisante. Sous les règnes de Louis XII et de François I^er^., on y ajouta une nef, et, en 1614, six chapelles latérales; mais ces additions ne lui procuraient pas les dimensions nécessaires. On tint plusieurs assemblées de paroisse, où furent longuement discutés les moyens de mettre l'étendue de l'église en proportion avec la population. Dans une de ces as-

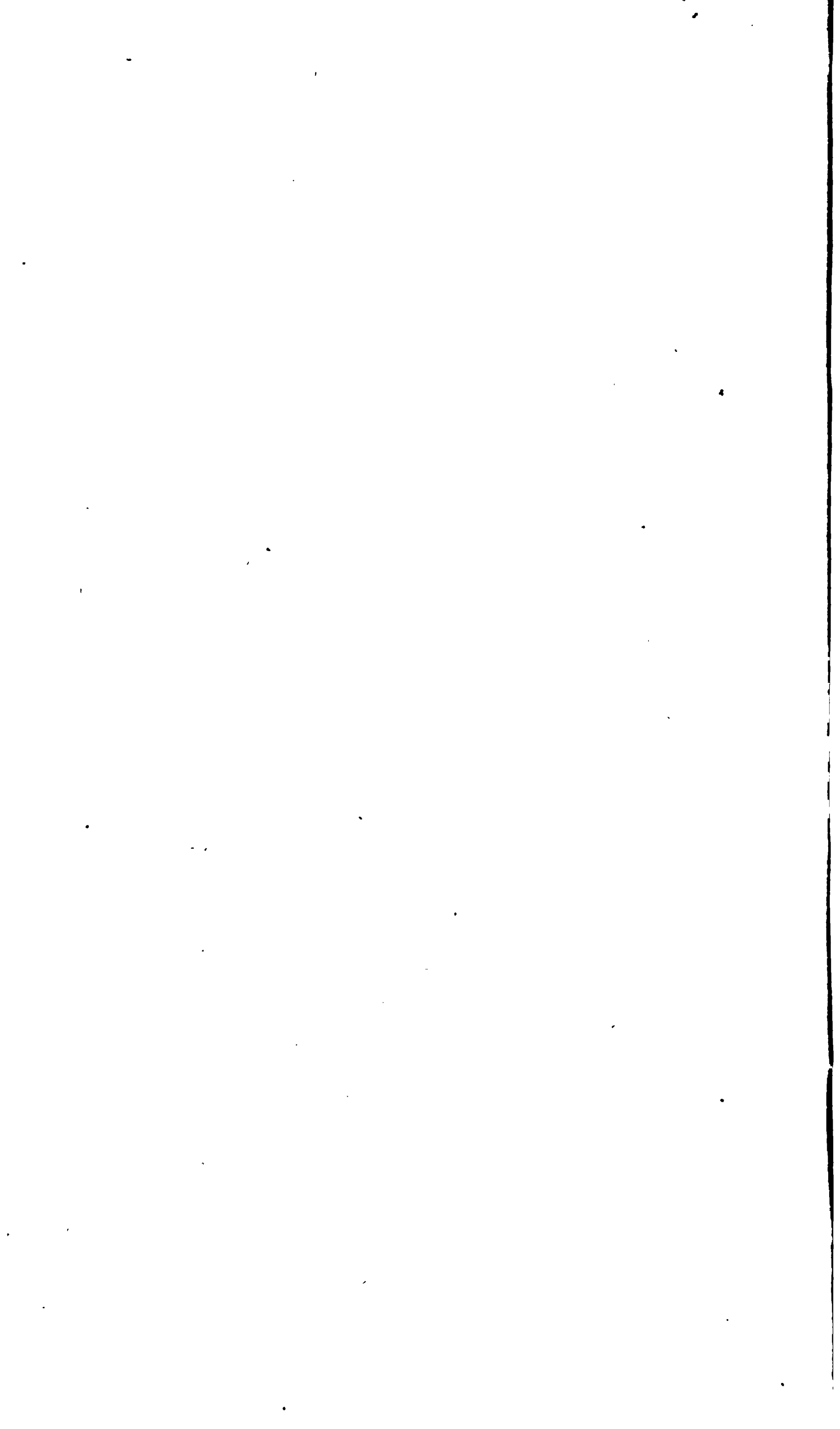


§ IV.



Couché fils direxit. Dormier sculps.

VUE DE L'ÉGLISE ST SULPICE.



semblées, tenue en 1643, il fut arrêté qu'un nouvel édifice serait construit. Les personnes riches promirent de venir au secours des marguilliers de la paroisse. Ces marguilliers chargèrent de cette construction un architecte peu connu, nommé *Gamart*, qui fournit des dessins, et en commença l'exécution, en 1646. Le duc d'Orléans, Gaston, en posa la première pierre. Pendant neuf années consécutives les constructions se continuèrent d'après les dessins adoptés. Plusieurs parties de l'édifice étaient presqu'achevées, lorsqu'on s'aperçut, un peu tard, que le plan de ce bâtiment n'était pas encore d'une étendue suffisante.

Alors on chargea Louis Leveau de fournir les dessins d'une église plus vaste, et l'on recommença presqu'entièrement l'édifice. Le 20 février 1655, la reine Anne d'Autriche vint solennellement en poser la première pierre.

Peu de temps après mourut l'architecte Leveau. Les marguilliers confièrent la continuation des travaux à Daniel Guittard.

Ce nouvel architecte voulut réformer quelques parties du plan de son prédécesseur, et notamment reconstruire la chapelle de la Vierge, dont il blâmait la forme ; mais, comme cette chapelle, qui avait coûté des sommes considérables,

se trouvait élevée jusqu'à la corniche, les marguilliers ne voulurent point consentir à sa démolition, et la firent continuer d'après les dessins de Leveau.

Dix-huit années furent employées à la construction du chœur et de ses bas côtés. Cette partie étant achevée en 1672, on continua pendant les années suivantes la construction de la croisée : mais, en 1678, les travaux furent suspendus par défaut de finances : les marguilliers avaient contracté pour plus de cinq cent mille livres de dettes : alors, on eut recours aux ressources et aux intrigues.

Le curé et les marguilliers présentèrent, peu de temps après, une requête au roi, par laquelle ils demandaient des secours, lui exposaient que l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, jouissant du droit de patronage, des dîmes et des droits seigneuriaux de toute la paroisse, devait contribuer à cette construction ; que, la vieille église étant démolie et la nouvelle non encore achevée on n'y pouvait célébrer le service divin. Ils demandaient, en outre, qu'il leur fût permis d'assembler les paroissiens, pour qu'ils délibérassent sur les moyens propres à s'acquitter de leurs dettes, qui se montent, disaient-ils, à plus de *cinq cent mille livres ;* et que, bien loin d'avoir

les fonds suffisans pour continuer l'entreprise, ils n'ont pas même, ajoutaient-ils, de quoi payer les intérêts des sommes qu'ils ont empruntées : cet exposé était faux, comme on le verra.

Le conseil du roi nomma, en 1683, le sieur Camus, pour aviser aux moyens de pourvoir à ces demandes. On s'assembla, on discuta, on perdit beaucoup de temps en délibérations. Le 4 mai 1688, le roi donna commission aux sieurs Bignon, de La Reynie, de Ribeire, conseillers d'état, et de La Briffe, maître des requêtes, d'arrêter, en présence des marguilliers et des quatre principaux créanciers de Saint-Sulpice, un état des dettes et des biens de cette église. Ces commissaires trouvèrent que les dettes passaient la somme de 672,924 liv., que les biens ne se montaient qu'à 143,013 liv., et qu'il restait dû 529,911 liv.

Alors, les commissaires, qui soupçonnaient de l'infidélité dans les comptes, déclarations, ou pièces produites par les marguilliers, obtinrent, le 4 janvier 1689, un arrêt qui oblige l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à payer le sixième du principal de la dette, et ordonne que les autres cinq sixièmes soient imposés sur les propriétaires de maisons et héritages du faubourg Saint-Germain, dans chacun des neuf quartiers

de ce faubourg. En même temps, cet arrêt permet aux habitans de ce faubourg et à l'économe de l'abbaye de Saint-Germain de faire la recherche des sommes dues à la fabrique de l'église de Saint-Sulpice, et des effets recélés; enfin, de vérifier les comptes des marguilliers.

Il paraît que les marguilliers refusèrent la communication de leurs comptes, puisque, le 14 décembre suivant, un arrêt ordonne expressément à ces marguilliers de communiquer leurs registres : il y eut, à ce sujet, plusieurs arrêts, plusieurs oppositions.

Les syndics des habitans firent, pendant le cours de plus d'une année, des recherches sur les biens de la fabrique de Saint-Sulpice. Ils découvrirent que les marguilliers et le curé avaient fait de fausses déclarations de leurs biens, et soustrait à la connaissance des commissaires et des syndics des habitans du faubourg plus de *huit cent mille livres* de biens; lesquels, joints à *sept cent quarante-deux mille neuf cent deux livres* de biens reconnus, sont plus que suffisans, disent-ils dans leur requête présentée au conseil du roi, pour payer les créanciers de cette église, et pour continuer la construction de son bâtiment, sans avoir besoin de recourir à des taxes sur les habitans du fau-

bourg. Enfin, ils disent et offrent de prouver que le curé, les marguilliers et quelques prêtres de Saint-Sulpice se sont rendus coupables de graves infidélités et de malversations de plusieurs genres. Ils divisent leurs chefs d'accusation en plusieurs articles; et tous attaquent fortement la moralité des marguilliers: je ne citerai que le quatrième, à cause d'une particularité qu'il contient.

« *En quatrième lieu*, que les deniers de ladite « fabrique, destinés pour ledit bâtiment, ont « été divertis à d'autres usages, comme pour « faire les nivelage et jonction des deux mers, « que le curé et les marguilliers voulaient en- « treprendre, suivant les mémoires, par les- « quels il paraît qu'ils y ont employé des sommes « considérables [1]. »

On voit, par cet article, que le curé et les marguilliers avaient fait une spéculation financière dans l'entreprise du canal du Languedoc; entreprise dont la crédulité publique fournissait les fonds, et dont l'avidité des marguilliers et du curé devaient recueillir les fruits.

Cette affaire, qui déchire un peu le voile d'hypocrisie sous lequel plusieurs membres du clergé

[1] *Histoire de Paris*, par Félibien, tom. IV, second volume des pièces justificatives, col. 292, 293.

cachaient leur conduite intérieure, offre un tissu d'abus de confiance, de séduction, de fourberies, qui, dans un état où de bonnes lois seraient en vigueur, auraient conduit ses auteurs à Bicêtre ou dans les bagnes. Mais les effroyables persécutions que Louis XIV venait d'exercer et exerçait encore contre les protestans, offraient des circonstances peu favorables à la poursuite des coupables. Donner quelques satisfactions à ces religionnaires que l'on accablait de vexations, c'eût été leur fournir des armes. L'affaire fut assoupie : on ne fit aucune poursuite; on ne leva plus de taxe sur les habitans du faubourg; les travaux de l'église de Saint-Sulpice restèrent suspendus, et ne furent repris que quarante-trois ans après.

Un nouveau curé de Saint-Sulpice, le sieur Languet de Gergy, montra, pour la continuation de son église et pour son embellissement un zèle, une ardeur qui allait même jusqu'à l'impudence. Il flattait la vanité des plus riches bienfaiteurs, en leur accordant l'honneur de poser la première pierre de chaque porte, de chaque chapelle, de chaque pilier.

En 1718, on s'occupa de la continuation de l'édifice, sous la direction de l'architecte Oppenord. Le curé Languet, à force de quêtes et de

sollicitations, pressura les bourses, épuisa la libéralité de ses paroissiens, et se procura des fonds considérables. En 1721, il obtint une loterie. Les profits de cette institution immorale contribuèrent beaucoup à l'achèvement de cette église, dont la nef fut entièrement construite en 1736.

Le portail, fondé en 1733, fut élevé sur les dessins de Servandoni [1]. Cet habile architecte a laissé, dans cette composition, un monument de son talent, de la pureté de son goût, de sa belle imagination et des preuves incontestables de sa supériorité sur les architectes qui, avant lui, avaient travaillé à l'édifice de Saint-Sulpice. Ce portail fut, en grande partie, achevé en 1745 : les tours et quelques autres accessoires se terminèrent plus tard. Le 30 juin de cette année, l'église fut consacrée par les prélats qui tenaient l'assemblée du clergé, et dédiée sous l'invocation de la *Sainte-Vierge*, de *Saint-Pierre* et de *Saint-Sulpice*.

La beauté de ce portail, son caractère simple, mâle et imposant résultent de la continuité des lignes sans ressaut et de l'heureuse harmonie qui règne dans toutes ses parties : qualités d'autant plus remarquables qu'alors l'architecture,

[1] *Voyez* planche 52.

comme presque tous les autres arts, était tombée dans un état de barbarie.

Ce portail est long de 384 pieds : il se compose de deux ordonnances, le dorique et l'ionique. Aux deux extrémités, sont deux corps de bâtimens carrés, qui servent de base à deux tours ou campanilles, qui ont 210 pieds d'élévation, 6 pieds de plus que les tours de Notre-Dame.

Il faut des cloches et des clochers aux églises, et ce besoin est toujours l'écueil où vont échouer les architectes modernes. Servandoni ne fut pas heureux dans la composition de ces tours. Il les avait faites moins élevées qu'elles ne le sont aujourd'hui ; elles n'avaient qu'une ordonnance. On mettait beaucoup d'importance dans la hauteur des clochers. C'était une gloire pour les paroissiens d'avoir une église dont les cloches surpassassent en grosseur et en élévation celles des autres églises. Les marguilliers et le curé jugèrent qu'il fallait reconstruire ces tours. Un architecte médiocre en talent fut chargé de cet ouvrage. Il fit exécuter, en 1749, deux tours, dont la première ordonnance, élevée sur un plan quadrangulaire, était octogone, et la seconde circulaire. Celle qui existe à l'angle méridional de cette façade, et dont les sculptures sont en-

core à faire, est l'ouvrage de cet architecte : on peut en juger.

En 1777, M. Chalgrin fut chargé de la reconstruction de ces tours : il s'occupa de rebâtir celle qui est à l'angle opposé. Il la composa de deux ordonnances, l'une sur un plan quadrangulaire, et l'autre, plus élevée, sur un plan circulaire, quoiqu'elle repose sur un socle carré; de sorte qu'elle s'accorde un peu mieux que les précédentes avec le dessin de l'ensemble de la façade. Elle est, d'ailleurs, plus élevée, d'une plus riche composition que la tour qui n'a pas été reconstruite, et qui, sans doute, ne le sera jamais.

Servandoni avait placé entre ces deux tours un large fronton, qui couronnait ses ordonnances. En 1770, le tonnerre, qui ne respecte guère les églises, à cause de leur élévation, tomba sur ce fronton, et le dégrada : on le remplaça par une balustrade.

On ne peut disconvenir que les deux tours de ce portail ne nuisent à la beauté de son ensemble : elles lui donnent un caractère étrange, l'écartent de la forme pyramidale, la plus belle et la plus en usage, et laissent entr'elles un vide qui fait désirer quelque chose; enfin, en ne considérant que les masses, elles ressemblent aux jambages d'un meuble renversé.

Aux extrémités du portail et à l'aplomb des tours, sont, au rez-de-chaussée, deux chapelles : l'une est un *baptistaire*, et l'autre le *sanctuaire du Viatique*. Chacune est ornée de quatre statues allégoriques, sculptées par Boisot et Mouchi. Les fonts baptismaux, exécutés d'après les dessins de Chalgrin, sont précieux par leur matière, élégans par leur forme.

La totalité de la longueur de cet édifice, depuis la première marche de la façade principale jusqu'à l'extrémité de la chapelle de la Vierge, a 72 toises hors d'œuvre; sa hauteur, depuis le pavé jusqu'à la voûte, est de 99 pieds.

Les portes latérales de cette église offrent à l'extérieur des niches, où sont placées des statues de saints qui ont 9 pieds et demi de proportion; elles sont l'ouvrage de François Dumont.

Le chœur, entièrement construit sur les dessins de Guittard, a 89 pieds de longueur : il est entouré de sept arcades, dont les pieds droits sont ornés de pilastres corinthiens : cette ordonnance est aussi celle de la nef.

L'autel principal, placé à l'entrée du chœur, est d'un bon effet. Le 21 août 1732, on en posa la première pierre, avec beaucoup de cérémonie.

La chapelle de la Vierge, située au rond-point

de l'église, est un objet de curiosité, comme tour de force architectural. La coupole, peinte à fresque par Lemoine, représente l'Assomption de la Vierge. Cette peinture, endommagée lors de l'incendie qui, en 1763, consuma la Foire Saint-Germain, fut réparée par Callet. Au fond de la chapelle est une niche ajoutée à la construction, et qui fait saillie du côté de la rue Garencière; elle est supportée par une trompe dont la coupe des pierres est digne des regards des curieux.

Dans cette niche, assez vaste, est un groupe dont la principale figure représente la Vierge tenant l'enfant Jésus : ce groupe est éclairé par un *jour céleste*, jour dont on voit l'effet sans voir l'ouverture par laquelle il pénètre. Cette chapelle a été précieusement décorée par Servandoni. Elle ne fut entièrement terminée qu'à la fin de 1777.

A droite dans la chapelle de Saint-Maurice, *M. Vinchon*, aidé par *M. de George*, a peint, en 1822, à fresque et par un procédé nouveau, sur les deux parties latérales et sur le plafond, des tableaux dont voici le sujet : Saint-Maurice et la légion thébaine qu'il commandait, refusèrent d'obéir à l'empereur Maximien qui ordonnait à cette légion, composée de chrétiens, d'aller combattre les chrétiens de Genève. Cette désobéissance fut

cruellement punie. Ce genre de peinture, à peu près nouveau à Paris, a excité la curiosité des amateurs.

On voit dans deux chapelles, à gauche en entrant, des tableaux de l'école moderne.

Les bénitiers de cette église sont curieux ; ceux qui se trouvent du côté de la principale entrée offrent deux coquilles appartenant à un poisson appelé *la Tuilée*, très-remarquables par leur volume, et dont la république de Venise fit présent à François Ier.

La chaire à prêcher, placée en 1789, est d'une forme plus extraordinaire que belle; l'auteur qui en a fourni le dessin a sacrifié le bon goût au faux mérite de la hardiesse.

La tribune du buffet d'orgues est soutenue par des colonnes d'ordre composite. Ces orgues ont été fabriquées par Cliquot, célèbre facteur.

Il ne faut pas sortir de cette église sans voir la ligne méridienne établie au milieu de la croisée. Cette ligne est tracée sur le pavé avec les signes du zodiaque au vrai nord et sud, dans la longueur de 176 pieds. A son extrémité septentrionale, cette ligne se prolonge verticalement sur un obélisque de marbre blanc de 25 pieds de hauteur.

La fenêtre méridionale de la croisée est entiè-

tement close, à l'exception d'une ouverture d'un pouce de diamètre, pratiquée sur une plaque de laiton. Par cette ouverture, placée à la hauteur de 75 pieds au-dessus du pavé, passe un rayon du soleil qui vient frapper la ligne tracée, et y forme une image ovale, d'environ dix pouces et demi de long. Au solstice d'hiver cette image se porte sur la ligne verticale de l'obélisque et se meut avec rapidité, parcourant 2 lignes par seconde : son diamètre a 2 pouces $\frac{1}{3}$ d'étendue.

Cette ligne méridienne, l'obélisque sur lequel elle se continue, furent établis, en 1743, par Henri de Sully. Le but de son établissement fut de fixer d'une manière certaine l'équinoxe du printemps et le dimanche de Pâques [1].

On voyait dans cette église plusieurs tableaux de différens maîtres, et, parmi les monumens sépulcraux, on remarquait le mausolée du curé Jean-Baptiste Languet de Gergy, mort en 1750, fameux par son zèle pour l'achèvement de cet édifice et pour son embellissement [2]. Ce mau-

[1] Voyez deux savans mémoires sur cette ligne méridienne dans le tome second, seconde partie d'un recueil intitulé : *Variétés historiques*, pag. 330 et 348.

[2] Avec la vaisselle d'argent, les plats, cafetières, etc., qu'il quêtait et qu'il enlevait quelquefois, en riant, chez ses plus riches paroissiens, qui n'osaient pas le contrarier, il fit exécuter la figure d'une Vierge haute de six pieds, tout en argent. La ri-

solée, exécuté par Michel-Ange Slodtz, a été transféré au musée des Petits-Augustins.

Des fautes graves, des imprévoyances dignes des marguilliers de ce temps, des intrigues, des dilapidations, des infidélités dans l'emploi des deniers, etc., signalent l'histoire de la construction de cet édifice. A ces inconvéniens, ajoutons-en d'autres, d'une nature différente. Le feu du ciel, comme je l'ai dit, frappa, en 1770, le fronton de la façade de cette église et le dégrada; pendant la nuit du 27 au 28 juillet 1648, des voleurs s'introduisirent dans cette église par les fenêtres, forcèrent le tabernacle de la chapelle de la Vierge, enlevèrent le ciboire et jetèrent les hosties consacrées dans le coin d'un confessional. Ces voleurs sont toujours restés inconnus. Pour réparation d'un tel attentat, on fit avec beaucoup de solennité des prières et des processions.

*Le séminaire de Saint-Sulpice*, dont les bâtimens s'avançaient jusqu'auprès de la principale façade de cette église, et s'opposaient à ce qu'on pût observer dans un point de vue convenable

chesse de sa matière rendit cette figure inutile; on craignit qu'elle ne tentât les voleurs; on la renferma dans la sacristie, et on y substitua une Vierge en marbre, ouvrage de Pigalle. La Vierge d'argent s'est docilement prêtée aux nécessités du temps : elle a, pendant la révolution, été convertie en monnaie.

cette belle façade, a été démoli en 1802. Une place vaste, au centre de laquelle on a élevé une fontaine dont les dimensions ne sont point proportionnées aux objets qui l'environnent, a succédé à ces sombres bâtimens.

Un nouvel édifice destiné à ce séminaire s'élève au sud de cette place, et contribuera à sa décoration. La première pierre en a été posée, le 21 novembre 1820, par le ministre de l'intérieur, qui, dans un discours prononcé en cette circonstance, a cru nécessaire d'adresser aux sulpiciens cette exhortation pacifique : « Puisse « l'église gallicane trouver ici des défenseurs de « ses libertés, soumis au saint-siége, centre d'u- « nité catholique ; mais attachés à nos immu- « nités et à l'indépendance de la couronne.... « rendant à Dieu ce qui est à Dieu, et à César « ce qui est à César ! »

En 1802, l'église de Saint-Sulpice fut érigée en paroisse du 11e. arrondissement. Elle a pour succursales les églises de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Séverin.

SAINT-PIERRE DE CHAILLOT, église aujourd'hui TROISIÈME SUCCURSALE DE LA PAROISSE DE LA MADELEINE, située grande rue de Chaillot, entre les nos. 50 et 52. Cette église, dont on ignore l'ori-

gine, était, à ce qu'il paraît, une ancienne chapelle de château. Les dîmes et les produits de son autel furent, au onzième siècle, donnés au prieuré de Saint-Martin-des-Champs.

Louis XIV, en 1659, érigea le village de Chaillot en faubourg de Paris. On croit qu'à cette époque l'église de ce village fut reconstruite, ou plutôt que son sanctuaire fut rebâti. Vers l'an 1740 on commença la nef et le portail. Cette église n'offre rien de remarquable. Elle reçut en l'an 1802, comme je l'ai dit, le titre de troisième succursale de la paroisse de la Madeleine.

CHAPELLE SAINTE-ANNE, située quartier du faubourg Montmartre. Roland de Bure, confiseur, avait une maison dans ce faubourg : il la destina à une chapelle. L'abbesse de Montmartre l'autorisa, le 19 mars 1655, à la faire construire, ainsi que le logement du chapelain. Elle fut bénite le 27 juillet 1657. Cette chapelle, sous l'invocation de Sainte-Anne, donna son nom à une porte de la ville et à une longue rue qui sépare le faubourg Poissonnière du faubourg Montmartre, et qui, avant l'établissement de la chapelle Sainte-Anne, portait le nom de *Chaussée de la Nouvelle-France*. Cette chapelle avait cessé d'exister au commencement du règne de Louis XV.

Civeton del. Couché fils direx. Dormier sculp.

**HÔPITAL GÉNÉRAL *DIT* LA SALPÊTRIÈRE.**

**Chapelle des Porcherons**, depuis nommée Notre-Dame-de-Lorette, située rue de Coquenard, elle servait de chapelle à l'hôtel des Porcherons. On y établit, en 1646, une confrérie sous le nom de *Notre-Dame-de-Lorette*. En 1760 il s'y forma une école de charité. Cette chapelle fut, en 1800, vendue et démolie [1].


Pl. 53.

CHAPELLE DES PORCHERONS, depuis nommée NOTRE-DAME-DE-LORETTE, située rue de Coquenard, elle servait de chapelle à l'hôtel des Porcherons. On y établit, en 1646, une confrérie sous le nom de *Notre-Dame-de-Lorette*. En 1760 il s'y forma une école de charité. Cette chapelle fut, en 1800, vendue et démolie [1].

HÔPITAL-GÉNÉRAL, dit LA SALPÊTRIÈRE, située rue Poliveau, n°. 7, et boulevard de l'Hôpital, quartier Saint-Marcel, dans le lieu où se fabriquait le salpêtre. La grande quantité de pauvres, de mendians valides, et surtout de ceux qui demandaient l'aumône l'épée au côté, *avec le collet empesé sur la peccadille*, était un des plus grands fléaux de Paris. Parmi eux on comptait les *coupeurs de bourse*, les *tireurs de laine*, les *passevolans* ou *militaires sans paye*, dont j'ai parlé sous le règne de Louis XIII. Leur nombre, très-grand sous Henri IV, augmenta sous la régence de sa veuve, et pendant les désordres des guerres civiles. En 1612, on chercha à s'en débarrasser, en les renfermant dans di-

[1] En 1802, on érigea en succursale de la paroisse de Saint-Roch, une chapelle de Saint-Jean, attenant au cimetière de Saint-Eustache, à laquelle on donna, lors de cette érection, le titre de *Notre-Dame-de-Lorette*.

verses maisons qu'on établit au faubourg Saint-Victor [1].

Ces hospices, par la faiblesse et les désordres du gouvernement, ne purent se soutenir plus de six années. Le Parlement rendait continuellement d'inutiles arrêts contre les mendians et les vagabonds. Il ordonna, le 16 juillet 1632, qu'ils seraient enfermés dans une maison construite exprès. Les bâtimens furent commencés. On y employa des sommes considérables; mais les arrêts de cette cour, surtout en matières de police, restaient presque toujours sans exécution.

Par l'effet des guerres de la fronde, le nombre de ces mendians, de ces vagabonds, et celui des habitans des environs de Paris, que les militaires forçaient à quitter leurs foyers, se montait à *quarante mille*. Les désordres, l'embarras que causait cette partie de la population, déterminèrent enfin les magistrats à prendre des mesures nécessaires. On consulta, comme à l'ordinaire, les anciens registres, pour y trouver des modèles à suivre, mais le mal était nouveau : il fallait imaginer un nouveau remède. Après de longues délibérations, on convint que tous les mendians valides ou invalides seraient renfermés, et qu'on les ferait travailler suivant leur

[1] Voyez ci-dessus *Hôpital de la Pitié* et *Maison de Scipion*.

force et leur talent. Pompone de Bellièvre, alors premier président du Parlement, mit beaucoup de zèle dans l'exécution de ce projet, et détermina le roi à rendre un édit, du 27 avril 1656, qui ordonnait l'établissement d'un hôpital général et prescrivait les règles qui devaient y être observées. On céda, pour cet objet, les masures de *Bicêtre*, château depuis long-temps abandonné, et la maison de la *Salpêtrière*.

On fit disposer ces bâtimens pour les rendre propres à leur nouvelle destination. Libéral Bruant, architecte, fut chargé des constructions de l'hôpital de la Salpêtrière. Il fit notamment bâtir l'église qui s'élève sur un plan circulaire de 10 toises de diamètre; elle est couverte par un dôme octogone. L'intérieur est percé par huit arcades qui communiquent à quatre nefs, chacune de 12 toises de longueur, et à quatre chapelles. Ces nefs et ces chapelles, disposées en rayons, aboutissent au centre de l'église, où s'élève l'autel principal.

Les bâtimens de cet hôpital sont immenses et occupent, avec les cours et jardins, un emplacement qui contient plus de 55,000 toises carrées [1]. Ils ne sont point fondés sur un plan régulier, parce que les nombreux corps qui en font

[1] *Voyez* planche 53.

partie furent bâtis dans des temps différens, suivant que le besoin en était senti.

Le projet d'y renfermer les mendians semblait offrir de grandes difficultés, et même des dangers : on en redoutait l'exécution. Au commencement de mai 1657, les magistrats firent publier, au prône de chaque paroisse, que l'hôpital général ou ses annexes seraient ouverts le 7 de ce mois, et que tous les pauvres qui voudraient y entrer y seraient reçus; et en même temps il fut fait défense de demander l'aumône dans les rues. On prit des mesures de police pour prévenir le désordre et les contraventions.

Les mendians valides et les vagabonds se retirèrent dans les provinces; et quatre ou cinq mille pauvres, en peu de jours, se rendirent dans l'hospice de la Pitié, en attendant que les autres maisons qui leur étaient destinées fussent construites.

En 1662, la misère était excessive; on comptait à l'hôpital général *neuf à dix mille pauvres*. Les directeurs de cet hôpital, dans une assemblée qui se tint le 21 et le 24 avril de cette année, déclarèrent qu'ils seraient forcés d'ouvrir les portes de cette maison, si l'on ne pourvoyait promptement à leur pressant besoin. Le Parlement ordonna que les communautés

religieuses des deux sexes seraient invitées à contribuer à la nourriture et à l'entretien des pauvres de cet hôpital jusqu'à la somme de cent mille livres. Cet appel à l'humanité des maisons religieuses ne produisit rien [1].

La misère augmentait toujours; les habitans des campagnes venaient en foule mendier à Paris. On ordonna que ces nouveaux pauvres seraient répartis dans les maisons dépendantes de l'hôpital général jusqu'au temps de la moisson.

Ces maisons dépendantes étaient celles de la Pitié, de Bicêtre et de Scipion.

Dans la Salpêtrière, on plaça les enfans au-dessous de quatre ans et toutes les femmes, quels que fussent leur âge et leurs infirmités.

On y voyait, en 1720, deux salles contenant chacune huit cents petites filles occupées à divers travaux. On y trouvait trois grands dortoirs, contenant deux cent cinquante cellules, destinées aux époux âgés qui ne pouvaient plus subsister par leur travail. C'est ce qu'on nommait *les Ménages*. Dans une cour séparée était la maison de force pour les filles et les femmes débauchées.

Dans la suite je donnerai de nouveaux détails sur l'état actuel de cet hôpital.

[1] *Registres manuscrits du parlement de Paris*, aux 26 avril et 15 juin 1662.

Bicêtre, château, hospice, prison, etc., situé à une demi-lieue de la barrière d'Italie et à l'ouest de la grande route de Paris à Fontainebleau.

Une ancienne propriété, appelée *la Grange-aux-Queux* (ou aux Cuisiniers), fut acquise par Jean, évêque de Winchester en Angleterre. Il y fit bâtir, vers l'an 1204, un château qui porta depuis son nom, dont on a fait *Vichestre* et *Bicestre*. Philippe-le-Bel, en 1294, confisqua ce château, et ses successeurs le possédèrent. Charles VI, en 1381 et en 1409, donna des lettres datées de ce lieu [1].

Le duc de Berri, qui en devint possesseur, le fit embellir; il s'y retira avec le duc d'Orléans pour se liguer contre le duc de Bourgogne. On y négocia une paix, nommée dans l'histoire *la paix de Wincester*. Un an après, le traité ayant été violé, on nomma cette violation *la trahison de Wincester*.

Les guerres civiles du quinzième siècle causèrent la ruine de ce château. Le duc de Berri le donna, en 1416, ainsi que ses appartenances, au chapitre de Notre-Dame, qui n'y fit aucune réparation. Dans un dialogue satirique, où le

[1] *Ordonnances des rois de France*, tom. VI, page 607, et tom. IX, pag. 449.

sieur de Saint-Germain fait parler Vincennes et Bicêtre, ce dernier château est qualifié de masures où l'on a, dit-il, établi un hôpital, rempli d'hôtes languissans et de courtisans estropiés [1].

Louis XIII, en 1632, acquit cette propriété, fit construire, en 1634, dans l'emplacement du château, une chapelle de Saint-Jean, des bâtimens pour y loger des officiers et des soldats invalides; et il érigea cet établissement en *commanderie de Saint-Louis*.

Louis XIV ayant construit l'hôtel des Invalides, cette maison, devenue inutile, fut, en 1656, comme je l'ai dit dans l'article précédent, convertie en succursale de l'hôpital général. On y plaça des pauvres, des veufs, des garçons valides ou invalides, des jeunes gens débauchés, ou bien atteints de la maladie vénérienne. Les chirurgiens, avant le pansement de ces derniers, étaient en usage de les faire fustiger, comme je le dirai ailleurs.

Voici ce qu'un rimeur satirique, qui écrivait sous Louis XIV, dit de cette maison :

> Auguste château de Bicestre,
> Les lutins et les loups-garoux
> Reviennent-ils toujours chez vous
> Faire la nuit leurs diableries ?

[1] *Catholicon français*, pag. 9.

Elles en vendaient à des nourrices pour remplacer leurs nourrissons morts, et ainsi des enfans étrangers étaient, par cette supercherie, introduits dans plusieurs familles.

Elles en vendaient à ceux qui, adonnés à la magie, se servaient de ces enfans, les sacrifiaient dans des opérations fort absurdes, et encore plus criminelles.

Le prix de ces enfans était fixé à vingt sous.

Des abus aussi révoltans furent enfin connus. On cessa d'envoyer les enfans trouvés dans la maison de cette dame. Un homme, célèbre par son zèle et sa bienfaisance, Vincent de Paule, touché du sort de ces enfans, indigné de l'abominable trafic qu'on en faisait, parvint, en 1638, à leur trouver près de la porte Saint-Victor un nouvel hospice. Il engagea des dames de la Charité à s'en charger. Mais les fonds destinés à leur entretien étaient insuffisans pour le nombre toujours croissant des enfans. Voici le parti que prenaient les personnes chargées de la direction de cette maison : le sort décidait lesquels de ces enfans devaient être conservés et nourris. *Les autres étaient abandonnés*, dit l'écrivain qui me fournit ces détails, c'est-à-dire qu'on les laissait mourir faute de nourriture [1]. Cependant

[1] *Histoire abrégée de Saint-Vincent de Paule*, pag. 257.—

Mazarin, qui régnait, entassait des millions, et le jeune roi s'amusait à danser dans des ballets sur le théâtre.

En 1640, Vincent de Paule, sans doute indigné de ce régime inhumain, convoqua une assemblée des dames qui s'étaient chargées du soin de ces enfans; il leur prescrivit de renoncer à cette barbare intervention du sort et de conserver la vie à tous ces infortunés. Son zèle, qui lui faisait braver tous les dégoûts, le fortifia dans des sollicitations pénibles auxquelles il se dévoua par humanité : il parvint, en 1641, à obtenir de la cour trois mille livres de rente pour ces enfans, et mille livres pour celles qui en prenaient soin. Encouragé par ce succès, il sollicita de nouveau, et obtint, en 1644, une nouvelle rente de huit mille livres, et, en 1648, le château de Bicêtre pour y loger les enfans trouvés.

Dans ce château, les enfans étaient malades et mouraient. On crut que cette mortalité avait pour cause la trop grande vivacité de l'air : on les transféra dans une maison près de Saint-Lazare, et les sœurs de la Charité furent chargées de les soigner.

*Abrégé historique de l'établissement de l'hôpital des Enfans-Trouvés*, recueil dit *Variétés historiques*, tom. III, deuxième partie, pag. 300 et suiv.

Cependant le nombre des enfans trouvés croissait toujours, les revenus et les aumônes n'augmentaient pas, et ne pouvaient suffire aux dépenses les plus nécessaires. Le Parlement, le 3 mai 1667, ordonna que les seigneurs haut-justiciers de Paris seraient tenus de payer annuellement à cette maison une somme de quinze mille livres. Cet arrêt fut confirmé par un autre arrêt du conseil d'État du 10 novembre 1668.

HÔPITAL DES ENFANS-TROUVÉS *du faubourg Saint-Antoine*, situé dans la rue de ce faubourg, nos. 124 et 126. Après l'arrêt mentionné dans l'article précédent, les administrateurs purent se procurer un local plus commode. Ils firent l'acquisition d'un grand emplacement avec maisons, situé dans le faubourg Saint-Antoine, et y construisirent un vaste bâtiment et une chapelle dont la reine Marie-Thérèse d'Autriche posa la première pierre.

Le roi, par sa déclaration du mois de juin 1670, que le Parlement enregistra le 18 août suivant, érigea ce nouvel établissement en hôpital, et l'unit à l'Hôpital-Général. Tel fut l'origine de l'*hôpital des Enfans-Trouvés de la rue Saint-Antoine*, où depuis on a placé l'*hospice des Orphelins*, dont je parlerai dans la suite.

ENFANS-TROUVÉS, *hôpital situé au coin de la rue Neuve-Notre-Dame*, et en face de l'église métropolitaine de ce nom.

L'établissement de la rue Saint-Antoine ne fut pas le seul de ce genre. Les administrateurs, sentant la nécessité d'en avoir un au centre de la ville, louèrent dans la Cité trois petites maisons qui appartenaient à l'Hôtel-Dieu. On recevait dans ces maisons les enfans exposés, dont le nombre croissait toujours. Le local n'était pas assez vaste, assez aéré : il fallait y faire des réparations que des propriétaires seuls pouvaient exécuter. Les administrateurs des Enfans-Trouvés achetèrent des administrateurs de l'Hôtel-Dieu ces maisons, les firent réparer suivant leurs besoins, et y établirent une chapelle. Ces bâtimens ont subsisté, jusqu'en 1747, époque où on les fit démolir ainsi que les églises de Saint-Christophe et de Sainte-Geneviève-des-Ardens. Ces démolitions dégagèrent et agrandirent le parvis Notre-Dame, et permirent de construire un nouveau bâtiment pour les Enfans-Trouvés. Ce bâtiment, plus solide, plus spacieux, mieux distribué, fut élevé sur les dessins de Boffrand : la première pierre en fut posée le 26 septembre 1747.

La chapelle de ce nouvel édifice fut décorée

de peintures à fresque de Brunetti et de Natoire, représentant la Naissance de Jésus, l'Adoration des Mages, celle des Bergers, etc.

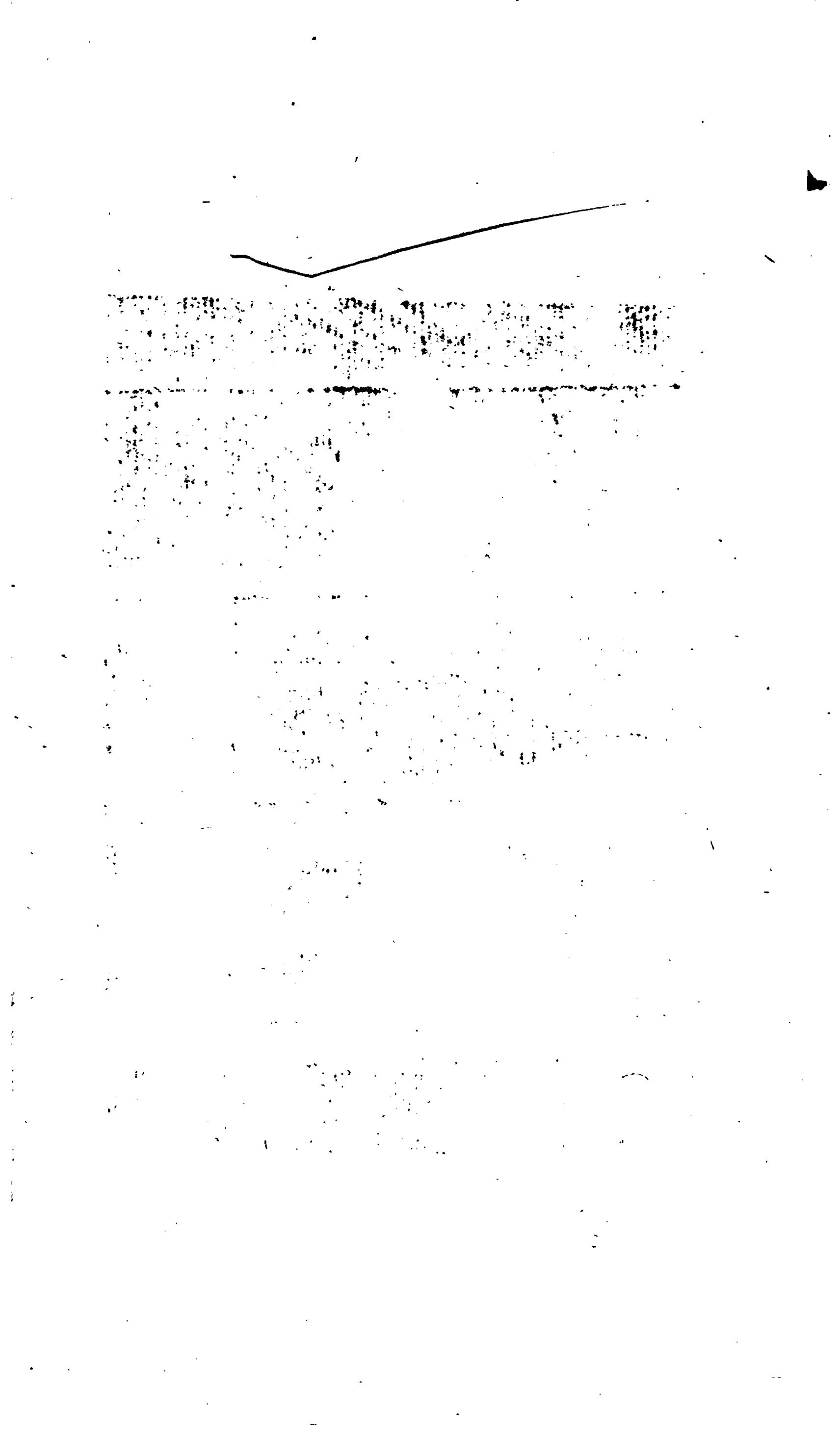
Cette maison, qui n'est plus un hôpital, sert aujourd'hui de *Bureau central d'admission dans les hôpitaux et hospices*.

Je parlerai en son lieu de l'état présent de l'intéressante institution des Enfans-Trouvés, et des changemens qu'elle a éprouvés.

Hôtel royal des Invalides, hospice destiné aux militaires âgés, blessés ou estropiés, situé sur l'esplanade des Invalides, à l'extrémité occidentale du faubourg Saint-Germain, entre ce faubourg et celui du Gros-Caillou. Jadis, dit Thomas, dans sa Pétréide,

> . . . . . . Jadis pour soutenir ses jours,
> Dans un pays ingrat, sauvé par son courage,
> Le guerrier n'avait pas, au déclin de son âge,
> Un asile pour vivre, un tombeau pour mourir :
> L'État qu'il a vengé daigne enfin le nourrir.

Il est souverainement juste que les hommes qui ont versé leur sang, qui se sont fait mutiler pour la cause des rois, qui ont employé le plus beau temps de leur vie à la défendre sans la connaître, trouvent, dans leur vieillesse, un asile contre la misère, et ne soient pas réduits à de-

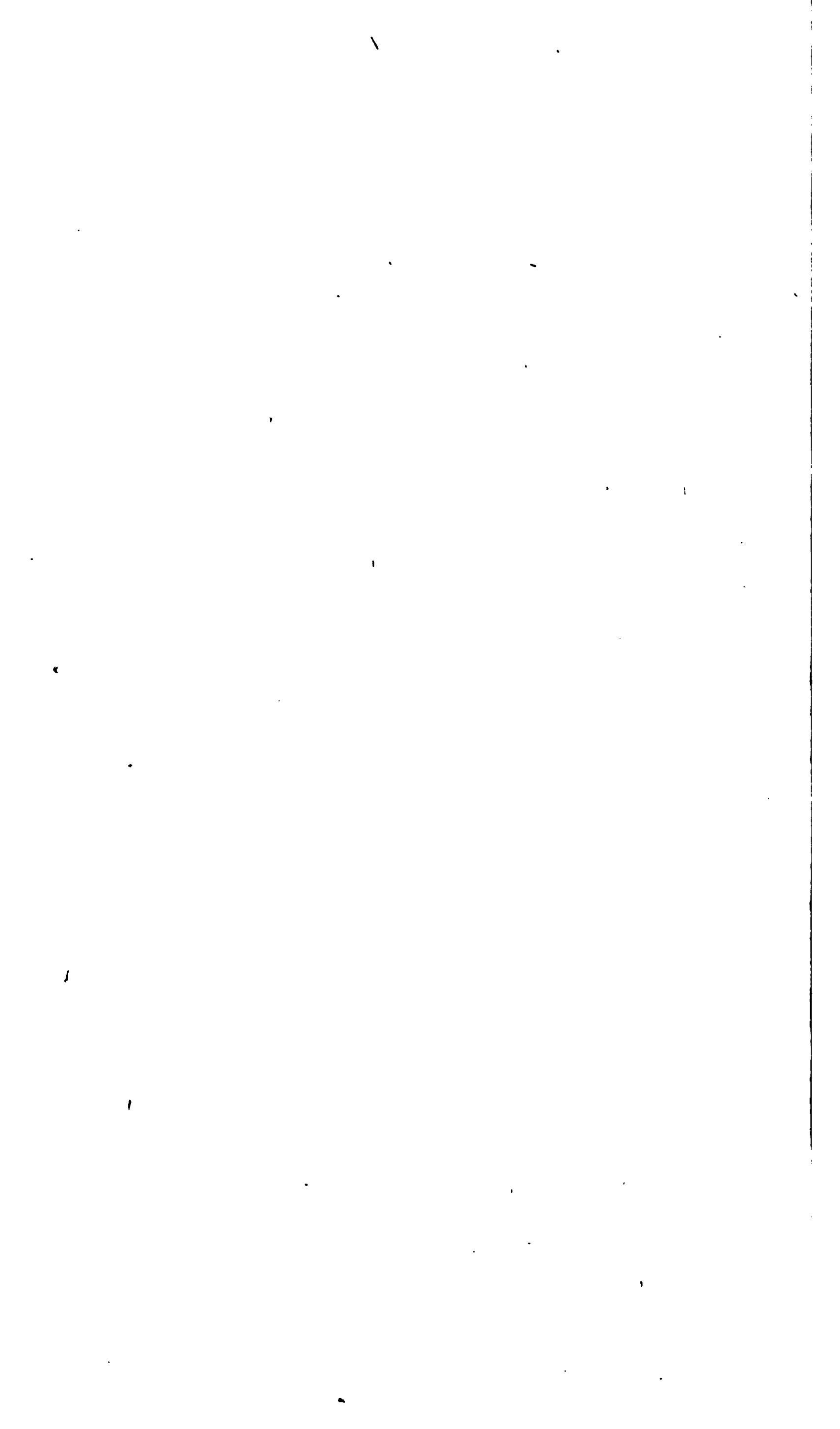


les peintures à fresque de Brunetti et de Natoire,
[illegible] Naissance de Jésus,



Civeton del. Couché fils sc.

VUE DE L'HÔTEL DES INVALIDES,



mander l'aumône à ceux qu'ils n'ont point servis. Cette injustice, cette ingratitude se maintenaient parmi les rois de France, depuis qu'il existait des troupes soldées. Au quinzième siècle, les soldats invalides vivaient d'aumônes, de brigandages, ou se plaçaient dans les châteaux de quelques seigneurs en qualité de *mortes-payes*, y étaient nourris en contribuant à la garde de ces forteresses; ou bien le roi leur accordait des places de *religieux-lais* dans des abbayes et prieurés du royaume [1].

Henri IV fut le premier roi de France qui essaya de réparer cette injustice; il plaça dans l'hôpital de L'ourcine ou de la Charité Chrétienne, qu'avait institué Nicolas Houel, des officiers et soldats blessés à son service; et, par ses édits des années 1597, 1600 et 1604, il les mit en possession de cet hôpital, pour y être logés, nourris et médicamentés.

Louis XIII, comme je l'ai dit, en 1634, plaça des invalides à Bicêtre, qu'il érigea en *commanderie de Saint-Louis* [2].

Louis XIV, qui fit un plus grand nombre d'invalides que ses prédécesseurs, sentit le besoin de

[1] Voyez l'*édit de l'établissement des Invalides; Histoire de Paris*, tom. IV, pag. 244.

[2] Voyez présent volume, article *Bicêtre*, pag. 396.

construire de plus vastes bâtimens pour les loger. Il fit acheter un emplacement convenable; et, par arrêt de son conseil du 12 mars 1670, il assigna des fonds nécessaires aux frais de construction et à la dotation de cet établissement.

Le 30 novembre 1670 on commença les fondations. En 1674, l'édifice était déjà en état d'être habité par les officiers et les soldats. Au mois d'avril de cette dernière année, le roi, par un édit, déclare l'objet de l'institution, lui donne des réglemens, la qualifie d'*Hôtel Royal des Invalides*; établit, pour directeur et administrateur général, le secrétaire d'État chargé du département de la guerre, qui chaque mois devait présider un conseil, et gratifie cet hospice de plusieurs prérogatives, priviléges et exemptions. Par son édit de février 1701, il créa trois receveurs généraux des Invalides.

On commença, en 1675, la construction de l'église. Cet édifice, et le dôme qui est placé à la suite, ne furent achevés qu'après trente ans de travaux. Libéral Bruant fournit les dessins de l'église et de l'hôtel, et Jules Hardouin Mansard continua les travaux et fournit seul les dessins du dôme [1].

En se conformant à la destination de cet éta-

[1] *Voyez* planche 54.

blissement, ses bâtimens n'auraient dû qu'être commodément distribués, solides et simples : on construisit un palais magnifique. Les étages les plus sains, les plus spacieux, furent destinés à des objets de luxe, d'ostentation, à des salles fastueuses, à la salle du conseil, au gouvernement, à l'état-major, etc. Les invalides, pour lesquels la maison était fondée, furent logés dans les combles. L'accessoire l'emporta sur le principal. Ce trait caractérise bien le règne de Louis XIV.

Une esplanade plantée d'arbres, qui s'étend depuis la grille des Invalides jusqu'au quai qui borde la Seine, a 240 toises de longueur sur 130 toises de largeur. Elle est décorée de pièces de gazon et d'une fontaine monumentale, sur laquelle on avait, sous le gouvernement de Bonaparte, placé le lion de Saint-Marc de Venise; monument des conquêtes et de la bravoure des Français, figure monstrueuse, barbare et de très-mauvais goût, qui fut retirée en 1815. Le piédestal qui supportait ce lion de Saint-Marc doit être démoli, et la fontaine qui en sortait, remplacée par un jet à trois branches.

L'esplanade, dont on a presque entièrement, dans l'hiver de 1818 à 1819, renouvelé les arbres, et qui doit être embellie par un pont qu'on

construire de plus vastes bâtimens pour les loger. Il fit acheter un emplacement convenable; et, par arrêt de son conseil du 12 mars 1670, il assigna des fonds nécessaires aux frais de construction et à la dotation de cet établissement.

Le 30 novembre 1670 on commença les fondations. En 1674, l'édifice était déjà en état d'être habité par les officiers et les soldats. Au mois d'avril de cette dernière année, le roi, par un édit, déclare l'objet de l'institution, lui donne des réglemens, la qualifie d'*Hôtel Royal des Invalides*; établit, pour directeur et administrateur général, le secrétaire d'État chargé du département de la guerre, qui chaque mois devait présider un conseil, et gratifie cet hospice de plusieurs prérogatives, priviléges et exemptions. Par son édit de février 1701, il créa trois receveurs généraux des Invalides.

On commença, en 1675, la construction de l'église. Cet édifice, et le dôme qui est placé à la suite, ne furent achevés qu'après trente ans de travaux. Libéral Bruant fournit les dessins de l'église et de l'hôtel, et Jules Hardouin Mansard continua les travaux et fournit seul les dessins du dôme [1].

En se conformant à la destination de cet éta-

[1] *Voyez* planche 54.

blissement, ses bâtimens n'auraient dû qu'être commodément distribués, solides et simples : on construisit un palais magnifique. Les étages les plus sains, les plus spacieux, furent destinés à des objets de luxe, d'ostentation, à des salles fastueuses, à la salle du conseil, au gouvernement, à l'état-major, etc. Les invalides, pour lesquels la maison était fondée, furent logés dans les combles. L'accessoire l'emporta sur le principal. Ce trait caractérise bien le règne de Louis XIV.

Une esplanade plantée d'arbres, qui s'étend depuis la grille des Invalides jusqu'au quai qui borde la Seine, a 240 toises de longueur sur 130 toises de largeur. Elle est décorée de pièces de gazon et d'une fontaine monumentale, sur laquelle on avait, sous le gouvernement de Bonaparte, placé le lion de Saint-Marc de Venise; monument des conquêtes et de la bravoure des Français, figure monstrueuse, barbare et de très-mauvais goût, qui fut retirée en 1815. Le piédestal qui supportait ce lion de Saint-Marc doit être démoli, et la fontaine qui en sortait, remplacée par un jet à trois branches.

L'esplanade, dont on a presque entièrement, dans l'hiver de 1818 à 1819, renouvelé les arbres, et qui doit être embellie par un pont qu'on

se propose de bâtir à l'extrémité de la route qui la partage, annonce majestueusement l'édifice, où l'on arrive par une cour extérieure, entourée d'une grille et de fossés revêtus en maçonnerie. Cette cour est munie de pièces de canons.

La façade a 102 toises de longueur; elle est divisée en quatre étages et percée de cent trente-trois fenêtres, sans compter celles des mansardes. Au centre est la porte, surmontée d'une forme cintrée, où l'on voyait un bas-relief représentant Louis XIV à cheval, entouré, comme le soleil, des douze signes du zodiaque.

De cette porte on pénètre dans une cour, dont le plan offre un parallélogramme de 65 toises de long sur 32 ½ de large. Elle est entourée de bâtimens dont les quatre faces ont deux étages d'arcades qui éclairent des galeries. L'architecture de cette cour a le caractère noble, mâle et simple qui convient à l'institution. Au centre de la façade opposée à l'entrée est le portail de l'église.

Cette église, qui ressemble à toutes les autres, se distingue par son autel, placé sous une arcade qui communique à une seconde église, dite *du dôme*. Cet autel est orné de six colonnes torses, groupées trois à trois, dorées, garnies d'épis

de blé, de pampres, de feuillage, portant des faisceaux de palmes qui, se réunissant, soutiennent un superbe baldaquin, surmonté d'un globe et d'une croix. Les figures d'amortissement et les autres ornemens sont les ouvrages de Vanclève et de Coustou l'aîné.

Au commencement de l'an 1814, la nef était illustrée par *neuf cent soixante drapeaux* pris sur nos ennemis. Ces témoignages glorieux du courage des Français ont, depuis 1814, entièrement disparu.

Au-delà, sur la même ligne, est l'église du *dôme*, construction vaste, magnifique et absolument inutile, monument de faste et d'ostentation, où Louis XIV a prodigué la richesse, et où les plus habiles artistes ont, à l'envi, déployé leurs talens. Le pavé de ce dôme, le pompeux baldadaquin de l'autel, les sculptures, les peintures : tout est d'un fini précieux, tout est exécuté avec un soin et un art admirables.

Le sol du dôme, pavé en marbre de diverses couleurs, agréablement compartis, est plus bas que celui des six cpapelles qui l'entourent. Il faut descendre plusieurs marches pour y arriver. Ce renfoncement n'est point motivé.

Ce dôme a 50 pieds de diamètre. A travers une ouverture circulaire, pratiquée au milieu

de la première coupole, ornée de peintures, et de caissons, on voit la seconde coupole éclairée par des jours que l'observateur ne peut apercevoir, et où le peintre Lafosse, un des meilleurs coloristes de l'école française, a représenté la gloire des bienheureux.

La troisième coupole forme la toiture extérieure.

Six chapelles sont placées autour de ce dôme.

La première du côté de l'évangile est celle de *Saint-Grégoire*. On y voit sur l'autel la figure de ce saint, sculptée par Le Moine, celle de sainte Emilienne, par D'Huez, et celle de sainte Silvie, par Caffieri. Les peintures de cette chapelle, représentant la vie de saint Grégoire, étaient l'ouvrage de Michel Corneille. Le temps les endommagea ; elles furent restaurées par Doyen.

La chapelle *de la Vierge* offre, entre autres ornemens, la figure de sainte Marie, sculptée par Pigalle, et deux anges adorateurs, ouvrage de Coustou et de Poirier.

La chapelle de *Saint-Jérôme* est aussi magnifiquement décorée que les précédentes. La figure en marbre de ce saint fut sculptée par Adam l'aîné ; celle de sainte Paule, posée en

1786, est l'ouvrage de Mouchi ; et celle de sainte Eustache, sa fille, celui d'Allegrin.

La chapelle de *Saint-Augustin* offre des peintures de Boullongne le jeune; la statue en marbre de ce saint, sculptée par Pajou; celle de sainte Alipe, en pierre, par Caffieri; et celle de sainte Monique, en marbre, par Houdon.

Dans la chapelle de *Sainte-Thérèse,* on voit la figure en marbre de cette sainte, sculptée par Le Moine, et deux anges, dont l'un est l'ouvrage de Le Moine, et l'autre de Lapierre.

La chapelle de *Saint-Ambroise* est peinte par Boullongne l'aîné; la figure du saint est sculptée par Falconnet, qui est aussi l'auteur de la statue de sainte Marceline; celle de sainte Satyre est l'ouvrage de Caffieri.

Ces chapelles, ainsi que les portes qui y conduisent, sont ornées de divers bas-reliefs.

Le mausolée du maréchal de Turenne, transféré de Saint-Denis au Musée des Monumens français, fut, le 23 septembre 1800, de ce Musée, placé en grande cérémonie dans une de ces chapelles, d'où, en 1815, il a été retiré pour être reporté dans l'église de Saint-Denis.

Ce dôme a son portail particulier du côté des champs, ou plutôt du côté d'une large avenue

bordée de quatre rangs d'arbres, et longue d'environ 500 toises. Ce portail, qui a 30 toises de largeur sur 16 de hauteur, sert pour ainsi dire de soubassement à l'édifice du dôme. Il n'a point le caractère de solidité qui lui convient. Le dôme lui-même, qui montre ici son extérieur dans toute sa majesté, n'est pas exempt de défauts. Si l'on considère sa masse sans s'occuper des détails, on voit un édifice qui, depuis le pavé jusqu'à l'extrémité de sa flèche, a 105 mètres, ou 323 pieds de hauteur. Cette élévation extraordinaire frappe d'étonnement ou d'admiration l'esprit de l'observateur. Sa forme élégante et pyramidale, ses heureuses proportions ajoutent au premier sentiment un sentiment de plaisir; mais si l'on examine les parties de cet édifice, on aperçoit des ornemens multipliés sans motif. La partie inférieure, qui devrait avoir un caractère simple et solide, est chargée de maigres colonnes, tourmentée par des ressauts, et divisée en deux rangs de fenêtres imperceptiblement cintrées, et indiquant au dehors deux étages qui ne devaient pas se trouver et qui ne se trouvent point dans l'intérieur. Tout cela, les consoles en enroulement, et mille autres petitesses prouvent enfin que les ouvrages des grands architectes du règne de Louis XIV ne sont pas toujours des modèles à imiter. A cette

occasion, on trouvera bon que je transcrive ici l'opinion qu'au sujet de ce dôme a exprimée M. Le Grand.

« Il serait dangereux, dit-il, au moment où « l'on jette les fondemens de tant de monumens « publics, de ne pas classer à leur véritable « rang ces prétendus chefs-d'œuvre du siècle de « Louis XIV, et de ne pas, en louant l'intention « du fondateur, blâmer le système vicieux de « ces artistes trop vantés. Que leurs productions « brillent à Paris, où rien ne les efface encore; « mais que leur réputation, si long-temps usur- « pée, s'éclipse et disparaisse devant les beaux « édifices de l'Italie antique et moderne [1]. »

Le dôme, proprement dit, est orné à l'extérieur de quarante colonnes d'ordre composite. Cette ordonnance, dégradée par des ressauts, est couronnée par une balustrade.

Au-dessus est un attique, percé de fenêtres et chargé de huit piliers buttans, contournés en forme de volute; formes qui décèlent le mauvais goût qui commençait alors à s'introduire dans l'architecture.

La coupole, divisée en côtes, est chargée, dans leurs intervalles, de trophées militaires, chacun

[1] *Description de Paris et de ses édifices*, tom. I, partie première, pag. 102.

couronné par un casque dont l'ouverture sert de lucarne. Ces trophées et ces côtes en plomb, comme toute la couverture, étaient dorés. L'action de l'air avait fait disparaître l'éclat de l'or. En 1813, le gouvernement fit entièrement redorer ces parties.

Au-dessus de la coupole est une lanterne, surmontée par une flèche très-élevée et terminée par un globe et une croix.

Dans l'intérieur des bâtimens, on va ordinairement visiter la cuisine et sa fameuse marmite, les quatre réfectoires, la pharmacie, la bibliothèque, composée d'environ vingt-mille volumes, l'horloge à équation, ouvrage très-estimé de Lepaute, la salle du conseil placée au-dessus de la principale entrée, etc.

En 1717, le czar de Russie, Pierre 1er., vint à Paris et visita les invalides; il voulut les voir manger, et prit lui-même, sur la table du réfectoire, un demi-setier de vin, qu'il but à la santé de ces braves.

Lorsque le roi entre dans l'hôtel, sa garde est sans fonctions, les invalides la remplacent.

Dans un caveau, situé sous le dôme, on avait déposé un grand nombre de fusils. Les parisiens, qui, dans les premiers jours de la révolution, cherchaient partout des armes, instruits de

l'existence de ce dépôt, vinrent en foule, le 14 juillet 1789, se saisir de ces fusils ; ils y mirent un empressement qui devint funeste à quelques uns : il y en eut plusieurs de blessés. Cette découverte contribua au succès de la prise de la Bastille.

Disons un mot des habitans de cet hospice. Leur nombre est de six à sept mille ; le plus grand ordre règne parmi eux. A la table, dans les refectoires, on voit quelques militaires, privés de leurs bras, recevoir la nourriture des mains officieuses de leurs camarades. Hors de l'hôtel, à l'ombre des arbres qui embellissent ses alentours, on rencontre des groupes d'invalides s'entretenant de leurs anciens exploits, des dangers qu'ils ont courus. Ces antiques guerriers, dit Thomas,

Semblent se rajeunir au récit des combats.

SAINTE-MADELEINE DE LA VILLE-L'ÉVÊQUE, église paroissiale, située sur le boulevard de ce nom, à l'angle des rues de la Madeleine et de la Ville-l'Évêque. Le lieu de la Ville-l'Évêque était, au douzième siècle, une ferme, une maison de campagne, ou, comme on disait autrefois, un *séjour* de l'évêque de Paris. Cette maison devait avoir une chapelle. Dès l'an 1238, il est fait mention du prêtre de la Ville-l'Évêque. Un acte de 1284

le qualifie de vicaire perpétuel, et un autre, de 1386, lui donne le titre de curé. Ce qui prouve qu'autour de la maison de l'évêque il s'était formé un village dont le nombre des habitans croissait toujours.

Il paraît que le bâtiment de la chapelle, lors même qu'elle fut érigée en cure, était peu considérable. Le roi Charles VIII le fit reconstruire, et, le 21 février 1487, en posa la première pierre; le 20 novembre 1491, il y établit une confrérie de la *Madeleine*, dont lui-même et la reine son épouse furent membres : le nom de cette confrérie devint celui de la chapelle.

Son bâtiment tombait en ruine, son étendue était insuffisante au nombre des paroissiens; elle fut reconstruite en 1659; et mademoiselle de Montpensier, le 8 juillet de cette année, en posa la première pierre.

Il s'éleva de vives querelles entre le curé de la Ville-l'Évêque et celui de Saint-Roch sur les limites respectives de leurs paroisses. Cette guerre d'intérêt fut terminée par un arrêt du Parlement du 26 février 1671, qui ordonna que la clôture de Paris servirait de bornes à ces paroisses.

Dans la suite l'église de la Ville-l'Évêque ne fut plus assez vaste pour contenir tous ses parois-

siens, dont le nombre s'était fort augmenté. Il fut décidé qu'elle serait reconstruite et située en face de la rue royale, afin que son portail terminât magnifiquement de ce côté la perspective de la place Louis xv. Le 3 avril 1764, on posa la première pierre de cet édifice, dont M. Contant d'Ivry fut l'architecte. Il avait élevé son bâtiment jusqu'à la hauteur de quinze pieds au-dessus du sol, lorsqu'en 1777 il mourut : M. Couture le remplaça.

Celui-ci, trouvant plusieurs défauts dans le plan de son prédécesseur, fit sans égard démolir les murs de face, les chapelles, les colonnes, et substitua un nouveau plan de sa création. Ainsi, temps, argent, matériaux : tout fut perdu et sacrifié au système du sieur Couture.

Le plan du premier architecte offrait le caractère mesquin de cette époque : le portail, qui devait servir de point de vue à la place Louis xv, n'avait ni la noblesse ni la grandeur convenables à cette situation. Le second architecte réforma toute la décoration extérieure. Il aurait bien fait de se borner là; mais il changea le plan de l'intérieur de l'église, et ses changemens ne furent pas heureux. Par des constructions déplacées, la vue, arrêtée, ne pouvait saisir l'étendue de ce bâtiment : cet architecte ignorait le sentiment

d'admiration que produisent les longues lignes dans un édifice.

Le portail offre un péristyle dont les colonnes masquent entièrement les portes qui sont aux côtés de la principale. Pour arriver à ces portes latérales, qui sont ordinairement les seules ouvertes au public, il aurait fallu décrire une marche en ligne courbe.

Cet édifice semble condamné à une destinée malheureuse : un architecte détruit ce que l'autre fait, et mérite à son tour de voir son ouvrage censuré et anéanti par un troisième. Au lieu de corriger, de raccorder les parties défectueuses de son prédécesseur, le sieur Couture a démoli pour reconstruire ; il a démoli les ouvrages de son prédécesseur et même les siens : c'est ce qu'il a fait en 1780. Il a fait et refait : ce qui prouve que son plan n'était ni réfléchi ni arrêté.

Suivant ce dernier plan, l'édifice, en forme de croix, devait avoir 264 pieds de longueur dans œuvre, sans y comprendre le portail, situé à une extrémité, ni la chapelle de la communion, située à l'autre, laquelle devait faire une saillie considérable au fond de l'église. Sa largeur, aussi dans œuvre, prise à la croisée, sans y comprendre les porches des portes latérales, devait être de 138 pieds. On aurait placé le principal autel à l'entrée

du chœur, et l'église eût été surmontée par un dôme.

Le portail principal aurait présenté un péristyle de douze colonnes corinthiennes, chacune de 6 pieds de diamètre. De chaque côté de l'édifice et en retour de ce portail, devait régner une galerie extérieure, qui se serait étendue jusqu'à l'un et l'autre avant-corps de la croisée. Ces avant-corps auraient été décorés de colonnes de même ordre et de même proportion que celles du principal portail.

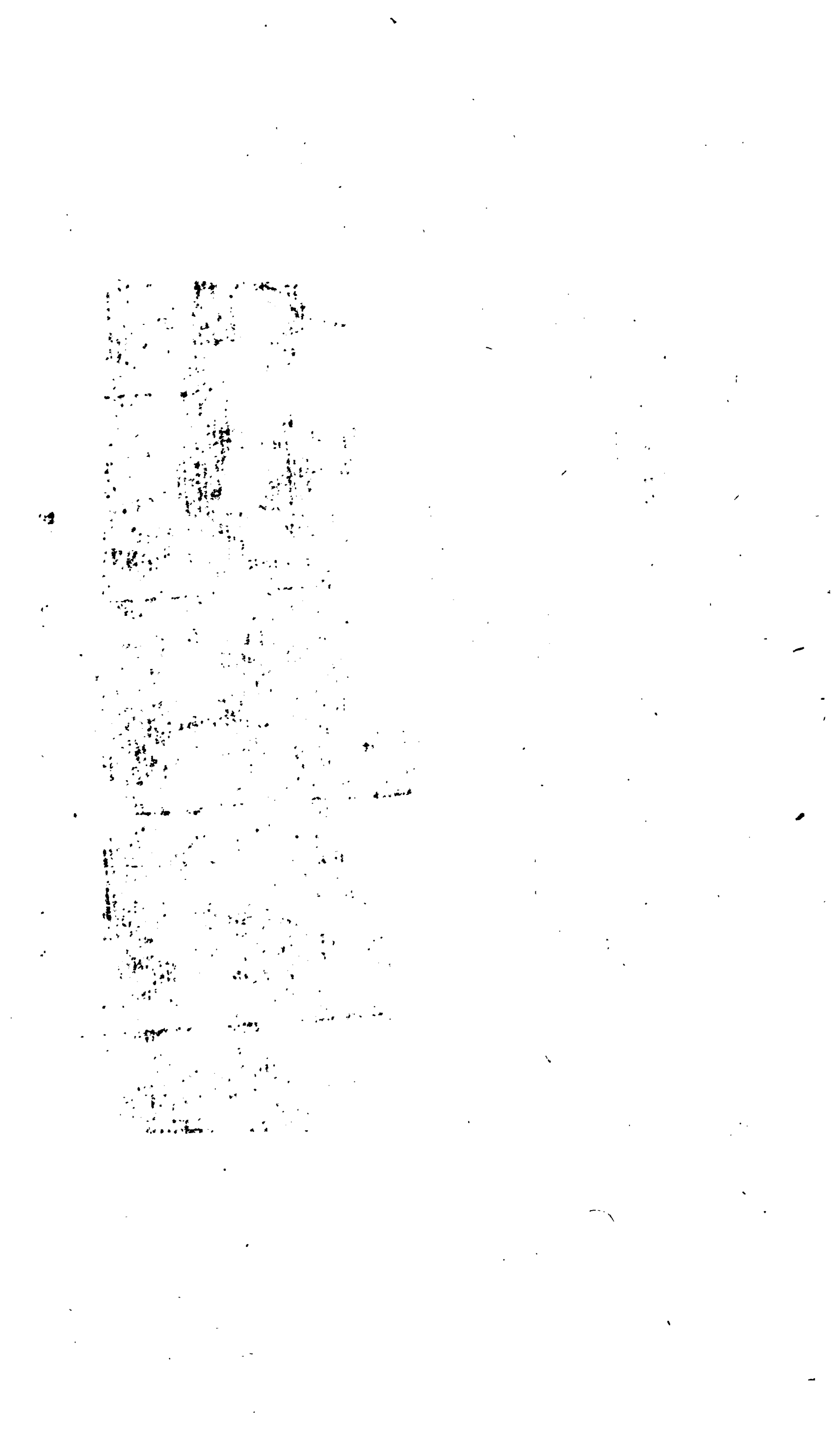
Malgré les démolitions successives et les interruptions de ces travaux, ils étaient assez avancés, en 1790; mais ils furent suspendus par l'effet de la révolution. En 1802, le culte de la paroisse Sainte-Madeleine fut transféré dans l'église de l'Assomption, rue Saint-Honoré.

Bonaparte conçut le projet de convertir cet édifice en un TEMPLE DE LA GLOIRE, où sur de longues tables d'or massives devaient être inscrits les noms des militaires signalés par leurs exploits. L'exécution de ce projet fut commencée, en 1806; mais les travaux, quelques années après, furent interrompus; et les événemens politiques en ont empêché la reprise. Une ordonnance des 19 janvier et 14 février 1816 porte que cet édifice sera achevé, afin d'y placer les

monumens expiatoires de Louis XVI, de la reine son épouse, de Louis XVII et de la princesse Élisabeth. L'ordre n'a pas encore été suivi de l'exécution; et les murailles restées à demi construites et sans toits, les colonnes élevées à une grande hauteur, sans chapiteaux, sans entablement, offriront bientôt l'image des ruines d'un temple de l'antiquité. Je reparlerai de cet édifice.

Collége Mazarin ou des Quatre-Nations, aujourd'hui Palais des Beaux-Arts, situé quai de la Monnaie, n°. 23. Le cardinal Mazarin, par son testament du 6 mars 1661, ordonna qu'il serait fondé un collége, sous le titre de *Mazarini*, destiné à soixante gentilshommes ou principaux bourgeois de Pignerol et de son territoire, ou de l'état ecclésiastique, d'Alsace et pays d'Allemagne, de Flandre et de Roussillon, pays alors nouvellement conquis, ou réunis à la couronne. Ces nations étant seules admissibles dans ce collége, on lui donna le nom de *Quatre-Nations*.

Ces soixante jeunes gens devaient y être gratuitement logés, nourris, instruits dans la religion, dans les belles-lettres; devaient y apprendre à faire des armes, à monter à cheval, et à danser. Mazarin légua aussi par ce testament sa bibliothéque à ce collége, et une somme de



monumens expiatoires de Louis XVI, de la reine son épouse, de Louis XVII et de la princesse Élisabeth. L'ordre n'a pas encore été suivi de l'exécution; et les murailles restées à demi construites et sans toits, les colonnes élevées à une grande hauteur, sans chapiteaux, sans entablement, offriront bientôt l'image des ruines d'un temple de l'antiquité. Je reparlerai de cet édifice.

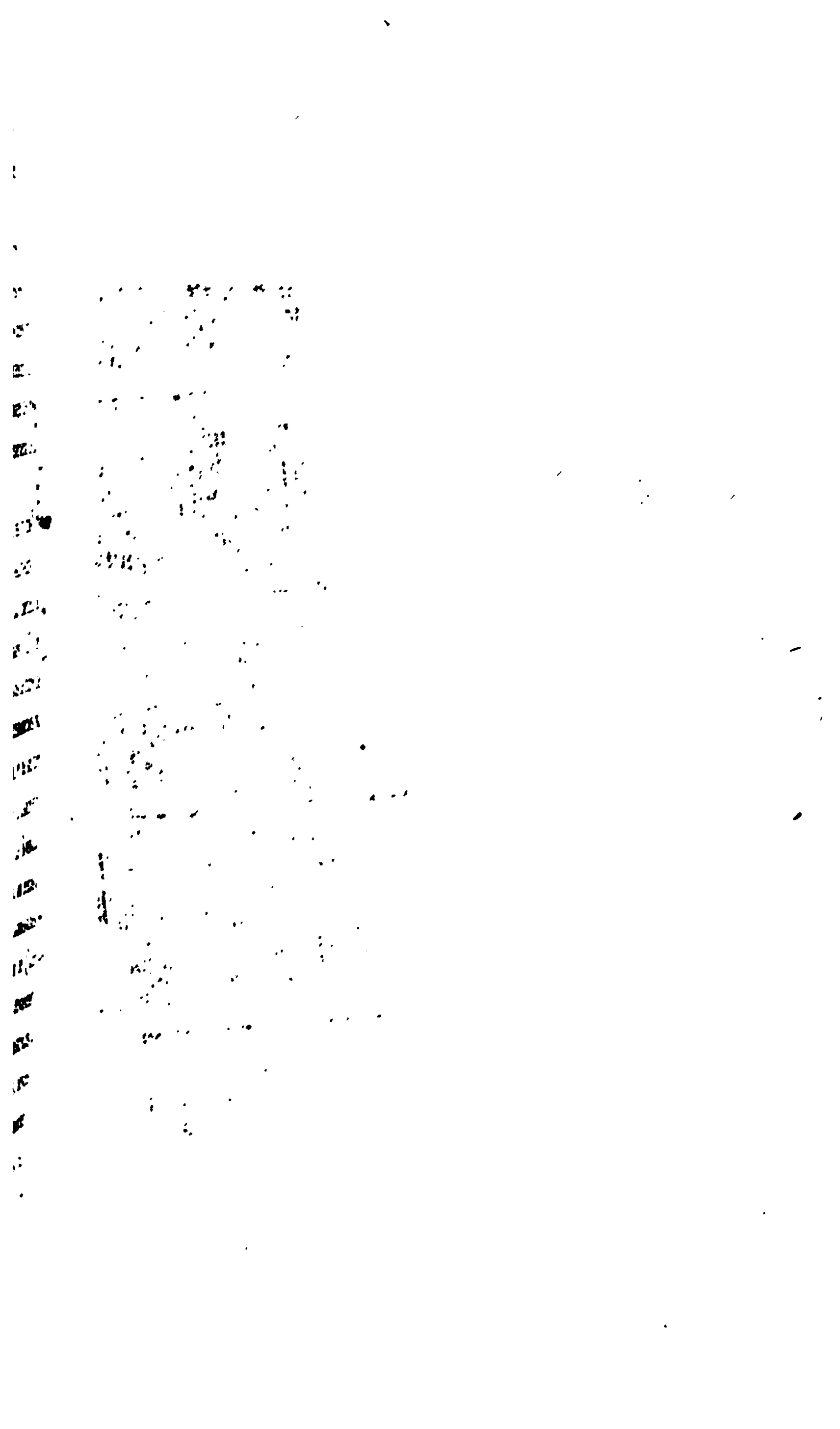
COLLÉGE MAZARIN OU DES QUATRE-NATIONS, aujourd'hui PALAIS DES BEAUX-ARTS, situé quai de la Monnaie, nº. 23. Le cardinal Mazarin, par son testament du 6 mars 1661, ordonna qu'il serait fondé un collége, sous le titre de *Mazarini*, destiné à soixante gentilshommes ou principaux bourgeois de Pignerol et de son territoire, ou de l'état ecclésiastique, d'Alsace et pays d'Allemagne, de Flandre et de Roussillon, pays alors nouvellement conquis, ou réunis à la couronne. Ces nations étant seules admissibles dans ce collége, on lui donna le nom de *Quatre-Nations*.

Ces soixante jeunes gens devaient y être gratuitement logés, nourris, instruits dans la religion, dans les belles-lettres; devaient y apprendre à faire des armes, à monter à cheval, et à danser. Mazarin légua aussi par ce testament sa bibliothéque à ce collége, et une somme de



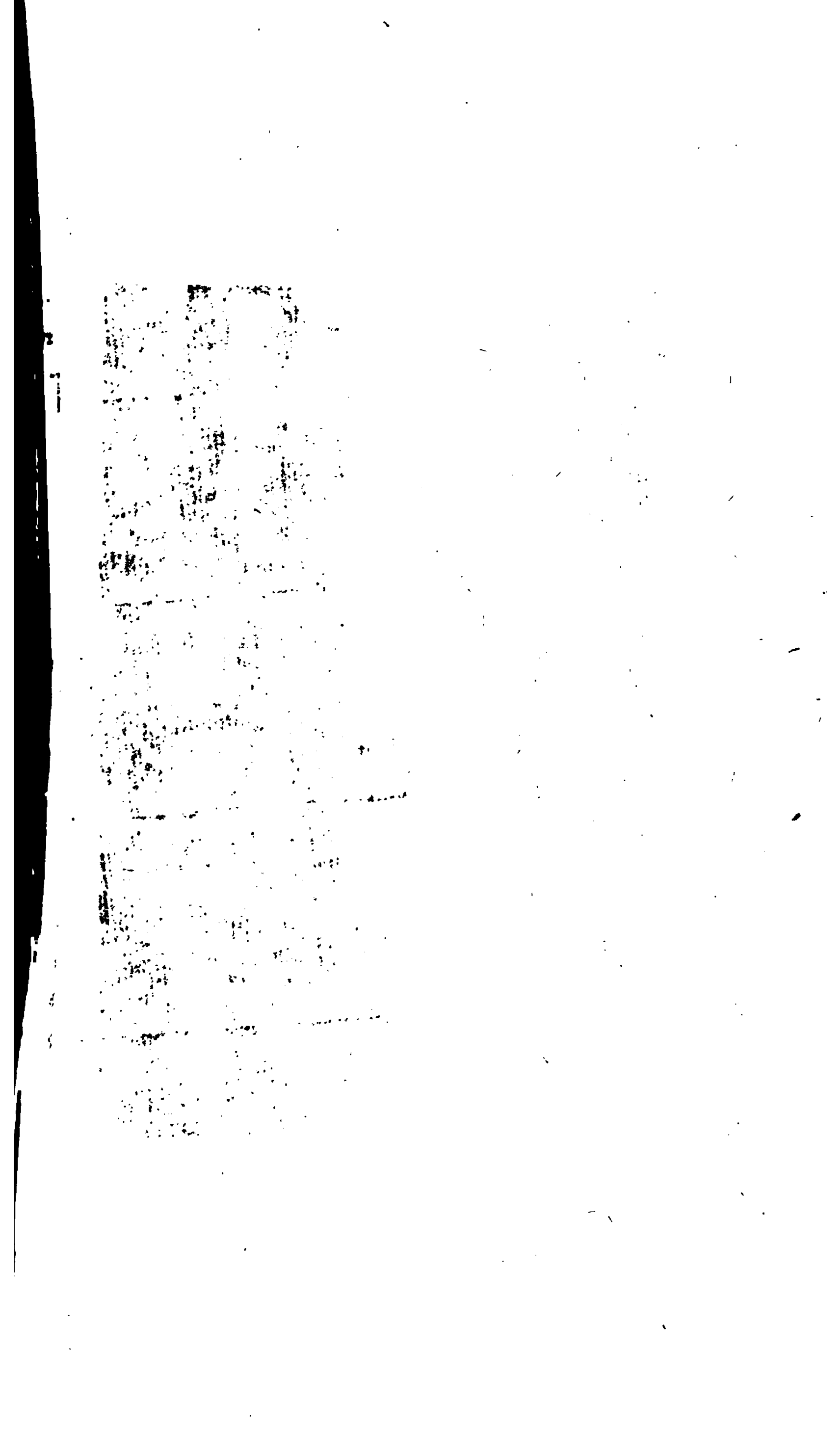
monumens expiatoires de Louis XVI, de la reine son épouse, de Louis XVII et de la princesse Élisabeth. L'ordre n'a pas encore été suivi de l'exécution ; et les murailles restées à demi construites et sans toits, les colonnes élevées à une grande hauteur, sans chapiteaux, sans entablement, offriront bientôt l'image des ruines d'un temple de l'antiquité. Je reparlerai de cet édifice.

COLLÉGE MAZARIN OU DES QUATRE-NATIONS, aujourd'hui PALAIS DES BEAUX-ARTS, situé quai de la Monnaie, n°. 23. Le cardinal Mazarin, par son testament du 6 mars 1661, ordonna qu'il serait fondé un collége, sous le titre de *Mazarini*, destiné à soixante gentilshommes ou principaux bourgeois de Pignerol et de son territoire, ou de l'état ecclésiastique, d'Alsace et pays d'Allemagne, de Flandre et de Roussillon, pays alors nouvellement conquis, ou réunis à la couronne. Ces nations étant seules admissibles dans ce collége, on lui donna le nom de *Quatre-Nations*. Ces soixante jeunes gens devaient y être gratuitement logés, nourris, instruits dans la religion, dans les belles-lettres ; devaient y apprendre à faire des armes, à monter à cheval, et à danser. Mazarin légua aussi par ce testament sa bibliothéque à ce collége, et une somme de



monumens expiatoires de Louis XVI, de la reine son épouse, de Louis XVII et de la princesse Élisabeth. L'ordre n'a pas encore été suivi de l'exécution; et les murailles restées à demi construites et sans toits, les colonnes élevées à une grande hauteur, sans chapiteaux, sans entablement, offriront bientôt l'image des ruines d'un temple de l'antiquité. Je reparlerai de cet édifice.

COLLÉGE MAZARIN OU DES QUATRE-NATIONS, aujourd'hui PALAIS DES BEAUX-ARTS, situé quai de la Monnaie, n°. 23. Le cardinal *Mazarin*, par son testament du 6 mars 1661, ordonna qu'il serait fondé un collége, sous le titre de *Mazarini*, destiné à soixante gentilshommes ou principaux bourgeois de Pignerol et de son territoire, ou de l'état ecclésiastique, d'Alsace et pays d'Allemagne, de Flandre et de Roussillon, *pays alors* nouvellement conquis, ou réunis à la couronne. Ces nations étant seules admissibles dans ce collége, on lui donna le nom de *Quatre-Nations*. Ces soixante jeunes gens devaient y être gratuitement logés, nourris, instruits dans la religion, dans les belles-lettres; devaient *y* apprendre à faire des armes, à monter à cheval, et à danser. Mazarin légua aussi par ce testament sa bibliothèque à ce collége, et une *somme de*



bordée de quatre rangs d'arbres, et longue d'environ 500 toises. Ce portail, qui a 30 toises de largeur sur 16 de hauteur, sert pour ainsi dire de soubassement à l'édifice du dôme. Il n'a point le caractère de solidité qui lui convient. Le dôme lui-même, qui montre ici son extérieur dans toute sa majesté, n'est pas exempt de défauts. Si l'on considère sa masse sans s'occuper des détails, on voit un édifice qui, depuis le pavé jusqu'à l'extrémité de sa flèche, a 105 mètres, ou 323 pieds de hauteur. Cette élévation extraordinaire frappe d'étonnement ou d'admiration l'esprit de l'observateur. Sa forme élégante et pyramidale, ses heureuses proportions ajoutent au premier sentiment un sentiment de plaisir; mais si l'on examine les parties de cet édifice, on aperçoit des ornemens multipliés sans motif. La partie inférieure, qui devrait avoir un caractère simple et solide, est chargée de maigres colonnes, tourmentée par des ressauts, et divisée en deux rangs de fenêtres imperceptiblement cintrées, et indiquant au dehors deux étages qui ne devaient pas se trouver et qui ne se trouvent point dans l'intérieur. Tout cela, les consoles en enroulement, et mille autres petitesses prouvent enfin que les ouvrages des grands architectes du règne de Louis XIV ne sont pas toujours des modèles à imiter. A cette

occasion, on trouvera bon que je transcrive ici l'opinion qu'au sujet de ce dôme a exprimée M. Le Grand.

« Il serait dangereux, dit-il, au moment où
« l'on jette les fondemens de tant de monumens
« publics, de ne pas classer à leur véritable
« rang ces prétendus chefs-d'œuvre du siècle de
« Louis XIV, et de ne pas, en louant l'intention
« du fondateur, blâmer le système vicieux de
« ces artistes trop vantés. Que leurs productions
« brillent à Paris, où rien ne les efface encore;
« mais que leur réputation, si long-temps usur-
« pée, s'éclipse et disparaisse devant les beaux
« édifices de l'Italie antique et moderne [1]. »

Le dôme, proprement dit, est orné à l'extérieur de quarante colonnes d'ordre composite. Cette ordonnance, dégradée par des ressauts, est couronnée par une balustrade.

Au-dessus est un attique, percé de fenêtres et chargé de huit piliers buttans, contournés en forme de volute; formes qui décèlent le mauvais goût qui commençait alors à s'introduire dans l'architecture.

La coupole, divisée en côtes, est chargée, dans leurs intervalles, de trophées militaires, chacun

[1] *Description de Paris et de ses édifices*, tom. I, partie première, pag. 102.

couronné par un casque dont l'ouverture sert de lucarne. Ces trophées et ces côtes en plomb, comme toute la couverture, étaient dorés. L'action de l'air avait fait disparaître l'éclat de l'or. En 1813, le gouvernement fit entièrement redorer ces parties.

Au-dessus de la coupole est une lanterne, surmontée par une flèche très-élevée et terminée par un globe et une croix.

Dans l'intérieur des bâtimens, on va ordinairement visiter la cuisine et sa fameuse marmite, les quatre réfectoires, la pharmacie, la bibliothèque, composée d'environ vingt-mille volumes, l'horloge à équation, ouvrage très-estimé de Lepaute, la salle du conseil placée au-dessus de la principale entrée, etc.

En 1717, le czar de Russie, Pierre Ier., vint à Paris et visita les invalides; il voulut les voir manger, et prit lui-même, sur la table du réfectoire, un demi-setier de vin, qu'il but à la santé de ces braves.

Lorsque le roi entre dans l'hôtel, sa garde est sans fonctions, les invalides la remplacent.

Dans un caveau, situé sous le dôme, on avait déposé un grand nombre de fusils. Les parisiens, qui, dans les premiers jours de la révolution, cherchaient partout des armes, instruits de

l'existence de ce dépôt, vinrent en foule, le 14 juillet 1789, se saisir de ces fusils; ils y mirent un empressement qui devint funeste à quelques uns : il y en eut plusieurs de blessés. Cette découverte contribua au succès de la prise de la Bastille.

Disons un mot des habitans de cet hospice. Leur nombre est de six à sept mille; le plus grand ordre règne parmi eux. A la table, dans les refectoires, on voit quelques militaires, privés de leurs bras, recevoir la nourriture des mains officieuses de leurs camarades. Hors de l'hôtel, à l'ombre des arbres qui embellissent ses alentours, on rencontre des groupes d'invalides s'entretenant de leurs anciens exploits, des dangers qu'ils ont courus. Ces antiques guerriers, dit Thomas,

Semblent se rajeunir au récit des combats.

Sainte-Madeleine de la Ville-l'Évêque, église paroissiale, située sur le boulevard de ce nom, à l'angle des rues de la Madeleine et de la Ville-l'Évêque. Le lieu de la Ville-l'Évêque était, au douzième siècle, une ferme, une maison de campagne, ou, comme on disait autrefois, un *séjour* de l'évêque de Paris. Cette maison devait avoir une chapelle. Dès l'an 1238, il est fait mention du prêtre de la Ville-l'Évêque. Un acte de 1284

construire de plus vastes bâtimens pour les loger. Il fit acheter un emplacement convenable; et, par arrêt de son conseil du 12 mars 1670, il assigna des fonds nécessaires aux frais de construction et à la dotation de cet établissement.

Le 30 novembre 1670 on commença les fondations. En 1674, l'édifice était déjà en état d'être habité par les officiers et les soldats. Au mois d'avril de cette dernière année, le roi, par un édit, déclare l'objet de l'institution, lui donne des réglemens, la qualifie d'*Hôtel Royal des Invalides;* établit, pour directeur et administrateur général, le secrétaire d'État chargé du département de la guerre, qui chaque mois devait présider un conseil, et gratifie cet hospice de plusieurs prérogatives, priviléges et exemptions. Par son édit de février 1701, il créa trois receveurs généraux des Invalides.

On commença, en 1675, la construction de l'église. Cet édifice, et le dôme qui est placé à la suite, ne furent achevés qu'après trente ans de travaux. Libéral Bruant fournit les dessins de l'église et de l'hôtel, et Jules Hardouin Mansard continua les travaux et fournit seul les dessins du dôme [1].

En se conformant à la destination de cet éta-

[1] *Voyez* planche 54.

blissement, ses bâtimens n'auraient dû qu'être commodément distribués, solides et simples : on construisit un palais magnifique. Les étages les plus sains, les plus spacieux, furent destinés à des objets de luxe, d'ostentation, à des salles fastueuses, à la salle du conseil, au gouvernement, à l'état-major, etc. Les invalides, pour lesquels la maison était fondée, furent logés dans les combles. L'accessoire l'emporta sur le principal. Ce trait caractérise bien le règne de Louis XIV.

Une esplanade plantée d'arbres, qui s'étend depuis la grille des Invalides jusqu'au quai qui borde la Seine, a 240 toises de longueur sur 130 toises de largeur. Elle est décorée de pièces de gazon et d'une fontaine monumentale, sur laquelle on avait, sous le gouvernement de Bonaparte, placé le lion de Saint-Marc de Venise; monument des conquêtes et de la bravoure des Français, figure monstrueuse, barbare et de très-mauvais goût, qui fut retirée en 1815. Le piédestal qui supportait ce lion de Saint-Marc doit être démoli, et la fontaine qui en sortait, remplacée par un jet à trois branches.

L'esplanade, dont on a presque entièrement, dans l'hiver de 1818 à 1819, renouvelé les arbres, et qui doit être embellie par un pont qu'on

se propose de bâtir à l'extrémité de la route qui la partage, annonce majestueusement l'édifice, où l'on arrive par une cour extérieure, entourée d'une grille et de fossés revêtus en maçonnerie. Cette cour est munie de pièces de canons.

La façade a 102 toises de longueur; elle est divisée en quatre étages et percée de cent trente-trois fenêtres, sans compter celles des mansardes. Au centre est la porte, surmontée d'une forme cintrée, où l'on voyait un bas-relief représentant Louis XIV à cheval, entouré, comme le soleil, des douze signes du zodiaque.

De cette porte on pénètre dans une cour, dont le plan offre un parallélogramme de 65 toises de long sur 32 ½ de large. Elle est entourée de bâtimens dont les quatre faces ont deux étages d'arcades qui éclairent des galeries. L'architecture de cette cour a le caractère noble, mâle et simple qui convient à l'institution. Au centre de la façade opposée à l'entrée est le portail de l'église.

Cette église, qui ressemble à toutes les autres, se distingue par son autel, placé sous une arcade qui communique à une seconde église, dite *du dôme*. Cet autel est orné de six colonnes torses, groupées trois à trois, dorées, garnies d'épis

de blé, de pampres, de feuillage, portant des faisceaux de palmes qui, se réunissant, soutiennent un superbe baldaquin, surmonté d'un globe et d'une croix. Les figures d'amortissement et les autres ornemens sont les ouvrages de Vanclève et de Coustou l'aîné.

Au commencement de l'an 1814, la nef était illustrée par *neuf cent soixante drapeaux* pris sur nos ennemis. Ces témoignages glorieux du courage des Français ont, depuis 1814, entièrement disparu.

Au-delà, sur la même ligne, est l'église du *dôme*, construction vaste, magnifique et absolument inutile, monument de faste et d'ostentation, où Louis XIV a prodigué la richesse, et où les plus habiles artistes ont, à l'envi, déployé leurs talens. Le pavé de ce dôme, le pompeux baldaquin de l'autel, les sculptures, les peintures : tout est d'un fini précieux, tout est exécuté avec un soin et un art admirables.

Le sol du dôme, pavé en marbre de diverses couleurs, agréablement compartis, est plus bas que celui des six cpapelles qui l'entourent. Il faut descendre plusieurs marches pour y arriver. Ce renfoncement n'est point motivé.

Ce dôme a 50 pieds de diamètre. A travers une ouverture circulaire, pratiquée au milieu

de la première coupole, ornée de peintures, et de caissons, on voit la seconde coupole éclairée par des jours que l'observateur ne peut apercevoir, et où le peintre Lafosse, un des meilleurs coloristes de l'école française, a représenté la gloire des bienheureux.

La troisième coupole forme la toiture extérieure.

Six chapelles sont placées autour de ce dôme.

La première du côté de l'évangile est celle de *Saint-Grégoire*. On y voit sur l'autel la figure de ce saint, sculptée par Le Moine, celle de sainte Emilienne, par D'Huez, et celle de sainte Silvie, par Caffieri. Les peintures de cette chapelle, représentant la vie de saint Grégoire, étaient l'ouvrage de Michel Corneille. Le temps les endommagea ; elles furent restaurées par Doyen.

La chapelle *de la Vierge* offre, entre autres ornemens, la figure de sainte Marie, sculptée par Pigalle, et deux anges adorateurs, ouvrage de Coustou et de Poirier.

La chapelle de *Saint-Jérôme* est aussi magnifiquement décorée que les précédentes. La figure en marbre de ce saint fut sculptée par Adam l'aîné ; celle de sainte Paule, posée en

1786, est l'ouvrage de Mouchi; et celle de sainte Eustache, sa fille, celui d'Allegrin.

La chapelle de *Saint-Augustin* offre des peintures de Boullongne le jeune; la statue en marbre de ce saint, sculptée par Pajou; celle de sainte Alipe, en pierre, par Caffieri; et celle de sainte Monique, en marbre, par Houdon.

Dans la chapelle de *Sainte-Thérèse*, on voit la figure en marbre de cette sainte, sculptée par Le Moine, et deux anges, dont l'un est l'ouvrage de Le Moine, et l'autre de Lapierre.

La chapelle de *Saint-Ambroise* est peinte par Boullongne l'aîné; la figure du saint est sculptée par Falconnet, qui est aussi l'auteur de la statue de sainte Marceline; celle de sainte Satyre est l'ouvrage de Caffieri.

Ces chapelles, ainsi que les portes qui y conduisent, sont ornées de divers bas-reliefs.

Le mausolée du maréchal de Turenne, transféré de Saint-Denis au Musée des Monumens français, fut, le 23 septembre 1800, de ce Musée, placé en grande cérémonie dans une de ces chapelles, d'où, en 1815, il a été retiré pour être reporté dans l'église de Saint-Denis.

Ce dôme a son portail particulier du côté des champs, ou plutôt du côté d'une large avenue

[illegible] habile [illegible] fait [illegible] Cette [illegible] avait [illegible] 8 [illegible] provenait d'un [illegible] des [illegible] Ces [illegible] côtés [illegible] angle [illegible] qui sert [illegible] ment [illegible] de [illegible]

[illegible] corps [illegible] l'entrée [illegible] intervalles [illegible] corps seulement [illegible]

[illegible] correspond [illegible]

bordée de quatre rangs d'arbres, et longue d'environ 500 toises. Ce portail, qui a 30 toises de largeur sur 16 de hauteur, sert pour ainsi dire de soubassement à l'édifice du dôme. Il n'a point le caractère de solidité qui lui convient. Le dôme lui-même, qui montre ici son extérieur dans toute sa majesté, n'est pas exempt de défauts. Si l'on considère sa masse sans s'occuper des détails, on voit un édifice qui, depuis le pavé jusqu'à l'extrémité de sa flèche, a 105 mètres, ou 323 pieds de hauteur. Cette élévation extraordinaire frappe d'étonnement ou d'admiration l'esprit de l'observateur. Sa forme élégante et pyramidale, ses heureuses proportions ajoutent au premier sentiment un sentiment de plaisir; mais si l'on examine les parties de cet édifice, on aperçoit des ornemens multipliés sans motif. La partie inférieure, qui devrait avoir un caractère simple et solide, est chargée de maigres colonnes, tourmentée par des ressauts, et divisée en deux rangs de fenêtres imperceptiblement cintrées, et indiquant au dehors deux étages qui ne devaient pas se trouver et qui ne se trouvent point dans l'intérieur. Tout cela, les consoles en enroulement, et mille autres petitesses prouvent enfin que les ouvrages des grands architectes du règne de Louis XIV ne sont pas toujours des modèles à imiter. A cette

occasion, on trouvera bon que je transcrive ici l'opinion qu'au sujet de ce dôme a exprimée M. Le Grand.

« Il serait dangereux, dit-il, au moment où « l'on jette les fondemens de tant de monumens « publics, de ne pas classer à leur véritable « rang ces prétendus chefs-d'œuvre du siècle de « Louis XIV, et de ne pas, en louant l'intention « du fondateur, blâmer le système vicieux de « ces artistes trop vantés. Que leurs productions « brillent à Paris, où rien ne les efface encore; « mais que leur réputation, si long-temps usur- « pée, s'éclipse et disparaisse devant les beaux « édifices de l'Italie antique et moderne [1]. »

Le dôme, proprement dit, est orné à l'extérieur de quarante colonnes d'ordre composite. Cette ordonnance, dégradée par des ressauts, est couronnée par une balustrade.

Au-dessus est un attique, percé de fenêtres et chargé de huit piliers buttans, contournés en forme de volute; formes qui décèlent le mauvais goût qui commençait alors à s'introduire dans l'architecture.

La coupole, divisée en côtes, est chargée, dans leurs intervalles, de trophées militaires, chacun

[1] *Description de Paris et de ses édifices*, tom. I, partie première, pag. 102.

couronné par un casque dont l'ouverture sert de lucarne. Ces trophées et ces côtes en plomb, comme toute la couverture, étaient dorés. L'action de l'air avait fait disparaître l'éclat de l'or. En 1813, le gouvernement fit entièrement redorer ces parties.

Au-dessus de la coupole est une lanterne, surmontée par une flèche très-élevée et terminée par un globe et une croix.

Dans l'intérieur des bâtimens, on va ordinairement visiter la cuisine et sa fameuse marmite, les quatre réfectoires, la pharmacie, la bibliothèque, composée d'environ vingt-mille volumes, l'horloge à équation, ouvrage très-estimé de Lepaute, la salle du conseil placée au-dessus de la principale entrée, etc.

En 1717, le czar de Russie, Pierre 1er., vint à Paris et visita les invalides; il voulut les voir manger, et prit lui-même, sur la table du réfectoire, un demi-setier de vin, qu'il but à la santé de ces braves.

Lorsque le roi entre dans l'hôtel, sa garde est sans fonctions, les invalides la remplacent.

Dans un caveau, situé sous le dôme, on avait déposé un grand nombre de fusils. Les parisiens, qui, dans les premiers jours de la révolution, cherchaient partout des armes, instruits de

l'existence de ce dépôt, vinrent en foule, le 14 juillet 1789, se saisir de ces fusils ; ils y mirent un empressement qui devint funeste à quelques uns : il y en eut plusieurs de blessés. Cette découverte contribua au succès de la prise de la Bastille.

Disons un mot des habitans de cet hospice. Leur nombre est de six à sept mille ; le plus grand ordre règne parmi eux. A la table, dans les refectoires, on voit quelques militaires, privés de leurs bras, recevoir la nourriture des mains officieuses de leurs camarades. Hors de l'hôtel, à l'ombre des arbres qui embellissent ses alentours, on rencontre des groupes d'invalides s'entretenant de leurs anciens exploits, des dangers qu'ils ont courus. Ces antiques guerriers, dit Thomas,

> Semblent se rajeunir au récit des combats.

SAINTE-MADELEINE DE LA VILLE-L'ÉVÊQUE, église paroissiale, située sur le boulevard de ce nom, à l'angle des rues de la Madeleine et de la Ville-l'Évêque. Le lieu de la Ville-l'Évêque était, au douzième siècle, une ferme, une maison de campagne, ou, comme on disait autrefois, un *séjour* de l'évêque de Paris. Cette maison devait avoir une chapelle. Dès l'an 1238, il est fait mention du prêtre de la Ville-l'Évêque. Un acte de 1284

le qualifie de vicaire perpétuel, et un autre, de 1386, lui donne le titre de curé. Ce qui prouve qu'autour de la maison de l'évêque il s'était formé un village dont le nombre des habitans croissait toujours.

Il paraît que le bâtiment de la chapelle, lors même qu'elle fut érigée en cure, était peu considérable. Le roi Charles VIII le fit reconstruire, et, le 21 février 1487, en posa la première pierre; le 20 novembre 1491, il y établit une confrérie de la *Madeleine*, dont lui-même et la reine son épouse furent membres : le nom de cette confrérie devint celui de la chapelle.

Son bâtiment tombait en ruine, son étendue était insuffisante au nombre des paroissiens; elle fut reconstruite en 1659; et mademoiselle de Montpensier, le 8 juillet de cette année, en posa la première pierre.

Il s'éleva de vives querelles entre le curé de la Ville-l'Évêque et celui de Saint-Roch sur les limites respectives de leurs paroisses. Cette guerre d'intérêt fut terminée par un arrêt du Parlement du 26 février 1671, qui ordonna que la clôture de Paris servirait de bornes à ces paroisses.

Dans la suite l'église de la Ville-l'Évêque ne fut plus assez vaste pour contenir tous ses parois-

siens, dont le nombre s'était fort augmenté. Il fut décidé qu'elle serait reconstruite et située en face de la rue royale, afin que son portail terminât magnifiquement de ce côté la perspective de la place Louis xv. Le 3 avril 1764, on posa la première pierre de cet édifice, dont M. Contant d'Ivry fut l'architecte. Il avait élevé son bâtiment jusqu'à la hauteur de quinze pieds au-dessus du sol, lorsqu'en 1777 il mourut : M. Couture le remplaça.

Celui-ci, trouvant plusieurs défauts dans le plan de son prédécesseur, fit sans égard démolir les murs de face, les chapelles, les colonnes, et substitua un nouveau plan de sa création. Ainsi, temps, argent, matériaux : tout fut perdu et sacrifié au système du sieur Couture.

Le plan du premier architecte offrait le caractère mesquin de cette époque : le portail, qui devait servir de point de vue à la place Louis xv, n'avait ni la noblesse ni la grandeur convenables à cette situation. Le second architecte réforma toute la décoration extérieure. Il aurait bien fait de se borner là ; mais il changea le plan de l'intérieur de l'église, et ses changemens ne furent pas heureux. Par des constructions déplacées, la vue, arrêtée, ne pouvait saisir l'étendue de ce bâtiment : cet architecte ignorait le sentiment

se propose de bâtir à l'extrémité de la route qui la partage, annonce majestueusement l'édifice, où l'on arrive par une cour extérieure, entourée d'une grille et de fossés revêtus en maçonnerie. Cette cour est munie de pièces de canons.

La façade a 102 toises de longueur; elle est divisée en quatre étages et percée de cent trente-trois fenêtres, sans compter celles des mansardes. Au centre est la porte, surmontée d'une forme cintrée, où l'on voyait un bas-relief représentant Louis XIV à cheval, entouré, comme le soleil, des douze signes du zodiaque.

De cette porte on pénètre dans une cour, dont le plan offre un parallélogramme de 65 toises de long sur 32 ½ de large. Elle est entourée de bâtimens dont les quatre faces ont deux étages d'arcades qui éclairent des galeries. L'architecture de cette cour a le caractère noble, mâle et simple qui convient à l'institution. Au centre de la façade opposée à l'entrée est le portail de l'église.

Cette église, qui ressemble à toutes les autres, se distingue par son autel, placé sous une arcade qui communique à une seconde église, dite *du dôme*. Cet autel est orné de six colonnes torses, groupées trois à trois, dorées, garnies d'épis

de blé, de pampres, de feuillage, portant des faisceaux de palmes qui, se réunissant, soutiennent un superbe baldaquin, surmonté d'un globe et d'une croix. Les figures d'amortissement et les autres ornemens sont les ouvrages de Vanclève et de Coustou l'aîné.

Au commencement de l'an 1814, la nef était illustrée par *neuf cent soixante drapeaux* pris sur nos ennemis. Ces témoignages glorieux du courage des Français ont, depuis 1814, entièrement disparu.

Au-delà, sur la même ligne, est l'église du *dôme*, construction vaste, magnifique et absolument inutile, monument de faste et d'ostentation, où Louis XIV a prodigué la richesse, et où les plus habiles artistes ont, à l'envi, déployé leurs talens. Le pavé de ce dôme, le pompeux baldaquin de l'autel, les sculptures, les peintures : tout est d'un fini précieux, tout est exécuté avec un soin et un art admirables.

Le sol du dôme, pavé en marbre de diverses couleurs, agréablement compartis, est plus bas que celui des six cpapelles qui l'entourent. Il faut descendre plusieurs marches pour y arriver. Ce renfoncement n'est point motivé.

Ce dôme a 50 pieds de diamètre. A travers une ouverture circulaire, pratiquée au milieu

de la première coupole, ornée de peintures, et de caissons, on voit la seconde coupole éclairée par des jours que l'observateur ne peut apercevoir, et où le peintre Lafosse, un des meilleurs coloristes de l'école française, a représenté la gloire des bienheureux.

La troisième coupole forme la toiture extérieure.

Six chapelles sont placées autour de ce dôme.

La première du côté de l'évangile est celle de *Saint-Grégoire*. On y voit sur l'autel la figure de ce saint, sculptée par Le Moine, celle de sainte Emilienne, par D'Huez, et celle de sainte Silvie, par Caffieri. Les peintures de cette chapelle, représentant la vie de saint Grégoire, étaient l'ouvrage de Michel Corneille. Le temps les endommagea ; elles furent restaurées par Doyen.

La chapelle *de la Vierge* offre, entre autres ornemens, la figure de sainte Marie, sculptée par Pigalle, et deux anges adorateurs, ouvrage de Coustou et de Poirier.

La chapelle de *Saint-Jérôme* est aussi magnifiquement décorée que les précédentes. La figure en marbre de ce saint fut sculptée par Adam l'aîné ; celle de sainte Paule, posée en

1786, est l'ouvrage de Mouchi ; et celle de sainte Eustache, sa fille, celui d'Allegrin.

La chapelle de *Saint-Augustin* offre des peintures de Boullongne le jeune; la statue en marbre de ce saint, sculptée par Pajou; celle de sainte Alipe, en pierre, par Caffieri; et celle de sainte Monique, en marbre, par Houdon.

Dans la chapelle de *Sainte-Thérèse*, on voit la figure en marbre de cette sainte, sculptée par Le Moine, et deux anges, dont l'un est l'ouvrage de Le Moine, et l'autre de Lapierre.

La chapelle de *Saint-Ambroise* est peinte par Boullongne l'aîné; la figure du saint est sculptée par Falconnet, qui est aussi l'auteur de la statue de sainte Marceline; celle de sainte Satyre est l'ouvrage de Caffieri.

Ces chapelles, ainsi que les portes qui y conduisent, sont ornées de divers bas-reliefs.

Le mausolée du maréchal de Turenne, transféré de Saint-Denis au Musée des Monumens français, fut, le 23 septembre 1800, de ce Musée, placé en grande cérémonie dans une de ces chapelles, d'où, en 1815, il a été retiré pour être reporté dans l'église de Saint-Denis.

Ce dôme a son portail particulier du côté des champs, ou plutôt du côté d'une large avenue

bordée de quatre rangs d'arbres, et longue d'environ 500 toises. Ce portail, qui a 30 toises de largeur sur 16 de hauteur, sert pour ainsi dire de soubassement à l'édifice du dôme. Il n'a point le caractère de solidité qui lui convient. Le dôme lui-même, qui montre ici son extérieur dans toute sa majesté, n'est pas exempt de défauts. Si l'on considère sa masse sans s'occuper des détails, on voit un édifice qui, depuis le pavé jusqu'à l'extrémité de sa flèche, a 105 mètres, ou 323 pieds de hauteur. Cette élévation extraordinaire frappe d'étonnement ou d'admiration l'esprit de l'observateur. Sa forme élégante et pyramidale, ses heureuses proportions ajoutent au premier sentiment un sentiment de plaisir; mais si l'on examine les parties de cet édifice, on aperçoit des ornemens multipliés sans motif. La partie inférieure, qui devrait avoir un caractère simple et solide, est chargée de maigres colonnes, tourmentée par des ressauts, et divisée en deux rangs de fenêtres imperceptiblement cintrées, et indiquant au dehors deux étages qui ne devaient pas se trouver et qui ne se trouvent point dans l'intérieur. Tout cela, les consoles en enroulement, et mille autres petitesses prouvent enfin que les ouvrages des grands architectes du règne de Louis XIV ne sont pas toujours des modèles à imiter. A cette

occasion, on trouvera bon que je transcrive ici l'opinion qu'au sujet de ce dôme a exprimée M. Le Grand.

« Il serait dangereux, dit-il, au moment où « l'on jette les fondemens de tant de monumens « publics, de ne pas classer à leur véritable « rang ces prétendus chefs-d'œuvre du siècle de « Louis XIV, et de ne pas, en louant l'intention « du fondateur, blâmer le système vicieux de « ces artistes trop vantés. Que leurs productions « brillent à Paris, où rien ne les efface encore; « mais que leur réputation, si long-temps usur- « pée, s'éclipse et disparaisse devant les beaux « édifices de l'Italie antique et moderne [1]. »

Le dôme, proprement dit, est orné à l'extérieur de quarante colonnes d'ordre composite. Cette ordonnance, dégradée par des ressauts, est couronnée par une balustrade.

Au-dessus est un attique, percé de fenêtres et chargé de huit piliers buttans, contournés en forme de volute; formes qui décèlent le mauvais goût qui commençait alors à s'introduire dans l'architecture.

La coupole, divisée en côtes, est chargée, dans leurs intervalles, de trophées militaires, chacun

[1] *Description de Paris et de ses édifices*, tom. I, partie première, pag. 102.

bordée de quatre rangs d'arbres, et longue d'environ 500 toises. Ce portail, qui a 30 toises de largeur sur 16 de hauteur, sert pour ainsi dire de soubassement à l'édifice du dôme. Il n'a point le caractère de solidité qui lui convient. Le dôme lui-même, qui montre ici son extérieur dans toute sa majesté, n'est pas exempt de défauts. Si l'on considère sa masse sans s'occuper des détails, on voit un édifice qui, depuis le pavé jusqu'à l'extrémité de sa flèche, a 105 mètres, ou 323 pieds de hauteur. Cette élévation extraordinaire frappe d'étonnement ou d'admiration l'esprit de l'observateur. Sa forme élégante et pyramidale, ses heureuses proportions ajoutent au premier sentiment un sentiment de plaisir; mais si l'on examine les parties de cet édifice, on aperçoit des ornemens multipliés sans motif. La partie inférieure, qui devrait avoir un caractère simple et solide, est chargée de maigres colonnes, tourmentée par des ressauts, et divisée en deux rangs de fenêtres imperceptiblement cintrées, et indiquant au dehors deux étages qui ne devaient pas se trouver et qui ne se trouvent point dans l'intérieur. Tout cela, les consoles en enroulement, et mille autres petitesses prouvent enfin que les ouvrages des grands architectes du règne de Louis XIV ne sont pas toujours des modèles à imiter. A cette

occasion, on trouvera bon que je transcrive ici l'opinion qu'au sujet de ce dôme a exprimée M. Le Grand.

« Il serait dangereux, dit-il, au moment où « l'on jette les fondemens de tant de monumens « publics, de ne pas classer à leur véritable « rang ces prétendus chefs-d'œuvre du siècle de « Louis XIV, et de ne pas, en louant l'intention « du fondateur, blâmer le système vicieux de « ces artistes trop vantés. Que leurs productions « brillent à Paris, où rien ne les efface encore; « mais que leur réputation, si long-temps usur-« pée, s'éclipse et disparaisse devant les beaux « édifices de l'Italie antique et moderne [1]. »

Le dôme, proprement dit, est orné à l'extérieur de quarante colonnes d'ordre composite. Cette ordonnance, dégradée par des ressauts, est couronnée par une balustrade.

Au-dessus est un attique, percé de fenêtres et chargé de huit piliers buttans, contournés en forme de volute; formes qui décèlent le mauvais goût qui commençait alors à s'introduire dans l'architecture.

La coupole, divisée en côtes, est chargée, dans leurs intervalles, de trophées militaires, chacun

[1] *Description de Paris et de ses édifices*, tom. I, partie première, pag. 102.

bordée de quatre rangs d'arbres, et longue d'environ 500 toises. Ce portail, qui a 30 toises de largeur sur 16 de hauteur, sert pour ainsi dire de soubassement à l'édifice du dôme. Il n'a point le caractère de solidité qui lui convient. Le dôme lui-même, qui montre ici son extérieur dans toute sa majesté, n'est pas exempt de défauts. Si l'on considère sa masse sans s'occuper des détails, on voit un édifice qui, depuis le pavé jusqu'à l'extrémité de sa flèche, a 105 mètres, ou 323 pieds de hauteur. Cette élévation extraordinaire frappe d'étonnement ou d'admiration l'esprit de l'observateur. Sa forme élégante et pyramidale, ses heureuses proportions ajoutent au premier sentiment un sentiment de plaisir; mais si l'on examine les parties de cet édifice, on aperçoit des ornemens multipliés sans motif. La partie inférieure, qui devrait avoir un caractère simple et solide, est chargée de maigres colonnes, tourmentée par des ressauts, et divisée en deux rangs de fenêtres imperceptiblement cintrées, et indiquant au dehors deux étages qui ne devaient pas se trouver et qui ne se trouvent point dans l'intérieur. Tout cela, les consoles en enroulement, et mille autres petitesses prouvent enfin que les ouvrages des grands architectes du règne de Louis XIV ne sont pas toujours des modèles à imiter. A cette

occasion, on trouvera bon que je transcrive ici l'opinion qu'au sujet de ce dôme a exprimée M. Le Grand.

« Il serait dangereux, dit-il, au moment où
« l'on jette les fondemens de tant de monumens
« publics, de ne pas classer à leur véritable
« rang ces prétendus chefs-d'œuvre du siècle de
« Louis XIV, et de ne pas, en louant l'intention
« du fondateur, blâmer le système vicieux de
« ces artistes trop vantés. Que leurs productions
« brillent à Paris, où rien ne les efface encore;
« mais que leur réputation, si long-temps usur-
« pée, s'éclipse et disparaisse devant les beaux
« édifices de l'Italie antique et moderne [1]. »

Le dôme, proprement dit, est orné à l'extérieur de quarante colonnes d'ordre composite. Cette ordonnance, dégradée par des ressauts, est couronnée par une balustrade.

Au-dessus est un attique, percé de fenêtres et chargé de huit piliers buttans, contournés en forme de volute; formes qui décèlent le mauvais goût qui commençait alors à s'introduire dans l'architecture.

La coupole, divisée en côtes, est chargée, dans leurs intervalles, de trophées militaires, chacun

[1] *Description de Paris et de ses édifices*, tom. I, partie première, pag. 102.

bordée de quatre rangs d'arbres, et longue d'environ 500 toises. Ce portail, qui a 30 toises de largeur sur 16 de hauteur, sert pour ainsi dire de soubassement à l'édifice du dôme. Il n'a point le caractère de solidité qui lui convient. Le dôme lui-même, qui montre ici son extérieur dans toute sa majesté, n'est pas exempt de défauts. Si l'on considère sa masse sans s'occuper des détails, on voit un édifice qui, depuis le pavé jusqu'à l'extrémité de sa flèche, a 105 mètres, ou 323 pieds de hauteur. Cette élévation extraordinaire frappe d'étonnement ou d'admiration l'esprit de l'observateur. Sa forme élégante et pyramidale, ses heureuses proportions ajoutent au premier sentiment un sentiment de plaisir; mais si l'on examine les parties de cet édifice, on aperçoit des ornemens multipliés sans motif. La partie inférieure, qui devrait avoir un caractère simple et solide, est chargée de maigres colonnes, tourmentée par des ressauts, et divisée en deux rangs de fenêtres imperceptiblement cintrées, et indiquant au dehors deux étages qui ne devaient pas se trouver et qui ne se trouvent point dans l'intérieur. Tout cela, les consoles en enroulement, et mille autres petitesses prouvent enfin que les ouvrages des grands architectes du règne de Louis XIV ne sont pas toujours des modèles à imiter. A cette

occasion, on trouvera bon que je transcrive ici l'opinion qu'au sujet de ce dôme a exprimée M. Le Grand.

« Il serait dangereux, dit-il, au moment où « l'on jette les fondemens de tant de monumens « publics, de ne pas classer à leur véritable « rang ces prétendus chefs-d'œuvre du siècle de « Louis XIV, et de ne pas, en louant l'intention « du fondateur, blâmer le système vicieux de « ces artistes trop vantés. Que leurs productions « brillent à Paris, où rien ne les efface encore ; « mais que leur réputation, si long-temps usur- « pée, s'éclipse et disparaisse devant les beaux « édifices de l'Italie antique et moderne [1]. »

Le dôme, proprement dit, est orné à l'extérieur de quarante colonnes d'ordre composite. Cette ordonnance, dégradée par des ressauts, est couronnée par une balustrade.

Au-dessus est un attique, percé de fenêtres et chargé de huit piliers buttans, contournés en forme de volute ; formes qui décèlent le mauvais goût qui commençait alors à s'introduire dans l'architecture.

La coupole, divisée en côtes, est chargée, dans leurs intervalles, de trophées militaires, chacun

[1] *Description de Paris et de ses édifices*, tom. 1, partie première, pag. 102.

construire de plus vastes bâtimens pour les loger. Il fit acheter un emplacement convenable; et, par arrêt de son conseil du 12 mars 1670, il assigna des fonds nécessaires aux frais de construction et à la dotation de cet établissement.

Le 30 novembre 1670 on commença les fondations. En 1674, l'édifice était déjà en état d'être habité par les officiers et les soldats. Au mois d'avril de cette dernière année, le roi, par un édit, déclare l'objet de l'institution, lui donne des réglemens, la qualifie d'*Hôtel Royal des Invalides;* établit, pour directeur et administrateur général, le secrétaire d'État chargé du département de la guerre, qui chaque mois devait présider un conseil, et gratifie cet hospice de plusieurs prérogatives, priviléges et exemptions. Par son édit de février 1701, il créa trois receveurs généraux des Invalides.

On commença, en 1675, la construction de l'église. Cet édifice, et le dôme qui est placé à la suite, ne furent achevés qu'après trente ans de travaux. Libéral Bruant fournit les dessins de l'église et de l'hôtel, et Jules Hardouin Mansard continua les travaux et fournit seul les dessins du dôme [1].

En se conformant à la destination de cet éta-

[1] *Voyez* planche 54.

blissement, ses bâtimens n'auraient dû qu'être commodément distribués, solides et simples : on construisit un palais magnifique. Les étages les plus sains, les plus spacieux, furent destinés à des objets de luxe, d'ostentation, à des salles fastueuses, à la salle du conseil, au gouvernement, à l'état-major, etc. Les invalides, pour lesquels la maison était fondée, furent logés dans les combles. L'accessoire l'emporta sur le principal. Ce trait caractérise bien le règne de Louis XIV.

Une esplanade plantée d'arbres, qui s'étend depuis la grille des Invalides jusqu'au quai qui borde la Seine, a 240 toises de longueur sur 130 toises de largeur. Elle est décorée de pièces de gazon et d'une fontaine monumentale, sur laquelle on avait, sous le gouvernement de Bonaparte, placé le lion de Saint-Marc de Venise; monument des conquêtes et de la bravoure des Français, figure monstrueuse, barbare et de très-mauvais goût, qui fut retirée en 1815. Le piédestal qui supportait ce lion de Saint-Marc doit être démoli, et la fontaine qui en sortait, remplacée par un jet à trois branches.

L'esplanade, dont on a presque entièrement, dans l'hiver de 1818 à 1819, renouvelé les arbres, et qui doit être embellie par un pont qu'on

se propose de bâtir à l'extrémité de la route qui la partage, annonce majestueusement l'édifice, où l'on arrive par une cour extérieure, entourée d'une grille et de fossés revêtus en maçonnerie. Cette cour est munie de pièces de canons.

La façade a 102 toises de longueur; elle est divisée en quatre étages et percée de cent trente-trois fenêtres, sans compter celles des mansardes. Au centre est la porte, surmontée d'une forme cintrée, où l'on voyait un bas-relief représentant Louis XIV à cheval, entouré, comme le soleil, des douze signes du zodiaque.

De cette porte on pénètre dans une cour, dont le plan offre un parallélogramme de 65 toises de long sur 32 ½ de large. Elle est entourée de bâtimens dont les quatre faces ont deux étages d'arcades qui éclairent des galeries. L'architecture de cette cour a le caractère noble, mâle et simple qui convient à l'institution. Au centre de la façade opposée à l'entrée est le portail de l'église.

Cette église, qui ressemble à toutes les autres, se distingue par son autel, placé sous une arcade qui communique à une seconde église, dite *du dôme*. Cet autel est orné de six colonnes torses, groupées trois à trois, dorées, garnies d'épis

de blé, de pampres, de feuillage, portant des faisceaux de palmes qui, se réunissant, soutiennent un superbe baldaquin, surmonté d'un globe et d'une croix. Les figures d'amortissement et les autres ornemens sont les ouvrages de Vanclève et de Coustou l'aîné.

Au commencement de l'an 1814, la nef était illustrée par *neuf cent soixante drapeaux* pris sur nos ennemis. Ces témoignages glorieux du courage des Français ont, depuis 1814, entièrement disparu.

Au-delà, sur la même ligne, est l'église du *dôme*, construction vaste, magnifique et absolument inutile, monument de faste et d'ostentation, où Louis XIV a prodigué la richesse, et où les plus habiles artistes ont, à l'envi, déployé leurs talens. Le pavé de ce dôme, le pompeux baldaquin de l'autel, les sculptures, les peintures : tout est d'un fini précieux, tout est exécuté avec un soin et un art admirables.

Le sol du dôme, pavé en marbre de diverses couleurs, agréablement compartis, est plus bas que celui des six cpapelles qui l'entourent. Il faut descendre plusieurs marches pour y arriver. Ce renfoncement n'est point motivé.

Ce dôme a 50 pieds de diamètre. A travers une ouverture circulaire, pratiquée au milieu

bordée de quatre rangs d'arbres, et longue d'environ 500 toises. Ce portail, qui a 30 toises de largeur sur 16 de hauteur, sert pour ainsi dire de soubassement à l'édifice du dôme. Il n'a point le caractère de solidité qui lui convient. Le dôme lui-même, qui montre ici son extérieur dans toute sa majesté, n'est pas exempt de défauts. Si l'on considère sa masse sans s'occuper des détails, on voit un édifice qui, depuis le pavé jusqu'à l'extrémité de sa flèche, a 105 mètres, ou 323 pieds de hauteur. Cette élévation extraordinaire frappe d'étonnement ou d'admiration l'esprit de l'observateur. Sa forme élégante et pyramidale, ses heureuses proportions ajoutent au premier sentiment un sentiment de plaisir; mais si l'on examine les parties de cet édifice, on aperçoit des ornemens multipliés sans motif. La partie inférieure, qui devrait avoir un caractère simple et solide, est chargée de maigres colonnes, tourmentée par des ressauts, et divisée en deux rangs de fenêtres imperceptiblement cintrées, et indiquant au dehors deux étages qui ne devaient pas se trouver et qui ne se trouvent point dans l'intérieur. Tout cela, les consoles en enroulement, et mille autres petitesses prouvent enfin que les ouvrages des grands architectes du règne de Louis XIV ne sont pas toujours des modèles à imiter. A cette

occasion, on trouvera bon que je transcrive ici l'opinion qu'au sujet de ce dôme a exprimée M. Le Grand.

« Il serait dangereux, dit-il, au moment où « l'on jette les fondemens de tant de monumens « publics, de ne pas classer à leur véritable « rang ces prétendus chefs-d'œuvre du siècle de « Louis XIV, et de ne pas, en louant l'intention « du fondateur, blâmer le système vicieux de « ces artistes trop vantés. Que leurs productions « brillent à Paris, où rien ne les efface encore; « mais que leur réputation, si long-temps usur- « pée, s'éclipse et disparaisse devant les beaux « édifices de l'Italie antique et moderne [1]. »

Le dôme, proprement dit, est orné à l'extérieur de quarante colonnes d'ordre composite. Cette ordonnance, dégradée par des ressauts, est couronnée par une balustrade.

Au-dessus est un attique, percé de fenêtres et chargé de huit piliers buttans, contournés en forme de volute; formes qui décèlent le mauvais goût qui commençait alors à s'introduire dans l'architecture.

La coupole, divisée en côtes, est chargée, dans leurs intervalles, de trophées militaires, chacun

[1] *Description de Paris et de ses édifices*, tom. I, partie première, pag. 102.

couronné par un casque dont l'ouverture sert de lucarne. Ces trophées et ces côtes en plomb, comme toute la couverture, étaient dorés. L'action de l'air avait fait disparaître l'éclat de l'or. En 1813, le gouvernement fit entièrement redorer ces parties.

Au-dessus de la coupole est une lanterne, surmontée par une flèche très-élevée et terminée par un globe et une croix.

Dans l'intérieur des bâtimens, on va ordinairement visiter la cuisine et sa fameuse marmite, les quatre réfectoires, la pharmacie, la bibliothèque, composée d'environ vingt-mille volumes, l'horloge à équation, ouvrage très-estimé de Lepaute, la salle du conseil placée au-dessus de la principale entrée, etc.

En 1717, le czar de Russie, Pierre Ier., vint à Paris et visita les invalides; il voulut les voir manger, et prit lui-même, sur la table du réfectoire, un demi-setier de vin, qu'il but à la santé de ces braves.

Lorsque le roi entre dans l'hôtel, sa garde est sans fonctions, les invalides la remplacent.

Dans un caveau, situé sous le dôme, on avait déposé un grand nombre de fusils. Les parisiens, qui, dans les premiers jours de la révolution, cherchaient partout des armes, instruits de

l'existence de ce dépôt, vinrent en foule, le 14 juillet 1789, se saisir de ces fusils ; ils y mirent un empressement qui devint funeste à quelques uns : il y en eut plusieurs de blessés. Cette découverte contribua au succès de la prise de la Bastille.

Disons un mot des habitans de cet hospice. Leur nombre est de six à sept mille ; le plus grand ordre règne parmi eux. A la table, dans les refectoires, on voit quelques militaires, privés de leurs bras, recevoir la nourriture des mains officieuses de leurs camarades. Hors de l'hôtel, à l'ombre des arbres qui embellissent ses alentours, on rencontre des groupes d'invalides s'entretenant de leurs anciens exploits, des dangers qu'ils ont courus. Ces antiques guerriers, dit Thomas,

Semblent se rajeunir au récit des combats.

SAINTE-MADELEINE DE LA VILLE-L'ÉVÊQUE, église paroissiale, située sur le boulevard de ce nom, à l'angle des rues de la Madeleine et de la Ville-l'Évêque. Le lieu de la Ville-l'Évêque était, au douzième siècle, une ferme, une maison de campagne, ou, comme on disait autrefois, un *séjour* de l'évêque de Paris. Cette maison devait avoir une chapelle. Dès l'an 1238, il est fait mention du prêtre de la Ville-l'Évêque. Un acte de 1284

le qualifie de vicaire perpétuel, et un autre, de 1386, lui donne le titre de curé. Ce qui prouve qu'autour de la maison de l'évêque il s'était formé un village dont le nombre des habitans croissait toujours.

Il paraît que le bâtiment de la chapelle, lors même qu'elle fut érigée en cure, était peu considérable. Le roi Charles VIII le fit reconstruire, et, le 21 février 1487, en posa la première pierre; le 20 novembre 1491, il y établit une confrérie de la *Madeleine*, dont lui-même et la reine son épouse furent membres : le nom de cette confrérie devint celui de la chapelle.

Son bâtiment tombait en ruine, son étendue était insuffisante au nombre des paroissiens; elle fut reconstruite en 1659; et mademoiselle de Montpensier, le 8 juillet de cette année, en posa la première pierre.

Il s'éleva de vives querelles entre le curé de la Ville-l'Évêque et celui de Saint-Roch sur les limites respectives de leurs paroisses. Cette guerre d'intérêt fut terminée par un arrêt du Parlement du 26 février 1671, qui ordonna que la clôture de Paris servirait de bornes à ces paroisses.

Dans la suite l'église de la Ville-l'Évêque ne fut plus assez vaste pour contenir tous ses parois-

siens, dont le nombre s'était fort augmenté. Il fut décidé qu'elle serait reconstruite et située en face de la rue royale, afin que son portail terminât magnifiquement de ce côté la perspective de la place Louis xv. Le 3 avril 1764, on posa la première pierre de cet édifice, dont M. Contant d'Ivry fut l'architecte. Il avait élevé son bâtiment jusqu'à la hauteur de quinze pieds au-dessus du sol, lorsqu'en 1777 il mourut : M. Couture le remplaça.

Celui-ci, trouvant plusieurs défauts dans le plan de son prédécesseur, fit sans égard démolir les murs de face, les chapelles, les colonnes, et substitua un nouveau plan de sa création. Ainsi, temps, argent, matériaux : tout fut perdu et sacrifié au système du sieur Couture.

Le plan du premier architecte offrait le caractère mesquin de cette époque : le portail, qui devait servir de point de vue à la place Louis xv, n'avait ni la noblesse ni la grandeur convenables à cette situation. Le second architecte réforma toute la décoration extérieure. Il aurait bien fait de se borner là ; mais il changea le plan de l'intérieur de l'église, et ses changemens ne furent pas heureux. Par des constructions déplacées, la vue, arrêtée, ne pouvait saisir l'étendue de ce bâtiment : cet architecte ignorait le sentiment

d'admiration que produisent les longues lignes dans un édifice.

Le portail offre un péristyle dont les colonnes masquent entièrement les portes qui sont aux côtés de la principale. Pour arriver à ces portes latérales, qui sont ordinairement les seules ouvertes au public, il aurait fallu décrire une marche en ligne courbe.

Cet édifice semble condamné à une destinée malheureuse : un architecte détruit ce que l'autre fait, et mérite à son tour de voir son ouvrage censuré et anéanti par un troisième. Au lieu de corriger, de raccorder les parties défectueuses de son prédécesseur, le sieur Couture a démoli pour reconstruire ; il a démoli les ouvrages de son prédécesseur et même les siens : c'est ce qu'il a fait en 1780. Il a fait et refait : ce qui prouve que son plan n'était ni réfléchi ni arrêté.

Suivant ce dernier plan, l'édifice, en forme de croix, devait avoir 264 pieds de longueur dans œuvre, sans y comprendre le portail, situé à une extrémité, ni la chapelle de la communion, située à l'autre, laquelle devait faire une saillie considérable au fond de l'église. Sa largeur, aussi dans œuvre, prise à la croisée, sans y comprendre les porches des portes latérales, devait être de 138 pieds. On aurait placé le principal autel à l'entrée

du chœur, et l'église eût été surmontée par un dôme.

Le portail principal aurait présenté un péristyle de douze colonnes corinthiennes, chacune de 6 pieds de diamètre. De chaque côté de l'édifice et en retour de ce portail, devait régner une galerie extérieure, qui se serait étendue jusqu'à l'un et l'autre avant-corps de la croisée. Ces avant-corps auraient été décorés de colonnes de même ordre et de même proportion que celles du principal portail.

Malgré les démolitions successives et les interruptions de ces travaux, ils étaient assez avancés, en 1790; mais ils furent suspendus par l'effet de la révolution. En 1802, le culte de la paroisse Sainte-Madeleine fut transféré dans l'église de l'Assomption, rue Saint-Honoré.

Bonaparte conçut le projet de convertir cet édifice en un Temple de la Gloire, où sur de longues tables d'or massives devaient être inscrits les noms des militaires signalés par leurs exploits. L'exécution de ce projet fut commencée, en 1806; mais les travaux, quelques années après, furent interrompus; et les événemens politiques en ont empêché la reprise. Une ordonnance des 19 janvier et 14 février 1816 porte que cet édifice sera achevé, afin d'y placer les

monumens expiatoires de Louis XVI, de la reine
son épouse, de Louis XVII et de la princ
sabeth. L'ordre n'a pas encore été suivi
cution; et les murailles restées à de
truites et sans toits, les colonnes élevé
grande hauteur, sans chapiteaux, san
ment, offriront bientôt l'image des ru
temple de l'antiquité. Je reparlerai de

Collége Mazarin ou des Quatre-Na
jourd'hui Palais des Beaux-Arts, sit
la Monnaie, n°. 23. Le cardinal M
son testament du 6 mars 1661, or
serait fondé un collége, sous le titre d
destiné à soixante gentilshommes ou
bourgeois de Pignerol et de son terr
l'état ecclésiastique, d'Alsace et pa
gne, de Flandre et de Roussillon
nouvellement conquis, ou réunis à
Ces nations étant seules admissible
lége, on lui donna le nom de *Qu*

Ces soixante jeunes gens devaie
tuitement logés, nourris, instruit
gion, dans les belles-lettres; deva
dre à faire des armes, à monter
à danser. Mazarin légua aussi pa
sa bibliothéque à ce collége, et



à caresser l'orgueil de son maître et à lui procurer de nouvelles jouissances ; il imagina de faire construire à Paris une place magnifique, au milieu de laquelle s'élèverait la statue équestre du roi. En conséquence il acheta, par acte du 4 juillet 1685, pour la somme de 660,000 livres, l'hôtel de Vendôme et toutes ses dépendances. Pour exécuter le projet de cette place il fallait abattre le couvent des Capucines : il fut abattu. On en construisit un autre dans la rue Neuve-des-Petits-Champs ; et le portail de ce couvent fut élevé sur l'axe même de la place projetée, et servit à sa décoration. Ce couvent étant construit, en 1686, les religieuses y furent transférées. On éleva successivement les façades des bâtimens qui devaient entourer cette place ; mais Louvois, qui se proposait d'y établir la bibliothèque du roi, différentes académies, un hôtel des monnaies, un hôtel pour les ambassadeurs, mourut le 16 juillet 1691 ; et les travaux furent suspendus. . . . . . . .

En 1698, le ministre Pont-Chartrain vint proposer à Louis XIV d'abattre toutes les constructions de cette place, et d'en élever d'autres sur les dessins de Mansard. Le roi, qui quelques jours auparavant n'avait écouté qu'avec humeur les représentations de madame de Maintenon sur ses

Hist. de Paris — Pl. 55.



Civeton del. — Couché fils dir. — Fortier sculp.

COLLÈGE MAZARIN ET PONT DES ARTS.



*Civeton del.* *Couché fils dir.* *Bertier sculp.*



deux millions pour les frais de sa construction.

Louis XIV, par lettres-patentes du mois de juin 1665, ordonna l'exécution de ce testament, et voulut que ce collége fût réputé de fondation royale.

Les exécuteurs testamentaires, ayant acheté ce qui restait encore des bâtimens de l'hôtel et du *séjour de Nesle*, et joint à leur emplacement ceux de plusieurs maisons voisines qu'ils acquirent aussi, vers la fin de l'année 1662, firent jeter les fondations de l'édifice de ce collége, qui fut élevé sur les dessins de Leveau, et exécuté par Lambert et d'Orbay [1].

La façade de ce collége est placée sur le quai : son plan forme une portion de cercle, terminée, à l'une et l'autre extrémité, par une face en ligne droite, qui s'unit à un gros pavillon ; lequel s'étend fort avant sur le bord du quai, et laisse entre lui et le parapet une route trop étroite pour le passage. Au centre, est le portail de l'église, faisant avant-corps, composé d'une ordonnance corinthienne et couronné d'un fronton. Au-dessus, s'élève un dôme, dont une lanterne et une croix formaient l'amortissement.

Ce dôme, qui présente à l'extérieur une forme circulaire, a dans l'intérieur une forme elliptique. Dans l'espace que laissent entr'elles ces

[1] *Voyez* planche 55.

couronné par un casque dont l'ouverture sert de lucarne. Ces trophées et ces côtes en plomb, comme toute la couverture, étaient dorés. L'action de l'air avait fait disparaître l'éclat de l'or. En 1813, le gouvernement fit entièrement redorer ces parties.

Au-dessus de la coupole est une lanterne, surmontée par une flèche très-élevée et terminée par un globe et une croix.

Dans l'intérieur des bâtimens, on va ordinairement visiter la cuisine et sa fameuse marmite, les quatre réfectoires, la pharmacie, la bibliothèque, composée d'environ vingt-mille volumes, l'horloge à équation, ouvrage très-estimé de Lepaute, la salle du conseil placée au-dessus de la principale entrée, etc.

En 1717, le czar de Russie, Pierre 1er., vint à Paris et visita les invalides; il voulut les voir manger, et prit lui-même, sur la table du réfectoire, un demi-setier de vin, qu'il but à la santé de ces braves.

Lorsque le roi entre dans l'hôtel, sa garde est sans fonctions, les invalides la remplacent.

Dans un caveau, situé sous le dôme, on avait déposé un grand nombre de fusils. Les parisiens, qui, dans les premiers jours de la révolution, cherchaient partout des armes, instruits de

l'existence de ce dépôt, vinrent en foule, le 14 juillet 1789, se saisir de ces fusils ; ils y mirent un empressement qui devint funeste à quelques uns : il y en eut plusieurs de blessés. Cette découverte contribua au succès de la prise de la Bastille.

Disons un mot des habitans de cet hospice. Leur nombre est de six à sept mille ; le plus grand ordre règne parmi eux. A la table, dans les refectoires, on voit quelques militaires, privés de leurs bras, recevoir la nourriture des mains officieuses de leurs camarades. Hors de l'hôtel, à l'ombre des arbres qui embellissent ses alentours, on rencontre des groupes d'invalides s'entretenant de leurs anciens exploits, des dangers qu'ils ont courus. Ces antiques guerriers, dit Thomas,

Semblent se rajeunir au récit des combats.

SAINTE-MADELEINE DE LA VILLE-L'ÉVÊQUE, église paroissiale, située sur le boulevard de ce nom, à l'angle des rues de la Madeleine et de la Ville-l'Évêque. Le lieu de la Ville-l'Évêque était, au douzième siècle, une ferme, une maison de campagne, ou, comme on disait autrefois, un *séjour* de l'évêque de Paris. Cette maison devait avoir une chapelle. Dès l'an 1238, il est fait mention du prêtre de la Ville-l'Évêque. Un acte de 1284

le qualifie de vicaire perpétuel, et un autre, de 1386, lui donne le titre de curé. Ce qui prouve qu'autour de la maison de l'évêque il s'était formé un village dont le nombre des habitans croissait toujours.

Il paraît que le bâtiment de la chapelle, lors même qu'elle fut érigée en cure, était peu considérable. Le roi Charles VIII le fit reconstruire, et, le 21 février 1487, en posa la première pierre; le 20 novembre 1491, il y établit une confrérie de la *Madeleine*, dont lui-même et la reine son épouse furent membres : le nom de cette confrérie devint celui de la chapelle.

Son bâtiment tombait en ruine, son étendue était insuffisante au nombre des paroissiens; elle fut reconstruite en 1659; et mademoiselle de Montpensier, le 8 juillet de cette année, en posa la première pierre.

Il s'éleva de vives querelles entre le curé de la Ville-l'Évêque et celui de Saint-Roch sur les limites respectives de leurs paroisses. Cette guerre d'intérêt fut terminée par un arrêt du Parlement du 26 février 1671, qui ordonna que la clôture de Paris servirait de bornes à ces paroisses.

Dans la suite l'église de la Ville-l'Évêque ne fut plus assez vaste pour contenir tous ses parois-

siens, dont le nombre s'était fort augmenté. Il fut décidé qu'elle serait reconstruite et située en face de la rue royale, afin que son portail terminât magnifiquement de ce côté la perspective de la place Louis XV. Le 3 avril 1764, on posa la première pierre de cet édifice, dont M. Contant d'Ivry fut l'architecte. Il avait élevé son bâtiment jusqu'à la hauteur de quinze pieds au-dessus du sol, lorsqu'en 1777 il mourut : M. Couture le remplaça.

Celui-ci, trouvant plusieurs défauts dans le plan de son prédécesseur, fit sans égard démolir les murs de face, les chapelles, les colonnes, et substitua un nouveau plan de sa création. Ainsi, temps, argent, matériaux : tout fut perdu et sacrifié au système du sieur Couture.

Le plan du premier architecte offrait le caractère mesquin de cette époque : le portail, qui devait servir de point de vue à la place Louis XV, n'avait ni la noblesse ni la grandeur convenables à cette situation. Le second architecte réforma toute la décoration extérieure. Il aurait bien fait de se borner là ; mais il changea le plan de l'intérieur de l'église, et ses changemens ne furent pas heureux. Par des constructions déplacées, la vue, arrêtée, ne pouvait saisir l'étendue de ce bâtiment : cet architecte ignorait le sentiment

se propose de bâtir à l'extrémité de la route qui la partage, annonce majestueusement l'édifice, où l'on arrive par une cour extérieure, entourée d'une grille et de fossés revêtus en maçonnerie. Cette cour est munie de pièces de canons.

La façade a 102 toises de longueur; elle est divisée en quatre étages et percée de cent trente-trois fenêtres, sans compter celles des mansardes. Au centre est la porte, surmontée d'une forme cintrée, où l'on voyait un bas-relief représentant Louis XIV à cheval, entouré, comme le soleil, des douze signes du zodiaque.

De cette porte on pénètre dans une cour, dont le plan offre un parallélogramme de 65 toises de long sur 32 ½ de large. Elle est entourée de bâtimens dont les quatre faces ont deux étages d'arcades qui éclairent des galeries. L'architecture de cette cour a le caractère noble, mâle et simple qui convient à l'institution. Au centre de la façade opposée à l'entrée est le portail de l'église.

Cette église, qui ressemble à toutes les autres, se distingue par son autel, placé sous une arcade qui communique à une seconde église, dite *du dôme*. Cet autel est orné de six colonnes torses, groupées trois à trois, dorées, garnies d'épis

de blé, de pampres, de feuillage, portant des faisceaux de palmes qui, se réunissant, soutiennent un superbe baldaquin, surmonté d'un globe et d'une croix. Les figures d'amortissement et les autres ornemens sont les ouvrages de Vanclève et de Coustou l'aîné.

Au commencement de l'an 1814, la nef était illustrée par *neuf cent soixante drapeaux* pris sur nos ennemis. Ces témoignages glorieux du courage des Français ont, depuis 1814, entièrement disparu.

Au-delà, sur la même ligne, est l'église du *dôme*, construction vaste, magnifique et absolument inutile, monument de faste et d'ostentation, où Louis XIV a prodigué la richesse, et où les plus habiles artistes ont, à l'envi, déployé leurs talens. Le pavé de ce dôme, le pompeux baldaquin de l'autel, les sculptures, les peintures : tout est d'un fini précieux, tout est exécuté avec un soin et un art admirables.

Le sol du dôme, pavé en marbre de diverses couleurs, agréablement compartis, est plus bas que celui des six cpapelles qui l'entourent. Il faut descendre plusieurs marches pour y arriver. Ce renfoncement n'est point motivé.

Ce dôme a 50 pieds de diamètre. A travers une ouverture circulaire, pratiquée au milieu

de la première coupole, ornée de peintures, et de caissons, on voit la seconde coupole éclairée par des jours que l'observateur ne peut apercevoir, et où le peintre Lafosse, un des meilleurs coloristes de l'école française, a représenté la gloire des bienheureux.

La troisième coupole forme la toiture extérieure.

Six chapelles sont placées autour de ce dôme.

La première du côté de l'évangile est celle de *Saint-Grégoire*. On y voit sur l'autel la figure de ce saint, sculptée par Le Moine, celle de sainte Emilienne, par D'Huez, et celle de sainte Silvie, par Caffieri. Les peintures de cette chapelle, représentant la vie de saint Grégoire, étaient l'ouvrage de Michel Corneille. Le temps les endommagea ; elles furent restaurées par Doyen.

La chapelle *de la Vierge* offre, entre autres ornemens, la figure de sainte Marie, sculptée par Pigalle, et deux anges adorateurs, ouvrage de Coustou et de Poirier.

La chapelle de *Saint-Jérôme* est aussi magnifiquement décorée que les précédentes. La figure en marbre de ce saint fut sculptée par Adam l'aîné ; celle de sainte Paule, posée en

1786, est l'ouvrage de Mouchi; et celle de sainte Eustache, sa fille, celui d'Allegrin.

La chapelle de *Saint-Augustin* offre des peintures de Boullongne le jeune; la statue en marbre de ce saint, sculptée par Pajou; celle de sainte Alipe, en pierre, par Caffieri; et celle de sainte Monique, en marbre, par Houdon.

Dans la chapelle de *Sainte-Thérèse*, on voit la figure en marbre de cette sainte, sculptée par Le Moine, et deux anges, dont l'un est l'ouvrage de Le Moine, et l'autre de Lapierre.

La chapelle de *Saint-Ambroise* est peinte par Boullongne l'aîné; la figure du saint est sculptée par Falconnet, qui est aussi l'auteur de la statue de sainte Marceline; celle de sainte Satyre est l'ouvrage de Caffieri.

Ces chapelles, ainsi que les portes qui y conduisent, sont ornées de divers bas-reliefs.

Le mausolée du maréchal de Turenne, transféré de Saint-Denis au Musée des Monumens français, fut, le 23 septembre 1800, de ce Musée, placé en grande cérémonie dans une de ces chapelles, d'où, en 1815, il a été retiré pour être reporté dans l'église de Saint-Denis.

Ce dôme a son portail particulier du côté des champs, ou plutôt du côté d'une large avenue

bordée de quatre rangs d'arbres, et longue d'environ 500 toises. Ce portail, qui a 30 toises de largeur sur 16 de hauteur, sert pour ainsi dire de soubassement à l'édifice du dôme. Il n'a point le caractère de solidité qui lui convient. Le dôme lui-même, qui montre ici son extérieur dans toute sa majesté, n'est pas exempt de défauts. Si l'on considère sa masse sans s'occuper des détails, on voit un édifice qui, depuis le pavé jusqu'à l'extrémité de sa flèche, a 105 mètres, ou 323 pieds de hauteur. Cette élévation extraordinaire frappe d'étonnement ou d'admiration l'esprit de l'observateur. Sa forme élégante et pyramidale, ses heureuses proportions ajoutent au premier sentiment un sentiment de plaisir; mais si l'on examine les parties de cet édifice, on aperçoit des ornemens multipliés sans motif. La partie inférieure, qui devrait avoir un caractère simple et solide, est chargée de maigres colonnes, tourmentée par des ressauts, et divisée en deux rangs de fenêtres imperceptiblement cintrées, et indiquant au dehors deux étages qui ne devaient pas se trouver et qui ne se trouvent point dans l'intérieur. Tout cela, les consoles en enroulement, et mille autres petitesses prouvent enfin que les ouvrages des grands architectes du règne de Louis XIV ne sont pas toujours des modèles à imiter. A cette

occasion, on trouvera bon que je transcrive ici l'opinion qu'au sujet de ce dôme a exprimée M. Le Grand.

« Il serait dangereux, dit-il, au moment où « l'on jette les fondemens de tant de monumens « publics, de ne pas classer à leur véritable « rang ces prétendus chefs-d'œuvre du siècle de « Louis XIV, et de ne pas, en louant l'intention « du fondateur, blâmer le système vicieux de « ces artistes trop vantés. Que leurs productions « brillent à Paris, où rien ne les efface encore; « mais que leur réputation, si long-temps usur- « pée, s'éclipse et disparaisse devant les beaux « édifices de l'Italie antique et moderne [1]. »

Le dôme, proprement dit, est orné à l'extérieur de quarante colonnes d'ordre composite. Cette ordonnance, dégradée par des ressauts, est couronnée par une balustrade.

Au-dessus est un attique, percé de fenêtres et chargé de huit piliers buttans, contournés en forme de volute; formes qui décèlent le mauvais goût qui commençait alors à s'introduire dans l'architecture.

La coupole, divisée en côtes, est chargée, dans leurs intervalles, de trophées militaires, chacun

[1] *Description de Paris et de ses édifices*, tom. I, partie première, pag. 102.

couronné par un casque dont l'ouverture sert de lucarne. Ces trophées et ces côtes en plomb, comme toute la couverture, étaient dorés. L'action de l'air avait fait disparaître l'éclat de l'or. En 1813, le gouvernement fit entièrement redorer ces parties.

Au-dessus de la coupole est une lanterne, surmontée par une flèche très-élevée et terminée par un globe et une croix.

Dans l'intérieur des bâtimens, on va ordinairement visiter la cuisine et sa fameuse marmite, les quatre réfectoires, la pharmacie, la bibliothèque, composée d'environ vingt-mille volumes, l'horloge à équation, ouvrage très-estimé de Lepaute, la salle du conseil placée au-dessus de la principale entrée, etc.

En 1717, le czar de Russie, Pierre 1er., vint à Paris et visita les invalides; il voulut les voir manger, et prit lui-même, sur la table du réfectoire, un demi-setier de vin, qu'il but à la santé de ces braves.

Lorsque le roi entre dans l'hôtel, sa garde est sans fonctions, les invalides la remplacent.

Dans un caveau, situé sous le dôme, on avait déposé un grand nombre de fusils. Les parisiens, qui, dans les premiers jours de la révolution, cherchaient partout des armes, instruits de

l'existence de ce dépôt, vinrent en foule, le 14 juillet 1789, se saisir de ces fusils ; ils y mirent un empressement qui devint funeste à quelques uns : il y en eut plusieurs de blessés. Cette découverte contribua au succès de la prise de la Bastille.

Disons un mot des habitans de cet hospice. Leur nombre est de six à sept mille ; le plus grand ordre règne parmi eux. A la table, dans les refectoires, on voit quelques militaires, privés de leurs bras, recevoir la nourriture des mains officieuses de leurs camarades. Hors de l'hôtel, à l'ombre des arbres qui embellissent ses alentours, on rencontre des groupes d'invalides s'entretenant de leurs anciens exploits, des dangers qu'ils ont courus. Ces antiques guerriers, dit Thomas,

Semblent se rajeunir au récit des combats.

SAINTE-MADELEINE DE LA VILLE-L'ÉVÊQUE, église paroissiale, située sur le boulevard de ce nom, à l'angle des rues de la Madeleine et de la Ville-l'Évêque. Le lieu de la Ville-l'Évêque était, au douzième siècle, une ferme, une maison de campagne, ou, comme on disait autrefois, un *séjour* de l'évêque de Paris. Cette maison devait avoir une chapelle. Dès l'an 1238, il est fait mention du prêtre de la Ville-l'Évêque. Un acte de 1284

le qualifie de vicaire perpétuel, et un autre, de 1386, lui donne le titre de curé. Ce qui prouve qu'autour de la maison de l'évêque il s'était formé un village dont le nombre des habitans croissait toujours.

Il paraît que le bâtiment de la chapelle, lors même qu'elle fut érigée en cure, était peu considérable. Le roi Charles VIII le fit reconstruire, et, le 21 février 1487, en posa la première pierre; le 20 novembre 1491, il y établit une confrérie de la *Madeleine*, dont lui-même et la reine son épouse furent membres : le nom de cette confrérie devint celui de la chapelle.

Son bâtiment tombait en ruine, son étendue était insuffisante au nombre des paroissiens; elle fut reconstruite en 1659; et mademoiselle de Montpensier, le 8 juillet de cette année, en posa la première pierre.

Il s'éleva de vives querelles entre le curé de la Ville-l'Évêque et celui de Saint-Roch sur les limites respectives de leurs paroisses. Cette guerre d'intérêt fut terminée par un arrêt du Parlement du 26 février 1671, qui ordonna que la clôture de Paris servirait de bornes à ces paroisses.

Dans la suite l'église de la Ville-l'Évêque ne fut plus assez vaste pour contenir tous ses parois-

siens, dont le nombre s'était fort augmenté. Il fut décidé qu'elle serait reconstruite et située en face de la rue royale, afin que son portail terminât magnifiquement de ce côté la perspective de la place Louis xv. Le 3 avril 1764, on posa la première pierre de cet édifice, dont M. Contant d'Ivry fut l'architecte. Il avait élevé son bâtiment jusqu'à la hauteur de quinze pieds au-dessus du sol, lorsqu'en 1777 il mourut : M. Couture le remplaça.

Celui-ci, trouvant plusieurs défauts dans le plan de son prédécesseur, fit sans égard démolir les murs de face, les chapelles, les colonnes, et substitua un nouveau plan de sa création. Ainsi, temps, argent, matériaux : tout fut perdu et sacrifié au système du sieur Couture.

Le plan du premier architecte offrait le caractère mesquin de cette époque : le portail, qui devait servir de point de vue à la place Louis xv, n'avait ni la noblesse ni la grandeur convenables à cette situation. Le second architecte réforma toute la décoration extérieure. Il aurait bien fait de se borner là ; mais il changea le plan de l'intérieur de l'église, et ses changemens ne furent pas heureux. Par des constructions déplacées, la vue, arrêtée, ne pouvait saisir l'étendue de ce bâtiment : cet architecte ignorait le sentiment

d'admiration que produisent les longues lignes dans un édifice.

Le portail offre un péristyle dont les colonnes masquent entièrement les portes qui sont aux côtés de la principale. Pour arriver à ces portes latérales, qui sont ordinairement les seules ouvertes au public, il aurait fallu décrire une marche en ligne courbe.

Cet édifice semble condamné à une destinée malheureuse: un architecte détruit ce que l'autre fait, et mérite à son tour de voir son ouvrage censuré et anéanti par un troisième. Au lieu de corriger, de raccorder les parties défectueuses de son prédécesseur, le sieur Couture a démoli pour reconstruire; il a démoli les ouvrages de son prédécesseur et même les siens: c'est ce qu'il a fait en 1780. Il a fait et refait: ce qui prouve que son plan n'était ni réfléchi ni arrêté.

Suivant ce dernier plan, l'édifice, en forme de croix, devait avoir 264 pieds de longueur dans œuvre, sans y comprendre le portail, situé à une extrémité, ni la chapelle de la communion, située à l'autre, laquelle devait faire une saillie considérable au fond de l'église. Sa largeur, aussi dans œuvre, prise à la croisée, sans y comprendre les porches des portes latérales, devait être de 138 pieds. On aurait placé le principal autel à l'entrée

du chœur, et l'église eût été surmontée par un dôme.

Le portail principal aurait présenté un péristyle de douze colonnes corinthiennes, chacune de 6 pieds de diamètre. De chaque côté de l'édifice et en retour de ce portail, devait régner une galerie extérieure, qui se serait étendue jusqu'à l'un et l'autre avant-corps de la croisée. Ces avant-corps auraient été décorés de colonnes de même ordre et de même proportion que celles du principal portail.

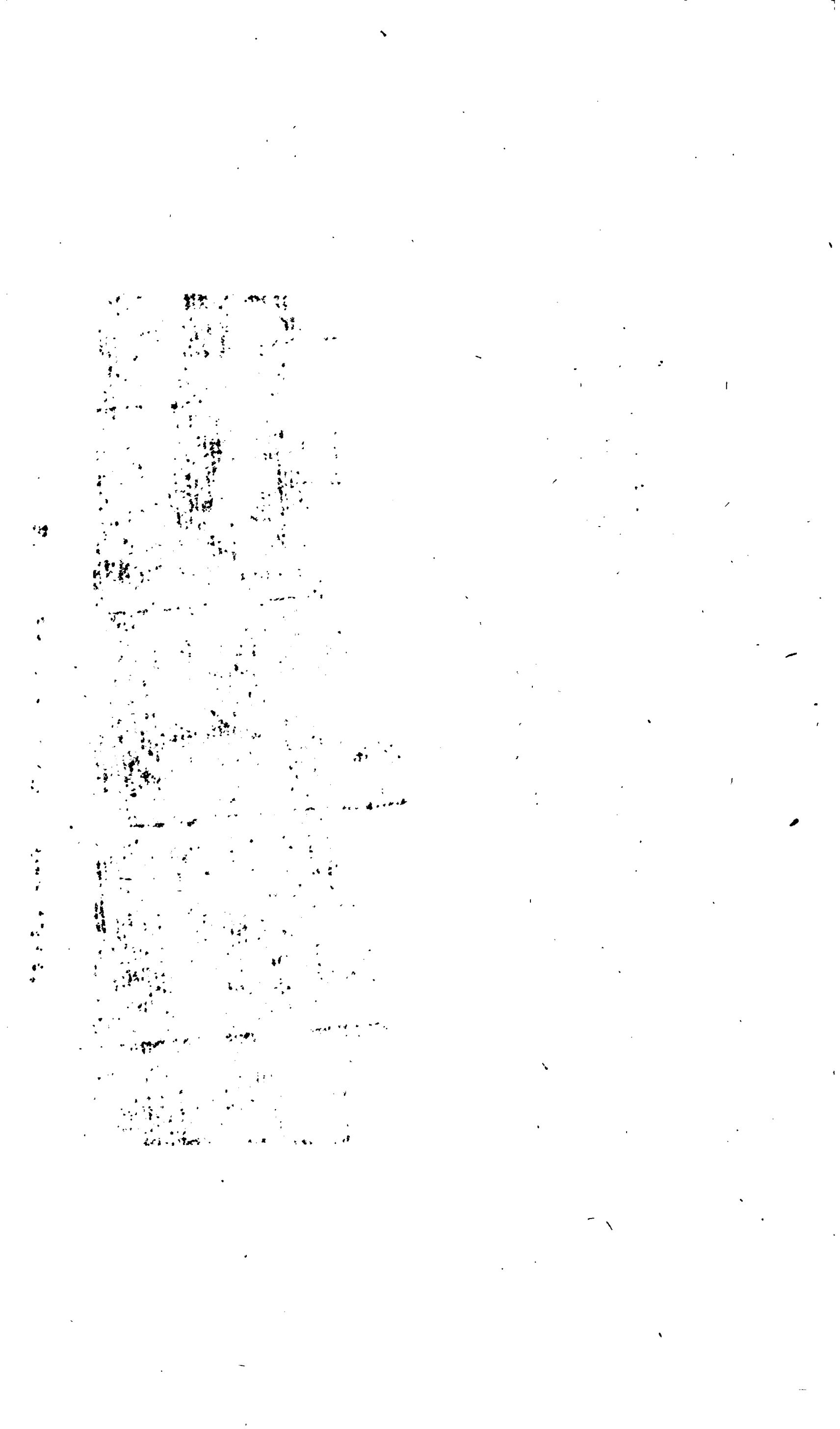
Malgré les démolitions successives et les interruptions de ces travaux, ils étaient assez avancés, en 1790 ; mais ils furent suspendus par l'effet de la révolution. En 1802, le culte de la paroisse Sainte-Madeleine fut transféré dans l'église de l'Assomption, rue Saint-Honoré.

Bonaparte conçut le projet de convertir cet édifice en un TEMPLE DE LA GLOIRE, où sur de longues tables d'or massives devaient être inscrits les noms des militaires signalés par leurs exploits. L'exécution de ce projet fut commencée, en 1806 ; mais les travaux, quelques années après, furent interrompus ; et les événemens politiques en ont empêché la reprise. Une ordonnance des 19 janvier et 14 février 1816 porte que cet édifice sera achevé, afin d'y placer les

monumens expiatoires de Louis XVI, de la reine son épouse, de Louis XVII et de la princesse Élisabeth. L'ordre n'a pas encore été suivi de l'exécution; et les murailles restées à demi construites et sans toits, les colonnes élevées à une grande hauteur, sans chapiteaux, sans entablement, offriront bientôt l'image des ruines d'un temple de l'antiquité. Je reparlerai de cet édifice.

Collége Mazarin ou des Quatre-Nations, aujourd'hui Palais des Beaux-Arts, situé quai de la Monnaie, no. 23. Le cardinal Mazarin, par son testament du 6 mars 1661, ordonna qu'il serait fondé un collége, sous le titre de *Mazarini*, destiné à soixante gentilshommes ou principaux bourgeois de Pignerol et de son territoire, ou de l'état ecclésiastique, d'Alsace et pays d'Allemagne, de Flandre et de Roussillon, pays alors nouvellement conquis, ou réunis à la couronne. Ces nations étant seules admissibles dans ce collége, on lui donna le nom de *Quatre-Nations*.

Ces soixante jeunes gens devaient y être gratuitement logés, nourris, instruits dans la religion, dans les belles-lettres; devaient y apprendre à faire des armes, à monter à cheval, et à danser. Mazarin légua aussi par ce testament sa bibliothéque à ce collége, et une somme de



La hauteur de cette façade, depuis le sol jusqu'à la partie supérieure de la balustrade, est de 85 pieds; elle se divise en deux parties principales : le soubassement et le péristyle.

Le soubassement présente un mur lisse, percé de vingt-trois ouvertures, portes ou fenêtres. Cette partie de la façade n'en est pas la plus belle. On désirerait que les fenêtres disparussent, et que ce mur, entièrement uni, reçût un caractère de solidité dont il est dépourvu.

Le péristyle se compose d'une ordonnance corinthienne contenant cinquante-deux colonnes et pilastres, accouplés et cannelés.

Cette façade éprouva des changemens, et fut embellie sous le règne de Napoléon.

Au-dessus de la porte d'entrée, placée à l'avant-corps du centre, on fit disparaître un grand cintre, et l'on établit entre les deux parties de la colonnade une communication qui n'existait pas.

Au-dessus de cette même entrée étaient deux tables vides. On y a sculpté un grand bas-re-

Cette substitution privait cette façade d'une partie du caractère que doit avoir un lieu d'habitation. Lorsqu'en 1804 et dans les années suivantes le Louvre fut réparé et achevé, on trouva la trace des fenêtres que Perrault avait d'abord adoptées, et on les rétablit.

Civeton del. Couché fils dir. Fortier sculp.

COLLÈGE MAZARIN ET PONT DES ARTS.

morceaux d'architecture dont Paris puisse se glorifier.

Perrault fit aussi élever, sur ses dessins, la façade du Louvre qui donne sur le cours de la Seine; façade moins magnifique que la précédente, et qui se trouve parfaitement d'accord avec elle. Le soubassement, les pilastres corinthiens qui la décorent, sont dans les mêmes proportions : il ne la termina point.

Celle qui regarde la rue du Coq fut en partie construite par Perrault. Sa décoration, qui diffère de celle de la façade du côté de la rivière, est moins riche. D'ailleurs, entourée de bâtimens particuliers très-rapprochés, elle n'était point en vue. Cet architecte n'en composa que la partie qui s'étend depuis la colonnade jusqu'à l'avant-corps où se trouve la porte; avant-corps et porte qui sont de sa composition. Ces façades, que Perrault n'avait point terminées, étaient, depuis un siècle et demi, restées sans toitures, abandonnées aux injures de l'air, et ressemblaient à des ruines; elles furent achevées, ragréées, recouvertes, et couronnées de balustrades sous le règne de Napoléon.

Le plan de la cour du Louvre est un carré parfait, dont chaque côté a 58 toises. Les décorations des quatre façades de cette cour ne se

ressemblent pas : voici les causes de cette dissemblance.

La façade occidentale de la cour appartient au corps de bâtiment appelé communément le *vieux Louvre*, bâti par Pierre Lescot, sous François Ier. et sous Henri II, comme je l'ai dit ailleurs. Elle fut restaurée sous Louis XIII par l'architecte Mercier, qui, s'écartant des dessins de Lescot, éleva le pavillon placé au centre, dont l'étage supérieur fut décoré de six cariatides colossales sculptées par Sarazin, sur le comble duquel, avant le gouvernement de Bonaparte, était un télégraphe. On y voit aujourd'hui une horloge et son cadran. Cette façade, malgré les changemens qu'elle a éprouvés, conserve encore le caractère d'une construction du seizième siècle.

La façade méridionale fut construite en partie par les mêmes architectes, et par Mercier, qui, continuant l'ouvrage de Pierre Lescot, en conserva les dessins.

Cette façade et tout le corps de bâtiment auquel elle appartient restèrent imparfaits. Commencée au seizième siècle, continuée au dix-septième, laissée dans un état de ruine, long-temps à demi enterrée sous des décombres, elle participait de la manière de l'une et de l'autre époque.

sai
me
per
ma
tici
lem
mil
arr

H
*An*
n$^{os}$.
'art

... Paris puisse se ...

... sur ses dessins, le ... sur le cours de la ... la préc... parfaitement d'accord ... les mêmes pro...

... partie ...

... est un carré ... Les déco... cette cour ne se

ressemblent pas : voici les causes [illegible]
semblance.

La façade occidentale de la cour [illegible] au
corps de bâtiment appelé communément le [illegible]
*Louvre*, bâti par Pierre Lescot, sous Fran[illegible]
et sous Henri II, comme je l'ai dit ailleurs. Elle
fut restaurée sous Louis XIII par l'architecte Mer-
cier, qui, s'écartant des dessins de Lescot, éleva
le pavillon placé au centre, dont l'étage supé-
rieur fut décoré de six cariatides colossales sculp-
ptées par Sarazin, sur le comble duquel, avant
le gouvernement de Bonaparte, était un [illegible]
phe. On y voit aujourd'hui une horloge et un
cadran. Cette façade, malgré les [illegible]
qu'elle a éprouvés, conserve encore [illegible]
d'une construction du seizième siècle.

La façade méridionale fut [illegible]
par les mêmes architectes, et [illegible]
continuant l'ouvrage de Pierre Lescot, [illegible]
serva les dessins.

Cette façade et tout le [illegible]
quel elle appartient [illegible]
mencée au seizième siècle, [illegible]
tième, laissée dans [illegible]
à demi enterrée [illegible]
ticipait de la [illegible]
époque.

La façade du côté oriental, celle qui se trouve derrière la façade extérieure appelée *colonnade*, conserva, à plusieurs égards, l'ordonnance du bâtiment appelé vieux Louvre, mais en différa dans plusieurs autres. Il en fut de même de la façade septentrionale.

Dans le vieux Louvre, l'ordonnance du rez-de-chaussée est corinthienne, celle du premier étage composite; et l'étage supérieur présente un ordre attique, couronné par une espèce de balustrade barbare, et par un comble très-élevé.

Les autres façades furent composées des mêmes ordonnances; mais à l'attique on substitua un troisième ordre, et à la balustrade barbare une balustrade moderne qui dérobe entièrement la vue du comble.

On ne pouvait, sans transgresser les règles reçues, décorer l'étage supérieur par un troisième ordre, plus léger que le corinthien du rez-de-chaussée, plus léger que le composite du premier étage; par un ordre enfin qui n'existait pas. Quelques personnes opinèrent pour un ordre cariatide; cette opinion fut rejetée. Ce fut alors qu'on pensa à créer un ordre nouveau, un *ordre français*, et que l'on proposa des prix et un concours à ce sujet. Mais ce concours ne produisit rien de satisfaisant. Alors Perrault se décida à

donner à l'ordre de l'étage supérieur les proportions corinthiennes ; il violait les lois de l'architecture ; mais il surmontait une difficulté qui ne pouvait être vaincue que par une violation des règles.

La façade septentrionale de la cour, depuis le *vieux Louvre* jusqu'à l'avant-corps, était construite d'après les dessins de Pierre Lescot. Pendant le règne de Louis xv, l'autre moitié de cette même façade fut construite d'après les dessins de Claude Perrault, c'est-à-dire conformément à la façade orientale, sous la conduite de l'architecte Gabriel.

On voit que, pour rendre les quatre façades de la cour entièrement uniformes, il aurait fallu démolir toutes les parties construites sur les dessins de Pierre Lescot et les rebâtir sur ceux de Claude Perrault, ou démolir tout ce qu'on avait bâti sur ceux de ce dernier architecte et le reconstruire d'après les dessins du premier.

Les façades de cette cour, si l'on en excepte celle qui appartient au *vieux Louvre*, entreprises ou réparées sous Louis XIII, Louis XIV et Louis xv, ne furent point terminées. Les bâtimens qu'elles représentaient étaient en ruines avant d'être construits. La plupart manquaient de toitures ou n'en avaient que de provisoires,

établies à la hâte, et qui ne s'élevaient pas même à la hauteur des murs de face.

Diverses académies tenaient leurs séances au *vieux Louvre* ou dans les corps de bâtiment contigus. Des gens de lettres, des artistes obtinrent la permission de s'y loger et d'y établir leurs ateliers. Ces permissions se multiplièrent. On construisit légèrement en bois et en plâtre des clôtures pour en faire des logemens; on en construisit dans de vastes salles du premier étage; on en construisit dans des endroits qui n'avaient que des façades et qui manquaient de toits. On construisit des habitations dans un bâtiment en ruine.

La cour du Louvre était encombrée de gravois qui s'élevaient à la hauteur du premier étage; et dans les endroits où l'on pouvait passer, on avait laissé établir des baraques hideuses. En 1772, cette cour fut débarrassée de ces baraques et de ces décombres, et partagée en quatre grands carrés de gazon, protégés par des barrières. Ce palais, qui présentait l'image de la magnificence jointe à celle de la misère, l'image de la dégradation avant d'être achevé, resta dans ce déplorable état depuis les commencemens du règne de Louis XIV jusqu'en 1802.

Alors gouvernait un homme jaloux de toute

espèce de gloire, vaine ou solide, qui conçut le projet de finir en peu d'années ce que plusieurs rois n'avaient pu faire en plusieurs siècles ; et ce projet fut exécuté.

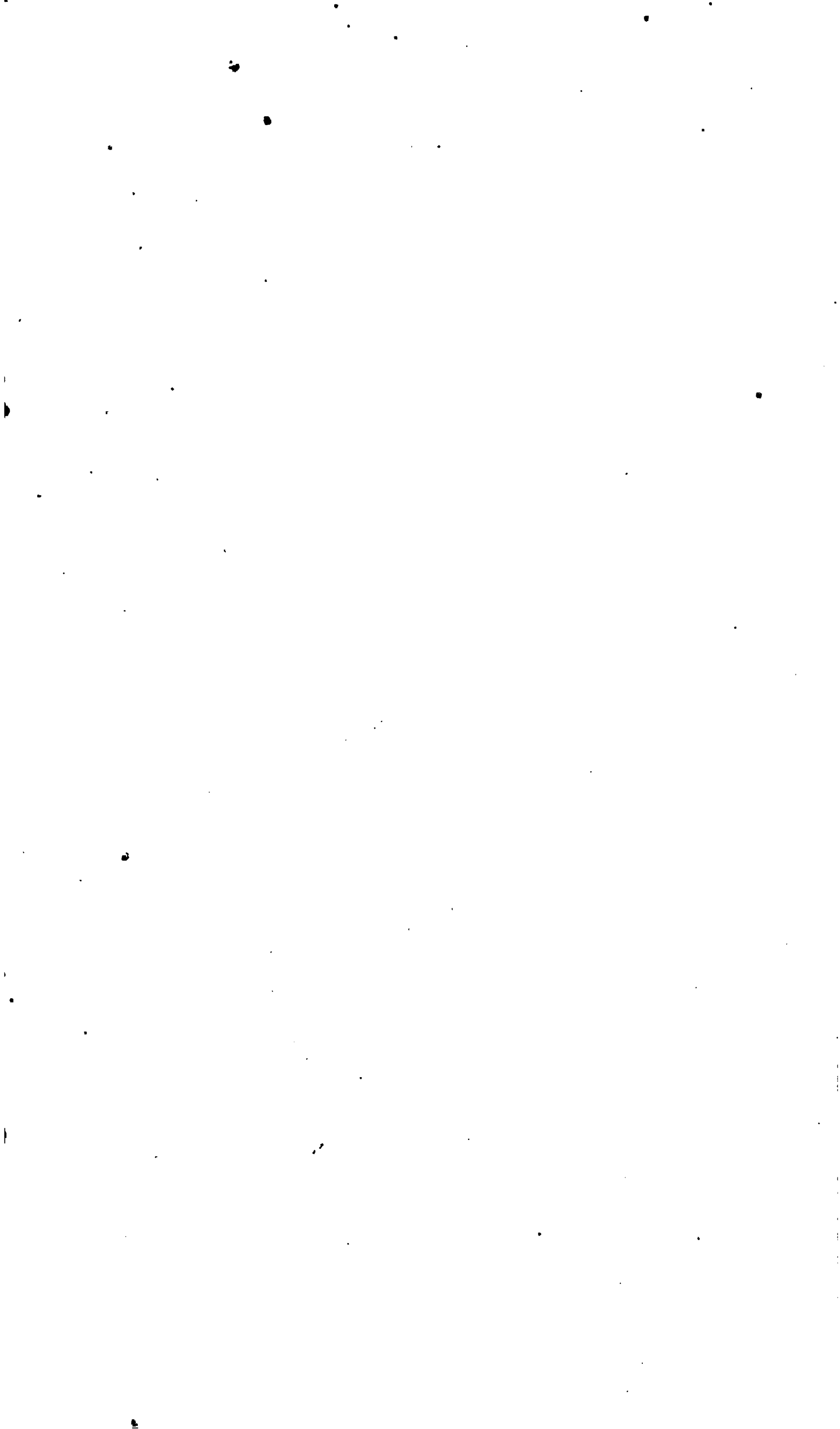
Les façades extérieures et intérieures furent entièrement ragréées, achevées, couronnées de balustrades, couvertes d'une toiture et terminées. Celles du côté du nord et du côté du midi, construites en partie d'après les dessins de Pierre Lescot, furent refaites d'après ceux de Claude Perrault, et couronnées pareillement de balustrades. La façade occidentale, celle du *vieux Louvre*, ne put se raccorder avec les autres. Elle resta avec ses beautés et ses défauts, comme un monument de l'architecture du seizième siècle.

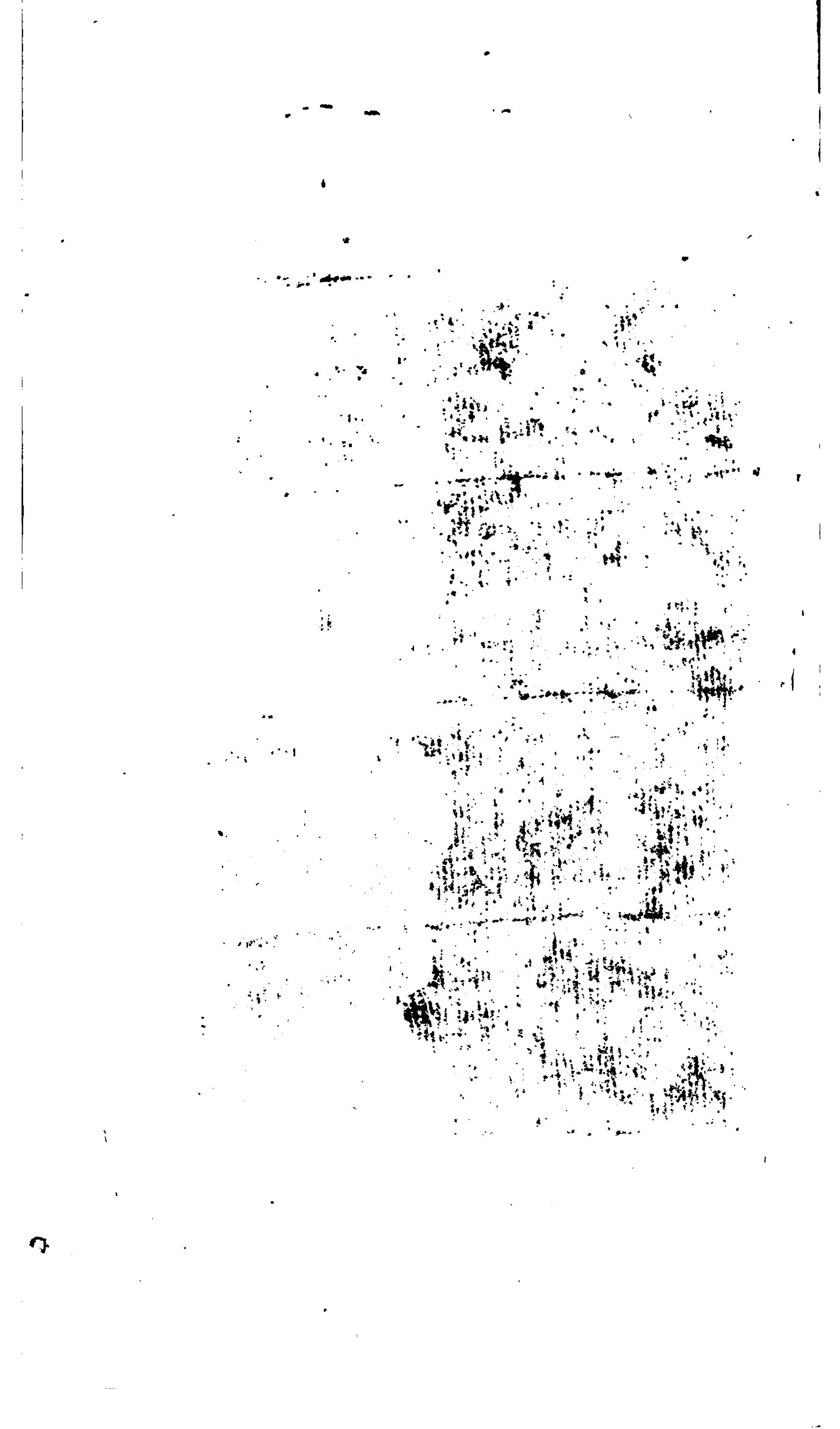
Une immense quantité de sculptures, à l'extérieur comme dans l'intérieur, des voûtes, des escaliers, des toitures, des portes riches d'ornemens qui correspondent à la magnificence de l'édifice, et une infinité d'autres ouvrages de détails, furent accomplis en moins de huit ans; et ce palais, vieilli avant d'être achevé, noirci, dégradé par le temps, sembla sortir de ses ruines, rajeuni et dépouillé de sa décrépitude.

Plusieurs autres améliorations accessoires furent exécutées. Le sol du quai du Louvre, considérablement exhaussé, procure un abord fa-

cile au pont des Arts, et favorise l'écoulement des eaux du quai ; les emplacemens qui environnaient les façades méridionale et orientale de ce palais sont presque entièrement protégés par un mur à hauteur d'appui, garni d'une grille de fer à lances dorées ; des démolitions au nord du Louvre laissent de ce côté une large rue ; de vastes constructions, commencées sur la place dite du *vieux Louvre*, faisant le pendant des bâtimens qui sont en face, doivent se rattacher à la nouvelle galerie du Louvre située du côté de la rue Saint-Honoré, comme les bâtimens du côté opposé se rattachent à l'ancienne galerie qui borde le cours de la Seine.

Cette galerie nouvelle, commencée en 1807 et dont une grande partie est terminée ; les salles du Musée des Antiques établies, en 1805, au rez de chaussée des bâtimens du vieux Louvre et de ceux qui s'avancent jusqu'au quai, disposées, embellies avec goût et magnificence ; le superbe et pittoresque escalier qui de l'entrée de ces salles conduit à celles qui sont destinées aux expositions, à la galerie d'Apollon et à la galerie dite *le Musée des Tableaux* ; cette dernière galerie, réparée, enrichie dans toute son immense longueur ; la place du Carrousel, considérablement agrandie, débarrassée de plusieurs masses





de maisons qui la rétrécissaient ; une large rue ouverte entre cette place et celle du vieux Louvre, qui met ce palais en regard avec celui des Tuileries, et plusieurs autres travaux moins importans qu'il serait fastidieux d'indiquer, concoururent à l'embellissement du Louvre, et furent pour la plupart projetés et exécutés sous le règne de Napoléon, qui n'oublia pas de faire placer sur les murs de cet édifice, restauré et terminé par ses ordres, et dans les endroits les plus apparens, son chiffre, les emblèmes de sa puissance, et autres *insignes* qui, après sa chute, ont tous disparu.

Palais des Tuileries [1]. Louis XIV, en 1664, chargea Levau de terminer et réparer le Palais des Tuileries. Cet architecte y fit plusieurs changemens ; l'escalier, chef-d'œuvre de construction, mais très-déplacé, fut démoli et situé plus convenablement. Le pavillon du centre fut exhaussé ; on le décora de deux ordonnances, l'une corinthienne et l'autre composite, et d'un attique avec cariatides. Le comble de ce pavillon s'élevait sur un plan circulaire et offrait une coupole : on y substitua un dôme quadrangulaire, et on ne laissa subsister des constructions

[1] *Voyez* planche 57.

de l'ancien architecte Philibert Delorme que l'ordonnance du rez-de-chaussée, ordonnance composée de colonnes et de pilastres à tambours de marbre, et dont les sculptures sont très-précieusement exécutées.

Les deux terrasses placées sur la façade du jardin, aux deux côtés de ce pavillon, furent conservées dans leur forme originelle; mais on changea la décoration des façades des bâtimens qui sont au fond de ces terrasses; et les trumeaux de ces façades furent ornés de gaînes et de bustes.

Quelques autres restaurations moins importantes furent exécutées par Levau et d'Orbay son élève, sur les deux façades et dans l'intérieur des Tuileries; mais il leur était difficile de mettre de l'unité dans l'extérieur de cet édifice, composé de corps de bâtiment à la vérité symétriques, mais de forme et de style si différens, qu'étrangers les uns aux autres, ils semblent avoir été réunis par le hasard ou le caprice.

Si cette façade, qui sur la même ligne s'étend dans une longueur de 168 toises, eût été élevée sur un seul et même dessin; si son ensemble eût offert plus d'unité, entourée comme elle est de magnifiques accessoires, du jardin des Tui-

leries, de la longue avenue des Champs-Élysées, elle produirait l'effet le plus majestueux.

La galerie qui unit le Palais des Tuileries à celui du Louvre était, quant à la maçonnerie, terminée même du temps de Henri IV; mais plusieurs parties accessoires restaient imparfaites. L'intérieur de cette galerie ne fut décoré et même entièrement pavé qu'en 1802. Louis XIV s'occupa spécialement de l'extérieur. Il fit sculpter les bas-reliefs des grands pavillons d'angles des Tuileries, ainsi que tous ceux qu'on voit sur les frontons de la galerie, tant du côté de la Seine que de celui de la place du Carrousel.

Parmi ces bas-reliefs, qui sont d'un beau style, on remarque des emblèmes que l'orgueil de Louis XIV ou la bassesse de ses courtisans lui avait fait adopter : c'est le soleil fécondant la terre de ses rayons, et produisant des fruits désignés par deux cornes d'abondance ; c'est encore le soleil placé au-dessus d'un globe éclairant le monde. Ces emblèmes prouvent que ce roi fit sculpter les tympans des frontons, mais ne prouvent pas qu'il fît construire la partie de la galerie où ils se trouvent.

LE JARDIN DES TUILERIES était, avant Louis XIV, séparé du palais de ce nom par une rue qu'on

nommait *rue des Tuileries*. Ce jardin renfermait une vaste volière, un étang, une ménagerie, une orangerie, et une garenne qui en occupait l'extrémité occidentale. Une forte muraille, un fossé et un bastion qui embrassait toute la largeur de ce jardin, le protégeaient. Près de ce bastion était sur le quai une porte de ville appelée *de la Conférence*, porte qui paraît avoir été construite sous le règne de Louis XIII.

Vers l'an 1665, Le Nôtre fut chargé de dessiner sur un nouveau plan le jardin des Tuileries. Il changea tout; il environna ce jardin de deux terrasses plantées d'arbres : celle du bord de la Seine, et celle des Feuillans. Elles encadrent le jardin de deux côtés; et, après un retour, elles s'inclinent en se rapprochant à l'extrémité occidentale, et chacune décrivant une courbe s'abaisse par une rampe en pente douce jusqu'au niveau du sol; elles laissent entre elles une vaste ouverture par laquelle la vue pénètre dans les Champs-Élysées et en découvre la longue et magnifique avenue. Voilà le cadre de ce jardin; il se composait, du temps de Louis XIV, d'un parterre orné d'ifs, de buis en dessins contournés, d'un bosquet, et de trois bassins.

Ce parterre est aujourd'hui borné par un bosquet de maronniers qui occupe la plus grande

partie du jardin. Au-delà de ce bosquet est un vaste bassin octogone, accompagné de pièces de gazon; telles sont les masses du tableau. Ses diverses parties étaient et sont encore ornées d'un grand nombre de figures, de statues, de groupes en marbre, imitation de l'antique ou productions du talent de nos meilleurs artistes.

Il serait trop long de les décrire, même d'en faire l'énumération; je me bornerai à indiquer, d'abord dans le parterre, les deux groupes magnifiques qui représentent l'un Énée, qui, après le sac de Troie, enlève son père Anchise, lequel tient par la main son petit-fils Ascagne; ingénieuse composition habilement exécutée par Lepautre.

L'autre est la mort de Lucrèce, groupe de trois figures, commencé à Rome par Théodon, et terminé à Paris par Lepautre.

Au-delà du bosquet, à droite, il faut aller admirer la Vestale de Legros, imitée de l'antique, mais dont l'imitation est bien supérieure au modèle.

Au bas de chaque côté des deux rampes dont j'ai parlé, sont, sur de longs piédestaux, quatre groupes représentant des fleuves; deux de ces groupes, de proportion colossale, copiés d'après

l'antique, sont le Nil et le Tibre. Ces deux groupes ont été sculptés à Rome par les Français pensionnaires du roi.

Les autres deux piédestaux portent des groupes représentant, l'un la Seine et la Marne, sculpté par Coustou l'aîné, l'autre la Loire et le Loiret, par Vanclève. C'est ici que l'on peut comparer la manière noble et sévère des statuaires de l'antiquité avec les grâces affectées, les contorsions que les sculpteurs du règne de Louis XIV donnaient à leurs figures.

A l'endroit où les deux terrasses se terminent et laissent entre elles l'intervalle où est placée la grille du côté des Champs-Élysées, s'élèvent sur des piédestaux deux groupes en marbre : l'un représente la Renommée embouchant sa trompette, et montée sur un cheval ailé, sans rênes, et franchissant un trophée militaire; l'autre offre l'image de Mercure; il tient d'une main son caducée, et de l'autre les rênes d'un cheval pareillement ailé, et sur lequel il est monté : ce cheval s'élance pour franchir un faisceau d'armes. Ces groupes ont certainement le mérite d'une belle exécution, et sont dignes du talent de Coizevox, qui les a sculptés; mais l'invention de ces sujets ne me semble pas fort heureuse.

On devine pourquoi cet artiste a bridé le cheval de Mercure, et laissé celui de la Renommée sans rênes; mais on ne sait pas pourquoi il a placé Mercure et la Renommée sur des chevaux, nouveauté que nulle fable mythologique n'autorise; ni pourquoi il a donné des ailes à ces chevaux, qui semblent par leur allure n'en avoir pas besoin; monstruosité inutile, et qui choque les esprits les plus habitués au merveilleux.

En juin 1819, aux deux extrémités de la terrasse qui donne sur la place Louis XV, on a établi sur des piédestaux en pierre, deux lions en marbre blanc, sculptés dans les ateliers de la rue Choiseul: la hauteur de chacun est de 5 pieds 8 pouces sur 7 pieds 6 pouces de longueur.

La longueur de ce jardin, depuis la façade du Palais des Tuileries jusqu'à son extrémité opposée, est de 376 toises; et sa largeur, y compris les deux terrasses, est de 168.

Toute la largeur de ce jardin, du côté des Champs-Elysées, jadis protégée par un vaste bastion, l'est aujourd'hui par un mur de terrasse et un fossé. On en sortait, de ce côté, par une porte située au centre de cette largeur, et sur un *pont tournant:* mécanisme inventé et construit, en 1717, par un frère augustin nommé Ni-

colas Bourgeois, auteur de plusieurs machines. Ce pont était composé de deux parties ou planchers, qui, réunis pendant le jour, remplissaient la largeur du fossé; pendant la nuit, ces deux parties s'ouvraient; et chacune, tournant sur son piveau, allait s'appliquer contre le mur de terrasse, et laissait le fossé découvert.

Le Czar Pierre Ier., le 14 mai 1717, parcourut le jardin des Tuileries, « et s'amusa fort, dit-« on dans les Mémoires de Dangeau, à voir tra-« vailler au pont-tournant qu'on fait pour passer « dans les allées des Champs-Élysées [1].

Le parterre et les bosquets sont percés de larges allées; celle du centre, qui correspond de la porte du palais à la porte occidentale du jardin, est la plus étendue; son axe est interrompu par deux bassins avec jets d'eau : celui qui occupe le centre du parterre, et celui, beaucoup plus grand, qui se trouve au-delà du bosquet. Cette allée se lie aujourd'hui par le prolongement de sa ligne avec les parties extérieures du jardin, avec la place Louis XV, l'avenue des Champs-Élysées et la route de Neuilly. La vue de cette allée n'est bornée que par les hauteurs de Chaillot, où se trouvent aujourd'hui les édifices

[1] *Extrait des Mémoires de Dangeau*, par madame de Sartory, tom. II, pag. 155.

de la barrière de Paris, et les constructions non terminées de l'arc de triomphe, élevées à grands frais par Napoléon. L'entrée de cette ville par la barrière de Neuilly est la seule régulière, et la plus magnifique de toutes celles de Paris.

Après l'allée du centre, dite *la grande allée*, on distingue *l'allée des orangers*, allée fort large, autrefois semée de gazon; elle occupe l'espace qui se trouve entre le bosquet et la terrasse des Feuillans; et, dans la belle saison, elle est garnie d'un grand nombre de beaux orangers en caisse. Cette allée et ses environs sont, en été, les lieux le plus fréquentés du jardin.

Depuis Louis XIV, et surtout depuis la révolution, ce jardin et ses accessoires ont éprouvé des changemens heureux.

Les événemens de la révolution, et surtout le siége qu'au 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795) les membres de la Convention furent obligés de soutenir contre une classe de Parisiens égarés, causèrent diverses dégradations dans ce jardin, qui depuis plusieurs années n'était point entretenu. La commission des inspecteurs du conseil des Anciens, pendant les années 5, 6 et 7 (1796, 1797, 1798), y fit exécuter d'immenses réparations; tous les bassins, tous les escaliers par-

Cependan
sait toujours
mentaient p
penses les pl
mai 1667, o
ticiers de Pa
lement à cet
mille livres.
arrêt du conse

HÔPITAL DES I
*Antoine*, situ
n$^{os}$. 124 et 12
l'article précé
se procurer u
l'acquisition d'
sons, situé da
y construisire
pelle dont la
posa la premi

Le roi, par s
que le Parlem
érigea ce nou
l'unit à l'Hôp
l'*hôpital des*
*Antoine*, où
*phelins*, dont

[illegible], auteur de plusieurs machines.
[illegible] composé de deux parties ou plan-
[illegible] pendant le jour, remplissaient
[illegible] le fossé ; pendant la nuit, ces deux
[illegible] : et chacune, tournant sa
[illegible], allait s'appliquer contre le mur de
[illegible], et laissait le fossé découvert.

Le [illegible], le 14 mai 1717, parcourut
[illegible] les Tuileries, « et s'amusa fort, dit
[illegible] les Mémoires de Dangeau, à voir tra-
[illegible] pont tournant qu'on fait pour passer
[illegible] les allées des Champs-Élysées [1].

*Le parterre et les bosquets* sont percés de
[illegible] allées: celle du centre, qui correspond de
la porte du palais à la porte occidentale du jar-
[illegible], est la plus étendue: son axe est interrompu
par deux bassins avec jets d'eau : celui qui oc-
cupe le centre du parterre, et celui, beaucoup
plus grand, qui se trouve au-delà du bosquet.
Cette allée se lie aujourd'hui par le prolonge-
ment de sa ligne avec les parties extérieures du
jardin, avec la place Louis XV, l'avenue des
Champs-Élysées et la route de Neuilly. La vue de
cette allée n'est bornée que par les hauteurs de
Chaillot, où se trouvent aujourd'hui les édifices

[1] *Extrait des Mémoires de Dangeau*, par madame de Sa[illegible], tom. II, pag. 155.

ière de Paris, et les constructions
nées de l'arc de triomphe, élevées
rais par Napoléon. L'entrée de cette
a barrière de Neuilly est la seule ré-
la plus magnifique de toutes celles

llée du centre, dite *la grande allée*,
e *l'allée des orangers*, allée fort large,
emée de gazon; elle occupe l'espace
ıve entre le bosquet et la terrasse des
et, dans la belle saison, elle est garnie
nombre de beaux orangers en caisse.
et ses environs sont, en été, les lieux
quentés du jardin.

Louis XIV, et surtout depuis la révo-
jardin et ses accessoires ont éprouvé
gemens heureux.

énemens de la révolution, et surtout le
au 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795)
bres de la Convention furent obligés de
contre une classe de Parisiens
nt diverses dégradations dans ce jardin
uis plusieurs années n'était
a commission des inspecteurs
ciens, pendant les années
1798), y fit exécuter
s: tous les bassins

lesquels on monte aux terrasses, etc., furent entièrement reconstruits; on planta des arbres nouveaux sur les deux terrasses; de belles grilles remplacèrent les portes mesquines et en maçonnerie qui existaient depuis le règne de Louis XIV.

Le Nôtre, qui plaçait la régularité et la symétrie au rang des règles fondamentales de ses compositions, avait laissé aux deux angles de l'extrémité occidentale du jardin des Tuileries, deux espaces qu'il ne comprit point dans ce jardin : l'une, à l'angle septentrional, contenait l'orangerie, sa cour, ses bâtimens et autres lieux; l'autre, à l'angle opposé, offrait quelques bâtimens et leurs dépendances. Ces espaces angulaires, sous le règne de Napoléon, ont été joints au jardin; leur sol a été exhaussé au niveau des terrasses qui les avoisinaient; on a reconstruit les murs qui les soutiennent, et fait des plantations régulières qui ont ajouté beaucoup d'étendue, de variété et d'agrément à cette belle promenade.

Au pont tournant on a substitué un pont en pierre; et à la porte en maçonnerie qui était contiguë, une grille en fer.

La grande allée, trop étroite pour être en harmonie avec la grande avenue de Neuilly, fut

élargie ; on enleva de chaque côté un rang d'arbres, et le bosquet fut agrandi de deux rangs d'arbres aux dépens du parterre.

Ce parterre éprouva aussi des changemens. Aux dessins contournés, aux buis, aux tristes ifs, succédèrent des tapis de gazons bordés de plate-bandes de fleurs et d'arbustes. Tous les carrés de ce parterre furent entourés de grilles de fer.

De nombreuses statues de marbre, de bronze, tirées des parcs de Sceaux, de Marly, etc., vinrent enrichir les diverses parties de ce jardin.

Ces restaurations et embellissemens, commencés en l'an 5 par le conseil des Anciens, furent continués sous le règne de Napoléon.

Du côté de la terrasse des Feuillans, le jardin était clos par un vieux mur, en partie recouvert de charmilles ; au dehors, et le long de cette clôture, se trouvaient les enclos et jardins des Capucins et des Feuillans, et une longue cour qui aboutissait aux manéges couvert et découvert des Tuileries.

C'est dans les bâtimens et sur l'emplacement de ces manéges, contigus à la terrasse des Feuillans, que l'on construisit, en 1790, une salle où l'Assemblée constituante termina sa session, où l'Assemblée législative tint la sienne toute en-

tière, où elle fut remplacée par l'Assemblée conventionnelle, qui y siégea jusqu'en avril 1793, et la quitta pour occuper une salle dans le château des Tuileries; enfin cette salle, souvent réparée, servit encore aux séances du conseil des Cinq-Cents, qui l'occupa jusqu'en 1798, époque où la salle actuelle du palais Bourbon fut construite.

Bonaparte, en l'an 1802, sur l'emplacement de ces enclos et jardins, de cette cour, de cette salle, fit ouvrir une large rue qui commence à la place du Carrousel, et, longeant le jardin des Tuileries, se termine à la place Louis xv. Il lui donna le nom de *Rivoli*, en mémoire de la bataille de ce nom, gagnée le 14 janvier 1797 par les Français sur les Autrichiens. Il fit aussi ouvrir, dans le même temps, la rue du Mont-Tabor, celle de Castiglione et celle de Napoléon, depuis 1815 nommée de la Paix, qui, toutes deux dans la même ligne, en partant du jardin des Tuileries, traversent la place Vendôme et se dirigent jusqu'au boulevard de la Madeleine.

Sous la rue de Rivoli on a construit, en 1807, un égoût qui a exigé des travaux considérables, et qui règne dans toute la longueur de cette rue. La rue de Rivoli n'a des bâtimens que d'un côté; de l'autre est le jardin des Tuileries, séparé de

cette rue par une grille que l'on a substituée au vieux mur de clôture. Cette grille à lances dorées, qui est soutenue de distance en distance par des pieds droits surmontés de vases en marbre, commence à l'angle du château des Tuileries, et se continue, en séparant le jardin de la rue de Rivoli, jusqu'à une porte en fer, qui termine à l'occident la terrasse des Feuillans.

Ce jardin est un des plus beaux qui existent en Europe.

Champs-Élysées, promenade publique et sans clôture, située au-delà du jardin des Tuileries, dont elle est séparée par la place Louis xv. Son emplacement était en culture, et n'offrait çà et là que des maisonnettes et des jardins, lorsqu'en 1670, on commença à y tracer des allées et à y planter des arbres. Cette promenade fut d'abord nommée *le Grand-Cours*, pour la distinguer de celle du *Cours-la-Reine*, qui est contiguë. Dans la suite, lorsque les arbres eurent donné plus de verdure et répandu plus d'agrément, elle fut nommée *Champs-Elysées* : elle portait ce nom sous Louis xiv.

En 1770 ses plantations furent presque entièrement renouvelées.

Les Champs-Élysées sont traversés par la route

de Neuilly; route dont l'axe est une prolongation de celui de la grande allée du jardin des Tuileries. Cette route, plantée d'arbres, munie de contre-allées, se continue, toujours dans la même ligne, jusqu'à la barrière, et jusqu'au-delà du pont de Neuilly. Paris n'a pas d'entrée plus imposante; peu de villes en ont d'aussi magnifiques.

La longueur des Champs-Élysées, depuis la place Louis xv jusqu'à l'Étoile, située à son extrémité opposée, est de plus de 400 toises; dans sa moindre largeur, du côté des Tuileries, elle a 160 toises; sa plus grande, du côté de Chaillot, est d'environ 500.

La plantation est en quinconce, et on y a ménagé de vastes salles de verdure, semées en gazon, où sont des cafés, et où l'on s'exerce à différens jeux.

A l'entrée des Champs-Élysées, par la place de Louis xv, aux deux côtés de la route, sont élevés sur des piédestaux remarquables par la beauté de leurs proportions, deux groupes en marbre, représentant chacun un cheval fougueux retenu par un homme. Ces groupes, dont les figures sont colossales, correspondent aux deux chevaux de marbre placés à l'entrée occidentale du jardin des Tuileries, et leur sont supérieurs à plusieurs égards. Sculptés par Coustou le jeune,

ils furent, en 1745, placés aux deux côtés de l'abreuvoir de Marly, en furent tirés en 1794, et transférés à Paris sur ce fameux chariot conservé comme une curiosité dans la première salle du *Conservatoire des arts et métiers*[1].

Pendant l'hiver de 1818 à 1819, on a exhaussé, affermi et sablé toutes les allées des Champs-Élysées, abattu huit cents pieds d'arbres, et replanté environ six cents.

A l'extrémité occidentale des Champs-Élysées, s'élève, depuis 1823, un nouveau quartier de Paris.

PLACE DU CARROUSEL, située à l'est du palais des Tuileries. Elle présentait un terrain vague, qui existait entre les anciens murs de Paris et ce palais. Sur ce terrain on établit, en 1600, un jardin, qui fut nommé dans la suite le *jardin de Mademoiselle*, parce que mademoiselle de Montpensier habitait le palais des Tuileries, et possédait ce jardin, qui fut détruit en 1655. Louis XIV choisit cet emplacement pour y donner, les 5 et 6 juin 1662, une fête ou spectacle, composé de courses, de ballets, où la cour étala un luxe extraordinaire dans les habits et les équipages. On avait, pour cet objet, élevé sur

[1] Voyez ci-après *Place Louis XV*.

cette place une construction en charpente qui concourait à l'éclat de ce spectacle, un des plus magnifiques que ce roi ait donnés, et qui ne coûta, dit-on, que douze cent mille livres.

Cette fête, nommée *Carrousel*, donna son nom à la place où elle fut exécutée. Voici comment un rimeur chagrin décrit les décorations faites pour ce pompeux divertissement :

> Cirque de bois à cinq croisées,
> Barbouillé d'azur et d'or peint,
> Amphithéâtre de sapin,
> Fantôme entre les collisées,
> Hippodrome de Pantagruel,
> Belle place du Carrousel,
> Faite en forme d'huître à l'écaille,
> Quoi qu'on en dise on vous voit là ;
> Un habit de pierres de taille
> Vous siérait mieux que celui-là.

La place du Carrousel était, sous Louis XIV, plus vaste qu'elle n'a été dans la suite. Plusieurs cours et bâtimens, construits depuis, en diminuèrent l'étendue. Mais un étrange et malheureux événement fit disparaître plusieurs de ces constructions qui rétrécissaient cette place.

Le 3 nivôse an IX (24 décembre 1800), Bonaparte, alors premier consul, se rendait à l'Opéra ; une machine qu'on nomma *infernale*, placée à l'entrée de la rue Saint-Nicaise au mo-

ment du passage de la voiture de ce premier magistrat, fit une explosion qui retentit dans tous les quartiers de la ville. Quarante-six maisons furent fortement ébranlées ou endommagées; huit personnes furent tuées, et vingt-huit autres blessées grièvement.

La voiture du premier consul ne fut point atteinte, ce qui trompa les espérances des auteurs du complot.

Les maisons ébranlées furent démolies. On commença la construction de la galerie du Louvre parallèle à l'ancienne; et la place du Carrousel, agrandie, déblayée, présente maintenant, dans son plan, une forme carrée presque régulière.

Place Vendôme, située entre les rues Saint-Honoré et Neuve-des-Petits-Champs. Sur son emplacement, les ducs de Retz avaient fait, sous le règne de Charles IX, bâtir un hôtel accompagné de jardins. Cet hôtel fut, en 1603, vendu à la duchesse de Mercœur, et en porta le nom. Il passa ensuite à la maison de Vendôme par le mariage de Françoise de Lorraine, fille unique du duc de Mercœur, avec César duc de Vendôme, fils légitimé de Henri IV.

Louvois, comme l'avait fait Colbert, cherchait

à caresser l'orgueil de son maître et à lui procurer de nouvelles jouissances ; il imagina de faire construire à Paris une place magnifique, au milieu de laquelle s'éleverait la statue équestre du roi. En conséquence il acheta, par acte du 4 juillet 1685, pour la somme de 660,000 livres, l'hôtel de Vendôme et toutes ses dépendances. Pour exécuter le projet de cette place il fallait abattre le couvent des Capucines : il fut abattu. On en construisit un autre dans la rue Neuve-des-Petits-Champs ; et le portail de ce couvent fut élevé sur l'axe même de la place projetée, et servit à sa décoration. Ce couvent étant construit, en 1686, les religieuses y furent transférées. On éleva successivement les façades des bâtimens qui devaient entourer cette place ; mais Louvois, qui se proposait d'y établir la bibliothéque du roi, différentes académies, un hôtel des monnaies, un hôtel pour les ambassadeurs, mourut le 16 juillet 1691 ; et les travaux furent suspendus.

En 1698, le ministre Pont-Chartrain vint proposer à Louis XIV d'abattre toutes les constructions de cette place, et d'en élever d'autres sur les dessins de Mansard. Le roi, qui quelques jours auparavant n'avait écouté qu'avec humeur les représentations de madame de Maintenon sur ses

folles dépenses et son goût effréné pour les constructions, voulant devant elle faire parade de ses prétendus principes d'économie, dit au ministre, à l'occasion de cette place : *M. de Louvois l'a faite presque malgré moi. Tous ces Messieurs les ministres veulent faire quelque chose qui leur fasse honneur auprès de la postérité. Ils ont trouvé le secret de me donner à l'Europe comme aimant ces vanités-là. Madame est témoin des chagrins que MM. de Louvois et La Feuillade m'ont donnés là-dessus. Je veux me les épargner désormais, et je veux qu'on ne me propose rien d'approchant. Que mon peuple soit bien nourri, je serai toujours assez bien logé* [1].

Mais ses actions démentirent ses paroles. Les nouveaux plans de Mansard furent adoptés. On démolit pour reconstruire; et la ville de Paris fut chargée des dépenses. Le roi, par déclaration du 7 avril 1699, abandonna à cette ville les emplacemens acquis en 1685, tous les matériaux employés et à employer, avec la faculté de les vendre, à la charge de faire construire une place dans le même endroit, conforme au nouveau plan arrêté, et, de plus, de faire cons-

[1] *Lettres de madame de Maintenon*, tom. IV, pag. 144. — *Louis XIV, sa cour et le régent*, tom. III, pag. 107.

truire, au faubourg Saint-Antoine, un hôtel pour la seconde compagnie des mousquetaires.

Le corps de ville accepta ces conditions; et, le 14 mai suivant, ayant rétrocédé tous ses droits au sieur Masneuf, moyennant 620 mille livres, cet entrepreneur se chargea de faire démolir ce qui avait déjà été construit dans cette place, de faire reconstruire les façades que l'on voit encore, et de les achever avant le 1er. octobre 1701 : ce qui fut ponctuellement exécuté.

Cette place fut alors nommée *Place des Conquêtes*. Quand on y eut placé la statue équestre de Louis XIV, on voulut lui donner le nom de *Place de Louis-le-Grand*, et, pendant la révolution, celui de *Place des Piques*; mais le vulgaire routinier, lui continuant la dénomination de l'hôtel qu'elle remplaçait, l'appela constamment *Place Vendôme*, et ce nom a prévalu.

Le plan de cette place est un carré équilatéral, dont les angles sont à pans coupés, et dont les côtés ont 72 toises. On y arrive par deux ouvertures, l'une du côté de la rue Saint-Honoré, et l'autre, de la rue Neuve-des-Petits-Champs; faisant aujourd'hui partie des rues de la Paix et Castiglione, qui s'y réunissent et sont sous la même ligne.

Les bâtimens qui l'entourent ont des façades

uniformes ; le rez-de-chaussée présente une décoration d'arcades à refend, formant soubassement à une ordonnance de pilastres corinthiens ; ces façades sont aussi, à leur centre, décorées d'avant-corps avec colonnes et frontons.

Au milieu de cette place fut érigée, en 1699, la statue équestre en bronze de Louis XIV ; statue exécutée d'après les dessins de François Girardon, et fondue, le 1er. décembre 1692, par J. Balthazar Keller, habile fondeur. Elle est le premier exemple d'un ouvrage d'une aussi grande dimension coulé en fonte d'un seul jet.

Cette statue équestre avait 22 pieds de hauteur, et son piédestal, 30 ; l'ensemble du monument était donc de 52 pieds d'élévation au-dessus du sol. On employa à cette statue 70 milliers de métal.

Louis XIV était représenté vêtu comme les Grecs de l'antiquité, et la tête affublée de sa volumineuse perruque. Aux connaisseurs des costumes, cet amalgame de formes antiques et modernes devait paraître fort ridicule.

Le piédestal, de marbre blanc, était chargé d'ornemens et de cartels en bronze, exécutés sur les dessins de Coustou le jeune, et de longues et louangeuses inscriptions.

L'inauguration de cette statue fut, le 16 août

1699, célébrée par un spectacle qui surpassait, en éclat et en magnificence, tout ce qu'on avait vu jusqu'alors en pareille cérémonie. Le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, signala, en cette circonstance, son zèle pour la gloire du maître, et lui fit sa cour aux dépens des habitans de cette ville.

Lorsque cette statue fut érigée, les impôts excessifs dont Louis XIV accablait les Français pour subvenir aux frais de ses guerres, de son luxe et de ses bâtimens, excitèrent un mécontentement général; de plus Paris était tourmenté par des disettes fréquentes et par des maladies qui en sont les suites ordinaires. Ces fléaux se signalèrent notamment pendant les années 1692, 1693, et se renouvelèrent pendant celles de 1698, 1699; la pénurie des finances était extrême, et la cour réduite aux ressources extraordinaires.

L'orgueil s'accorde mal avec la misère, et l'érection de cette statue vint fort mal à propos. On s'en plaignit de toutes parts. Louis XIV lui-même, présent à l'inauguration de sa statue, ne put s'empêcher de désapprouver les dépenses excessives que la ville faisait en cette cérémonie, dans un temps de disette. Le duc de Bourgogne refusa d'y assister, et dit à son épouse, qui le

pressait de s'y rendre : *Comment se réjouir, quand le peuple souffre ?*

On se permit alors contre Louis XIV une singulière épigramme ; on plaça sur les épaules de sa statue une grande besace. C'était traiter ce roi d'orgueilleux et de mendiant.

Le 18 août 1792, cette statue, ainsi que toutes celles des rois, fut abattue. En l'an 1806 on commença à élever à sa place un monument d'un autre genre dont je parlerai dans la suite.

Place des Victoires, où viennent aboutir les rues Croix-des-Petits-Champs, Neuve-des-Petits-Champs, de La Feuillade, de Vide-Gousset, des Fossés-Montmartre et du Verdelet.

François, vicomte d'Aubusson, duc de La Feuillade, pair et maréchal de France, entraîné par une admiration fanatique pour la grandeur de Louis XIV, voulut laisser à la postérité un monument durable de son zèle stupide, et surpasser de beaucoup en adulation tous les courtisans passés et à venir.

Il fit d'abord sculpter la figure en marbre et en pied de Louis XIV, qu'il se proposait de placer dans un lieu très-apparent ; mais bientôt cet hommage lui sembla indigne de son objet. En 1684 il acheta l'hôtel de La Ferté-Senectère,

occupant un emplacement vaste et isolé ; il le fit entièrement démolir, pour y construire une place publique. La ville de Paris, c'est-à-dire le prévôt des marchands, voulut participer à cette œuvre ; elle acheta l'hôtel d'Émeri, dont l'emplacement contribua à l'agrandissement de la place ; et, par acte du 12 septembre 1685, un architecte, appelé Predot, fut chargé de la construction des maisons qui devaient l'entourer.

Ces bâtimens n'étaient encore que commencés, lorsque, le 18 mars 1686, le duc de La Feuillade, qui avait fait exécuter par d'habiles artistes un groupe représentant la figure en pied de Louis XIV couronné par la Victoire, fit célébrer l'inauguration de ce monument. Cette cérémonie fut pompeuse, et ressembla à plusieurs égards aux consécrations des païens.

Au son de la musique militaire, au bruit des salves d'artillerie, fut consacré le groupe érigé à la gloire de Louis XIV. On brûla de l'encens aux pieds de l'idole ; on fit des génuflexions devant elle ; et l'on grava, en lettres d'or, sur le piédestal, cette inscription : *Viro immortali ;* à l'homme immortel.

« J'y étois, dit Saint-Simon, et je conclus, « par les bassesses dont je fus témoin, que s'il

« (le roi) avoit voulu se faire adorer, il auroit
« trouvé des adorateurs [1]. »

Le duc de La Feuillade avait, suivant l'abbé Choisi, dessein d'acheter un caveau dans l'église des Petits-Pères, d'étendre ce caveau sous terre jusqu'au milieu de la place des Victoires, et de se faire enterrer précisément sous la statue de Louis XIV [2].

Dans cet acte excessif d'adulation, on ne sait ce qui doit le plus étonner, ou du servile dévouement du courtisan, ou de l'orgueilleuse condescendance du monarque.

La place des Victoires est peu spacieuse, et son plan circulaire n'a que 40 toises de diamètre; les bâtimens qui l'entourent, uniformément décorés, présentent un rez-de-chaussée, composé de portiques à refend qui servent de soubassement à une ordonnance de pilastres doriques.

Le monument qui en occupait le centre se composait d'un piédestal de marbre blanc veiné de 22 pieds de hauteur, chargé d'inscriptions adulatrices et de quatre bas-reliefs, représentant la conquête de la Franche-Comté, le passage

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, tom. VI, pag. 29. — *Louis XIV, sa cour et le régent*, tom. II, pag. 160, 161.

[2] *Mémoires de Choisy*, liv. V. — *Essais sur Paris*, par Saint-Foix, tom. II, pag. 46.

du Rhin, la préséance de la France sur l'Espagne, et la paix de Nimègue.

Aux quatre angles du piédestal on voyait quatre figures colossales d'esclaves, ou de prisonniers enchaînés, dans l'attitude de l'humiliation, de la douleur ou de l'indignation. Ces figures en bronze étaient remarquables par la vérité de leur expression.

Sur ce piédestal paraissait un groupe de deux figures, celle de Louis XIV en pied, vêtu des habits de son sacre, et foulant à ses pieds le Cerbère, figure allégorique de la triple alliance. Derrière la figure de ce roi s'élevait sur un globe celle de la Victoire, figure ailée, tenant d'une main un faisceau de palmes et d'olivier, élevant l'autre au-dessus de la tête de Louis XIV, et y posant une couronne de laurier. Ce groupe de bronze, haut de 13 pieds, était entièrement doré.

L'ensemble de ce monument, de 35 pieds de hauteur, exécuté par Desjardins, était entouré d'une grille protégée de chaque chaque côté par un rang de bornes.

Quatre fanaux éclairaient pendant la nuit le groupe de Louis XIV. Dans l'acte de donation et substitution consenti par le duc de La Feuillade pour la conservation de ce monument, on mentionne plusieurs fois ces quatre fanaux qui

étaient d'une forte dimension ; chacun se composait d'un soubassement orné de trois colonnes doriques en marbre, entre lesquelles étaient suspendus par des guirlandes de feuilles de chêne et de laurier, des médaillons de bronze chargés d'inscriptions et de bas-reliefs. Au-dessus de ce groupe de colonnes s'élevait un candélabre en bronze doré ; on y montait par un escalier [1].

Après l'érection et l'inauguration de ce monument, le duc de La Feuillade s'occupa sérieusement de le mettre à l'abri des attaques du temps et des hommes, et voulut éterniser ce témoignage de son admiration pour le roi. Le 29 juin 1687 il donna et substitua tous ses biens à son fils aîné, à tous les aînés mâles qui en naîtraient jusqu'à la fin des siècles ; à leur défaut, aux mâles de diverses branches collatérales de la maison d'Aubusson, et à leur défaut à la ville de Paris, « A la charge, dit-il, de conserver à « perpétuité dans son entier, dans toute sa « beauté, avec tous ses ornemens, la statue « érigée dans la place des Victoires, et que les « lumières établies pour éclairer ladite place « soient entretenues.... de faire redorer à leurs « frais, tous les vingt-cinq ans, ladite statue...

[1] *Article VII de l'Acte de substitution, preuves de l'Histoire de Paris*, tom. IV, pag. 278.

« comme aussi d'entretenir à leurs frais, toutes
« les réparations grosses et menues, tous les-
« dits ouvrages ; savoir, le groupe de ladite
« statue en bronze du roi, le piédestal de marbre,
« les quatre esclaves, bas-reliefs, trophées,
« inscriptions et autres ornemens...... d'entre-
« tenir à leurs frais, dans lesdits fanaux, des
« lumières suffisantes pour éclairer ladite place
« des Victoires pendant la nuit et dans toutes
« les saisons...... de payer les gages d'une per-
« sonne qui sera par eux préposée pour faire
« allumer lesdites lumières, nettoyer les fanaux,
« tenir les escaliers qui servent à y monter en
« état et fermés. »

Il fit, pour assurer à ce monument une conservation éternelle, plusieurs autres dispositions, toutes confirmées, au mois de juillet suivant, par lettres-patentes du roi ; lequel, en leur faveur, déclare qu'il déroge à diverses ordonnances et coutumes locales qui leur sont contraires [1].

Les morts ne se font guère obéir par les vivans ; l'acte de substitution du duc de La Feuillade ne fut pas plus respecté que le testament de Louis XIV.

Ce roi porta la première atteinte aux der-

[1] *Histoire de Paris*, par Félibien, *pièces justificatives*, tom. IV, pag. 276 et suiv.

nières volontés du duc de La Feuillade. Dans sa vieillesse, dans les temps de revers et de vain repentir, ce monarque rougit sans doute de voir des torches ardentes devant sa statue comme devant une idole. Un arrêt du conseil, du 20 avril 1699, porte que les quatre fanaux ne seraient plus allumés; et, après la mort du roi, un autre arrêt du conseil, du 23 octobre 1717, ordonna la démolition de ces fanaux [1].

On attribue la démolition de ces fanaux à un distique gascon, qui fut affiché sur le piédestal du monument; l'auteur, faisant allusion au soleil, que Louis XIV avait pris pour emblème, dit :

> La Feuillade, sandis, jé crois qué tu mé bernes
> Dé placer lé soleil entré quatré lanternes.

Depuis long-temps on blâmait l'existence des quatre esclaves enchaînés aux pieds de Louis XIV; on trouvait beaucoup d'orgueil et peu de générosité à conserver un monument qui insultait aux vaincus et perpétuait cette insulte. L'opinion publique s'était déjà manifestée à cet égard. Quelques jours avant la célèbre fête de la fédération du 14 juillet 1790, on voulut épargner

[1] *Recherches sur Paris*, par Jaillot, tom. II, quartier Montmartre, pag. 21, 22.

aux étrangers, aux députés de la France, et notamment à ceux de la Franche-Comté, dont la province était représentée sous l'emblème d'un de ces esclaves enchaînés; on voulut, dis-je, leur épargner un spectacle peu honorable pour le gouvernement français et humiliant pour eux. La municipalité de Paris fit enlever ces figures d'esclaves; on les plaça dans une cour du Louvre, où on les a vues long-temps : on les transféra ensuite à l'Hôtel des Invalides, dont elles décorent la façade.

Enfin, en août 1792, époque du renversement de toutes les statues royales à Paris, celle-ci, qui ne devait pas alors être épargnée, tomba comme les autres [1].

On y substitua, en 1793, une pyramide en bois, portant sur ses faces les noms des départemens et ceux des hommes morts à la journée du 10 août 1792; la place reçut alors le nom de *Place des Victoires nationales*.

Le 27 septembre 1800, Bonaparte, premier consul, posa en cérémonie la première pierre d'un monument qui devait être consacré à la mémoire des généraux Kléber et Desaix, morts

[1] Les bas-relief du piédestal furent transférés au Musée des monumens français et adaptés au socle d'une colonne triomphale dans le jardin de cet établissement.

le même jour : le premier assassiné en Égypte après la bataille d'Héliopolis, le second tué en l'an 8 à la bataille de Marengo.

Ce monument, dont on figura le modèle en charpente, offrait un temple égyptien, contenant sur des cippes les bustes des deux généraux. Il fut composé par Chalgrin, architecte, et ne fut point exécuté.

En 1806, on en substitua un nouveau, uniquement destiné au général Desaix, et l'on construisit un piédestal pour recevoir la statue de ce général. Cette statue colossale fut exécutée en bronze sur les dessins du sieur Dejoux. Ce monument consistait en un piédestal de 12 pieds de face, revêtu en marbre blanc, et orné aux angles de pilastres égyptiens ; sur ce piédestal s'élevait la statue, de 16 pieds de proportion ; une pyramide était contiguë, et indiquait les victoires remportées en Égypte par ce général.

Cette statue avait quelques défauts, et péchait notamment contre le costume ; elle représentait le général tout nu. Bientôt, pour faire disparaître cette inconvenance, on enveloppa le monument de charpente. Il est resté dans cet état jusqu'en septembre 1815, époque où la statue fut enlevée par ordre de la cour.

On y a substitué une statue équestre en

bronze représentant Louis XIV. Au commencement de l'an 1821, le sieur Bosio, statuaire, chargé de cet ouvrage, en avait terminé le modèle. Il ne tarda pas à être placé sur son piédestal.

On dit que la statue colossale de Bonaparte, qui s'élevait à la cîme de la colonne de la place Vendôme, a servi de matière à cette statue équestre de Louis XIV.

Ainsi, dans l'espace de vingt-cinq ans, on a vu les monumens des rois renversés par les républicains, ceux des républicains supprimés par Bonaparte, et ceux de cet empereur, à leur tour, supprimés par les rois. Ces érections, ces démolitions successives, qui n'amènent aucun changement dans l'opinion publique, sont des pertes pour l'histoire, un profit pour les artistes et une leçon pour les peuples.

FIN DU TOME SIXIÈME.

# TABLE

## DES PÉRIODES ET PARAGRAPHES

### CONTENUS DANS CE VOLUME.

---


SUITE DE LA PÉRIODE XII. *Paris sous Louis XIII.* Page 1

§ VI. Palais, Jardins, Iles, Fontaines, Théâtres, etc. *Ibid.*

Palais du Luxembourg. *Ibid.*

Galerie du Luxembourg. 10

Jardin du Luxembourg. 12

Petit-Luxembourg. 19

Aquéduc d'Arcueil. 20

Fontaines. 23

Fontaine des Haudriettes. 25

Statue équestre de Henri IV. *Ibid.*

Cours-la-Reine. 28

Pont-au-Change. 29

Pont Saint-Michel. 32

Pont-Barbier. 34

Palais de la Cité. 35

Ile Saint-Louis. 36

Église de Saint-Louis-en-l'île. 41

Pont-Marie. 43

Pont de la Tournelle. 44

Pont-Rouge. 45

Quai Malacquest. 47

Grand et petit Pré-aux-Clercs. 49

Marché-aux-Chevaux. 50

Jardin des Plantes. 51

Statue équestre de Louis XIII. 53

Académie Française. 55

Académie royale pour la noblesse. 57

Imprimerie royale. 58

Palais-Royal. 59

Théâtres. 65
Théâtre de l'hôtel de Bourgogne. *Ibid.*
Théâtre du Marais. 79
Théâtre du Palais-Royal. 83
Théâtre d'Avenet. 84
Théâtre de Tabarin. 85

§ VII. État physique de Paris. 95
Accroissement de l'enceinte de Paris. 96

§ VIII. État civil de Paris. 107
État civil des Protestans. 119
Chambre de Justice. 126
Chambre du Domaine. 132

§ IX. Tableau moral de Paris. 134

PÉRIODE XIII. *Paris sous Louis XIV.* 219

§ Ier. L'Homme au masque de fer. — Guerre de la Fronde. — Caractère de Louis XIV. *Ibid.*

§ II. Maisons religieuses d'hommes. 326
Théatins. *Ibid.*
Institution de l'Oratoire. 330
Prémontrés réformés. 331
Les Orphelins de Saint-Sulpice *ou* de la Mère de Dieu. 332
Les Frères des Écoles chrétiennes. *Ibid.*
Séminaire des Missions étrangères. 333
Séminaire anglais. 336
Hospice des Cordeliers de la Terre-Sainte. *Ibid.*
Séminaire de Saint-Sulpice. 337
Séminaire de Saint-Pierre et Saint-Louis. 338
Eudistes. 339
Séminaire des Clercs irlandais. 340
Séminaire des Prêtres irlandais, *ou* Collége des Lombards. *Ibid.*
Séminaire des Écossais, *ou* Collége des Écossais. 341
Séminaire du Saint-Sacrement et de l'Immaculée Conception. 342

Prêtres de Saint-François de Sales. 343
§ III. Communautés religieuses de filles. 344
Les Filles de la Congrégation de Notre-Dame. *Ibid.*
Filles de Saint-Chaumont, *ou* de l'Union chrétienne. *Ibid.*
Le Petit-Saint-Chaumont, *ou* la Petite Union chrétienne. 345
Filles de la Providence. 346
Hospitalières de la Miséricorde de Jésus. 347
Filles du Saint-Sacrement. 348
Notre-Dame-aux-Bois. 350
Visitation de Sainte-Marie. 351
Filles de Sainte-Marie *ou* de la Visitation. 352
Religieuses de Notre-Dame-de-Miséricorde. 353
Religieuses anglaises *ou* de la Conception. 354
Religieuses anglaises. *Ibid.*
Abbaye de Notre-Dame de Pantemont, *ou* du Verbe incarné. 355
Notre-Dame-des-Vertus, *ou* Filles de Sainte-Marguerite. 356
Filles de l'Instruction chrétienne. 357
Les Religieuses de la Présentation-Notre-Dame, *ou* Bénédictines mitigées. *Ibid.*
Miramionnes, *ou* Filles de Sainte-Geneviève. 359
Sainte-Pélagie. 360
Religieuses de Notre-Dame-de-Bon-Secours. 362
Communauté de Sainte-Geneviève. 364
Filles de la Croix. *Ibid.*
Filles de la Congrégation de la Croix. 365
Abbaye de Sainte-Geneviève *ou* de Sainte-Perrine. *Ibid.*
Religieuses de la Madeleine du Trainel. 366
Filles du Saint-Sacrement. 369
Bon-Pasteur. 370
Filles de Sainte-Valère. *Ibid.*
Filles de Saint-Thomas-de-Villeneuve. 371
Filles de Sainte-Agathe *ou* du Silence. *Ibid.*
§ IV. Établissemens religieux, séculiers et civils. 374
Église de Saint-Sulpice. *Ibid.*

Saint-Pierre de Chaillot. 389
Chapelle Sainte-Anne. 390
Chapelle des Porcherons, *depuis nommée* Notre-Dame-de-Lorette. 391
Hôpital général, *dit* la Salpêtrière. *Ibid.*
Bicêtre. 396
Enfans-Trouvés. 398
Hôpital des Enfans-Trouvés du faubourg Saint-Antoine. 402
Enfans-Trouvés, hôpital situé au coin de la rue Neuve-Notre-Dame. 403
Hôtel royal des Invalides. 404
Sainte-Madeleine de la Ville-l'Évêque. 415
Collége Mazarin *ou* des Quatre-Nations, *aujourd'hui* Palais des Beaux-Arts. 420
Le Louvre. 425
Palais des Tuileries. 445
Jardin des Tuileries. 447
Champs-Élysées. 457
Place du Carrousel. 459
Place Vendôme. 461
Place des Victoires. 467

FIN DE LA TABLE DES PÉRIODES DU TOME SIXIÈME.



